
U d'/of OTTAWA
39003000967173

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

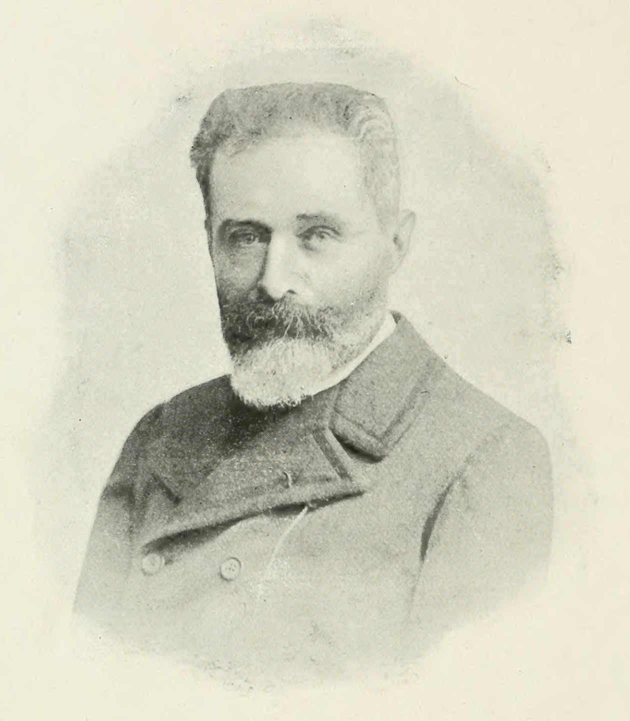
DU MÊME AUTEUR

Les Évêques à l'Académie française : Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, l'un des fondateurs de l'Académie française. Etude sur sa vie et ses écrits. 1879, in-8. . **2 fr. 50**

La Bretagne à l'Académie française au XVII[e] siècle. Etudes sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne, 1879, in-8. (Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Monthyon). **10 fr.** »

La Bretagne à l'Académie française au XVIII[e] siècle. Etudes sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne. 1889, in-8. (Ouvrage mentionné par l'Académie française — Concours Thérouanne). . . . . **10 fr.** »

Armorique et Bretagne. Recueil d'études sur l'archéologie, l'histoire et la biographie bretonnes, publiées de 1873 à 1892, 3 volumes in-8 . . . . **18 fr.** »



René de KERVILER
1842-1907.

LA BRETAGNE
à l'Académie Française

AU XIXe SIÈCLE

d'après des Documents inédits

PAR

RENÉ KERVILER

AUTEUR DU « RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE »

Bigot de Préameneu. — Chateaubriand. — Alexandre Duval. — Hyacinthe de Quélen. — Le Comte de Sainte-Aulaire. — Le Comte Louis de Carné.

TIRÉ A 125 EXEMPLAIRES

PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, quai Malaquais, 5

—

1908



PRÉFACE

La maladie, qui depuis plusieurs années ruinait progressivement la santé de René de Kerviler, *et qui l'a emporté il y a quelques mois, a heureusement laissé intactes jusqu'au bout toutes ses facultés intellectuelles. Alors même qu'il ne pouvait plus attendre aucun service de son bras droit paralysé, il poursuivait toujours ses études d'Histoire Bretonne, dictant à sa femme, qui fut à toute époque sa fidèle collaboratrice, le texte de ses derniers ouvrages ; et la mort est venue le surprendre dans son fauteuil de travail, où deux heures auparavant il donnait des indications pour la correction des épreuves du quarante-septième fascicule de son Répertoire de Bio-Bibliographie Bretonne. Mon père nous a laissé les matériaux complets d'œuvres importantes, une Bretagne préhistorique, une Histoire de la Révolution en Bretagne.*

Nous publions aujourd'hui une série d'Etudes sur les Académiciens Bretons au siècle dernier. Cette série est incomplète ; l'auteur devait y ajouter les noms de trois hommes qui, à des titres divers, ont exercé une influence importante sur la progression des idées à la fin du XIXe siècle : Jules Simon, Ernest Renan, Edme-Marie Caro, *ce dernier né à Poitiers, mais de famille Bretonne, et Breton de cœur et de tendances.*

Bien qu'inachevé, l'ouvrage où figurent les noms de Bigot de Préameneu, Châteaubriand, de Mgr de Quélen, *constitue un complément intéressant aux deux volumes précédemment parus : La Bretagne à l'Académie Française au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

Orléans, le 1er Novembre 1908.

GEORGES DE KERVILER.

LA BRETAGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE

I

BIGOT DE PRÉAMENEU

(1747-1826)

Jurisconsulte, législateur, ministre, ce sont trois titres dont un seul a plusieurs fois suffi pour décider une élection académique. Bigot les a réunis tous les trois. Cependant, bien qu'il ait été l'un des rédacteurs les plus actifs du code civil, bien qu'il ait fait partie de l'Assemblée Législative de 1791 et du conseil d'État de 1802, bien que Napoléon Ier l'ait choisi comme ministre des Cultes après Portalis, il est bien oublié aujourd'hui. Le ciel du premier Empire fut constellé d'un grand nombre d'astres de diverses grandeurs. L'éloignement successif a fait disparaître les moindres de l'attention de la postérité qui ne perçoit plus que les très brillants. Bigot a été éclipsé par Portalis. Il n'en mérite pas moins une étude attentive, d'autant mieux que la plupart des notices qui lui ont été consacrées sont fertiles en méprises de toute sorte (1).

D'où sortait-il ? Une foule de recueils biographiques depuis la *Biographie des hommes vivants* et l'ancienne *Bio-*

(1) La première partie de cette étude a paru en 1895 dans la *Nouvelle Revue Européenne*, où, par suite de circonstances particulières ; elle ne fut pas terminée.

graphie universelle, jusqu'aux *Fastes de la Légion d'honneur* disent qu'il naquit à Redon. Il y a là une erreur de source assez plaisante, qui a été répétée imperturbablement pendant de longues années, et dont se sont affranchis la *Biographie bretonne* et le *Dictionnaire des Parlementaires français*, sans paraître se douter de sa provenance, mais qu'ont malheureusement réédité des ouvrages destinés à la grande publicité des livres de prix, comme l'*Histoire des quarante fauteuils de l'Académie* par l'abbé Védrenne. Le premier auteur d'une notice sur Bigot avait eu communication de son diplôme de licencié en droit, rédigé, comme de juste, en langue latine; et il avait remarqué, après le nom du récipiendaire, la mention *Redonensis*. Pour un étranger à la Bretagne, écrivant à cent lieues de distance, il ne pouvait pas y avoir d'hésitation. *Redonensis* devait se traduire par *originaire de Redon*. Le fâcheux est que le nom actuel de la petite ville de Redon soit une déformation euphonique de celui de Roton. C'est Rennes, l'ancienne capitale de la tribu des Redones, qui s'appelle en latin *Redonensis civitas*, tandis que Redon n'a jamais été gratifiée que de l'adjectif *Rotonensis*. Et voilà comment on écrit l'histoire !

Donc *Bigot* est né à Rennes. Et pour couper une bonne fois les ailes au canard biographique envolé des marais de Redon, je citerai ici son acte de naissance et de baptême, extrait des registres de la paroisse de Saint-Aubin :

« *Félix-Julien-Jean*, fils légitime de noble maître *Jean-François-Michel Bigot* et de dame Jeanne-Julienne *Rondel*, son épouse, *sieur et dame du Préameneu*, né ce jour, baptisé par nous soussigné, curé, et tenu sur les saints fonts, par Monsieur Jean *Martin*, écuyer, *sieur du Boistaillé*, conseiller à la sénéchaussée présidiale de

Rennes, et dame *Anne-Françoise-Julienne Bigot, dame de la Mignotière*, ce vingt-six mars 1747, en présence des soussignants : Anne-Françoise-Julienne Bigot, Martin de Boistaillé, J.-F.-M. Bigot (le père), Montgodin, curé. »

Cet acte prouve que nous sommes en présence d'une famille de la haute bourgeoisie rennaise. Mais faut-il admettre, comme je l'ai jadis pensé, après Nougarède de Fayet, que nos Bigot sont originaires du Berry et remontent à Michel Bigot qui fut honoré de lettres patentes du roi Charles V, en 1369, et dont le petit-fils porta le titre de *vicomte de Morogues*, avec les armes : « de sable à 3 têtes de léopard d'or » auxquelles on a ajouté la devise : « *Tout de par Dieu*, » ?... j'en doute fort aujourd'hui, et je crains qu'il n'y ait dans l'assertion du descendant du ministre une prétention fort exagérée. Les anciens registres paroissiaux n'ont plus de secrets pour les chercheurs, et M. l'abbé Pâris-Jallobert, un des plus intrépides fouilleurs d'actes de baptême et de mariage que je connaisse, a trouvé, dans quelques communes voisines de Rennes, des traces certaines des Bigot, depuis le milieu du XVIe siècle. Ce qui est absolument sûr, c'est que *Jean Bigot du Plessis*, marié à Visseiche en 1612, y eut un fils *Jean Bigot de la Corbinais* qui fut lui-même père d'*Antoine* : et cet *Antoine Bigot, sieur du Bouridel, puis de la Corbinais*, épousa en 1676 à Bais, Jeanne Robin des Placettes, fille de Jean Robin du Préameneu et de Jeanne Paris de l'Aumosne. Voilà comment le titre du *Préameneu* entra dans la famille.

Antoine Bigot, qualifié noble homme et sénéchal de la juridiction du Pouez, eut deux fils, l'un qui continua la branche de la *Corbinais*, et *Jean-Luc Bigot de Préameneu*, né à Visseiche en 1683, marié à Vitré en 1713 à Catherine Chabot, notaire à La Guerche et syndic de

cette ville où il mourut en 1749, qui fut le grand-père de notre académicien (1).

Fils de *Jean-Luc Bigot de Préameneu*, *Jean-François Michel* le père du futur ministre de Napoléon Ier, naquit à Visseiche le 26 février 1714 et se fit inscrire comme avocat militant devant le Parlement de Rennes. C'était un travailleur, car il devint docteur agrégé des Facultés de droit; c'était aussi un sérieux père de famille, car de Jehanne-Julienne Rondel dame de Falesche, qu'il avait épousée à la Guerche en 1743, il eut au moins cinq enfants, une fille et quatre fils, nés à Rennes de 1746 à 1755 (2).

On peut donc se représenter, comme milieu ambiant de la première éducation du futur académicien, une de ces familles de vieux avocats bretons, tels que les Lanjuinais, les Le Chapelier, les Poullain, aux fortes traditions d'honneur et de travail, qui rendirent le barreau rennais célèbre entre tous à la fin du siècle dernier. Chez la plupart, on rencontrait même un certain rigorisme de mœurs et de religion qu'on tenait des maximes jansénistes longtemps pratiquées. Lanjuinais crut devoir s'en défendre plus tard, mais il ne put expliquer d'une manière satisfaisante sa collaboration active et prépondérante à la constitution civile du clergé, qui n'avait pas d'autre origine.

Ces préliminaires vont nous permettre de mieux ap-

(1) Pâris-Jallobert, *La Guerche, Visseiche*, etc.

(2) *Catherine-Jeanne-Perrine*, 14 mars 1746, en Saint-Aubin; — *Félix-Julien-Jean* (le futur académicien), 26 mars 1747, en Saint-Aubin; — *François-Marie-Laurent*, 10 août 1750, en Saint-Germain; — *Jean-Joseph-René*, 18 mars 1752, en Saint-Germain; — *Alexandre-Etienne*, 8 mars 1755, en Saint-Germain, qui porta le titre de *Bigot des Longrais* et se maria à Bain en 1783.

précier la longue carrière de Bigot, en examinant successivement chez lui, l'avocat, le politique et le législateur, le ministre, et enfin l'académicien et l'homme privé.

I. — L'AVOCAT

(1767-1790)

Il n'était pas rare, dans ces familles foncièrement religieuses du siècle dernier, qu'un des enfants fût destiné à l'état ecclésiastique. C'est ainsi que Lanjuinais eut un frère bénédictin. Comme il y avait une chapellenie chez les Bigot, on pensa qu'elle pourrait convenir au jeune Félix qui, tout enfant, montrait d'heureuses dispositions pour l'étude, et on l'envoya, non pas au collège des jésuites alors très florissant, mais au séminaire, où il fit de rapides progrès. On rapporte que l'évêque de Rennes, au cours de la visite des séminaires de son diocèse, s'arrêta un jour dans la classe du jeune Bigot, qui n'avait encore que sept ans, et l'ayant longuement interrogé, dit en lui posant sa mitre sur la tête : « Tu l'auras plus jeune que moi, mon enfant. » Il ne soupçonnait pas qu'au lieu de la porter, cet Eliacin aurait un jour le pouvoir de la donner aux plus méritants.

Un événement que je ne connais pas bien changea le sens des études de notre séminariste. Il y a encore ici une légende à débrouiller. Les biographies répètent à satiété que, son père étant mort en 1762, il devint par là le véritable chef de la famille, et qu'il abandonna tout projet de carrière religieuse pour s'occuper activement de l'éducation de ses trois frères en se préparant à suivre la profession paternelle.

Le certain, c'est qu'en effet le jeune Félix quitta le séminaire pour l'école de droit ; mais malgré l'affirmation de Nougarède de Fayet, petit-fils de Bigot, qui lui a consacré une intéressante notice en 1843 (1), je suis obligé de constater que son père n'était point mort en 1762, et vivait encore lors du mariage de son fils en 1779 (2) ; il ne mourut, d'après les anciens registres de l'ordre des avocats de Rennes, que le 8 février 1781. Si donc Félix Bigot dut, par nécessité de famille, consacrer sa première jeunesse à l'éducation de ses frères, c'est qu'un accident que j'ignore dut frapper le père de famille, qui vécut encore pendant vingt ans, mais sans doute dans une telle impossibilité de s'occuper de ses affaires qu'on le tint pour mort effectivement.

Quoi qu'il en soit, le jeune Bigot fit d'une façon sévère son apprentissage de la vie, et lorsqu'il fut reçu avocat au parlement de Rennes, le 16 octobre 1767, à l'âge de vingt ans, il était mûr pour les luttes sociales. L'année suivante, il prit le grade de docteur.

C'était le moment le plus aigu des polémiques entre les partisans du duc d'Aiguillon et ceux du procureur général De La Chalotais. Je ne crois pas qu'il y ait pris part, et je suppose qu'il se contenta, pendant une dizaine d'années, de consulter pour la nombreuse et brillante clientèle que lui avait laissée son père, les familles de Rohan, de Boisgelin, de la Villegontier, de Chateaugiron, et d'autres. On conserve dans quelques collections les principaux de ses mémoires judiciaires, et je constate en particulier qu'il signa en 1785, avec

(1) Paris, Crapelet, in-8°, 74 p.

(2) Acte communiqué par M. le conseiller Fr. Saulnier.

Chaillou et Gerbier, une consultation dans le procès appointé au présidial de Nantes entre le recteur et le prieur de Sainte-Croix. Mais son principal client durant cette période fut la famille de Rohan qui, satisfaite de ses services, lui persuada, pour l'avoir plus près d'elle, de venir s'établir à Paris et décida ainsi de sa carrière.

Les Rohan soutenaient contre le domaine royal et contre la ville de Lorient un procès, dit du franc-fief, qui ne fut complètement terminé qu'en 1785. Lorient qui supportait impatiemment le régime féodal, prétendait relever directement de la mouvance de la Couronne et non pas de la principauté de Guémené par la châtellenie de Tréfaven. Les Rohan, princes de Guémené, soutenaient au contraire que la ville de Lorient leur devait hommage avec toutes les conséquences, et malgré l'appui que les Etats de Bretagne avaient donné à la jeune cité, ils réclamaient leurs droits devant les juridictions compétentes. Je n'entrerai pas ici dans le détail ardu de ces discussions feudistes qu'on pourra parcourir dans les mémoires très étudiés et très précis de Bigot. Il me suffira de dire que le jeune avocat fit trancher l'affaire en 1778, en première instance, en faveur de ses clients, et que la conclusion en 1785, après la faillite colossale des Rohan, fut un compromis qui leur attribuait, en échange de leurs droits sur la ville, un nombre très respectable de millions destinés à éteindre leur passif.

C'est en 1778, après le succès de ses premiers mémoires, que Bigot fut sollicité par les Rohan de venir s'établir à Paris. Il y avait bien une sérieuse difficulté car il fallait tout d'abord se faire recevoir avocat au Parlement de Paris, et notre rennais, après dix ans d'exercice au barreau de sa ville natale, n'était pas

disposé à subir de nouveaux examens de licence. Mais les Rohan se firent forts de lever toutes les difficultés, et comme le barreau de Rennes était occupé par des maîtres qu'il paraissait assez difficile de supplanter, Bigot se décida, en espérant que sa notoriété déjà acquise lui faciliterait l'obtention des procès des plaideurs bretons devant les juridictions parisiennes.

Il mit donc ordre à ses affaires, et tout d'abord se maria. Le 20 juillet 1779, il épousait en Saint-Etienne-de-Rennes, « *Eulalie-Marie-Renée Barbier*, fille de feu noble homme Aimé-François Barbier, négociant, et de dame Jeanne Dufour, née en Saint-Etienne le 9 et baptisée le 11 décembre 1755 (1). » La jeune épouse avait vingt-trois ans, et appartenait à une honorable famille de négociants de Rennes ; son père avait été échevin de cette ville en 1767 ; et l'un de ses frères, qui portait le nom de Barbier du Puits, fut député agrégé aux États de février 1789, signa le cahier des charges et doléances du Tiers-État de la sénéchaussée de Rennes pour les États Généraux et devint officier municipal en 1792. C'est lui qui acheta de la ville, en 1793, le magnifique hôtel de Cornulier, aujourd'hui la Préfecture, qu'il revendit en 1811. Un descendant de ces Barbier, avocat et docteur en droit, devait épouser plus tard la fille de Saint-Marc-Girardin (2).

Aussitôt après son mariage, Bigot partit pour la capitale, laissant à Rennes d'unanimes regrets parmi ses collègues du barreau et parmi les membres du Parlement de Bretagne qui avaient tous apprécié sa haute compétence comme juriste, sa droiture en affaires et sa parfaite urbanité.

(1) Acte communiqué par M. Saulnier.
(2) Voy. René Kerviler, *Bio-bliographie bretonne*, II, p. 98, 99.

La réception de Bigot au barreau de Paris ne se fit pas sans obstacles ; on en trouve des traces dans sa correspondance avec Portalis ; mais les Rohan surent les lever et toutes leurs promesses se réalisèrent. Grâce à leur influence, l'intendant de Bretagne qui était alors Caze de la Bove, écrivit une lettre circulaire à toutes les communautés de ville de sa province, pour leur recommander Bigot comme le plus apte à leur servir d'agent commun pour les affaires contentieuses qu'elles avaient à traiter dans la capitale ; la plupart s'empressèrent d'accéder au désir exprimé par l'intendant, et l'avocat rennais se trouva ainsi assuré d'une clientèle sérieuse et sûre devant le Parlement de Paris, et devant le Conseil du roi.

Une autre bonne fortune lui survenait en même temps. L'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, membre de l'Académie française (1), était breton comme lui. Président né des Etats de Provence, il résolut de le faire nommer agent général de cette assemblée à Paris ; mais il existait déjà un titulaire de ces fonctions : Bigot ne voulut pas consentir à les accepter à son détriment et il exprima les motifs de son refus. Cette délicatesse ne fit qu'accroître l'estime qu'on avait pour ses talents. Les Etats de Provence décidèrent qu'ils se l'attacheraient à tout prix, et créèrent pour lui la charge d'avocat-conseil de leur province, aux appointements de 2.000 livres qui furent portés, dès l'année 1781, à 4.000. De cette époque datent les relations intimes de Bigot avec Portalis, avocat au parlement d'Aix et membre du conseil des Etats de Pro-

(1) Voir sur Boisgelin l'étude que je lui ai consacrée dans *La Bretagne à l'Académie française au XVIII*e *siècle*.

vence. Elles eurent, sur la seconde partie de sa carrière, une influence décisive, et l'on peut dire, en considérant l'enchaînement successif des événements, que Bigot ne serait pas devenu plus tard ministre de Napoléon Ier, s'il n'avait pas gagné de Rennes un procès aux Rohan, puis conquis l'estime de son compatriote, M. de Boisgelin.

Pendant dix ans, jusqu'à la fin de 1790, Bigot fut ainsi mêlé aux principales affaires de la Bretagne et de la Provence et s'acquit une réputation universelle de travailleur infatigable et de jurisconsulte consommé. Il ne peut être question d'analyser ici quelqu'un de ses mémoires judiciaires qui roulaient la plupart du temps sur des questions fort ardues de droit féodal. Qu'il me suffise de dire que les principales qualités qu'on se plaisait à reconnaître chez Bigot, étaient la précision et la clarté. En pareille matière ce sont les plus éminentes ; il ne s'agit pas de recourir aux fleurs d'éloquence, mais d'exposer exactement et de discuter de même.

Lorsque survinrent, en 1788, les troubles réformistes, il ne paraît pas que Bigot se soit engagé dans la lutte. S'il était resté à Rennes, il est fort probable qu'il eût été élu, avec ses maîtres et collègues, Lanjuinais, Le Chapelier, Gleizen et autres, député du Tiers aux États Généraux ; mais à Paris il était perdu dans la foule. On sait quel rôle prédominant jouèrent les députés bretons au début des États de Versailles ; j'ai dit ailleurs que leur groupe compact fut en quelque sorte le volant directeur et modérateur de la machine révolutionnaire en mouvement (1). On allait prendre opinion

(1) Voir René Kerviler, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux de* 1789, à la préface.

au Club qu'ils avaient fondé sous le nom de Club breton, et qui devait plus tard dégénérer en Club des Jacobins. Leur popularité fut telle pendant la dernière période de leur séjour à Versailles, qu'on a pu écrire, sur Le Chapelier qui présidait lors de la célèbre séance du 4 août, un pamphlet intitulé : « Vie privée et politique du roi Isaac Chapelier, premier du nom et chef des rois de France, de la quatrième race » (1), et qu'à l'époque des émeutes d'octobre, on faillit dételer sa voiture pour le porter en triomphe.

Bigot applaudit aux succès de ses amis, mais sans partager toutes leurs illusions, et il recueillit bientôt les fruits de la bonne renommée des Bretons parmi les Parisiens, quand, au moment de la réorganisation des tribunaux, il fut élu, en septembre 1790, juge au tribunal du quatrième arrondissement de Paris, dont le siège était aux Minimes de la place Royale, tandis que lui-même, habitant rue du Dauphin, près du Carrousel, était électeur de la première section, dite des Tuileries.

Les six tribunaux de Paris comprenaient chacun cinq juges titulaires et quatre suppléants, et les élus étaient en général choisis parmi les jurisconsultes dont la notoriété était la plus grande, car j'y rencontre dès lors Agier, Morel de Vindé, Garran de Coulon, Oudard et peu après, en 1791, Target, Duport, Lefebvre d'Ormesson, et au quatrième arrondissement, à côté de Bigot, Treilhard et Rœderer ; mais il ne paraît pas que leur service fût exceptionnellement chargé, puisque l'on confiait parfois, à ces juges, des missions fort éloignées de leur résidence. C'est ainsi que Bigot fut envoyé, au mois de mars 1791, avec deux autres commissaires,

(1) *Ibid*, II, 72.

Mulot, vice-président du Conseil général de la commune de Paris, et Léonard Robin, juge suppléant d'un autre arrondissement, dans le département de l'Ardèche, à l'occasion des troubles d'Uzès. Cette mission, disent les biographies, fut courte et sans résultats importants. Je ne suis pas tout-à-fait de leur avis sur ce dernier point. Les trois commissaires arrivèrent, en effet, lorsque tout était terminé, mais j'estime que le spectacle direct de ces événements eut une influence considérable sur les idées du futur législateur en matière de tolérance religieuse.

Comme le rapport de la commission n'est pas de lui mais de Mulot, ce moine défroqué qui avait joué jadis un assez vilain rôle dans la célèbre affaire du collier de la Reine (1), je ne m'étendrai pas longuement sur cet épisode, mais j'en dirai assez pour montrer qu'il ne faut pas si facilement le qualifier de quantité négligeable.

Déjà, l'année précédente, à la suite du massacre de trois cents catholiques par les protestants à Nîmes, pendant les deux journées des 13 et 14 juin 1790, et de la formation d'un camp d'observation protestante à Boucoiran, une fédération générale des paroisses catholiques du Vivarais avait eu lieu au camp de Jalès, où près de quarante mille gardes nationaux s'étaient rassemblés pour protester contre ces massacres et faire cesser l'oppression qui régnait sur les catholiques du Gard (2) Ce mouvement n'avait rien eu de politique, il

(1) Voir mon étude sur le prince Louis de Rohan dans *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle.*

(2) Voir l'intéressante étude de M. Simon Brugal sur les fédérations successives de Jalès, dans la *Revue de la Révolution*, en 1884 et 1885. – Elle est d'autant plus à retenir que les Archives nationales, remarque M. Sciout, dans son *Histoire de la Constitution civile du clergé*, ne possèdent aucun document sur cette affaire.

était exclusivement religieux. Le Vivarais avait accepté franchement toutes les réformes de l'année 1789 : les trois ordres y avaient applaudi au 4 août, et très franchement, car, dans ce coin de terre, nobles, bourgeois et paysans vivaient dans la plus grande union ; mais on n'y admettait pas qu'on touchât à la religion des ancêtres et les chefs de la fédération n'avaient eu d'autres programme que celui-ci : « Surveiller la marche de la Révolution et cesser de s'y associer, lutter même contre elle, le jour où elle deviendrait anti-religieuse ; défendre le catholicisme menacé, et le défendre, non, comme ont prétendu certains pamphlétaires, en allant à Nîmes user de représailles contre les protestants et les massacrer, mais en sollicitant énergiquement des pouvoirs publics la justice qu'ils étaient en droit d'en attendre » (1).

En 1791, des causes analogues produisirent les mêmes effets, mais plus accentués parce que les progrès des ennemis de la religion s'affirmaient davantage ; tant qu'on s'était attaqué aux dîmes, aux censes et aux bénéfices, les catholiques s'étaient résignés ; mais la constitution civile du clergé amenait le schisme et c'était dans les rangs des protestants que se recrutaient les adeptes les plus ardents du nouvel état de choses. Une rixe éclata le 13 février à Uzès entre catholiques et protestants ; ces derniers pillèrent, pendant les journées du 13 et du 14, toutes les maisons de leur adversaires et l'évêché ; et s'il n'y eut pas, comme à Nîmes, un grand nombre de catholiques massacrés, c'est que ceux-ci prirent le parti de la fuite et allèrent camper à quelques lieues de là. Or, le comité catholique de la fédération de Jalès était resté en permanence. Il convoqua aussitôt

(1) *Revue de la Révolution*, 1884, II, 438.

une nouvelle assemblée générale; et 35.000 hommes armés se trouvèrent réunis à Jalès le 20 février. On décida d'attaquer Nîmes et d'en faire le centre de la résistance catholique ; mais la direction manqua ; avant que les gardes nationales constitutionnelles, sous la direction du général d'Albignac ne leur eussent donné la chasse, les fédérés avaient disparu, et d'Albignac ne retira de son expédition que la honte d'une boucherie exécutée à froid sur les malheureux émigrants d'Uzès qui avaient pris le parti de rentrer tranquillement chez eux et qu'il laissa écharper en route. Bastide-Malbos, maire de Berrias et l'âme de la fédération, fut arrêté par un détachement du Pont-Saint-Esprit, incarcéré, et bientôt après étranglé dans sa prison ! Lorsque les commissaires de l'Assemblée constituante arrivèrent sur les lieux, les troubles n'étaient plus qu'à l'état d'affreux souvenir. Leur rôle se borna à celui d'enquêteurs ; mais le procès intenté aux chefs du second camp de Jalès n'eut pas de suite ; les autorités de l'époque, si animées pourtant contre les fédérés catholiques, eurent la pudeur de trouver trop partiale l'instruction dirigée contre eux ; quelques-uns des membres du comité directeur furent, il est vrai, décrétés de prise de corps, mais restèrent libres et non saisis, et l'amnistie générale du 15 septembre 1791 comprit, de près ou de loin, tous ceux qui avaient eu part à ces événements (1).

J'ai la conviction que l'expression des sentiments contenus dans les déclarations très nettes que Bigot eut alors à constater, de la part de ces populations franchement catholiques, exerça sur son esprit une influence profonde. Lorsqu'il la rapprocha de celle que les paysans

(1) *Revue de la Révolution*, 1885, I, 484 ; II, 113, 120, 121.

morbihannais manifestaient à la même époque en organisant ce qu'on a appelé l'échauffourée de Lisiec, il dut se convaincre que ces idées exclusives et sectaires des novateurs de l'Assemblée constituante en matière religieuse n'étaient pas du tout en accord avec celles des populations à qui on voulait les imposer ; et il en rapporta, en faveur de la liberté, des dispositions toutes spéciales qu'il allait bientôt avoir occasion de mettre en œuvre, au risque de passer pour un réactionnaire et un renégat.

De sa mission à Uzès datent les réflexions salutaires qui l'amenèrent à déployer, l'année suivante, un courage civique trop rare pour que nous n'ayons pas cherché à en découvrir les causes déterminantes.

II. — LE POLITIQUE

(1791-1799)

En septembre 1791, Bigot fut élu député de Paris à l'Assemblée législative par 387 voix sur 609 votants. Il y fit partie de deux comités, celui des contributions publiques où il retrouva son compatriote Lebreton, et celui de législation civile et criminelle dont faisait aussi partie un avocat de Rennes, Gohier, plus tard ministre de la Justice et membre du Directoire exécutif (1). Je connais peu ses travaux dans le silence de ces deux comités, dont les réunions se tenaient dans la maison des ex-capucins ; mais je puis atteindre ses opinions publiques, et constater que de nos jours il eût, vraisemblablement, siégé dans les rangs de ce qu'on a

(1) *Almanach royal* pour 1792, p. 171, 172, 177.

appelé le centre droit. On sait que la droite de l'ancienne Assemblée constituante n'avait pas de représentants dans la nouvelle Assemblée législative. La droite de celle-ci, assez peu nombreuse, du reste, était formée par le parti appelé, dans la première assemblée, constituant ou constitutionnel, et qui y siégait au centre gauche. Son dogme était la constitution générale de 1791 ; et sa prétention était de la conserver intacte. Ce fut le but que se donna franchement Bigot de Préameneu (1).

A la tribune, il s'attacha surtout à relever les exagérations des violents, et s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on n'outrepassât point les limites raisonnables dans lesquelles devait se mouvoir l'application des lois. C'est ainsi que, dès le 24 novembre 1791, il exprima l'avis que Delâtre fils, accusé d'avoir participé aux projets contre-révolutionnaires de son père, ne pouvait en être déclaré complice, par cela seul qu'on avait trouvé sur lui, au moment où il émigrait, une lettre par laquelle son père le recommandait à M. de Calonne (2). C'est ainsi encore que, le 29 février 1792, il demanda que l'Assemblée improuvât, ou renvoyât au pouvoir exécutif, un arrêté du département de Loir-et-Cher qui assujettissait tous les prêtres insermentés de ce département à se rendre sous huitaine au chef-lieu, faute de quoi ils y seraient conduits par la gendarmerie et incarcérés (3). Il fallait un certain courage pour résister de cette façon,

(1) Le journal de Lebrun publia en septembre une note dite *censoriale* sur la députation de Paris. Voici les deux lignes qui concernent Bigot de Préameneu : « De la probité, du patriotisme. Quant aux moyens... » (Reproduit dans le *Journal de la Corresp. de Nantes*, t. XI p. 13). Bigot prouva que ses moyens n'étaient pas si problématiques.

(2) *Moniteur* de 1791, n° 330.

(3) *Moniteur* de 1792, n° 61.

même au nom de la liberté de conscience, au courant vertigineux qui entraînait la Révolution à la guerre civile et religieuse...

Nous devons ici revenir un instant sur l'accusation de jansénisme que nous avons prononcée plus haut à l'adresse de beaucoup des anciens avocats bretons. Bigot montra par son attitude très nette, en plusieurs circonstances critiques, qu'il s'était détaché de toutes compromissions avec les sectaires. C'est par antipathie contre la suprématie du pape que tant de députés aux États-Généraux, de tempérament cependant religieux, s'étaient associés aux voltairiens dont l'objectif n'était pas seulement la ruine du catholicisme, mais celle de toute religion, pour avilir le clergé par la constitution civile et faire de tous les prêtres de simples salariés que l'Etat tiendrait à sa discrétion par la menace de la famine ; puis, lorsque l'œuvre eût été accomplie (1),

(1) Le ministère, par l'intermédiaire du garde des sceaux Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait longtemps retardé la sanction royale au décret de la constitution civile, parce qu'il négociait avec Rome pour chercher si le projet ne pourrait pas être accepté par le pape avec quelque tempérament ; mais le comité ecclésiastique, qui entendait se passer du Saint-Père, insista tellement que Champion de Cicé dut écrire le 4 septembre 1790 à Durand de Maillane, son président, la lettre suivante que je crois inédite et après laquelle il ne tarda pas à donner sa démission de garde des sceaux.

« J'ai rendu un compte fidèle au Roi, Monsieur, des instances de votre comité pour la publication des décrets rendus sur le clergé. Vous n'ignorez pas les motifs de sagesse qui l'avaient fait surseoir. Ils étaient dictés par l'amour de la paix et par le patriotisme le plus pur. Nous n'avons encore reçu de Rome qu'une réponse générale qui en annonce prochainement une plus positive ; elle nous confirme aussi dans l'opinon où nous étions des sentiments pacifiques et religieux du Saint-Père.

« Je sens, d'un autre côté, la force des raisons qui vous portent

ces prôneurs de la liberté, qui la criaient sur tous les tons et en inscrivaient le nom sur tous les murs, préférèrent la sacrifier que de renoncer à leur utopie schismatique et gallicane ; voyant que le clergé se réclamait de Rome et préférait se laisser dépouiller que d'abandonner sa foi, ils décrétèrent, au mépris des articles formels de la déclaration des droits de l'homme, l'application exclusive et forcée du régime qu'ils avaient inventé, et déclarèrent traîtres à la patrie, incarcérables à merci et dignes de la dégradation ou de l'exil, ceux qui n'accepteraient pas leurs théories. Il est vraiment pénible de constater à quelles odieuses démarches se livrèrent, dans leurs départements respectifs, un grand nombre d'anciens constituants, non réélus par leur faute à la Législative, pour essayer de retenir par la violence les âmes qui leur échappaient (1).

C'était l'époque où « après tant de déclamations, en l'honneur de la liberté de conscience, contre les Guises,

à presser la publication de ces décrets, et je les ai mises sous les yeux du Roi.

« Sa Majesté a cru pouvoir y déférer, mais avec le regret de n'avoir pu y effectuer en leur entier les mesures qu'Elle avait cru devoir adopter ; et Elle désire vivement qu'il n'en résulte aucun inconvénient. Je viens en conséquence, Monsieur, de donner des ordres pour faire imprimer et publier les décrets relatifs au clergé et à sa constitution civile.

« Personne n'est à vous, Monsieur, plus véritablement et plus parfaitement que moi. — *L'Arch. de Bordeaux.* » (Cabinet Bord).

Cette lettre, écrite au moment de franchir le Rubicon schismatique et qui confirme ce que nous avons cité ci-dessus, prouve, une fois de plus, que le ministère voulait s'appuyer sur le Pape et que l'Assemblée, imbue des maximes jansénistes ou philosophiques, tenait à s'en affranchir.

(1) Voyez en les preuves dans l'*Histoire de la constitution civile du clergé* par Sciout, ouvrage auquel on ne saurait trop recourir, si l'on veut être bien informé.

la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades, la Révolution en était arrivée à faire aux catholiques une telle situation, que les révolutionnaires les moins suspects (comme Gallois et Gensonné) n'osaient pas invoquer ouvertement en leur faveur le principe si pompeusement proclamé de la liberté des cultes, et devaient se borner à insinuer timidement que, pour éviter bien des embarras et même des troubles, on pourrait accorder provisoirement aux catholiques une tolérance étroite, ou tout au moins ne pas aller plus loin dans la voie de la persécution (1). » Mais à côté d'eux, les forcenés s'agitaient sans relâche : et pendant que François de Neufchâteau, Coustard, Français de Nantes ou Benoiston réclamaient la déportation de tous les prêtres catholiques, Isnard demandait qu'on leur coupât la tête. Il s'agissait bien de liberté ou même de tolérance !

Si Bigot avait pu entretenir quelques illusions pendant l'année précédente sur les véritables projets des fauteurs de la Constitution civile, il les avait abandonnées, et constatant qu'on allait employer en France, pour établir le schisme, les mêmes procédés dont jadis Henri VIII s'était servi en Angleterre, sans se soucier de la contradiction manisfeste qui existait entre cette manière d'agir et les principes conquis en 1789, il s'affirma, au péril de ses jours, en défenseur de la liberté religieuse, contre l'oppression schismatique, soutint que les catholiques devaient jouir de la liberté de conscience suivant la loi du 7 mai 1791, libéralement interprétée, et il opposa la Constitution générale qui proclamait cette liberté à la Constitution civile qui la violait.

(1) Sciout, *Histoire de la Constitution du clergé.*

Au péril de ses jours n'est pas de trop, car les tribunes lui firent bien sentir que les Jacobins n'étaient pas de son avis; et ses opinions publiquement développées à la Législative furent, nous le verrons bientôt, le motif de son arrestation pendant la grande Terreur. La petite, si je puis la nommer ainsi, s'affirmait déjà par des demandes de proscriptions et de massacres. Mais Bigot était de ceux qui osaient résister aux tribunes, et il le montra résolument quand, le 22 mars, il demanda, au milieu des murmures de l'assemblée elle-même, que les émigrés égarés par la peur ou par le préjugé, qui rentreraient avant un mois, ne fussent passibles ni du séquestre ni de l'amende (1).

Son courage fut récompensé : il obtint gain de cause.

Du reste, l'Assemblée ne lui tenait pas rancune de ce qu'il heurtait ainsi parfois le sentiment de la majorité. Elle reconnaissait en lui un homme de parfaite bonne foi, de conscience intègre et de savoir éminent. Bien qu'il eût démontré, le 7 janvier, que, le Roi partageant avec l'Assemblée le pouvoir législatif, il était nécessaire de soumettre à sa sanction les décrets relatifs à la composition de la Haute cour nationale (2), on se rappella que, le 9 du même mois, il avait fait décider la prompte organisation à Paris de l'institution des jurés d'accusation (3), et peu après demandé un rapport sur le soulagement des pauvres (4) ; et au commencement d'avril on l'élut président (5).

C'est en cette qualité que, le 29 avril, il fit au Roi,

(1) *Moniteur*, de 1792, nº 84.
(2) *Moniteur*, de 1792, nº 8.
(3) *Moniteur*, de 1792, nºs 42, 59.
(4) *Moniteur*, de 1792, nº 63.
(5) *Moniteur*, de 1792, nº 112.

venant en personne déposer sur le bureau sa déclaration de guerre à l'Autriche, cette réponse fort sommaire : « L'Assemblée examinera votre position et elle vous instruira du résultat de ses délibérations... » On ne pourra donc pas prendre texte de sa proposition de janvier, en faveur de la prérogative royale, pour l'accuser de servilisme suspect. Son objectif était uniquement le maintien sous toutes ses formes de la Constitution votée par la précédente Assemblée.

Mais ses efforts furent inutiles. Les Girondins, dont l'influence prédominait alors, étaient absolument décidés à enlever à l'autorité royale les derniers lambeaux qui lui restaient encore et à empêcher les catholiques de bénéficier de la loi du 7 mai 1791, qui leur assurait, bien que dans d'assez étroites limites, la liberté de leur culte. Les lois définitives de persécution furent votées et Louis XVI ne trouva point grâce devant les fanatiques en prenant un ministre girondin. Roland, prétrophobe acharné, vint lui-même, le 23 avril, dans un odieux rapport sur les troubles religieux rédigé en grande partie par sa femme (1), demander de nouveaux décrets de proscription, et les veto du Roi aboutirent aux journées du 20 juin et du 10 août.

Malgré ses insuccès, Bigot resta sur la brèche, et continua à tenir tête aux énergumènes. Le 25 avril, il s'opposa vivement au projet de loi présenté par Thuriot contre les ecclésiastiques orthodoxes qui continuaient de refuser à prêter serment à la Constitution. Le 15 mai, bravant les interruptions continuelles des tribunes, il demanda l'ajournement du décret portant que tout voyageur français ou étranger, venant à

(1) Voy. Sciout, *Histoire de la Constitution civile*, III, 150.

Paris, serait tenu de remettre à la police, dans les vingt quatre heures, un bulletin signé de deux citoyens et contenant son nom, son état, sa demeure, sous peine de détention jusqu'à la fin de la guerre ; et trois jours après, il parvint à faire substituer à ce projet un décret prescrivant des mesures de police beaucoup moins aggressives (1).

Le 19 mai, il s'opposa, à deux reprises, à ce que l'un des juges de paix de Paris fût traduit devant l'Assemblée, pour avoir, dans l'exercice légal de ses fonctions, décerné des mandats d'amener contre Bazire, Chabot et Merlin (2).

Enfin, le 21 juin, sous l'impression des souvenirs affligeants de la veille, et toujours au milieu des murmures, il fit adopter le décret, tant de fois violé depuis, d'après lequel aucune réunion de citoyens armés ne devait désormais, sous quelque prétexte que ce fût, se présenter à la barre de l'Assemblée, défiler dans la salle des séances, ni paraître devant les autorités constituées (3).

C'est qu'il avait été non seulement témoin, mais acteur dans cette terrible journée du 20 juin. Je vais lui laisser la parole sur ce sujet et raconter d'après lui-même la scène dramatique à laquelle il prit part : certains détails de ce récit appartiennent à l'histoire. J'ai dit qu'il demeurait rue du Dauphin, près du Carrousel, dans une maison d'où il apercevait la cour des Tuileries :

« Voyant de ma croisée, écrivait-il plus tard, qu'un attroupement séditieux, dont la grande terrasse était couverte, pénétrait de toutes parts dans le château, non seulement par les portes, mais encore en escala-

(1) *Moniteur*, de 1792, nos 138, 141.

(2) *Moniteur*, n° 142.

(3) *Moniteur*, n° 174.

dant les bas côtés, je pensai, ainsi que mon collègue M. de Mosneron, qui demeurait avec moi dans la même maison, que, quoique n'ayant pas de mission, à part notre seule qualité de députés, il était de notre devoir de chercher à pénétrer dans le château pour prévenir une partie des malheurs qui pouvaient arriver. Nous y allâmes donc, et, après beaucoup d'efforts, nous parvînmes à arriver dans la salle dite des Maréchaux. Elle était déjà remplie par la multitude : nous reconnûmes dans la croisée du milieu Sa Majesté placée sur un siège assez élevé pour être vue du public et déjà couverte du bonnet rouge que, comme on sait, le peuple le força de mettre sur sa tête : nous nous dirigeâmes vers lui. Il y avait alors devant le roi sept ou huit gardes nationaux, le fusil sur l'épaule, qui formaient une espèce de barrière bien faible, et de plus quelques députés dont était M. de Lacombe Saint-Michel. Le Roi voyait alors le danger, quoique sa sérénité et sa fermeté n'en fussent pas altérées ; la foule s'accumulait dans la salle ; des cris d'étouffement et de chaleur se faisaient entendre et le flot impétueux ne cessait de pénétrer : il semblait très probable que le résultat de cette émotion devait être celui projeté par les conspirateurs ; le roi, qui sans doute en était persuadé, nous parlait sans cesse de la Reine et des moyens de la sauver. On ne pouvait dégorger la foule qu'en ouvrant la porte des appartements où la Reine était avec le Dauphin. Je fus désigné par Sa Majesté pour aller, avec M. de Lacombe, prendre des dispositions dans cette vue et faire en sorte que l'on défilât de ce côté s'il n'y avait pas trop de risques. Pendant que M. de Mosneron restait auprès du Roi, je partis avec M. de Lacombe et deux des gardes nationaux, et j'entr'ouvris la porte.

Quelques gardes nationaux étaient dans cette grande salle : je les postai dans la longueur en face des croisées et en laissant un passage au milieu de la salle ; en arrière, on plaça un long bureau sur lequel le Dauphin fut mis devant la Reine, assise avec trois ou quatre princesses ou dames de la Cour ; je me mis debout à une des extrémités de ce bureau, avec Mme de Tourzel, M. de Lacombe étant à l'autre bout, et l'espace devant le bureau resta libre pour que l'on pût voir en passant la Reine et sa famille. Ces choses ainsi disposées, je fis ouvrir la porte. Il y eut, de la part des premiers qui parurent, de la surprise ; mais on les pressa de défiler et ils passèrent en silence, même en fixant les yeux vers le bureau ; presque aussitôt Santerre parut ; je m'avançai vers lui en lui déclarant qu'en ma qualité de député, je le rendais responsable de tous les malheurs qui pourraient arriver s'il ne concourait pas à faire évacuer la foule de la grande salle. Santerre ne répondit rien, mais il resta et fit lui-même défiler. Quand le peuple fut parti, le Roi vint à moi et me serra les mains avec toutes les expressions de la plus vive reconnaissance » (1).

Cette poignée de main du malheureux Louis XVI fortifia Bigot dans sa pitié et son dévouement pour la royauté constitutionnelle fort ébranlée, et le 10 août, en pleine émeute, il n'hésita pas à appuyer la proposition faite par le Ministre de la justice, de Joly, d'envoyer des députés aux Tuileries pour protéger le roi ; ce rôle lui fut imputé à crime l'année suivante, sous prétexte qu'il s'était ainsi rendu coupable d'avoir voulu sacrifier des membres de l'Assemblée Législative.

(1) Notice sur B. de P., par Nougarède de Fayet, p. 9 à 12.

De toutes ces motions et de tous ces votes résulte avec évidence que Bigot de Préameneu répudiait les violences de la Gironde et voulait s'en tenir à l'ancien parti constituant, avec la liberté religieuse par surcroît. Il avait parfaitement compris quelles étaient les véritables aspirations de la France, mais n'était pas de force à opposer, avec ses quelques amis, une digue au torrent révolutionnaire. *Vox clamantis in deserto* furent ses protestations et ses conseils, mais son ami Portalis les rappela plus tard à Bonaparte qui sut leur rendre justice.

Après le 10 avril, Bigot se retira dans sa ville natale, car Paris n'était plus tenable pour les modérés, et il passa à Rennes toute l'année 1793, sans accepter aucune fonction publique. Bailly, pendant sa fuite, vint l'y visiter au mois de juillet : raison de plus pour être compromis. Sur un ordre du Comité de sûreté générale, il fut arrêté le 4 février 1794, comme coupable de votes de modérantisme à l'Assemblée Législative, et conduit à Paris où il fut enfermé à la prison de Sainte-Pélagie, avec Lacuée de Cessac, Pastoret et plusieurs de ses anciens collègues.

Il y resta six mois, s'attendant chaque jour à comparaître devant le tribunal révolutionnnire, et à payer sa franchise par l'échafaud. Le travail seul pouvait apporter un peu d'adoucissement aux angoisses d'une pareille situation. Ayant pu se procurer quelques livres, il rédigea dans sa prison, sur les établissements des Européens dans les deux Indes, un long travail dont sa famille conserve le manuscrit, portant cette simple suscription : « composé pendant ma détention à Sainte-Pélagie. »

Délivré par le 9 thermidor, il revint une seconde fois à Rennes, où, pendant trois ans, il resta étranger aux affaires politiques, partageant son temps entre une

étude sur le papier-monnaie et l'organisation des écoles primaires de Rennes. Mais on ne l'oubliait pas à Paris et ses amis surent bientôt l'arracher à sa retraite pour utiliser ses talents sur un vaste théâtre.

III. — LE JURISCONSULTE ET LE LÉGISLATEUR

(1797-1808)

La Convention, achevant de détruire tout ce qui restait de l'ancien régime, avait en 1795 supprimé les Académies ; mais la même main qui jetait aux vents la poussière « des Sociétés littéraires patentées par la nation » ne devait pas tarder à les faire renaître sous une forme un peu différente. La Constitution de l'an III, datée du 3 fructidor (22 août 1795), contenait un article ainsi conçu : « Il y a pour toute la République un *Institut National* chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences » ; et le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la veille même du jour où l'Assemblée déclara sa mission remplie et se sépara, elle adopta une loi qui organisait le grand corps destiné à faire revivre avec d'importants changements les anciennes académies. Le nouvel Institut, organisé suivant les principes de l'Encyclopédie, se composait de trois classes : la première assignée *aux sciences mathématiques et physiques*, la seconde *aux sciences morales et politiques*, et la troisième *à la littérature et aux Beaux-arts*. Chacune de ces classes était divisée en plusieurs sections et composée de membres résidents et de membres non résidents. Enfin l'un des articles de la loi du 3 brumaire avait attribué au Directoire la nomination de 48 membres, deux par section, qui devaient élire les quatre-

vingt-seize autres ; et c'est ainsi que les membres directement nommés de la classe des Sciences morales, parmi lesquels se trouvaient entre autres Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Cambacérès, et De Lisle de Salles, choisirent Bigot de Préameneu, sans l'en avoir prévenu, comme l'un des *membres non résidents* de leur classe. Cette nomination fut ratifiée par le Directoire, le 2 germinal an IV (22 mars 1796).

Mais il ne suffisait pas aux amis de Préameneu de lui avoir décerné cet honneur lointain ; ils le décidèrent bientôt à revenir à Paris ; et le 25 germinal an V (14 avril 1797), il fut nommé à l'une des quarante-huit places de juges du tribunal de la Seine. Le lendemain, ses collègues le choisirent comme président d'une des sections de ce tribunal.

Bigot put alors prendre une part active aux travaux de l'Institut ; mais ce ne fut que deux ans plus tard, peu de jours après le 18 brumaire, qu'il fut nommé *membre résident*. Il avait eu pour cette nomination des concurrents redoutables, et quelques-uns en particulier qui avaient joué un rôle actif dans la nouvelle Révolution. Or, Bonaparte, devenu premier consul, faisait partie de l'Institut, dans la section des sciences, depuis le mois de décembre 1797. Il demanda des renseignements sur ce collègue qui venait d'emporter le vote sur ses zélés partisans; et ceux qu'il reçut furent tels que, six semaines après, ayant à réorganiser le tribunal de Cassation, il le nomma, le 19 pluviôse an VIII (8 février 1800), procureur-général près cette Cour. Bigot hésita quelque temps à accepter une charge aussi importante et répondit au Premier Consul qu'il n'avait pas une habitude suffisante de la parole, n'ayant exercé jadis que comme avocat consultant :

— « Vous lirez vos discours, répliqua Bonaparte ; je ne veux que me donner le temps de bien choisir et m'en imposer l'obligation » (1).

L'expérience fut bientôt concluante, car dès le mois d'août (le 24 thermidor an VIII) Bigot fut désigné, avec Tronchet et Portalis, pour rédiger le projet préliminaire du Code civil qui devait être soumis au Conseil d'Etat, puis au Tribunat et au Corps législatif.

Les trois commissaires n'avaient que quatre mois pour préparer cet important travail ; ils se mirent aussitôt à la besogne, et le projet fut prêt à être soumis à la section de législation du Conseil d'Etat à la fin de décembre.

« Ce corps, dit le duc de Rovigo dans ses *Mémoires*, tenait ordinairement trois séances par semaine. Elles commençaient à deux heures et finissaient à quatre ou cinq ; mais cet hiver le conseil ne se sépara jamais qu'il ne fut huit heures du soir et le Premier Consul ne manqua pas une seule de ses séances.

« Jamais il ne s'était tenu un cours de Droit public de cette importance. Le Conseil d'État comptait à cette époque une foule d'hommes dans la maturité de l'expérience et la force de l'âge ; aussi la discussion était-elle profonde, lumineuse, empreinte du cachet de la méditation. Le Premier Consul s'intéressait si vivement à ces débats que le plus souvent il retenait quelques conseillers d'Etat pour dîner et reprendre ensuite la discussion.

« La rédaction du Code civil achevée, ce grand travail fut porté avec les formalités ordinaires à la discussion du Tribunat. On avait déjà eu plusieurs occasions de s'apercevoir que ce corps deviendrait tôt ou tard un obstacle à la marche administrative du gouvernement.

(1) Notice par Nougarède de Fayet, p. 19.

Quoique composé d'hommes d'un mérite reconnu, il s'était mis en hostilité avec le Conseil d'Etat. Il avait quelquefois montré une opposition qui tenait peut-être plus à l'esprit de corps et à la rivalité de talents qu'à l'intrigue et à une tendance à l'exagération. Le Premier Consul avait été prévenu de cette disposition, mais elle était si peu raisonnable qu'il refusait d'y croire. Il fit, comme je l'ai dit, faire la communication. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait mieux auguré de ce Corps qu'il ne méritait. La discussion fut aigre, passionnée, minutieuse. On ne put plus se promettre de faire passer le code sans le mutiler. Le besoin de ce grand travail était vivement senti : mais comme il était à craindre que la même opposition ne se manifestât au Corps législatif et ne frappât ainsi de discrédit la première œuvre de la législation consulaire, on retira le projet. Les élections amenèrent des hommes plus sages au Corps législatif ; le Tribunat qu'on avait eu la prudence de réduire de moitié revint lui-même à un système moins hostile ; le code fut reproduit et adopté » (1).

Toutes ces péripéties furent laborieuses ; et dans l'intervalle Bigot fut nommé, le 30 frimaire an X (21 décembre 1801), *conseiller d'Etat* de la section de législation dont il devint président le 20 août 1802.

C'est en cette qualité qu'il fut chargé de soutenir, devant le Corps législatif, les chapitres du Code civil dont il était plus directement l'auteur, savoir ceux qui ont pour titre : Des absents, — Des actes respectueux pour le mariage, — De la paternité et de la filiation, — Des donations entre vifs et des testaments, — Des contrats et obligations conventionnelles en général, —

(1) *Mém. du duc de Rovigo,* I, 438 à 440.

De l'échange, — Des transactions, — De la contrainte par corps en matière civile, — De la prescription.

On doit reconnaître, à la seule inspection de ces titres, que son œuvre, dans l'élaboration du code, a été considérable. Je n'entreprendrai pas ici d'analyser dans le détail chacun de ces chapitres. Il y faudrait un des volumes de l'histoire du droit ; mais je choisirai dans la présentation de deux d'entre eux quelques passages oratoires qui donnent une idée de la méthode simple et lumineuse de notre législateur, et spécialement les débuts des exposés des motifs des projets de loi sur la paternité et sur la contrainte par corps. Ils montreront comment Bigot savait varier ses effets avec la nature même de son sujet, sans autrement s'embarrasser des artifices accessoires dont se servaient volontiers les rapporteurs des commissions des deux Chambres.

Le 20 ventôse an XI, Bigot portait à la tribune le titre relatif *à la paternité et à la filiation*. Entrant sans préambule dans le cœur de la question il s'exprimait ainsi :

« Législateurs.

Il est à regretter que, pour établir des règles sur les moyens de constater la paternité, la nature seule ne puisse plus servir de guide.

Elle semblait avoir marqué en caractères ineffaçables les traits de la paternité, lorsqu'elle avait rempli le cœur des père et mère et celui des enfants des sentiments de tendresse les plus profonds et les plus éclatants.

Mais trop souvent les droits de la nature, qui devraient être invariables, sont altérés ou anéantis par toutes les passions qui agitent l'homme en société. Les replis de son cœur

ne permettent plus de les connaître et comment établir des règles générales sur les sentiments qu'on aurait à découvrir et à constater dans chaque individu ?

D'un autre côté, la nature a couvert d'un voile impénétrable la transmission de notre existence.

Cependant il était nécessaire que la paternité ne restât pas incertaine. C'est par elle que les familles se perpétuent et qu'elles se distinguent les unes des autres C'est une des bases de l'ordre social ; on doit la maintenir et la consolider.

Il a fallu, pour y parvenir, s'attacher à des faits extérieurs et susceptibles de preuves.

On trouve un premier point d'appui dans cette institution qui, consacrée par tous les peuples civilisés, a son origine et sa cause dans la nature même, qui établit, maintient et renouvelle les familles, dont l'objet principal est de veiller sur l'existence et sur l'éducation des enfants, dont la dignité inspire un respect religieux, dans le mariage.

Les avantages que la société en retire doivent être principalement attribués à ce que, pour fixer la paternité, il établit une présomption qui presque toujours suffit pour écarter tous les doutes (1) ».

D'où dérive immédiatement la justification du célèbre principe : *pater est quem nuptiæ demonstrant*, suivie de celle des autres articles que nous connaissons tous.

Cela est clair, net, sûr de soi. L'orateur va droit au but, sans embarras, sans circonlocutions.

On a le sentiment de la parole du maître, qui en impose par la simple diction et qui n'a pas besoin d'appeler à son secours les redondances sonores et vides du rhéteur, ni l'appareil de la politique.

(1) *Code civil des Français*, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi présenté par les orateurs du gouvernement, des rapports faits au Tribunat, etc.

Quelle différence lorsqu'on compare cet exposé limpide avec le rapport fait au Tribunat sur le même sujet par le tribun Lahary au nom de la commission de législation !... Il faudrait juxtaposer les deux tableaux, comme je l'ai fait jadis dans la *Revue Européenne*, pour en mieux démontrer la valeur respective. Ce n'est qu'après une tirade de lieux communs sur les bases fondamentales de l'édifice social, et après une comparaison ronflante avec les principes de l'ancienne législation, que Lahary aborde enfin l'exposition et la discussion des articles du nouveau code, en les enveloppant de mille considérations accessoires, qu'il ne peut prendre dans son propre fonds et qu'il est obligé d'emprunter à d'Aguesseau et à Montesquieu, en les mettant en lutte l'un avec l'autre.

Il suffit d'avoir mis en présence ces deux procédés pour reconnaître combien la méthode personnelle qui ne cherche ses effets que dans le cœur de la question est supérieure à la seconde, toute en dehors et toute artificielle.

Cependant autre sujet, autre manière ; il y a des cas où un précis historique est nécessaire ; ce sont ceux qui présentent des actes législatifs de convention, pouvant changer avec les mœurs et la condition sociale des peuples. Tel est celui qui règle la contrainte par corps. Ici, Bigot est obligé de procéder par comparaison, puisque l'initiateur n'est plus la simple nature. Il le fait avec une lucidité parfaite, en débutant ainsi :

« Législateurs,

« Les règles établies dans le code civil sur la contrainte par corps sont conformes aux sentiments généreux et humains qui sont propres au caractère français ; elles sont conformes

au respect que toute nation policée doit à la dignité de l'homme et à sa liberté individuelle... »

Mais je n'ai pas le loisir de reproduire ici tout l'extrait que j'ai donné jadis de ce volumineux exposé. Qu'on le relise dans le recueil des rapports de présentation du code, et l'on ne s'étonnera pas d'apprendre après cela, que lors de la réorganisation de l'Institut, en 1802, Bigot ait été choisi pour faire partie de la classe de la langue et de la littérature française qui reconstituait l'ancienne Académie avec le nombre traditionnel de quarante membres, parmi lesquels on avait appelé tous les anciens académiciens vivants. — Portalis, Volney, Cambacérès, Roederer, Cabanis, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Lacuée de Cessac, Sieyès et Chénier y entrèrent avec lui.

Peu après, Bigot fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général des Hospices de Paris (13 pluviôse an XIII) et membre du comité consultatif de la Légion d'honneur (29 germinal de la même année).

Au moment de la constitution de l'Empire, il était donc un des personnages considérables de l'Etat. En 1805, il fut désigné pour accompagner Napoléon lors de son couronnement comme roi d'Italie à Milan, avec mission d'organiser l'ordre judiciaire dans la Ligurie : et il en profita pour pousser ses excursions jusqu'à Naples où il eut l'occasion d'assister à une éruption du Vésuve. Il en transmit les détails à Cambacérès dans des lettres qui furent publiées par les journaux de l'époque et qui montrent en lui un narrateur aussi exact et sincère de l'ordre naturel qu'un critique sagace et fin des faits de l'ordre moral. Qu'on en juge par le passage suivant extrait du *Moniteur Universel* du 4 octobre 1805 :

« Rome, le 20 août (2 fructidor).

« Mes compagnons de voyage (1) et moi, nous avons trouvé à Naples les habitants encore dans l'effroi du tremblement de terre dont je vous ai entretenu; ils étaient surpris que le Vésuve jetât seulement de la fumée comme cela avait lieu depuis l'éruption du mois d'août de l'année dernière.

« Le 12 du présent mois (août) à dix heures du soir, nous nous disposions à nous rendre au sommet de cette montagne célèbre lorsqu'un grand mouvement dans la ville et le rassemblement du peuple sur les quais nous apprirent que le Vésuve était en éruption. On voyait de Naples une flamme très-vive sur un côté de la montagne, du sommet en bas, telle à peu près qu'est la flamme des chaumes dans les campagnes où il est d'usage de les brûler, lorsqu'excitée par le vent, cette flamme s'élève dans les airs.

« Notre voiture était attelée; nous nous sommes rendus à la hâte sur le lieu de la scène, et d'abord dans la partie inférieure de la montagne, où le torrent de lave avait pris son cours; il était dirigé vers la mer, et pour s'y rendre il y avait à traverser un grand chemin sur lequel nous nous plaçâmes pour l'observer. Le terrain qu'il parcourait était couvert d'arbres, de vignes et des plus riches productions. Nous voyions dans un éloignement peu considérable des nuages de feu s'élever dans l'air et y former sur nos têtes une voûte d'un rouge éclatant. Nous ne pouvions encore découvrir à quelle distance nous étions du torrent; nous nous trouvions entre les murs d'un parc rempli d'arbres et une maison fort belle, toute neuve, au haut de laquelle était une terrasse.

« Nous sommes montés avec une grande sécurité sur cette terrasse, et nous y avons vu que le torrent se dirigeait vers ce même point et n'en était qu'à 150 pas ou environ. Nous sommes

(1) Le général Hédouville, M. Boujot et Mme Sauzet, fille de Bigot de Préameneu.

descendus à la hâte ; dix minutes s'étaient à peine écoulées qu'il n'existait plus aucune trace de la maison.

« J'ai d'abord observé comment un pareil torrent se déveveloppe et ensuite quelles sont ses différentes couches. La pente de la montagne donne à la lave en fusion un cours plus ou moins rapide, mais outre ce courant direct, la lave s'étend sur les parois latérales, sur les rives si on peut ainsi s'exprimer, et elle couvre plus ou moins de surface selon que le terrain se trouve plus bas ou plus élevé.

« Le cours direct de la lave est assez rapide parce que c'est là que se concentre la partie qui est en fusion et qui forme le véritable torrent. Sur la surface même de ce torrent, on voit rouler des matières qui sont sorties du gouffre en état de solidité, ou qui ont acquis cette solidité sur le champ, ou au moins en très peu de temps par le contact de l'air. Ce sont ces matières solides que, dans tout son cours, le torrent verse sur ses bords. J'y ai vu des blocs énormes de pierres rouges et calcinées, des scories de même couleur, divisées en plusieurs couches. Ce sont comme des charbons enflammés qui sont poussés les uns sur les autres, et qui font le même cliquetis. On peut sans se brûler approcher à six ou ou sept pieds : nous sommes restés assez longtemps à cette distance afin de mieux observer. Il n'y a point d'obstacle tel que mur ou maison qui puisse arrêter ou modifier le cours direct.

« Voici ce que nous avons vu dans l'expansion latérale. Lorsque la lave s'approche d'un mur, elle semble s'arrêter à un pied ou 18 pouces ; la partie du mur qui se trouve en opposition rougit en peu de minutes et tombe du côté opposé. Mais dans cette petite interruption de l'expansion, les couches de la lave s'accumulent sur elles-mêmes et nous avons vu en quelques minutes se former un monticule de plus de 30 pieds ; la hauteur en moyenne était de 12 à 13 pieds.

« On nous a dit que le changement de la lave de l'état liquide à l'état solide était également très prompt dans toutes les éruptions et c'est le préservatif des maux que ce fléau entraînerait. C'est la cause qui empêche le courant de la lave

de s'étendre comme il le ferait sur les côtés si elle était toute liquide.

« Sur le bord où nous étions, nous avons vu la chute des couches de lave ne gagner d'abord que 8 à 10 pieds par minutes, diminuer de vitesse et s'amortir en moins d'un quart d'heure. Dans le même quart d'heure, le courant direct s'était avancé à plus de 600 toises vers la mer.

« C'est sous un autre rapport un spectacle d'horreur et de deuil ; la route était couverte de gens au désespoir... »

Je n'insisterai pas sur la clarté de ces explications et de ce récit. La précision est toujours la qualité maîtresse du style de Bigot.

A son retour, il présenta au Corps Législatif les motifs du troisième et du quatrième livre du Code de procédure civile et alla présider à Rennes le collège électoral du département d'Ille-et-Vilaine qui le désigna pour son candidat au Sénat conservateur.

Napoléon lui ménageait mieux encore. Portalis étant mort en 1807, il nomma Bigot ministre des Cultes, le 5 janvier 1808.

IV. — LE MINISTRE

(1808-1815)

Les auteurs d'anecdotes, dont l'imagination féconde ne recule devant aucun obstacle, prétendent que Napoléon Ier aurait choisi Bigot comme ministre des Cultes à cause de son nom. Bigot, les Cultes, on voit tout de suite à quels ingénieux rapprochements prête la coïncidence. La grave *Biographie universelle* s'est faite elle-même l'écho de cette plaisanterie qui me rappelle celle qu'on rapporte du Cardinal de Richelieu donnant à

Godeau l'évêché de Grasse pour le remercier de sa paraphrase sur le *Bénédicité*, ou celle du Cardinal Fesch refusant l'archevêché de Paris et proposant Maury à sa place en disant : *Potius mori*..... Elle va jusqu'à prétendre que Bigot s'en amusait hors des Tuileries. On ne me persuadera jamais que Napoléon, pas plus que Richelieu, ait pris, ne fut-ce qu'une seule fois, le calembourg pour guide dans le choix des ministres ou des évêques. Ce sont là jeux de mots que les chroniqueurs en veine inventent après coup, et je n'eusse pas fait à celui-ci l'honneur de le citer si on ne le rencontrait dans des ouvrages qui passent généralement pour sérieux.

Bigot arrivait au ministère dans un moment critique. Le Saint Père avait perdu l'une après l'autre les illusions des fêtes du sacre à Notre-Dame. Après s'être bercé de l'espoir que Napoléon lui tiendrait compte de sa condescendance, il s'apercevait que toutes les promesses qu'on lui avait faites ne se réaliseraient point. On ne lui rendait pas les Romagnes, et on annulait, on transformait par les articles organiques plusieurs des clauses du Concordat. Sous l'influence de ces déceptions le pape avait prêté l'oreille aux propositions d'alliances russes et anglaises, et il refusait l'institution canonique aux évêques nommés par l'Empereur, en sorte que beaucoup de diocèses n'étaient plus gouvernés que par des vicaires généraux.

Napoléon, qui ne supportait aucune résistance, s'était décidé, après avoir déjà pris possession d'Ancône et des Marches, à faire occuper militairement les Etats de l'Eglise pour y exécuter, malgré le pape, le système continental ; et le jour même où il nommait Bigot de Préameneu ministre des Cultes, il donnait l'ordre au général Miollis de prendre possession de Rome ; puis

un décret du 17 mai 1808 réunissait les Etats du Pape à l'Empire Français, déclarait Rome ville impériale, et affectait au Souverain Pontife une dotation annuelle de deux millions, en ne lui laissant plus que le pouvoir spirituel. Le pape lança du Quirinal, dès qu'il vit le drapeau français remplacer le sien sur le château Saint-Ange, une bulle d'excommunication contre ses envahisseurs. Cette bulle, affichée sur les murs des Eglises de Rome, fut aussitôt arrachée par la police et n'eut pas d'autre publicité : mais le pape fut immédiatement enlevé de force par le général Radet, sur l'ordre du général Miollis, puis conduit à Grenoble et de là à Savone.

Accepter le ministère en de telles circonstances était fort délicat ; les responsabilités apparaissaient lourdes et les difficultés continuelles. Napoléon avait-il choisi Bigot à cause de son caractère à la fois ferme et conciliant, et dans l'espoir qu'il saurait en imposer au clergé sans le heurter ?... On l'a dit et répété : mais à cette époque, l'Empereur, énivré de ses succès, n'était guère à la conciliation ; suivant sa coutume en toutes choses, il en avait fini avec la période de ruses et de feintes, et la violence impitoyable dominait alors tous ses actes en matière religieuse. Qui lui résistait, même en apparence, était aussitôt emprisonné. Celui qui osait écrire au pape : « Très saint Père... J'ai en exécration les principes des Jules, des Boniface et des Grégoire... » ; celui qui forçait l'évêque de Séez à donner sa démission parce qu-il avait recommandé à ses curés de chanter les vêpres dans leur église les jours de fêtes supprimées ; celui qui jetait l'abbé d'Astros à Vincennes parce qu'il avait écrit au Pape ; celui qui invectivait les cardinaux en cérémonie publique, puis les dépouillait de la pourpre et les envoyait en exil, n'était pas homme à

chercher un conciliateur. Il voulait être obéi sans réplique. Depuis le jour de la signature du Concordat, il avait mis toute son attention à interpréter pour sa cause les articles de ce contrat religieux passé avec le chef de la catholicité, comme il avait fait pour tant d'autres traités signés avec les Souverains de l'Europe ; et il entendait bien imposer par la force son interprétation.

Habitué à prendre partout ses avantages, a fort bien remarqué M. d'Haussonville, « aussi prompt à exiger le strict accomplissement des clauses qui lui étaient favorables que peu soucieux d'exécuter celles qui retombaient à sa charge, l'Empereur avait en quelques années conduit les choses à ce point où, plus ou moins retardée, une rupture ouverte était à peu près inévitable. Si au lieu d'avoir été dirigées contre le plus faible des princes et le plus conciliant des Pontifes, elles avaient atteint n'importe quel autre monarque, nul doute que des mesures aussi violentes que l'invasion définitive de sa Capitale n'eussent partout ailleurs amené un état de guerre immédiate. C'était le caractère mixte de la souveraineté pontificale qui avait empêché cette querelle de dégénérer sur-le-champ en collision militaire. Pie VII à qui Napoléon reprochait si injustement d'imiter les exemples de quelques-uns de ses ambitieux prédécesseurs, avait au contraire été pris de scrupules qui n'auraient pas arrêté les Boniface, les Grégoire VII et les Jules II... Et il n'avait eu recours à ses armes spirituelles, qu'à son corps défendant, et quand toutes les autres lui avaient été graduellement enlevées » (1).

(1) D'Haussonville, *L'Église romaine et le Premier Empire*, III, p. 303, 304.

Napoléon rêvait alors à Charlemagne ; il s'imaginait pouvoir retirer tout naturellement ce que son prédécesseur avait donné : et il s'était mis en tête l'établissement d'un vaste empire d'Occident dont tous les autres rois auraient été les tributaires et le pape son premier fonctionnaire religieux. Il choisit Bigot surtout parce qu'il le savait très versé dans le droit canon et fortement imbu des maximes gallicanes chères aux vieux parlements, de sorte que son ministre des cultes pourrait lui fournir des armes à tout instant contre les résistances du Saint-Siège.

Ministre, ai-je dit ; non pas ministre dans l'acceptation actuelle du mot, avec initiative personnelle et responsabilité devant le pays ; mais un premier commis, chargé de préparer les voies, de recueillir les documents pour étayer les utopies du maître et exécuter ses volontés.

Il est essentiel d'en fournir les preuves et de les donner matérielles, car de simples affirmations pourraient paraître incroyables. Je les prendrai dans ceux des trois volumes de l'histoire des relations entre l'*Église romaine et le Premier Empire* que M. le comte d'Haussonville a consacrés à la période du ministre Bigot, et plus particulièrement dans la *Correspondance impériale* ; mais en faisant bien remarquer qu'il ne suffit pas de consulter le volumineux recueil de cette correspondance, publiée sous le règne de Napoléon III, car les éditeurs ont soigneusement écarté par ordre les lettres qui auraient fait le plus de tort à la mémoire du grand empereur, en le mettant en contradiction formelle avec les assertions du *Mémorial de Saint-Hélène*, surtout en matière religieuse. Il faut donc recourir au dépôt même des Archives et à la collection des lettres de Napoléon 1er à

Bigot de Préameneu, léguée en 1872 par ses héritiers à la bibliothèque du Conseil d'Etat.

Voici quelques passages de ces lettres et instructions de l'Empereur, choisis au courant de la plume parmi les plus caractéristiques ; je les citerai brutalement sans commentaires, car leur simple exposé suffit pour dégager nettement les situations.

« Je ne veux point de missions en France. Vous voudrez bien écrire une circulaire aux archevêques et évêques pour leur dire que je ne connais qu'eux, les curés et les desservants, et que je n'entends pas que des missionnaires faisant profession de prédicateurs errants parcourent l'Empire..... J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris et je leur avais accordé une maison. Je rapporte tout, je me contente d'exèrcer la religion chez moi, je ne me soucie point de la propager à l'étranger. Ces missionnaires sont d'ailleurs pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir. (1) Présentez-moi un projet de décret là-dessus, je veux en finir. *Je vous en rends responsable* si au 1er octobre il y a encore en France des missions... » (12 septembre 1809).

« M. Bigot de Préameneu, réitérez l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les Cardinaux qui sont encore à Rome, entre autres le cardinal di Pietro. Cet ordre sera exécuté dans les vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, sous peine de désobéissance. Sur ce, etc. » (18 décembre 1809.)

« M. Bigot de Préameneu, donnez ordre au général Miollis de faire emballer toutes les archives du Saint-Siège et de les envoyer en France sous bonne escorte. » (18 déc. 1809.)

« Donnez ordre au général Miollis d'envoyer à Paris Mgr Grégori et généralement tout ceux qui montreraient des pouvoirs pour les affaires spirituelles qui ne doivent pas être gérées à Rome. » (13 janvier 1810.)

(1) Je n'ai pas besoin de relever l'impertinence de cette phrase.

« Dans votre rapport parlez du pape et de ses criailleries contre les articles organiques. » (24 janvier 1810.)

« Plusieurs cardinaux ne sont pas venus hier, quoiqu'invités à la cérémonie de mon mariage. Ils m'ont par là essentiellement manqué. Je désire connaître les noms de ces cardinaux et savoir quels sont ceux qui ont des évêchés en France, dans mon royaume d'Italie ou dans mon royaume de Naples. Mon intention est de *donner à ces individus leur démission* et de suspendre le traitement de leurs pensions en ne les considérant plus comme des Cardinaux (1). Vous me ferez un rapport là-dessus pour que je prenne un décret authentique... » (5 avril 1810.)

« Le Ministre des cultes enverra chercher et réunira ensemble dans son hôtel les treize cardinaux qui sans empêchement de cause de santé ne se sont pas rendus à la célébration du mariage religieux. Le *Ministre leur dira* : Qu'ils n'ont pas assisté au mariage religieux de Sa Majesté après avoir discuté dans des conciliabules la question de savoir s'ils devaient s'y trouver et quoique la majorité eût été d'avis qu'il fallait y assister, que ces assemblées étaient des actes de rébellion, ne devant pas avoir lieu sans l'autorisation de Sa Majesté, que sans le pape ils ne sont rien ; que... que... etc. » (Toute l'admonestation est faite d'avance. — 5 avril 1810.)

« Sa Majesté désire que le ministre des cultes rédige sur les affaires du clergé des dispositions générales et complètes où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il convient d'adopter. Ce ne sera pas à proprement parler un décret, puisqu'il n'aura pas force d'exécution, qu'il ne sera pas remis en

(1) On sait que les 13 cardinaux, pensant que l'intervention du pape eût été nécessaire pour le divorce et que le décret de l'officialité diocésaine ne suffisait pas, au point de vue religieux, s'abstinrent de venir à Notre-Dame ; mais ils se rendirent le lendemain à la réception des Tuileries d'où l'Empereur les chassa en les interpellant avec violence. Ils furent exilés et dépouillés des insignes cardinalices ; d'où le nom de *cardinaux noirs*.

minute à la secrétairerie d'Etat, qu'il ne sera pas expédié et qu'il restera entre les mains du ministre. Dans ces dispositions générales, on détaillera par titres toutes les mesures qu'on pourrait être dans le cas de prendre : on établira les choses *comme elle devraient être et d'une manière absolue, comme s'il n'y avait point de pape,* et sans avoir égard ni aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dispositions, elles seront converties en décret, et l'on arrivera successivement au développement du système complet. Ainsi, on ne sera plus fatigué par des rapports successifs, mais chaque fois qu'il y aura une mesure à prendre, le ministre rappellera ce qui est fait et ce qui reste à faire... » (1) (5 avril 1810.)

« M. le comte — (Bigot avait été nommé *comte de l'Empire*) — je sais que plusieurs évêques se sont en effet mal comportés à Rome. Ecrivez qu'on les envoie en France sous bonne et sûre escorte. On doit y diriger également tous ceux qui ne prêteraient pas serment. » (2) (16 mai 1810.)

(1) Nous voici bien près d'une organisation schismatique complète, d'autant mieux que dans la suite de la dépêche, l'Empereur demande à Bigot de traiter cette question : « quels sont les moyens à prendre pour effectuer la réduction des évêchés en Italie, *en restant le plus possible dans l'esprit de l'Eglise*, soit en ne supprimant pas les diocèses, mais en les réunissant, soit en faisant précéder la réduction d'une déclaration portant qu'il ne doit y avoir que tel nombre d'évêchés, qu'il est de principe qu'en matière de circonscription, si la puissance ecclésiastique est nécessaire, l'intervention de la puissance civile n'est pas moins indispensable. On doit trouver dans les registres de l'Eglise que telle population, telle étendue de territoires est nécessaire pour l'établissement d'un évêché... » Ceci se rapproche singulièrement des procédés de la constitution civile du Clergé en 1790.

(2) Ainsi voilà le défenseur des prêtres insermentés de France en 1792 obligé à son tour de sévir contre ceux d'Italie en 1810. Il est vrai que le serment n'était pas tout-à-fait identique, mais au fond il y avait la même affaire de conscience.

« Monsieur le comte, qu'est ce que l'évêché de Fiesole dont l'évêque est un homme dangereux. Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché ? » (18 juin 1810.)

« Je vous envoie votre exposé sur les affaires avec le regret d'y trouver des inexactitudes. Par exemple la réunion des Etats romains à l'Empire a eu lieu lorsque le pape était à Savone et non lorsqu'il était à Rome (1). Il ne faut pas parler de l'abbé d'Astros ni de son pamphlet et encore moins de mariage et de la légitimité de l'enfant, cela est trop absurde. Il faut dire qu'aussitôt qu'un courrier m'eût instruit qu'on avait été obligé d'éloigner le pape de Rome parce qu'il voulait exciter un soulèvement dans le peuple, j'ai ordonné qu'on le conduisit à Savone. *On ne peut pas parler de Grenoble.* » (2) (29 janvier 1811.)

« Monsieur le comte, écrivez au Préfet de Montenotte pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand vicaire de Paris afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi (!) du pape, qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion (3). Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape ou sa suite et pour que la poste ne lui fasse porter ni ne lui remette aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris où je désire le voir. Vous écrirez au sieur Chabal (le préfet) d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, etc., » (31 décembre 1810.)

(1) C'est l'empereur qui se trompe sciemment. Le drapeau français avait été hissé le 9 juin 1809 au château Saint-Ange à la place du drapeau pontifical, pendant que le pape était encore au Quirinal.

(2) Il était cependant exact que le pape eût été d'abord conduit à Grenoble, puis interné au palais épiscopal de Savone.

(3) Il s'agit de la lettre à l'abbé d'Astros pour l'informer que le cardinal Maury ne pouvait être effectivement archevêque de Paris sans institution canonique. L'abbé d'Astros fut envoyé à Vincennes pour l'avoir sollicitée et reçue.

« Monsieur le comte, mon intention est que les archevêques e tévêques que *j'ai nommés* aux différents sièges de mon Empire prennent le titre de leurs sièges dans tous leurs actes, titre pour lequel ils m'ont prêté serment. *Je n'entends point* qu'ils y mettent aucune modification. Je ne m'oppose point à ce qu'ils se pourvoient auprès de qui de droit ; mais j'entends qu'ils n'aient point la faiblesse d'adhérer aux prétentions des Chapitres. (16 novembre 1810.)

Mais il me semble inutile de continuer ces extraits jusqu'en 1815. Cela suffit amplement, j'imagine, pour montrer la façon dont l'Empereur traitait ceux que le public appelait ses ministres. Il leur fallait réellement une forte dose de résignation personnelle ou de dévouement à leur idole pour accepter une pareille dépendance : non seulement les ordres sont imposés, mais leurs termes mêmes sont dictés.

On sait comment toutes ces difficultés furent agravées encore par la réunion d'un concile à Paris le 9 juin 1811, dans le but de lui faire trancher la question de l'institution des évêques. L'Empereur fut tellement blessé du serment d'obéissance prêté tout d'abord au Pape prisonnier par les pères, suivant l'usage des anciens conciles, qu'il fit faire par son ministre des recherches sur ce qu'en pensaient les anciens Parlements, et le chargea de veiller à ce que rien ne fut imprimé dans l'assemblée, pas même le discours qu'il y avait prononcé en son nom ; puis comme le concile demandait avant toutes choses qu'on lui permit d'envoyer une députation au Saint-Père, pour s'entendre avec lui sur la question capitale qui lui était soumise, un décret prononça le 10 juillet sa dissolution et trois des évêques furent envoyés au fort de Vincennes....

On sait encore comment, de guerre lasse, après avoir

chargé Bigot de conférer individuellement avec les autres évêques, l'Empereur réunit de nouveau le concile comme s'il n'avait pas été dissous ; comment un projet de décret fut adopté suivant ses indications ; comment une députation fut enfin autorisée à se rendre à Savone près du Pape pour le lui faire confirmer ; et comment le bref du 20 septembre 1811, donné en conséquence par le Saint-Père, fut renvoyé à une commission de conseillers d'Etat qui fut d'avis de le rejeter, sous prétexte que le Pape y parlait comme si le concile n'eut agi que sous son autorité.

La députation resta à Savone pour tâcher d'obtenir de nouvelles concessions : mais, en mars 1812, elle n'avait pas encore réussi dans ses démarches. C'était le moment où Napoléon partait pour la désastreuse expédition de Russie ; il fit témoigner au Pape le désir de le voir se rendre en France, et le Saint Père arriva à Fontainebleau le 20 juin. L'Empereur, qui était en route, à la tête de sa grande armée, lui écrivit pour le complimenter en accréditant Bigot près de lui afin de continuer les négociations commencées.

Hélas ! la campagne de Russie fut désastreuse. Rentré à Paris le 18 décembre dans un état d'esprit peu porté à la douceur, Napoléon fit fermer tous les oratoires particuliers où l'on avait prêché une doctrine contraire à ses idées, et se rendit à Fontainebleau le 18 janvier 1813, suivi par son fidèle ministre des cultes, pour entamer directement avec le pape les célèbres conférences qui aboutirent au nouveau concordat du 23 janvier, et qui se résument si bien dans les deux mots devenus historiques: *Comediante ! Tragediente !*

Mieux conseillé, le pape écrivit une lettre de rétrac-

tation le 24 mars. Il n'en fut pas tenu compte ; mais les jours de l'Empereur étaient comptés : la campagne de 1813 fut plus désastreuse encore que celle de 1812. La présence du pape à Fontainebleau devenant une gêne, on se décida à le laisser partir le 23 janvier 1814 pour Savone ; et les plénipotentiaires des puissances ayant demandé, le 19 mars, sa liberté définitive, il put rentrer à Rome.

Cependant Napoléon abdiquait, et Bigot prenait part, comme ministre, aux délibérations du conseil de régence. Le duc de Rovigo a raconté avec de grands détails, dans ses *Mémoires*, les péripéties de cette séance historique dans laquelle Bigot soutint l'opinion de ceux qui voulaient que l'Impératrice restât à Paris, et prenant son fils entre ses bras parcourût les faubourgs, et soulevât la population contre les alliés. Cette opinion n'ayant point prévalu, il suivit la régente à Blois, et fut considéré, de ce fait, comme démissionnaire, par le gouvernement provisoire qui le comprit dans ses listes d'exclusion.

Pendant la première Restauration il disparut de la scène publique, mais dès le retour de Napoléon, le 20 mars 1815, il reprit ses fonctions, avec le titre de directeur général des cultes, puis fut créé *ministre d'Etat* le 28 mars, et *pair de France* le 1er juin.

Son œuvre fut peu considérable durant les Cent jours : quelques circulaires aux évêques, et un discours à la chambre des Pairs, le 26 juin 1815, pour s'opposer à l'adoption des mesures de sûreté générale, attendu que tout l'avant projet se trouvait contenu dans le code civil.

Le canon de Waterloo lui coupa la parole, et la seconde Restauration le rejeta définitivement dans la vie privée.

V. — L'ACADÉMICIEN ET L'HOMME PRIVÉ

(1815-1825).

Redevenu simple citoyen et n'ayant conservé de ses anciennes fonctions que celle d'administrateur des hôpitaux de Paris, Bigot de Préameneu vécut encore huit ans, jusqu'en 1825, trouvant dans la culture des lettres et des sciences, qu'il n'avait pas complètement abandonnée au temps de sa grandeur, une ample compensation de ses labeurs politiques.

Chez Bigot, a dit Daru qui l'avait personnellement connu et qu'il honorait d'une sincère amitié, « l'homme public devait à l'homme de lettres cette philosophie qui sait supporter avec une âme égale la bonne et la mauvaise fortune. Les orages politiques n'avaient pu altérer sa sérénité ; les dangers personnels ne lui avaient rien fait perdre de sa modération, ni le ministère, de sa tolérance et de sa modestie. Sage dans l'exercice du pouvoir, il l'avait quitté sans regret, quoique, par un rare privilège, la faveur ne lui eût pas coûté un ami ; et il n'avait vu que l'avantage de recouvrer un utile loisir dans ce retour à la vie privée que les esprits moins calmes appellent trop souvent une disgrâce. Douce puissance de l'étude, qui ne permet de connaître ni le poids du temps, ni le vide de l'âme, ni les regrets d'une ambition vulgaire, et qui montre à l'homme une source plus pure, où il ne tient qu'à lui de puiser tout ce qui lui appartient de bonheur et de dignité (1). »

En 1816, il fut maintenu en titre dans la réorganisa-

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829, p. 250-251.

tion de l'Académie, dont il n'avait jamais perdu de vue les travaux depuis sa reconstitution en 1802. Dès l'origine, dit encore Daru, notre assemblée s'aperçut, « assurément sans en être étonnée, que le savant jurisconsulte était en même temps un littérateur profond, un des hommes les plus versés dans les littératures anciennes, un des écrivains qui s'exprimaient avec le plus de justesse et de pureté. Son amour pour les lettres, si nous ne l'avions déjà connu, nous aurait été révélé par l'ardeur avec laquelle il concourait à nos travaux philologiques. On voyait que c'était un bonheur pour lui de revenir aux études chéries de sa jeunesse. Cependant elles ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. L'histoire naturelle, l'histoire des voyages, se partageaient ses moments. Cette ardeur pour l'étude dans un âge déjà avancé avait toute la vivacité de la reconnaissance. »

Ses travaux académiques les plus importants consistent dans un discours prononcé sur la tombe de l'abbé Sicard, publié au *Moniteur universel* du 22 mai 1822; un discours de réponse à celui de M[gr] Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France et grand maître de l'Université, reçu dans l'Académie française le 8 novembre 1822, à la place de l'abbé Sicard ; et un discours sur l'instruction morale et religieuse dans les prisons, prononcé dans la même séance.

Pour donner une idée de sa manière oratoire à cette époque de sa carrière, je choisirai le discours de réponse à M[gr] Frayssinous qui contient son éloge et celui de l'abbé Sicard, et j'en citerai l'exorde et la péroraison. Ce qui me frappe le plus c'est la franchise générale du ton. Comme dans les exposés des motifs devant le Tribunat pour les titres du Code, l'orateur entre tout de

suite dans son sujet, sans détours, sans circonlocutions, puis cela marche tambour battant, avec un air crâne et sûr de soi qui ne manifeste cependant ni fatuité, ni présomption :

« MONSIEUR,

« L'Académie française se félicite de vous avoir appelé à partager ses travaux.

« Elle est instituée pour conserver, avec la pureté de la langue, les règles et les beautés des divers genres oratoires.

« Le premier de ces genres, par l'éclat et par l'importance de ses effets, a toujours été l'éloquence qui, ayant pour objet la parole même de Dieu, doit faire pénétrer et fixer dans les cœurs les principes sans lesquels il ne saurait y avoir de bonheur ni actuel, ni futur ; cette éloquence qui présente les vérités évangéliques, avec l'onction et l'énergie propres à subjuguer les passions et à triompher de l'incrédulité.

« L'Académie vous voyait, Monsieur, depuis un grand nombre d'années, au premier rang des orateurs de la chaire. Vous y avez été placé par le public toujours de plus en plus empressé à vous entendre, et vous comptez à cet égard, comme un de vos premiers titres d'honneur, celui d'avoir mérité le suffrage de votre auguste Souverain, qui, savant appréciateur des talents, a distingué les vôtres et vous a nommé son prédicateur ordinaire.

« Vous avez su mettre en action, avec tant d'habileté, les divers ressorts de l'éloquence sacrée, que vous en avez obtenu tous les succès.

« Dans les œuvres que vous avez publiées, vous avez marché sur les traces de nos plus célèbres prélats.

« Vous avez présenté dans les tableaux les plus animés, Son Eminence le cardinal de Talleyrand de Périgord, grand par ses aïeux, grand par les dignités de l'Eglise dans la Capitale du monde chrétien et dans la capitale de la France, plus

grand encore par son zèle pastoral au milieu de ses souffrances aiguës et continues, zèle qui lui a fait porter sa prévoyance jusqu'au temps où il ne vivrait plus, et auquel l'église de Paris doit un successeur si digne de cette religieuse adoption... »

Puis il analyse l'oraison funèbre du prince de Condé, le panégyrique de saint Louis prononcé devant l'Académie, et là il ménage un repos dans l'œuvre du récipiendaire :

« Au surplus, Monsieur, telle est la marche de la renommée, de ceux que distingue l'éloquence : c'est dans la chaire même, comme à la tribune ou dans les temples de la justice que leur gloire est consacrée. La lecture ne peut faire connaître ni les grâces ou l'énergie de l'action, ni le profond recueillement des auditeurs rentrant dans leur conscience, ni leurs mouvements d'admiration ou d'enthousiasme, ni tout ce qu'on appelle les merveilles et l'empire de la parole. Cependant ces grands effets sont le but de l'orateur, et c'est à ce but, s'il peut l'atteindre, que sa tête se trouve couverte de la palme du triomphe... »

Il rappelle alors ses conférences pour la jeunesse, dont le succès engagea le roi à le nommer grand maître de l'Université, son traité sur le droit public ecclésiastique, sa nomination à la Chambre des pairs, et arrivant à son dernier discours :

« L'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de M. l'abbé Sicard sera au nombre des monuments qui consacreront sa célébrité. Les rapports intimes qui l'unissaient avec ses confrères depuis un si grand nombre d'années me font un devoir d'exprimer en leur nom qu'ils le regrettent comme un savant littérateur, comme un ami de l'humanité comme un modèle de vertu privée... »

Je n'ai pas le loisir de citer ici le magnifique éloge tracé du modeste instituteur des sourds-muets, mais

j'en-détacherai ce passage où se reflètent à la fin les traits de Bigot lui-même :

« Ainsi M. l'abbé Sicard passait sa vie dans la jouissance des plus doux sentiments du cœur. Il aimait ses élèves comme lui-même et ses élèves eussent donné leur existence pour racheter la sienne. Il se disait chaque soir : je leur ai fourni de nouvelles idées ; j'ai agrandi leur existence ; ils se trouvent plus heureux, ils m'aiment encore plus ; et ce sentiment le rappelait auprès d'eux le lendemain avec un nouveau zèle.

« Une tourmente révolutionnaire l'arrache à ses élèves ; ne pouvant leur donner, pendant cette proscription, des leçons verbales, il compose pour eux un cours complet d'instruction. Je voulais, nous dit-il dans cet ouvrage aussi important qu'unique en son genre, je voulais laisser à mes élèves et à ma patrie, si j'en étais chassé, ce monument de mon inviolable attachement.

« S'il est possible qu'il y ait dans ce monde un bonheur réel, il est réservé à ceux dont les jours se succèdent toujours remplis par le bien qu'ils ont fait ; et ce bonheur est à son comble si les services ont été rendus à une classe malheureuse et souffrante... » (1)

Je veux m'arrêter sur cette dernière phrase, car c'est, de la part de Bigot, un véritable cri du cœur. J'ai dit qu'il faisait partie du conseil d'administration des hôpitaux de Paris : il faisait aussi partie du conseil des prisons : et le duc de Montmorency, qui était son collègue, a rapporté dans son discours de réception à l'Académie, avec quelle ardeur, libre de toute mesure, il en remplissait les devoirs. Personne ne fut un membre plus utile ni plus dévoué dans ces deux conseils. « Ce n'est pas sans un sentiment doux

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829, p. 77 à 85.

et consolant, ajoute le récipiendaire, que l'on voit les amis des lettres et les savants prendre place dans ce qu'on peut appeler les divers ministères de ce royaume de la charité. Utile et touchante association, où les lettres reçoivent autant qu'elles donnent ! L'habitude de la méditation, le service exclusif des facultés intellectuelles peuvent élever noblement l'homme au-dessus des vices de l'humanité, mais peut-être aussi l'isoler trop de la connaissance et du sentiment de ses souffrances, le rendre trop étranger au besoin de compatir à ses maux et de soulager ses misères. Si l'on a vu, surtout dans le siècle immortel qui nous a transmis tous les exemples de gloire et de vertu, les plus beaux génies se montrer dociles à l'origine des habitudes de famille et des relations d'amitié, ne peut-on pas dire que ceux qui se reposent de leurs études favorites, en se dévouant aux devoirs de la charité, s'attachent à des parents, à des amis de tous les temps et de tous les jours, adoptent, dans les pauvres et dans les malheureux, une famille éternelle ?... M. de Préameneu était toujours le même, toujours également assidu et zélé, partout où il y avait le bien à faire, sans que l'âge ni la délicatesse de sa santé pussent ralentir son ardeur. J'ai appris de vous-même, Messieurs, que son excellent esprit, son instruction étendue se faisaient remarquer par la part qu'il prenait à vos utiles travaux sur la langue dont vous êtes chargés de conserver le précieux dépôt pour en continuer l'usage presque universel. Tel il se montrait parmi les administrateurs des pauvres dont il discutait les intérêts avec une rare sagacité, avec une justice scrupuleuse. Tel il était encore dans les conseils qui travaillent avec tant de sollicitude à la réforme des prisons... Après avoir contribué à la

confection de notre code civil, M. de Préameneu se plaisait à consacrer ces mêmes talents, ces mêmes connaissances au travail du code des prisons, mélange heureux de bienveillance et de sévérité, d'humanité et d'indispensable rigueur. Bien peu de temps encore avant de le perdre, n'avons-nous pas entendu cet homme de bien apporter le tribut de ses vœux ardents pour la réforme des mœurs, dans cet intéressante réunion d'hommes appartenant aux diverses classes et aux diverses fonctions de la société, que l'héritier du trône, que notre Dauphin daigne appeler auprès de lui, pour s'occuper avec une touchante sollicitude, d'améliorer le sort des prisonniers.... ? ».

C'est au milieu de ces travaux tendant au soulagement de l'humanité souffrante, que Bigot de Préameneu, mourut à Paris, le 31 juillet 1825, après une courte maladie. Daru prononça sur sa tombe un éloge funèbre qui fut inséré au *Moniteur* du 10 août 1825. Peu après le duc de Montmorency, son successeur à l'Académie française, prononçait l'éloquent discours dont j'ai cité quelques passages. Depuis ce temps une notice assez étendue a été publiée sur lui en 1843 par un de ses petits-fils, Nouyarède du Fayet, mais elle demandait à être complétée par les intéressants documents qu'ont publiés les historiens modernes de la Révolution et M. d'Haussonville dans son ouvrage sur les relations entre l'Église romaine et le premier Empire. C'est ce que j'ai essayé de faire.

De cette étude ressort nettement ce *vir bonus dicendi peritus* qu'a si bien personnifié l'adage latin. Il ne reste presque rien du passage de Bigot au ministère des Cultes

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829 p. 228 à 231.

où l'on peut regretter qu'il ait accepté le rôle d'un simple commis de Napoléon Ier ; mais sa mémoire est rendue impérissable par sa collaboration active à notre code civil. C'est là que ce jurisconsulte sagace, cet orateur net et précis a laissé une trace qui ne sera jamais effacée de notre histoire.



II

CHATEAUBRIAND

(1768-1848)

Là-bas, sur un rocher qui s'avance fièrement dans la mer, sur ce Grand-Bey sans cesse battu par la vague, mais qui ne bronche pas sous l'assaut des tempêtes, s'élève un simple cénotaphe entouré d'une modeste grille, et surmonté d'une croix de granit. C'est le tombeau de Châteaubriand. Lui-même avait demandé d'être inhumé ainsi, seul, en plein ciel, dominant le tumulte et défiant les flots. Et c'est aussi le symbole de sa renommée. Au début du XIX[e] siècle, il avait, d'un seul coup, brisé les anciennes idoles littéraires, en publiant l'incomparable apologie qui s'appelle *Le Génie du Christianisme* et qui, sur les ruines des prétendus classiques en décadence, créa le romantisme. Pendant un demi-siècle, il fut le véritable inspirateur et le maître de cette merveilleuse pléïade qui a projeté un si brillant sillon de lumière sur notre littérature : puis il disparut en pleine gloire, nous léguant cet autre poème véritablement épique des *Mémoires d'outre-tombe*, que des éditeurs cupides découpèrent sans goût en le défigurant, mais

qui vient de sortir, en magnifique joyau, des entraves de la cinquantaine. Et pendant l'intervalle, les dents de l'envie s'usaient sur l'airain du colosse et s'acharnaient parfois contre sa mémoire ; mais ses fidèles protestaient contre les attaques, lui élevaient des statues et sentaient bien qu'épurée par la résistance aux coups de ses ennemis, sa gloire grandissait sans cesse. Aujourd'hui elle n'est plus contestée que par quelques impuissants. Comme le tombeau du Grand-Bey, *suâ mole stat*. Salut à toi, Chateaubriand, bon breton, qui synthétisant, sous ta plume, toutes les énergies de notre race et de notre vieux sol, a doté la France du plus fécond instrument littéraire qu'elle ait jamais reçu !

« Quand la mort baissera la toile entre moi et le monde, a écrit Chateaubriand lui-même, on trouvera que mon drame se divise en trois actes. Depuis ma première jeunesse jusqu'en 1800, j'ai été soldat et voyageur ; depuis 1800 jusqu'en 1814, sous le Consulat et l'Empire, ma vie a été littéraire ; depuis la Restauration jusqu'à aujourd'hui, ma vie a été politique. Dans mes trois carrières successives je me suis toujours proposé une grande tâche : voyageur, j'ai aspiré à la découverte du monde polaire ; littérateur, j'ai essayé de rétablir la religion sur ses ruines ; homme d'état, je me suis efforcé de donner au peuple le vrai système monarchique représentatif avec ses diverses libertés (1) ». Nous adopterons la même division pour cette rapide étude.

(1) *Mémoires d'outre-tombe*. Edition Garnier, 6 vol. in-18 (Introduction et notes par Edmond Biré) ; I, xlvj. J'utiliserai très souvent ces *Mémoires* dans la présente étude, ne serait-ce que pour faire naître l'idée de les relire dans cette édition qu'il faut préférer à toutes les autres.

I

ORIGINE ET JEUNESSE DE CHATEAUBRIAND. LE SOLDAT ET LE VOYAGEUR. — LA RÉVOLUTION.

(1768-1800).

Brient, fils de *Tihern* ou *Teuhaire*, chef breton du Xe siècle, — (et non pas, comme l'a dit Du Paz et comme beaucoup l'ont répété après lui, quatrième fils d'*Eudon* de Penthièvre, des puînés de la maison de Bretagne, car il n'y a que le nom de commun entre ces deux *Brient*), — fonda, au XIe siècle, sur les bords de la Chère, une forteresse qui s'appella de son nom, *Castellum Brientii*, qu'on traduisit en français par *Chasteaubriant*. Les descendants de ce *Brient*, valeureux chevaliers, se sont divisés en plusieurs branches. La branche aînée, des *barons de Châteaubriant*, qui compte au moins quatre croisés et un évêque de Nantes, s'est fondue, au XIVe siècle, dans *Laval* (1348), puis *Dinan* (1383) et *Montfort-Laval*, d'où la baronnie passa par donation aux *Montmorency*, (1539), et par alliance aux *Bourbon-Condé* (1609), qui en ont successivement porté le nom. La célèbre *comtesse de Châteaubriant*, dont le roman s'est emparé depuis le XVIe siècle, était de la maison de *Foix* et femme d'un *Laval*.

Les branches détachées de ce tronc principal furent d'abord celle de *La Guerche*, qui abandonna tout à fait, au commencement du XIIe siècle, le nom et les armes de *Châteaubriant* et se fondit, en 1263, dans les vicomtes de *Beaumont* au Maine, après avoir produit un évêque de Dol ; — puis celle de *Beaufort*, dont les rameaux de

la *Guerrande* et de *Bellestre* qui subsistaient seuls en 1668, furent déclarés nobles d'*ancienne extraction* par arrêts des 7 décembre 1669 et 24 janvier 1699; et ont produit : le premier, celui de *Combourg*, auquel appartient l'immortel auteur du *Génie du Christianisme*, tout récemment fondu dans *La Tour du Pin-Vercluze*, et celui du *Val-Guildo* seul existant aujourd'hui ; le second, des rameaux éteints à la fin du XVIIIe siècle ; — enfin celle des *Roches-Baritaut* et du *Lion d'Angers*, devenue angevine et poitevine, éteinte à la fin du XVIIe siècle (1).

Les armoiries de la famille ont plusieurs fois varié. Geoffroy de Châteaubriant, dit le vieux, ou en breton Goscho *(Coz-Godfred)* qui partit en 1096 pour la croisade et pour qui les moines de Béré composèrent une pompeuse épitaphe :

Ingenio specie, re, robore, moribus, ortu,
Clarus, formosus, dives, fortis, generosus,
Proconsul *Goscho*, proconsulis alta propago,
Sumptibus hanc sedem propriis fundavit et œdem,

portait *d'azur à une fleur de lys d'or d'argent*. Au XIIe siècle le blason devient : *de gueules aux plumes de paon d'or* sans nombre, que le Père du Paz traduit par *de gueules aux pommes de pin d'or* (2). Puis Geoffroy IV assiste au tournoi de Compiègne en 1238 avec *un écu de gueules au chef d'argent*, et la devise *Je sème l'or*. Enfin depuis 1242 les Châteaubriant ont porté *de gueules au semis de fleurs de lys d'or* avec la devise : *Mon sang teint les bannières de France*.

On admet généralement que ce blason aux fleurs de

(1) René Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, t. IX.

(2) Châteaubriand cite lui-même ces pommes de pin dans les *Mém. d'outre-tombe*, I, 6.

lys d'or fut concédé à *Geoffroy V de Chasteaubriant* après ses hauts faits de la bataille de la Massoure : mais cette bataille n'eut lieu que pendant la croisade de 1248, et l'on a cité des sceaux de *Geoffroy V* aux fleurs de lys dès l'an 1242. Je crois donc que le blason aux fleurs de lys fut concédé par saint Louis à *Geoffroy V* en souvenir des hauts faits de son père à la bataille de Bouvines en 1244.

Ceci soit dit pour les chercheurs d'atavisme. Là se trouvent évidemment les origines du caractère éminemment chevaleresque de Châteaubriand.

Mais il nous faut rechecher les influences qui exercèrent une action directe sur sa formation. Pour bien connaître Châteaubriand, a dit quelque part Barbey d'Aurevilly, il faut avoir étudié son père ; le père suffirait presque seul à expliquer le fils.

De cadets en cadets, la branche des Châteaubriand de la Guerrande, en Hénanbihen, qui écrit son nom par un *d*, s'était trouvée réduite à de médiocres ressources; et *René-Auguste*, né le 13 septembre 1718, et fils d'un simple sénéchal du Lattay qui habitait le manoir de la Villeneuve près Dinan, ne pouvait compter que sur 416 livres de rente. Par son énergie, il releva la fortune de sa maison. Sa mère, Pétronille *Lamour de Lanjégu*, devenue veuve de bonne heure, s'était épuisée pour l'éducation de ses deux aînés, dont l'un s'ensevelit dans une cure de campagne à Merdrignac avec la passion de la poésie, et l'autre, dans une bibliothèque de Paris avec la passion des recherches historiques. Il restait à la pauvre noblesse bretonne une suprême réserve, la marine royale, mais il fallait d'abord se rendre à Brest, y vivre, payer des maîtres, acheter l'uniforme, les armes, les livres, les instruments de mathématiques. S'étant aperçu des

inquiétudes de sa mère, René lui déclara qu'il ne voulait plus être un fardeau pour elle et s'embarqua à 15 ans sur une goëlette armée par les Malouins, qui rejoignit la flotte envoyée en 1734, par le cardinal de Fleury, au secours de Stanislas assiégé dans Dantzick par les Russes. Blessé deux fois au combat du 29 mai, dans lequel le comte de Plélo fut tué, il passa aux Iles, « s'enrichit dans les colonies, y jeta les fondements de la nouvelle fortune de sa famille », épousa à son retour, en 1752, à Bourseul, Apolline-Jeanne-Suzanne *de Bedée*, se fit alors armateur à Saint-Malo, lança des corsaires commandés par son jeune frère *Pierre de Châteaubriand du Plessis*, eut jusqu'à 6 navires armés en même temps, ne cessa ses opérations qu'en 1776, acheta aux Duras le château de Combourg et mourut *comte de Combourg*, le 6 septembre 1786, laissant six enfants de dix qu'il avait eus, les quatre premiers étant morts jeunes. *François-René*, (et non pas *François-Auguste*), notre futur académicien, né le 4 septembre 1768, à Saint-Malo (1), au milieu d'un orage épouvantable qui causa des désastres sur toute la côte malouine, était le dernier.

On connaît les portraits que Châteaubriand a tracés de son père, à plusieurs reprises, dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « M. de *Châteaubriand* était grand et sec, il avait le nez aquilin, les lèvres minces et pâles, les yeux enfoncés, petits et pers ou glauques, comme ceux des lions ou des anciens barbares. Je n'ai jamais vu un pareil regard : quand la colère y montait, la prunelle

(1) Dans l'hôtel des Magon de la Giquelais, qui dominait les vieux remparts dans la sombre *rue des Juifs*, aujourd'hui appelée *rue de Châteaubriand*, et non pas, comme le répètent un grand nombre de biographies, à Combourg que son père n'avait pas encore acheté.

étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle. Une seule passion dominait mon père, celle de son nom. Son état habituel était une tristesse profonde que l'âge augmenta, et un silence dont il ne sortait que par des emportements. Avare dans l'espoir de rendre à sa famille son premier éclat, hautain aux Etats de Bretagne avec les gentilshommes, dur avec ses vassaux à Combourg, taciturne, despotique et menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant, c'était la crainte. S'il eût vécu jusqu'à la Révolution et s'il eût été plus jeune, il aurait joué un rôle important ou se serait fait massacrer dans son château. Il avait certainement du génie ; je ne doute pas qu'à la tête des administrations ou des armées, il n'eût été un homme extraordinaire... (1) »

Apolline de Bédée formait un contraste étrange avec son mari. « Ma mère, douée de beaucoup d'esprit et d'une imagination prodigieuse, avait été formée (par la sienne, élève de Saint-Cyr) à la lecture de Fénelon, de Racine, de Mme de Sévigné, et nourrie des anecdotes de la cour de Louis XIV ; elle savait tout *Cyrus* par cœur. Avec de grands traits, elle était noire, petite et laide ; l'élégance de ses manières, l'allure vive de son humeur, contrastaient avec la rigidité et le calme de mon père. Aimant la société autant qu'il aimait la solitude, aussi pétulante et animée qu'il était immobile et froid, elle n'avait pas un goût qui ne fût opposé à ceux de son mari. La contrariété qu'elle éprouva la rendit mélancolique, de légère et gaie qu'elle était. Obligée de se taire quand elle eut voulu parler, elle s'en dédommageait par une espèce de tristesse bruyante entrecoupée de sou-

(1) *Mém. d'outre-tombe*, I, 18.

pirs qui interrompaient seuls la tristesse muette de mon père. Pour la piété, ma mère était un ange (1)... »

Entre ce père terrible qui transmit à René et à Lucile une part de son hypocondrie, et cette mère sacrifiée dont la mélancolie augmenta encore la dose de leur *tristesse physique* (c'est le mot qu'emploie René pour définir son spleen) (2), l'enfance et la première jeunesse de Chateaubriand qu'on envoya d'abord pendant trois ans en nourrice à Plancoët, s'écoulèrent sans guide, la bride sur le cou. Comme on le destinait à la marine, on ne pensait pas qu'il fut nécessaire de soigner son éducation et il passa de nombreuses années sans études sérieuses, débraillé, boxant avec les polissons des quais de Saint-Malo, parlant leur langage, perdant souvent son chapeau et quelquefois son habit, n'ayant pour confidents que sa vieille bonne Villeneuve et sa sœur Lucile, mais aussi passant de longues heures à rêver dans les anfractuosités des rochers, et s'amusant « à voir voler les pingouins et les mouettes, à béer aux lointains bleuâtres, à ramasser des coquillages, à écouter le refrain des vagues parmi les écueils... (3) » Il entrait déjà en communication d'extase avec les grands spectacles de la nature, et il garda de ces âpres côtes malouines, de leurs tempêtes et de leurs naufrages, des impressions qui ne s'effacèrent jamais. Cette dure éducation, a-t-il écrit plus tard, a rendu mes idées moins semblables à celles des autres hommes. « Ces flots, ces vents, cette solitude qui furent mes premiers maîtres, convenaient peut-être mieux à mes dispositions

(1) *Mém. d'outre-tombe*, I, 20, 21.

(2) Et voy. Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, p. 218 à 228, et 252.

(3) *Mém. d'outre-tombe*, I, 50.

natives; peut-être dois-je à ces instituteurs sauvages quelques vertus que j'aurais ignorées (1) ». Et c'est ainsi qu'après avoir emprunté à la race bretonne son esprit d'obstination, d'indépendance et de fidélité ; à son père son besoin de s'isoler, son humeur batailleuse et son activité fébrile ; à sa mère une sensibilité très vive et une bonté à toute épreuve, il contracta, dans les rochers de Saint-Malo, une alliance indissoluble avec la poésie de la mer et des énergies naturelles.

Cependant à la suite d'escapades passablement dangereuses, on se décida bientôt à le mettre au collège. Il fallut quelque temps à « un hibou de son espèce » pour s'accoutumer à cette vie en cage et pour régler sa volée au son d'une cloche : mais s'il fut à Dol et à Rennes, un élève absolument singulier, il y acquit rapidement des connaissances essentielles, car son aptitude au travait était, quand il le voulait, remarquable, et sa mémoire extraordinaire. Il fit surtout des progrès rapides en mathématiques et il assure qu'il était arrivé, tour de force presque invraisemblable, à apprendre par cœur les tables de logarithmes. Il montrait en même temps un goût décidé pour les langues. Le rudiment, supplice des écoliers, ne lui coûta rien à apprendre : il attendait l'heure des leçons de latin avec une sorte d'impatience, comme un délassement de ses chiffres et de ses figures de géométrie ; et, sans qu'aucun de ses maîtres le soupçonnât, il s'assimila les principaux poètes classiques.

Les vacances se passaient à Combourg, dans ce vieux castel féodal qui représente encore parmi nous l'un des spécimens les plus complets de l'architecture mili-

(1) *Mém. d'outre-tombe* I, 61.

taire au moyen âge. Deux cents personnes auraient logé dans ses vastes salles, et lorsque le frère aîné du jeune François-René eut quitté la famille pour les emplois judiciaires, et que trois de ses sœurs, Mmes de Marigny, de Québriac et de Farcy, se furent mariées, il ne resta plus que M. et Mme de Chateaubriand, lui, Lucile, et quelques domestiques pour peupler cette solitude. Qui ne se rappelle la peinture qu'il a tracée de la sombre demeure où tout tremble sous la main d'un chef qui s'inquiète moins de la tendresse de ses enfants que de ses devoirs envers sa maison, et qu'on vénère faute de pouvoir l'aimer !... « Rencontre-t-on dans tout l'Œuvre de Rembrandt une tête plus accentuée que celle du fier gentilhomme dévoré par la seule pensée de relever l'éclat de son nom et foulant sous son talon l'enfant que l'avenir réserve à cette mission-là ! Greuze, dans ses plus charmantes créations, a-t-il approché du type de cette sœur accomplie, sainte victime vengée par son frère de toutes les curiosités calomnieuses ? En décrivant les souvenirs de son enfance, écoulée dans un canton obscur de la Bretagne, l'incomparable artiste peut affronter le parallèle avec les maîtres les mieux doués pour la chaleur des tons comme pour l'élévation idéale. Il n'y a rien de plus éthéré dans les toiles de Claude Lorrain que ces couchers de soleil dans les bois de Combourg, perçant le dôme des grands chênes, pour s'éteindre dans les roseaux tremblotants des marécages. Et quelle ouverture plus en rapport avec le drame d'une vie aventureuse, que cette navigation silencieuse sur un lac brumeux où l'écolier rêveur va chaque soir saluer les hirondelles se rassemblant pour leurs migrations lointaines, enviant l'heureux sort de ces oiseaux voyageurs qui ne

sèment ni ne labourent, et qui, bien différents des hommes sur la terre, traversent les plaines du ciel sans y laisser les marques de leur passage !... » (1).

Aux spectacles de la nature s'ajoutaient quelquefois pour le jeune étudiant des fêtes d'autre sorte qui laissèrent une impression profonde dans son esprit. La terre de Combourg était riche en droits féodaux que le comte de Châteaubriand avait tenu à faire revivre pour en prévenir la prescription. Lorsque toute la famille était réunie, nous prenions part, dit François-René, à ces amusements gothiques, dont les trois principaux étaient le *Saut des poissonniers*, la *Quintaine* et une foire appelée l'*Angevine*. Il y avait prix pour le vainqueur, amende pour le vaincu. « Ainsi j'ai été placé assez singulièrement dans la vie pour avoir assisté aux courses de la *Quintaine* et à la proclamation des *Droits de l'homme*, pour avoir vu la milice bourgeoise d'un village de Bretagne et la garde nationale de France, la bannière des seigneurs de Combourg et le drapeau de la Révolution. Je suis comme le dernier témoin des mœurs féodales (2)... »

Le temps passait ; il fallut partir pour Brest et y attendre le brevet d'aspirant de marine, sous la protection d'un parent, le chef d'escadre, comte Ravenel de Boistilleul, qui présenta le *soupirant* au comte d'Hector : mais déjà se manifestaient chez René cette inconstance de goûts et cette soudaineté de résolution qui devaient, dans tout le cours de sa carrière, lui procurer tant de déboires. A peine avait-il été témoin de l'entrée triomphale en rade de Brest de l'escadre revenant d'Amérique, au bruit du

(1) L. de Carné. *Etude sur la vie et les ouvrages de Châteaubriand*, p. 10.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, I, p. 80.

canon et des acclamations de la foule, qu'il prit brusquement le parti de revenir à Combourg, où il tomba comme des nues. « J'aurais beaucoup aimé le service de la marine, dira-t-il plus tard, si mon esprit d'indépendance ne m'eût éloigné de tous les genres de service : j'ai en moi une impossibilité d'obéir. Les voyages me tentaient, mais je sentais que je ne les aimerais que seul, en suivant ma volonté... Je m'étonne encore aujourd'hui qu'avec la frayeur que m'inspirait mon père, j'eusse osé prendre une pareille résolution, et ce qu'il y a d'aussi étonnant, c'est la manière dont je fus reçu. Je devais m'attendre aux transports de la plus vive colère ; je fus accueilli doucement. Mon père se contenta de secouer la tête, comme pour me dire : Voilà une belle équipée ! Ma mère m'embrassa de tout son cœur en grognant, et ma Lucile avec un ravissement de joie... » (1).

Il déclara qu'il voulait entrer dans les ordres et embrasser l'état ecclésiastique ; on l'envoya au collège de Dinan pour y terminer ses études classiques : mais il n'y resta pas longtemps : la nostalgie de Combourg le hantait, et il prétendit qu'il étudierait aussi bien dans la solitude. Voilà donc recommencées les courses dans les bois, les promenades silencieuses sur le lac, et les rêveries à la lune du haut du donjon où sa chambre était reléguée. Lucile était souvent sa confidente et sa compagne. « La vie que nous menions à Combourg, ma sœur et moi, augmentait l'exaltation de notre âge et de notre caractère. Notre principal désennui consistait à nous promener côte à côte dans le grand Mail, au printemps sur un tapis de primevères, en automne sur un lit de feuilles sèches, en hiver sur une nappe de neige

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 122.

nouvelle ; il y avait harmonie entre nos récréations et nous. Ce fut dans une de ces promenades que Lucile m'entendant parler avec ravissement de la solitude, me dit : *Tu devrais peindre tout cela.* Ce mot me révéla la Muse : un souffle divin passa sur moi. Je me mis à bégayer des vers comme si c'eût été ma langue naturelle : jour et nuit, je chantais mes plaisirs, c'est-à-dire mes bois et mes vallons ; je composais une foule de petites idylles ou tableaux de la nature. J'ai écrit longtemps en vers avant d'écrire en prose. M. de Fontanes prétendait que j'avais reçu les deux instruments... » (1).

Quelques-unes de ces poésies furent publiées quelques années plus tard, dans l'*Almanach des Muses* en 1790, ou dans le *Mercure de France* en 1800. Voici le début de l'une d'elles, intitulée : l'*Amour de la campagne*, sous la signature : *Le chevalier de Ch. :*

Que de ces prés l'émail plaît à mon cœur !
Que de ces bois l'ombrage m'intéresse !
Quand je quittai cette onde enchanteresse
L'hiver régnait dans toute sa fureur ;
Et cependant mes yeux demandaient ce rivage ;
Et cependant, d'ennuis, de chagrins dévoré,
Au milieu des palais, d'hommes froids entouré,
Je regrettais partout mes amis du village.
Mais le printemps me rend mes champs et mes beaux jours,
Vous m'allez voir encore, ô verdoyantes plaines,
Assis nonchalamment auprès de vos fontaines,
Un Tibulle à la main, me nourrissant d'amours ;
Fleurs de ces vallons, là, suivant tes détours ;
J'irai seul et content gravir ce mont paisible ;
Souvent tu me verras inquiet et sensible,
Arrêté sur tes bords en regardant ton cours (2).....

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe,* I, 142.
(2) *Almanach des Muses*, 1790, p. 205.

Rien n'y fait prévoir le futur chantre des Martyrs. Cela vaut les pièces de quelques autres jeunes officiers insérées dans le même recueil. C'est facile et voilà tout.

Chateaubriand n'a pas exagéré en employant le mot *exaltation* pour qualifier son état d'âme. Au bout de quelques mois, il en résulta une fièvre violente qui mit ses jours en danger ; mais lorsqu'après plusieurs semaines de délire, il revint à la vie, ce ne furent pas les portes du sanctuaire qui se montrèrent ouvertes devant lui ; ce fut une sylphide parée par lui-même, durant ses longues insomnies, de toutes les grâces et de tous les charmes, qui vint s'asseoir à ses côtés : rêve vivant, éclos de la lecture des poètes et de quelques échappées sur un monde à peine entrevu : « Cette charmeresse me suivait partout, invisible ; je m'entretenais avec elle comme avec un être réel : elle variait au gré de ma folie... A peine retiré dans ma chambre, ouvrant une fenêtre, fixant mes regards au ciel, je commençais une incantation. Je montais avec ma magicienne sur les nuages ; roulé dans ses cheveux et dans ses voiles, j'allais au gré des tempêtes, agiter la cime des forêts, ébranler le sommet des montagnes ou tourbillonner sur les mers. Plongeant dans l'espace, descendant du trône de Dieu aux portes de l'abîme, les mondes étaient livrés à la puissance de mes amours Au milieu du désordre des éléments, je mariais avec ivresse la pensée du danger à celle du plaisir... Les paroles que j'adressais à cette femme auraient rendu des sens à la vieillesse et réchauffé le marbre des tombeaux. Ignorant tout, sachant tout, à la fois vierge et amante, Eve innocente et Eve tombée, l'enchanteresse par qui me venait ma folie, était un mélange de mystères et de

passions ; je la plaçais sur un autel et je l'adorais » (1).

Dans cet état d'esprit il ne fallait plus songer au sacerdoce. L'amoureux de la Sylphide dit un jour à sa mère qu'il était décidé à aller au Canada défricher des forêts, ou aux Indes chercher du service dans les armées des princes de ce pays. Le vieux comte de Châteaubriand n'était jamais choqué d'un projet aventureux : il parut se décider à faire passer son fils aux Indes, et l'envoya à Saint-Malo où l'on préparait un armement pour Pondichéry : mais il avait un autre projet en tête. Un beau matin une lettre rappelle François à Combourg. Il arrive et soupe avec la famille : son père ne dit pas un mot et sa mère soupire, comme d'habitude : mais le lendemain son père l'envoie chercher : « Monsieur le chevalier, lui dit-il, il faut renoncer à vos folies. Votre frère a obtenu pour vous un brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre. Vous allez partir pour Rennes et de là pour Cambrai. Voilà cent louis : ménagez-les. Je suis vieux et malade ; je n'ai pas longtemps à vivre. Conduisez-vous en homme de bien et ne déshonorez jamais votre nom. — Il m'embrassa. Je sentis ce visage ridé et sévère se presser avec émotion contre le mien : c'était pour moi le dernier embrassement paternel (2)..... »

Ceci se passait en 1786. Notre jeune officier avait par conséquent dix-huit ans. Je ne le suivrai pas dans ses différentes garnisons jusqu'à son départ pour l'Amérique en 1790. Je dirai seulement que s'il se fit de bonnes amitiés parmi ses camarades, il manquait absolument

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, p. 150 à 156.

(2) *Ibid.* I, p. 165. — Son père mourut à Combourg le 6 septembre 1786 (*Ibid.* p. 189). Sa mère se retira alors à Saint-Malo.

des qualités qu'exige la vie militaire : la discipline lui était particulièrement insupportable, et il consacra plus d'une fois à la lecture des poésies le temps qu'il aurait fallu donner aux exercices du régiment. Fort heureusement pour lui, un enchaînement très agréable de semestres et de congés lui permit de passer une grande partie de son temps en Bretagne et à Paris. Son frère qui avait épousé M[lle] de Rosambo, petit-fille de Malesherbes, voulut le faire agréger à l'ordre de Malte et obtint sa présentation à la Cour et son entrée dans les carrosses du roi ; mais, après la présentation, il ne remit plus les pieds à Versailles : la Cour n'était pas faite pour son indépendance de caractère. Il assista aux Etats de Bretagne en 1788 et y commença son éducation politique, « étourdi et amusé des cris qu'il entendait ; on montait sur les tables et sur les fauteuils ; on gesticulait, on parlait tous à la fois (1) » ; puis il alla à Saint-Malo se faire tonsurer par l'évêque pour l'affiliation à Malte : « Je me mis à genoux en uniforme, l'épée au côté, aux pieds du prélat ; il me coupa deux ou trois cheveux sur le sommet de la tête : cela s'appelle tonsure de laquelle je reçus lettre, en bonne forme (2)... »

En janvier 1789, il était aux Etats de Rennes, où la noblesse assiégée dans le couvent des Jacobins fit une sortie en masse, l'épée à la main ; son camarade de collège, Saint-Riveul, y fut tué (3). Un peu plus tard, nous le retrouvons à Paris : le 14 juillet, il assistait en témoin à la prise de la Bastille ; « si l'on eut tenu les portes fermées, dit-il, jamais le peuple ne fût entré

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*. I, 249.
(2) *Ibid*. p. 254.
(3) *Ibid*. p. 263.

dans la forteresse (1)... » ; et quelques jours après, il voyait passer sous ses fenêtres les têtes de Foulon et de Bertier que des énergumènes portaient chacune au bout d'une pique : « Tout le monde se retira des fenêtres ; j'y restai. Les assassins s'arrêtèrent devant moi, me tendirent les piques en chantant, en faisant des gambades, en sautant pour approcher de mon visage les pâles effigies. L'œil d'une de ces têtes, sorti de son orbite, descendait sur le visage obscur du mort ; la pique traversait la bouche ouverte dont les dents mordaient le fer. — Brigands ! m'écriai-je plein d'une indignation que je ne pus contenir, est-ce comme cela que vous entendez la liberté ?... Si j'avais eu un fusil, j'aurais tiré sur ces misérables comme sur des loups. Ils poussèrent des hurlements, frappèrent à coups redoublés à la porte cochère pour l'enfoncer et joindre ma tête à celles de leurs victimes. Mes sœurs se trouvèrent mal ; les poltrons de l'hôtel m'accablèrent de reproches. Les massacreurs qu'on poursuivait n'eurent pas le temps d'envahir la maison et s'éloignèrent. Ces têtes et d'autres que je rencontrai bientôt après changèrent mes dispositions politiques ; j'eus horreur des festins de cannibales, et l'idéé de quitter la France pour quelque pays lointain germa dans mon esprit (2)... »

Or, durant ses fréquents séjours à Paris, où résidaient son frère et ses sœurs mariées, il ne s'était pas seulement lié avec quelques-uns des littérateurs de ce temps, tels que Parny, La Harpe, Chamfort, Pommereul, Ginguené, Fontanes et Le Brun ; il avait aussi beaucoup fréquenté la maison de M. de Malesherbes, allié de longue date à sa famille et grand-père de sa jeune belle-

(1) *Mémoires d'Outre Tombe*, I, p. 271.
(2) *Ibid*, I, 276.

sœur. Cet illustre personnage auquel, remarque avec raison M. de Carné, le sens des choses pratiques manquait un peu, goûta beaucoup la conversation enthousiaste du sous-lieutenant épris des merveilles de la nature, et commit l'erreur de prendre un poète, alors dans la fiévreuse recherche du monde idéal, pour un explorateur résolu des mers polaires. « Par une fascination que peut seule expliquer chez un homme de cet âge l'insistance chaleureuse d'un interlocuteur ardemment convaincu, le vieux ministre se laissa persuader qu'une entreprise à laquelle n'avaient pu suffire les ressources des plus grands gouvernements et l'héroïsme des plus grands navigateurs, pourrait être accomplie par un homme de vingt-deux ans, qui n'avait guère dans son sac de voyage, très pauvrement garni d'espèces, qu'Homère, Virgile, Le Tasse et Camoëns, commentateurs naturels de la pensée dont il se sentait possédé (1). »

Heureuse erreur cependant, car elle nous a valu la source féconde d'où sont sortis tant d'admirables ouvrages. Il fallait d'abord être libre. Le régiment de René était en 1790 à Rouen. « L'insurrection s'étant mise parmi les soldats de Navarre, le marquis de Mortemart émigra ; les officiers le suivirent. Je n'avais ni adopté ni rejeté les nouvelles opinions ; aussi peu disposé à les attaquer qu'à les servir, je ne voulais ni émigrer ni continuer la carrière militaire : je me retirai (2). » Puis décidé à partir pour l'Amérique, et à rechercher, par terre, le passage du nord-ouest entre la baie d'Hudson et le détroit de Behring, il se plongea dans les récits de voyages et les traités de botanique et d'histoire

(1) De Carné, *Chateaubriand*, p. 15.
(2) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 305.

naturelle, se promenant doctement au Jardin des Plantes, et se croyant déjà un Linné. « Or, ne m'étant attaché à aucune femme, ma sylphide obsédait encore mon imagination. Je me faisais une félicité de réaliser avec elle mes courses fantastiques dans les forêts du Nouveau-Monde. Par l'influence d'une autre nature, une fleur d'amour, mon fantôme sans nom des bois de l'Armorique est devenue *Atala* sous les ombrages de la Floride (1). »

Le 8 avril 1791, date mémorable, Châteaubriand s'embarqua à Saint-Malo sur le brick le *Saint-Pierre*, capitaine Dujardin, qui allait aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et devait relever pour Baltimore afin d'y conduire l'abbé Nagot, supérieur de Saint-Sulpice et plusieurs séminaristes de la maison. « Ces compagnons de voyage, dit-il, m'auraient mieux convenu quatre ans plus tôt ; de chrétien zélé que j'avais été, j'étais devenu un esprit fort, c'est-à-dire un esprit faible. Ce changement dans mes opinions religieuses s'était opéré par la lecture des livres philosophiques. Je croyais de bonne foi qu'un esprit religieux était paralysé d'un côté, qu'il y avait des vérités qui ne pouvaient arriver jusqu'à lui, tout supérieur qu'il pût être d'ailleurs. Ce benoît orgueil me faisait prendre le change ;... l'intelligence courte croit tout voir, parce qu'elle reste les yeux ouverts, l'intelligence supérieure consent à fermer les yeux, parce qu'elle aperçoit tout en dedans... » (2) Il devait rester encore pendant sept ans les yeux ainsi ouverts, sans songer à les fermer.

La traversée fut heureuse ; mais à peine arrivé à Baltimore, puis à Philadelphie, où il fut reçu par Was-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 307.
(2) *Ibid.*, I, 311.

hington, le voyageur s'aperçut de tout ce qui lui manquait pour réaliser l'expédition projetée, et dut abandonner la pensée de marcher par terre vers le pôle, jusqu'à ce qu'il eût la possibilité de réaliser des ressources plus considérables. En revanche, il s'abandonna tout entier, avec son enthousiasme facile, à l'idée de décrire, en vivant de sa vie propre, cette société indienne, réfugiée dans des forêts dont le cercle fatal se retrécissait chaque jour, et il se dirigea vers les grands lacs du Canada, afin d'y chercher les derniers souvenirs de la France, et les derniers tableaux de cette nature vierge, qu'il allait révéler à l'Europe littéraire. Là, sur la lisière d'un défrichement, il rencontre un transfuge de l'armée de Rochambeau qui donnait des leçons de danse à des almées iroquoises, et qui se fait son initiateur complaisant. Auprès d'une jolie Moscogulge dont il fit plus tard la chaste Attala, il apprend les nombreux idiômes parlés dans ces régions et en dresse une grammaire et un dictionnaire ; puis il s'enfonce dans les forêts vierges avec les trappeurs, visite les vieux sachems qui lui révèlent la croyance, les mystères et les traditions de ces peuplades appelées bientôt à disparaître ; il fume au foyer de leur cabane le calumet de paix, et prépare les éléments d'une langue toute nouvelle, imagée, savoureuse et parfumée, encadrant ces recherches et ces trouvailles dans une composition colossale, les *Natchez*, « source inépuisable de ses futures inspirations littéraires, terrain nouveau dont il fut le pionnier, pour la description duquel il n'eut à compter avec personne, et que la France éblouie entrevit éclairé par les feux du volcan qui bouillonnait dans son sein. »(1)

(1) De Carné, *Chateaubriand*, p. 16.

Un jour vint cependant, trop tôt pour son désir, où ses ressources commencèrent à manquer et où il fallut songer au retour. Il a prétendu plus tard qu'un fragment de journal trouvé dans la case d'un planteur lui ayant appris la fuite du roi, l'arrestation de Varennes et les progrès de l'émigration, une conversion subite s'opéra dans son esprit : « Renaud vit sa faiblesse au miroir de l'honneur dans les jardins d'Armide ; sans être le héros du Tasse, la même glace m'offrit mon image au milieu d'un verger américain. Le fracas des armes, le tumulte du monde retentit à mon oreille sous le chaume d'un moulin caché dans des bois inconnus. J'interrompis brusquement ma course, et je dis : « Retourne en France (1). » — Le motif fut sans doute plus prosaïque : disons tout simplement qu'il n'avait plus d'argent. Ce qui est sûr, c'est qu'à peine débarqué au Hâvre le 2 janvier 1792, après une tempête épouvantable qui mit le navire en perdition, et qu'il a décrite dans son poème des *Martyrs*, il ne partit point pour Coblentz ; il se dirigea sur Saint-Malo, où il épousa, vers la fin du mois de mars, non par amour, mais par convenance et pour complaire à sa mère et à ses sœurs, Céleste *Buisson de la Vigne*, riche héritière, fille d'un ancien directeur de la compagnie des Indes à Lorient, où elle était née en 1774 : « On me maria, dit-il, afin de me procurer le moyen de m'aller faire tuer au soutien d'une cause que je n'aimais pas (2). » Ce qui est sûr encore, c'est qu'aus-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, p. 416.

(2) *Ibid.*, II, 4. A propos de ce mariage il faut lire avec précaution l'ouvrage de Sainte-Beuve intitulé *Chateaubriand et son groupe littéraire*, livre de dénigrement systématique dans lequel l'auteur a cherché, en déconsidérant l'homme, à découronner l'écrivain. Les Goncourt disaient, en parlant des notes, qu'il y a là des nids de

sitôt marié, il se rendit à Paris avec sa femme et sa sœur Lucile et qu'il renoua ses relations avec les littérateurs, parmi lesquels il cite, en nouveaux visages, l'abbé Barthélemy et Saint-Ange ; avec les tribunes de l'Assemblée législative qui avaient remplacé celles de l'Assemblée constituante, et avec M. de Malesherbes, à qui il rapporta les plans d'un nouveau voyage en Amérique qui devait durer neuf ans. Ce fut en réalité M. de Malesherbes qui le décida : « Je le trouvai très animé ; les crimes continués sous ses yeux avaient fait disparaître la tolérance politique de l'ami de Rousseau ; entre la cause des victimes et celle des bourreaux il n'hésitait pas. Il croyait que tout valait mieux que l'ordre des choses alors existant ; il pensait, dans mon cas particulier, qu'un homme portant l'épée ne se pouvait dispenser de rejoindre les frères d'un roi opprimé et livré à ses ennemis..... Je lui fis les objections ordinaires sur l'alliance avec les étrangers, sur les intérêts de la patrie, etc. Il y répondit ; et des raisonnements généraux passant au détail, il me cita des exemples embarrassants... Moi, Malesherbes, moi qui vous parle, n'ai-je pas reçu, en 1776, Franklin, lequel venait renouer les relations de Silas Deane ; et pourtant Franklin était-il un traître ? La liberté américaine était-elle moins honorable parce qu'elle a été assistée par La Fayette et conquise par des grenadiers Français (1) ?... »

Le 15 juillet 1792, seulement, c'est-à-dire près de quatre mois après son mariage, et plus de six mois après

vipère au bas de chaque page. Les amis de la vérité doivent en lire la contre-partie dans Pailhès (*op. cit.*) et dans Bertrin, *La Sincérité religieuse de Chateaubriand.*

(1) *Ibid.*, II, 34, 35.

son retour d'Amérique, Châteaubriand enfin persuadé prit avec son frère de faux passeports pour Lille ; et se faisant passer pour deux marchands de vins, gardes nationaux de Paris dont ils portaient l'uniforme, en quête de fournitures pour l'armée, ils arrivèrent sans trop d'encombre à Bruxelles, d'où François-René gagna Coblentz, et s'engagea comme simple soldat dans la septième compagnie bretonne que commandait M. de Gouyon de Miniac. Avec le manuscrit d'*Atala* dans son sac, il assista en septembre au siège de Thionville, et fut blessé d'un éclat d'obus à la cuisse droite. Se traînant comme il put à la suite de sa compagnie, il arriva cependant au camp près de Longwy, où il fut licencié le 16 octobre, et d'où il prit le parti de se rendre à Ostende pour retrouver son oncle, de Bédée, à Jersey, et rejoindre de là les royalistes de Bretagne. On se demande vraiment comment, miné par la fièvre et en proie à une éruption étrange de petite vérole qui, tantôt rentrait, tantôt ressortait, il parvint, ici à pied, là en charrette, à accomplir ce voyage fort dramatique. Ce breton avait l'âme chevillée au corps. Pendant quatre mois, à Jersey, où les membres de la famille de Bédée se relevaient à son chevet, il demeura entre la vie et la mort, apprenant chaque semaine des nouvelles de plus en plus sombres et tragiques, le retour de sa femme et de ses sœurs en Bretagne après les massacres de septembre, la retraite de son frère à Malesherbes, le procès et l'exécution de Louis XVI. Vers le mois de mai, quand il put quitter la chambre, il n'était pas en état de supporter la vie de l'armée royaliste de Bretagne : pour ne pas rester à la charge de son oncle, il se décida à passer en Angleterre, et trente louis qu'un bateau fraudeur de Saint-Malo lui apporta lui permirent d'arrêter sa place au

paquebot de Southampton et de s'installer à Londres.

Chateaubriand resta sept ans en Angleterre, vivant, au jour le jour, de cette vie des émigrés qu'il a si pittoresquement décrite dans ses *Mémoires*, presque mourant de faim, réduit à accepter les traductions du latin et de l'anglais que lui avait procurées le journaliste Peltier. Ce fut aussi Peltier, à titre de demi-compatriote, car il se disait breton, mais était né en Anjou, qui lui trouva un imprimeur pour une étude sur les Révolutions comparées qu'il s'était mis en tête de composer. L'ouvrage parut à Londres, en un volume, in-8° de 681 pages, dans les premiers mois de 1797, et sans nom d'auteur, sous le titre : *Essai historique, politique et moral sur les Révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française.* « Il fit du bruit dans l'émigration, écrivait plus tard Chateaubriand ; il était en contradiction avec les sentiments de mes compagnons d'infortune ; mon indépendance dans mes diverses positions sociales a presque toujours blessé les hommes avec qui je marchais... (1) » La vérité, c'est que ce livre passa presque inaperçu, et ne fit du bruit que longues années après, lorsque les adversaires du *Génie du Christianisme* le firent connaître en France pour s'en faire une arme contre l'auteur. C'est une œuvre indigeste et de scepticisme à la Montaigne, abordant tous les problèmes pour arriver à cette conclusion que l'homme paraît condamné à user ses efforts en poursuites identiques et toujours vaines. L'écrivain n'y cache aucune des incertitudes de son esprit, et si l'on rencontre çà et là quelques pages dont l'inspiration est assez religieuse

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, II, p. 150. — Il y eut des contrefaçons belge et allemande de cet ouvrage. La vraie seconde édition est celle des *Œuvres complètes* en 1826.

pour avoir pris place ensuite dans le monument érigé aux grandeurs du Christianisme, en revanche d'autres donnent l'impression de l'incrédulité la plus manifeste.

On y trouvait même un chapitre intitulé : Quelle est la religion qui doit remplacer la religion catholique?... « Ce n'était cependant pas un livre impie, dit l'auteur dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, mais un livre de doute et de douleur. A travers les ténèbres de cet ouvrage, se glisse un rayon de la lumière chrétienne qui brilla sur mon berceau. Il ne fallait pas un grand effort pour revenir du scepticisme de l'*Essai* à la certitude du *Génie du Christianisme* (1). » Et ailleurs : « En lisant attentivement l'*Essai* on sent partout que la religion est au fond et que l'incrédulité n'est qu'à la surface... » (2). Ce qui est certain, c'est que l'impression fâcheuse ressentie par les meilleurs amis de Châteaubriand parvint jusqu'en Bretagne, et que sa mère y étant morte sur ces entrefaites, à peine remise des émotions qui avaient suivi l'exécution de son fils aîné avec Malesherbes en 1794 et sa propre détention avec sa belle-fille dans les prisons de la Terreur, sa sœur Julie lui écrivit le 1er juillet 1798 : « Si tu savais combien de pleurs tes erreurs ont fait répandre à notre respectable mère, combien elles paraissent déplorables à tout ce qui pense et fait profession non-seulement de piété, mais de raison ; si tu le savais, peut-être cela contribuerait-il à te faire rouvrir les yeux, à te faire *renoncer à écrire* (3). » Peu après l'époque où cette lettre lui parvint, sa sœur elle-même n'existait

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, II, 180.

(2) Préface de 1826. — Le chapitre intitulé *Aux infortunés* est une page de mémoires. « Ici, dit-il, j'ai peint tout ma vie en Angleterre ».

(3) *Mémoires d'Outre-Tombe.*, II, 178.

plus, elle était morte aussi des suites de son emprisonnement (1). « Ces deux voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort m'ont frappé. Je suis redevenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles ; ma conviction est sortie du cœur ; j'ai pleuré et j'ai cru » (2). — C'est ainsi que furent abandonnés les deux volumes qui restaient à publier de l'*Essai sur les Révolutions*, et que fut aussitôt commencé, pour défendre la religion, le *Génie du Christianisme*. Les pamphlétaires ont contesté la sincérité de cette conversion et ont prêté à l'auteur des motifs peu désintéressés, à la suite d'une conversation qu'il aurait eue avec l'ex-bénédictin Dulau, établi libraire à Londres. Mais Sainte-Beuve lui-même a été obligé de reconnaître, sur pièces et documents authentiques, en particulier d'après une lettre à Fontanes, datée de 1799, que ce mouvement avait été sincère.

Nous allons en étudier maintenant les conséquences.

II. — *Le Consulat et l'Empire. Le littérateur.*

(1800-1814).

Au moment où Châteaubriand recevait de sa sœur Julie cette lettre libératrice qui l'engageait à ne plus écrire, il venait d'en lire une autre tout opposée, dans laquelle son ami Fontanes, qui venait de passer quelque temps à Londres à la suite des proscriptions de Fructidor, lui écrivait d'Allemagne, le 28 juillet 1798 ; « Tra-

(1) Mme de Chateaubriand mourut le 31 mai 1798, et Mme de Farcy le 22 juillet 1799.

(2) *Préface du Génie du Christianisme.*

vaillez, travaillez, mon cher ami, devenez illustre. Vous le pouvez : l'avenir est à vous ! » Si Fontanes, « le dernier écrivain, après Chénier, de l'école classique de la branche aînée », lui parlait ainsi, c'est que pendant leurs promenades dans la campagne de Londres, Châteaubriand lui avait lu des passages de son manuscrit des *Natchez*, et que le chantre du *Jour des morts* et de la *Grèce sauvée* en avait été tout ébloui : « Je voyais bien de l'ébahissement sur son visage, lorsque je lui lisais des fragments des *Natchez*, d'*Atala* et de *René* ; il ne pouvait ramener ces productions aux règles communes de la critique, mais il sentait qu'il entrait dans un monde nouveau ; il voyait une nature nouvelle ; il comprenait une langue qu'il ne parlait pas. Je reçus de lui d'excellents conseils ; je lui dois ce qu'il y a de correct dans mon style ; il m'apprit à respecter l'oreille ; il m'empêcha de tomber dans l'extravagance d'invention et le rocailleux d'exécution de mes disciples (1)... »

Châteaubriand n'hésita pas, il se remit passionnément au travail, bien décidé à expier l'*Essai* par un ouvrage religieux qui fut « une sorte de réponse indirecte au poème de la *Guerre des Dieux* et autres livres de ce genre ».

Ce n'est pas cependant qu'il eût, comme jadis saint Paul, reçu le coup de foudre sur le chemin de Damas ; car n'ayant jamais été ni persécuteur, ni systématiquement impie, il n'avait pas à se dégager de convictions très arrêtées. « Le jeune sceptique avait pesé avec la plus entière sincérité la valeur des deux doctrines qui aspirent à expliquer le monde et le redoutable pro-

(1) *Mem. d'outre-tombe*, II, 167. — Vous pouvez vous mettre à la tête du siècle qui se lève, lui disait encore Fontanes, ne vous traînez pas à la queue du siècle qui s'en va !

blème de la vie. Il connaissait dans ses variations principales, depuis Epicure jusqu'à Spinosa, la théorie qui croit rendre raison des phénomènes à l'aide de forces latentes mises en action par un organisme fatal ; il ignorait bien moins encore celle qui remplace ces énergies inconscientes par une puissance créatrice essentiellement distincte de son œuvre, et dont l'action souveraine se concilie toujours et partout avec la liberté de l'homme, de laquelle elle a fait la loi même du monde moral » (1). La transition ne fut donc pas aussi difficile qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord. La balance avait auparavant penché d'un côté ; sous le poids de la piété filiale, elle pencha de l'autre. « Mes matériaux, dit-il lui-même, étaient dégrossis et rassemblés de longue date par mes précédentes études. Je connaissais les ouvrages des Pères mieux qu'on ne les connaît de nos jours ; je les avais étudiés même pour les combattre ; et, entré dans cette route à mauvaise intention, au lieu d'en être sorti vainqueur, j'en étais sorti vaincu... Quant à l'histoire proprement dite, je m'en étais spécialement occupé en composant l'*Essai sur les Révolutions* : enfin mon terrible manuscrit des *Natchez*, de 2393 pages in-folio, contenait tout ce dont le *Génie du christianisme* avait besoin en descriptions de la nature : je pouvais prendre largement dans cette source, comme j'y avais déjà pris pour l'*Essai.* »

Le but de l'auteur était en effet beaucoup plus littéraire que philosophique ; et l'on peut objecter que le titre de son livre eut mieux répondu à l'essence de l'ouvrage en remplaçant les deux mots : *Le génie*, du titre principal, par ceux du sous-titre : *Les beautés* et spécia-

(1) De Carné, *Chateaubriand*, p. 23.

lement *La beauté morale*. Mais le titre lui-même fit fortune, parce qu'il répondait admirablement à l'état d'âme de la France à cette époque, affamée de foi à la suite de l'orgie d'incrédulité sanglante à laquelle elle venait d'assister. Ce n'est point une étude approfondie que le siècle attendait, a fort bien dit Villemain, et ce que le nouveau converti allait déployer sous les yeux soit d'une génération légère et repentante, soit d'une génération élevée dans l'indifférence, c'étaient les grandes vues du christianisme saisies par une vive imagination ; c'était l'émotion de la foi en présence des grands spectacles de la nature ; c'étaient les notions les plus simples d'un culte follement détruit, ressuscitant avec ce culte même et redevenues pathétiques et nouvelles par les désuétudes sanglantes qui les avaient interrompues (1).

Châteaubriand a commis dans ses *Mémoires* un oubli qu'on ne voudrait pas croire intentionnel, en disant que le titre de *génie du christianisme* qu'il trouva sur le champ, l'inspira (2). L'année 1798 se passa en recherches ; la rédaction fut commencée dans les premiers mois de 1799, et le premier volume fut imprimé à Londres vers le mois de septembre, chez Dulau, ancien bénédictin du collège de Sorrèze, qui avait émigré et s'était fait libraire dans cette ville ; mais une lettre à Fontanes, datée du 19 août, nous apprend que l'ouvrage s'appelait, lors de cette première gestation : *De la religion chrétienne par rapport à la morale et aux Beaux arts* (3). Deux mois

(1) Villemain, *La tribune moderne*. M. de Châteaubriand, p. 68. Il a marqué toute la littérature du siècle présent, dit-il ailleurs, et changé dans l'ordre moral une partie des opinions de son temps.

(2) *Mém. d'outre-tombe*, II, 180.

(3) Lettre publiée par l'abbé Pailhès dans *Châteaubriand, sa famille et ses amis*.

plus tard, première transformation : dans une autre lettre à Fontanes, datée du 27 octobre, Châteaubriand parle non plus d'un volume in-octavo, mais de deux, intitulés cette fois : *Des beautés poétiques et morales de la religion chrétienne et de sa supériorité sur tous les autres cultes de la terre.* C'était beaucoup trop long : Fontanes le fit facilement comprendre à son ami ; et ce fut seulement l'édition de Paris, en 4 volumes, parue le 14 avril 1802, la première pour le public, mais en réalité la troisième, qui porta le titre de : *Génie du christianisme ou beauté de la religion chrétienne.*

Mais d'importants événements s'était passés dans l'intervalle.

Vivement sollicité par Fontanes qui le pressait de venir achever son ouvrage à Paris, Châteaubriant se fit donner par le ministre de Prusse, au printemps de l'année 1800, un passe-port sous le nom du suisse *La Sagne*, habitant de Neuchâtel, fit interrompre chez Dulau le tirage de son livre dont on lui remit les feuilles composées, détacha des *Natchez* les épisodes d'*Atala* et de *René*, enferma le reste du manuscrit dans une malle dont il confia le dépôt à ses hôtes, et se mit en route pour Douvres avec Mme d'Aguesseau. Arrivé à Paris, il obtint de la police, en déposant son passe-port, une permission de séjour renouvelable de mois en mois, fut présenté par Fontanes au libraire Migneret qui consentit à se charger de recommencer l'impression interrompue et à lui donner d'avance quelque chose pour vivre, s'enferma dans un entresol de la rue de Lille, et se mit avec acharnement à la besogne, alternant l'achèvement de son grand ouvrage avec des articles sur l'Angleterre, sur Mme de Staël, etc. publiés dans le *Mercure de France*,

sous la signature *L'auteur du Génie du Christianisme* (1).

Or, il arriva que, pendant qu'il corrigeait les épreuves de l'épisode d'*Atala*, il s'aperçut que plusieurs feuilles lui manquaient ; il s'imagina qu'on lui avait dérobé son roman, et il annonça dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, le 31 mars 1801, sa résolution de publier cet épisode à part, avant le « grand ouvrage » dont il promettait en même temps la prochaine apparition. Mais avant de risquer ce ballon d'essai, il fit lire de nouveau sa prose à Fontanes : « Quand mon ami fut arrivé au discours du Père Aubry, au bord du lit de mort d'Atala, il me dit brusquement d'une voix rude : — Ce n'est pas cela ; c'est mauvais ; refaites cela ! — Je me retirai désolé ; je ne me sentais pas capable de mieux faire. Je voulais jeter le tout au feu : je passai depuis huit heures jusqu'à onze heures du soir dans mon entresol, assis devant ma table, le front appuyé sur le dos de mes mains étendues et ouvertes sur mon papier... — Vers minuit l'inspiration me revint : je traçai de suite le discours du missionnaire, sans une seule interligne, sans en rayer un mot, tel qu'il est resté et tel qu'il existe aujourd'hui. Le cœur palpitant, je le portai dès le matin à Fontanes qui s'écria : C'est cela,

(1) Le rédacteur en chef du *Mercure* était précisément Fontanes. J'ai donné au t. VIII de la *Bio-Bibliographie bretonne* la liste des études que Châteaubriand publia dans ce recueil. Or, Fontanes avait critiqué l'ouvrage de Mme de Staël sur la *Littérature*. Mme de Staël répondit à cette critique en tête de la seconde édition de son livre et Châteaubriand crut qu'il était généreux à lui de venir au secours de Fontanes en répliquant par une lettre qui fut insérée au *Mercure* du 22 décembre 1800 et dans lequelle il prenait à partie la doctrine de la perfectibilité et se déclarait l'adversaire de la philosophie. Un passage de cette lettre avait vivement blessé Mme de Staël. Châteaubriand le rétracta quelques mois plus tard dans la préface d'*Atala*, et la réconciliation se fit entre les deux adve saires.

c'est cela ; je vous l'avais bien dit que vous feriez mieux (1) !... »

Atala parut chez Migneret, le 17 avril 1801, en un petit volume in-12. Ce fut un succès prodigieux : il y en eut quatre éditions coup sur coup à Paris en 1801 et trois contrefaçons à Avignon en 1802. On était émerveillé : outre la nouveauté du style, l'étrangeté de l'ouvrage ajoutait encore à la surprise ; tombant au milieu de cette école classique, « vieille rajeunie dont la vue seule inspirait l'ennui », il était une sorte de production d'un genre inconnu. On ne savait si on devait le classer parmi les monstruosités ou parmi les beautés. Toute la critique passablement déroutée s'en occupa pour ou contre : Fontanes, dans le *Mercure de France*, Ginguené, dans la *Décade philosophique*, Dussault, dans le *Journal des Débats*, lui consacrèrent des articles d'importance ; et l'abbé Morellet protesta au nom du goût contre ce style trop imagé dans une brochure d'*Observations critiques* qui lui attirèrent au moins deux vives réponses. On se passionnait dans les deux sens en prose et en vers, et Chénier lui-même, prenant part à la lutte au nom des froids classiques, faisait dire à Châteaubriand, dans ses *Nouveaux saints* :

J'irai, je reverrai tes paisibles rivages,
Riant Meschacébé, Permesse des sauvages ;
J'entendrai les sermons prolixement diserts
Du bon monsieur Aubry, Masillon des déserts.

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, 245, 246. — Il faut le débarbouiller de Rousseau, d'Ossian, des vapeurs de la Tamise, des révolutions anciennes et modernes, disait Joubert, et lui laisser la croix, les missions, les couchers de soleil en plein Océan, et vous verrez quel poète nous aurons pour nous purifier des restes du Directoire.

O sensible Atala ! tous deux avec ivresse
Courons goûter encor les plaisirs de la messe ;
Chantons de Pompignan les cantiques sacrés ;
Les poètes chrétiens sont les seuls inspirés.. .
...Mais, fille de l'exil, Atala, fille honnête,
Après messe entendue. en nos saints tête à tête,
Je prétends chaque jour, relire auprès de toi
Trois modèles divins, la Bible, Homère et moi .. (1)

« Atala devint si populaire, a écrit Châteaubriand, qu'elle alla grossir avec la Brainvilliers la collection de Curtius (2). Les auberges de rouliers étaient ornées de gravures rouges, vertes et bleues, représentant Chactas, le père Aubry et la fille de Simaghan. Dans des boîtes de bois, sur les quais, on montrait mes personnages en cire, comme on montre des images de la Vierge et des Saints à la foire Je vis sur un théâtre du boulevard ma sauvagesse coiffée de plumes de coq, qui parlait de l'âme de la solitude à un sauvage de son espèce, de manière à me faire suer de confusion. On représentait aux Variétés une pièce dans laquelle une jeune fille et un jeune garçon sortant de leur pension, s'en allaient par le coche se marier dans leur petite ville ; comme en débarquant ils ne parlaient d'un air égaré que de crocodiles, cigognes et forêts, leurs parents croyaient qu'ils étaient devenus fous. Parodies, caricatures, moqueries m'accablaient. L'abbé Morellet, pour me confondre, fit asseoir sa servante sur ses genoux et ne put tenir les pieds de la jeune vierge dans ses mains, comme Chactas tenait les pieds d'Atala pendant l'orage ; si le

(1) Chénier, *Les Nouveaux Saints*, Paris, 1801, in 8°.
(2) Cabinet de figures de cire : le musée Grévin de ce temps-là.

Chactas de la rue d'Anjou s'était fait peindre ainsi, je lui aurais pardonné sa critique.... » (1).

Or, pendant qu'il savourait son triomphe, Châteaubriand tenait grand compte des observations des critiques, et il a pu dire que sur les douze premières éditions d'*Atala*, il n'y en a pas deux qui se ressemblent absolument, tellement il les avait successivement corrigées. La douzième seule est pour lui l'édition définitive. Et c'est une justice à lui rendre qu'il a en effet impitoyablement sacrifié tout ce qui pouvait prêter à des accusations contre le bon goût.

M. Edmond Biré, qui a consacré un chapitre de ses *Causeries littéraires* à la description de la première édition, a pris la peine de relever la plupart des passages supprimés presque tout de suite par les scrupules de l'auteur et par son désir de docilité envers la critique. M. Biré remarque même qu'un certain Etienne Papillart, ayant inséré dans le *Journal de Paris*, dès le 9 floréal an X, un article très habile, dans lequel il relevait, pour le premier volume du *Génie du Christianisme* au moins quatorze passages entachés de mauvais goût, Châteaubriand en changea aussitôt douze ; et s'il en conserva deux, c'est qu'ils n'étaient point de lui, et appartenaient l'un au livre de Job, l'autre à l'apocalypse de saint Jean que le citoyen Papillart n'avait sans doute jamais lus (2).

Le roman d'*Atala* est trop connu pour que j'en renouvelle ici l'analyse et que je fasse ressortir par des

(1) *Mém. d'outre-tombe*, II, 247 à 249. Et voyez la liste que j'ai donnée de ces parodies, chansons et autres opuscules dans la *Bibliographie bretonne*, t. VIII, p. 435 etc. Le roman d'*Atala* a même été mis en vers en six chants !

(2) Biré, *Causeries littéraires* (Lyon et Paris, 1890, in 8°, p. 219 à 251.

exemples les qualités de ce style vivant, imagé (1), qui produisirent une révolution complète dans notre littérature, par leur contraste avec la froideur et la sécheresse des derniers classiques. « Lorsque je relis la plupart des écrivains du XVIII[e] siècle, disait Châteaubriand plus tard, je suis confondu et du bruit qu'ils ont fait et de mes anciennes admirations. Soit que la langue ait avancé, soit qu'elle ait retrogradé, soit que nous ayons marché vers la civilisation ou battu en retraite vers la barbarie, il est certain que je trouve quelque chose d'usé, de passé, de grisaillé, d'inanimé, de froid, dans les auteurs qui firent les délices de ma jeunesse. Je trouve même dans les plus grands écrivains de l'âge voltairien des choses pauvres de sentiment, de pensée et de style. A qui m'en prendre de mon mécompte ? J'ai peur d'avoir été le premier coupable ; novateur né, j'aurai *peut-être* communiqué aux générations nouvelles la maladie dont j'étais atteint... » (2). On ne saurait mieux dire qu'en transformant le mot peut-être en certainement. Ni Rousseau, ni Bernardin de Saint Pierre, les premiers initiateurs de notre prose aux merveilles de la nature n'avaient pu prétendre à pareil charme. Joubert l'avait bien senti, quand il écrivait aux timorés : « Ce livre-ci n'est point un livre comme un autre... Il réussira parce

(1) Sainte-Beuve qui, malgré ses dénigrements, est bien obligé de constater les beautés, admirait surtout ce passage des funérailles d'Atala : « La lune prêta son pâle flambeau à cette veillée funèbre. Elle se leva au milieu de la nuit comme une blanche Vestale qui vient pleurer sur le cercueil d'une compagne. Bientôt elle répandit dans les bois ce grand secret de mélancolie qu'elle aime à raconter aux vieux chênes et aux rivages antiques des mers... » (*Châteaubriand et son groupe littéraire*, I, 257).

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, I, 229, 230.

qu'il est de l'*Enchanteur* ». Il a renouvelé l'imagination française, a dit de nos jours M. Faguet.

Conséquence forcée de son succès, Châteaubriand devint aussitôt un homme à la mode et le lion des cercles littéraires de Paris, en particulier du salon de Mme Bacciochi, et de celui de Mme de Beaumont, la fille de l'ancien ministre de Louis XVI, M. de Montmorin, une des victimes des massacres de septembre, qui disait que le style d'*Atala* produisait chez elle une sorte de frémissement, et jouait du clavecin sur ses fibres. Là, il se retrouvait avec Fontanes, en compagnie de Chenedollé, de Joubert, de MM. Molé, de Bonald et Pasquier, qui tous ont occupé une fort honorable place dans les lettres et dans les affaires et contractèrent avec lui de solides amitiés. Mais il n'abandonna pas pour cela le travail ; et afin de tenir mieux compte des diverses critiques générales qu'il venait d'essuyer, surtout de celles de Fontanes qui lui « apprit à dissimuler la difformité des objets par la manière de les éclairer », et à mettre, autant qu'il lui était possible « la langue classique dans la bouche de ses personnages romantiques » (1), il prit un parti dont bien peu d'auteurs eussent été capables après ce premier triomphe, celui de recommencer entièrement son grand ouvrage et de supprimer les deux volumes déjà imprimés. Pour cette besogne il fallait un calme qu'il ne pouvait guère trouver à Paris. Madame de Beaumont, qui était d'une santé très délicate, et avait besoin de l'air de la campagne, lui proposa de lui donner une chambre dans une maison qu'elle venait de louer à Savigny près de Lonjumeau, et il passa tout l'été et tout l'automne de 1801 dans cette retraite, avec Joubert et leurs autres

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, 261.

amis. « Le matin, nous déjeunions ensemble ; après déjeuner je me retirais à mon travail ; madame de Beaumont avait la bonté de copier les citations que je lui indiquais. Cette noble femme m'a offert un asile lorsque je n'en avais pas ; sans la paix qu'elle m'a donnée, je n'aurais peut-être jamais fini un ouvrage que je n'avais pu achever pendant mes malheurs... (1) »

Echappée à l'échafaud qui avait pris presque toute sa famille, Mme de Beaumont, à trente-et-un ans, semblait se survivre à elle-même ; atteinte de consomption, il ne lui restait plus que le souffle qu'elle allait bientôt perdre (2), et, sorte de créature aérienne, elle ressemblait, dit Joubert, l'un de ses plus fervents admirateurs, « à ces figures d'Herculanum qui coulent sans bruit dans les airs, à peine enveloppées d'un corps (3) ». Châteaubriand, de son côté, avait alors trente-deux ans. « Il était en pleine fleur de sa virilité. Sa taille était moyenne. Il avait les épaules un peu hautes. En lui, la vie et la mâle beauté se concentraient dans la tête qui était superbe et fascinait l'interlocuteur par son large front, ses cheveux noirs bouclés, ses yeux au regard profond comme la mer, dont ils avaient la couleur ; et, quand il voulait plaire, ce sourire d'un charme irrésistible que le comte Molé dit n'avoir connu

(1) *Ibid* II, 267. Et voy. Sainte-Beuve. *Châteaubriand et son groupe littéraire*, t. I, 188 etc. « Ce matin écrivait Mme de Beaumont à Joubert, le sauvage m'a lu la première partie du premier volume en m'indiquant les changements qu'il doit faire. En vérité, je lui souhaite des critiques plus froids et plus éclairés que moi, car je ne suis pas sortie du ravissement, et suis beaucoup moins sévère que lui. . » Et voy. *Les Correspondants de Joubert.*

(2) Anatole France, *Lucile de Chateaubriand*, p. xxxvij.

(3) Raynal, *Les Correspondants de Joubert*, p. 129 à 139. — *Pensées et maximes de Joubert*, etc.

qu'à Bonaparte et qu'à lui (1). » Un pareil tête à tête, à la campagne, pendant six mois, paraîtrait aujourd'hui de la plus suprême inconvenance et l'on crierait au scandale : mais on était encore sous l'influence des relations mondaines du XVIIIe siècle et les plus vertueux ne s'en effusquaient pas. La sociabilité poussée en France jusqu'à l'excès, remarque M. Lenormant, avait produit des relations toutes particulières qui tendirent bientôt à s'effacer (2). Mathieu de Montmorency, l'homme austère et le chrétien par excellence, allait s'installer seul, à la vallée aux Loups, avec Mme Récamier, et personne n'y trouvait à redire. Mme de Beaumont écrivait un jour à Chenedollé que Châteaubriand était à la campagne chez Mme de Vintimille, et n'ajoutait aucune réflexion, tellement cela lui semblait naturel. Il n'y eut donc dans cette retraite aucun scandale. Mme de Beaumont, a dit M. Bardoux, fut « l'attention la plus élevée que Châteaubriand ait jamais rencontrée (3) ». Nous aurons assez de reproches à faire à notre breton sur ses aventures avec Mme de Custines, Mme de Mouchy et autres, pour que nous lui rendions ici justice. Le patronage de Fontanes et de Joubert nous suffit.

Et sa femme, sa jeune *veuve*, comme il l'appelle pittoresquement quelque part, que devenait-elle pendant ce temps-là?... « Après mon arrivée de France, dit-il, j'avais écrit à ma famille pour l'informer de mon retour. Mme la comtesse de Marigny, ma sœur aînée, me chercha la première, se trompa de rue et rencontra cinq MM. Lasagne, dont le dernier monta d'une trappe de

(1) De Lescure, *Chateaubriand*, p. 64.

(2) Lenormant, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand*.

(3) Bardoux, *Mme de Beaumont*, p. 378.

savetier pour répondre à son nom. Mme de Châteaubriand vint à son tour : elle était charmante et remplie de toutes les qualités propres à me donner le bonheur que j'ai trouvé auprès d'elle depuis que nous sommes réunis. Mme la comtesse de Caud, Lucile, se présenta ensuite (1). M. Joubert et Mme de Beaumont se prirent d'un attachement passionné et d'une tendre pitié pour elle. Alors commença entre eux une correspondance qui n'a fini qu'à la mort des deux femmes qui s'étaient penchées l'une vers l'autre comme deux fleurs de même nature prêtes à se faner (2)... » Or, Mme de Caud fit certainement la connaissance de Chenedollé à Paris, en 1802, où s'ébauchèrent entre eux des projets de mariage qui ne purent aboutir. Il semblerait donc, d'après ce passage des *Mémoires*, que Mme de Châteaubriand soit venue rejoindre son mari en 1801 : mais nous perdons effectivement sa trace, pour ne la retrouver que vers la fin de l'année suivante à Fougères avec ses belles sœurs. Ce qui est certain, c'est qu'à la fin de novembre 1801, Châteaubriand était de retour à Paris et remettait son manuscrit aux imprimeurs.

Atala, remarque ingénieusement Sainte-Beuve, avait été la colombe avant courrière envoyée hors de l'arche ; elle avait rapporté le rameau. Le *Génie du Christianisme* fut plutôt l'arc-en-ciel, signe brillant de réconciliation et d'alliance entre la religion et la société française (3).

Les cinq volumes de l'ouvrage depuis longtemps annoncé et impatiemment attendu parurent enfin chez

(1) Elle avait épousé M. de Caud en 1796 et était restée veuve dix-huit mois après.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, II, 269, 270.

(3) Sainte-Beuve, *Châteaubriand*, t. I, 275.

Migneret, le 14 avril 1802, et le lendemain, Fontanes en rendait compte dans le *Mercure*. Par ordre du premier consul, son article reparut dans le *Moniteur* trois jours après, fête de Pâques, au bruit de la salve de 21 coups de canon qui annonçait que Bonaparte venait de signer le traité d'Amiens avec l'Angleterre et le Concordat avec le Pape, et qu'il se rendait en grande pompe à Notre-Dame pour assister au *Te Deum* d'actions de grâces de la restauration du culte catholique en France. Aucun moment ne pouvait donc être plus favorable ; et l'on a pu dire que le *Génie du Christianisme* faisait essentiellement partie de la décoration de ce *Te Deum* et de cet *Alleluia* de renaissance si désirée. « Heureux les littérateurs qui, par une rare rencontre, peuvent voir ainsi leur nom et leur œuvre unis, ne fut ce qu'un moment, aux actes mémorables, ou mieux aux époques de l'histoire !... (1) » Aussi l'enthousiasme fut-il indescriptible (2), et les 4000 volumes de la première édition furent-ils épuisés en quelques mois, bien qu'ils eussent eu à lutter contre deux contrefaçons, l'une en Allemagne l'autre à Avignon. Et cependant l'empire voltairien avait poussé un cri féroce et vivement couru aux armes contre l'ennemi qui fut attaqué spécialement par trois articles de Ginguené dans la *Décade philosophique*. Ce fut en effet pour tous les voltairiens une véritable stupéfaction de voir tout d'un coup, au moment où ils s'endormaient dans la sécurité complète de leur triomphe, apparaître un livre établissant que ce Christianisme,

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand*, I, 280.

(2) Parlant du jour où le *Génie* parut, Mme Hamelin écrivait : « Ce jour-là dans Paris, pas une femme n'a dormi ; on s'arrachait, on se volait un exemplaire. Puis quel réveil ! Quel babil ! Quelles palpitations !.. »

dont on ne parlait plus depuis longtemps que pour le bafouer, avait adouci les mœurs, fondé le règne des lois, agrandi le domaine de la science, ouvert à la raison des destinées inconnues, ressuscité le génie des arts et des lettres, transformé les passions humaines en leur donnant un cours nouveau, et se présentait comme un monde complet dans ses rapports avec les lois morales, avec toutes les affections de l'âme, toutes les tendresses du cœur, dans ses côtés les plus merveilleux et les plus charmants, dans ce qui nous met en communion constante avec Dieu, avec l'homme, avec la création tout entière (1).

Ce livre ne marquait pas seulement la date d'une grande restauration de la foi ; il était de plus une révélation poétique, car l'auteur s'était attaché à montrer, non pas, suivant la méthode de Pascal, que le christianisme est excellent parce qu'il vient de Dieu, mais qu'il vient de Dieu parce qu'il est excellent. Il ne commençait guère en somme que là ou Pascal s'arrête, aux dehors, à l'influence poétique et à l'action sociale de l'Eglise catholique. Cela correspondait bien aux goûts et aux aspirations de l'époque : c'est pourquoi son influence fut énorme : on peut affirmer avec Sainte-Beuve qu'il produisit une véritable révolution dans les esprits, et avec Brunetière qu'il nous émancipa du matérialisme grossier dans lequel s'était enfoncée la philosophie du XVIIIe siècle.

Bonaparte, de son œil d'aigle, vit tout de suite quel auxiliaire il aurait pour sa politique de pacification générale, s'il pouvait attacher à sa fortune le nouveau

(1) Du Breil de Marzan, au *Grand Bey*, p. 302 à 322.

triomphateur déjà dans les bonnes grâces de sa sœur Bacciochi, et il voulut se le faire présenter dans une soirée chez son frère Lucien, alors ministre de l'Intérieur. Le récit de cette présentation pittoresque est à lire en entier dans les *Mémoires*. Les deux hommes avaient le même âge à quelques jours près. Châteaubriand n'eut à donner que des signes muets d'assentiment à quelques paroles du premier consul sur le besoin de croyances inné chez toute créature humaine, pour que celui-ci se déclarât charmé de sa *conversation* avec lui et le promût spontanément au poste de premier secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège.

Avant de partir pour l'Italie, Châteaubriand dût faire un voyage à Avignon afin de régler l'affaire de la contrefaçon. Il s'arrêta en passant à l'imprimerie Ballanche à Lyon, où il traita pour des éditions futures et où il se lia de vive amitié avec le fils de la maison, littérateur lui-même ; puis, par Bordeaux et Nantes, il vint en Bretagne, en novembre 1802, et retrouva sa femme à Fougères pour lui annoncer ses nouvelles destinées et la préparer à le suivre. Joubert, qui avait fort contribué à ce rapprochement, parlait même de les accompagner. Mais il fallait beaucoup de temps à Mme de Châteaubriand pour mettre ordre à ses affaires fort embrouillées et pour réaliser les débris de sa fortune que la Révolution avait à peu près anéantie : un de ses oncles venait de faire banqueroute en emportant les derniers lambeaux de son bien : elle ne put donc quitter Fougères immédiatement, et Châteaubriand partit seul pour Rome en mai 1803. Il s'arrêta à Lyon, avec l'ambassadeur, le Cardinal Fesch, pendant les premiers jours de juin, s'y rendit populaire par sa belle

lettre à Ballanche sur la procession de la Fête Dieu à laquelle il assista, fort ému par ce renouveau de catholicisme, et il arriva à Rome le 27 juin au soleil couchant.

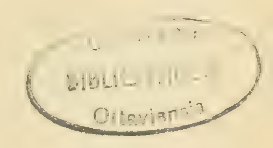
Ce fut tout d'abord un émerveillement : la ville elle-même l'enthousiasmait, et le Saint-Père l'avait reçu en particulier avec un volume du *Génie du christianisme* ouvert sur sa table. Mais un caractère aussi indépendant ne pouvait se résigner au second rôle. Il oublia qu'il n'était point l'ambassadeur et qu'il était là pour obéir : de graves dissentiments ne tardèrent pas à se déclarer entre lui et le cardinal Fesch, et dès le 16 août, il écrivait à Fontanes : « A présent que j'y suis, je vois que la place de secrétaire d'ambassade est une place trop inférieure pour moi » (1) ; puis une seconde circonstance vint prouver une fois de plus que la qualification de « mauvaise tête et bon cœur » lui serait désormais appliquée dans toutes les circonstances de sa vie. Mme de Beaumont, probablement sur ses instances, se décida à aller le rejoindre à Rome afin d'essayer d'y rétablir sa santé : il alla la retrouver presque mourante à Florence, et il la conduisit lui-même à Rome où elle expira quelques semaines après, le 4 novembre 1803. Châteaubriand fut admirable de dévouement pendant les derniers jours ; il la prévint à temps de l'issue fatale, lui amena l'abbé de Bonnevie qui la réconcilia avec Dieu, et reçut son dernier soupir avec la recommandation suprême « de vivre désormais auprès de Mme de Châteaubriand et de Joubert... » Par ses malheurs, ajoute un des historiens de cette aimable femme, par sa faiblesse, par le rapide déclin de ses jours, par son

(1) Sur cette phase de la carrière de Châteaubriand, voy. les *Débuts diplomatiques de M. de Ch.* par le comte Frémy, dans le *Correspondant* de 1893.

heureuse influence sur l'achèvement du *Génie du christianisme*, par la noblesse de ses sentiments, par sa grandeur de caractère et d'âme, Mme de Beaumont paralyse la juste sévérité du moraliste » (1). — « Vous ne sauriez croire, écrivait Châteaubriand à Fontanes, le 8 novembre, à quel point ma douleur et ma conduite dans cette occasion m'ont fait aimer et respecter ici... »

Il prit aussitôt deux résolutions : quitter Rome et malgré les relations qu'il avait déjà contractées avec Mme de Custine, rappeler irrévocablement sa femme auprès de lui. Quelques jours après la mort de Pauline, il adressait en effet à Talleyrand sa démission, commandait un tombeau somptueux pour la défunte, et, dès le mois de janvier 1804, il rentrait en France en écrivant à Fontanes cette admirable lettre *sur la campagne Romaine* qui ressemble à un sobre et lumineux paysage de Poussin. « En prose, assure Sainte-Beuve, il n'y a rien au delà ». Descendu à Paris dans un modeste hôtel de la rue de Beaune, il y trouva sa nomination de *ministre de la République Française* dans le Valais, que lui avaient obtenue le crédit de Fontanes et la protection de Mme Bacciochi ; et vers la mi-février, il écrivait à Chenedollé : « Venez, j'aurai un extrême bonheur à vous embrasser, *ma femme est ici*. Elle va me chercher un logement pour moi et pour elle. Je cherche une cabane à acheter aux environs de Paris ; j'espère l'avoir pour cet automne. Alors, si vous ne venez pas à Sion, du moins promettez-moi de venir vivre dans ma chaumière. Lucile va venir dans une pension excellente que que je lui ai arrêtée ici. Alors nous pourrons tous nous réunir au mois d'octobre à Paris.... (2) ».

(1) Pailhès, *Châteaubriand, sa femme et ses amis*, p. 290.
(2) Pailhès, *Châteaubriand*, p. 292.



Mais l'homme propose et Dieu dispose : et nous voici touchant à l'acte le plus noble et le plus désintéressé, entre bien d'autres, de la vie de Châteaubriand. Le 21 mars, à la grille du jardin des Tuileries, voisine du pavillon de Marsan, « entre onze heures et midi, j'entendis un homme et une femme qui criaient une nouvelle officielle ; des passants s'arrêtaient subitement pétrifiés par ces mots : — Jugement de la commission militaire spéciale convoquée à Vincennes, qui condamne à la peine de mort le nommé *Louis-Antoine-Henri de Bourbon*, né le 2 août 1772 à Chantilly. — Ce cri tomba sur moi comme la foudre ; il changea ma vie, de même qu'il changea celle de Napoléon. Je rentrai chez moi et dis à madame de Châteaubriand : Le duc d'Enghien vient d'être fusillé. Je m'assis devant une table, et je me mis à écrire ma démission. Mme de Châteaubriand ne s'y opposa point, et me vit écrire avec un grand courage. Elle ne se dissimulait pas mes dangers ; on faisait le procès au général Moreau et à Georges Cadoudal ; le lion avait goûté le sang ; ce n'était pas le moment de l'irriter.... Mme Bacciochi jeta les hauts cris en apprenant ce qu'elle appelait notre *défection* : elle m'envoya chercher et me fit les plus vifs reproches. M. de Fontanes devint presque fou de peur au premier moment ; il me réputait fusillé avec toutes les personnes qui m'étaient attachées. Pendant plusieurs jours, mes amis restèrent dans la crainte de me voir enlevé par la police : ils se présentaient chez moi d'heure en heure, et toujours en frémissant, lorsqu'ils abordaient la loge du portier. M. Pasquier vient m'embrasser le lendemain de ma démission, disant qu'on était heureux d'avoir un ami tel que moi.... (1) » — « Nous avions

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, p. 401 à 403.

reçu douze mille francs pour frais d'établissement à Sion, ajoute de son côté Mme de Châteaubriand. Pour les rendre nous fûmes obligés de prendre cette somme sur les fonds que nous avions encore sur l'Etat ; elle fut remise à qui de droit, deux jours après la démission (1) ».

Cet acte de courage nous a valu le poème des *Martyrs* dont le premier livre fut lu au mois de juin chez Molé à Champlatreux, ou Châteaubriand passa quelques semaines avec sa femme : « Ils y sont fort aimables, écrivait Molé à Joubert, et d'une manière simple ». De là ils acceptèrent l'hospitalité à Villeneuve-sur-Yonne, chez Joubert lui-même qui écrivait à Molé le 18 novembre : « Je serais fort aise que vous voyiez ici Châteaubriand pour juger de quelle simplicité de vie et de mœurs, et au milieu de tout cela, de quelle inépuisable gaité, de quelle paix, de quel bonheur il est capable, quand il n'est soumis qu'aux influences des saisons et remué que par lui-même. Sa femme et lui me paraissent ici dans leur véritable élément. Quant à lui, sa vie est pour moi un spectacle, un sujet de contemplation ; elle m'offre vraiment un modèle, je vous assure qu'il ne s'en doute pas. S'il voulait bien faire, il ne ferait pas si bien. Le pauvre garçon a perdu depuis huit jours sa sœur Lucile, également regrettée de sa femme et de lui, également honorée de l'abondance de leurs larmes (2). » Notons qu'à cette époque Mme de Châteaubriand n'était encore âgée que de vingt-neuf ans et lui de trente-cinq.

Ils revinrent à Paris en janvier 1805, s'installèrent dans une maison de la place Louis XV qui appartenait à la marquise de Coislin et partirent à la fin de l'été

(1) *Pailhès*, p. 290.

(2) Elle mourut folle à Paris dans une maison de santé, le 9 novembre 1804.

pour la Suisse où ils eurent pour compagnon le fidèle Ballanche. C'est dans l'intervalle que Châteaubriand publia séparément pour la première fois, à la suite d'*Atala*, le roman épisode de *René* (1), aussi détaché des *Natchez* et du *Génie du christianisme*, qu'un éditeur peu scrupuleux avait fait déjà imprimer sans son autorisation à Leipzik en 1802. Ce roman, que l'on s'accorde à considérer comme un des chefs-d'œuvre de la littérature française, eut, plus encore que le Werther de Goëthe, sur la jeunesse contemporaine, une influence morale considérable que regretta plus tard son auteur. L'épisode est extrait du chapitre intitulé *Du vague des passions*. René, dont il n'avait pas fait sans quelque raison son homonyme, car il lui avait donné quelques traits de son propre caractère, de même que pour le personnage d'Amélie il en avait emprunté à celui de sa sœur Lucile, personnifiait, aux yeux de Châteaubriand, cet état d'âme étrange que saint Jean-Chrysostome avait jadis décrit sous le nom de mal de Stagire et que nous définirons le dégoût précoce des choses, l'ennui et le découragement sans cause, le *tædium vitæ* des spleenétiques et des désespérés imaginaires (2); et personne n'avait encore analysé ce mal de l'homme « tourmenté par le démon de son cœur », avec une telle finesse, dans ses plus intimes profondeurs et ses plus secrets replis. Et pour inspirer plus d'éloignement pour ce vice moral et ces rêveries criminelles qui mènent droit au suicide, si la religion ne vient pas au secours du désespéré, Châteaubriand pensa qu'il devait prendre « la pu-

(1) *Paris*, Lenormand, 1805, in-12.

(2) Voyez en une bonne analyse dans Lescure, *Châteaubriand*, p. 156 etc., et dans *Le mal du siècle*, par Brunetière, *Histoire et littérature*, p. 303 etc.

nition de René dans le cercle de ces malheurs épouvantables qui appartiennent moins à l'individu qu'à la famille de l'homme et que les anciens attribuaient à la fatalité », c'est-à-dire dans une passion incestueuse amenant peu à peu la dépravation du cœur et des sens. Malheureusement cette conception du moraliste échappa à la plupart des lecteurs : la peinture du mal de René, revêtue de toutes les séductions audacieuses du style de l' « enchanteur », devint dangereuse parce qu'elle fit oublier le remède, et pendant un demi-siècle les René pullulèrent dans la littérature et dans la vie réelle, habillés en *Manfred*, en *Antony*, en *Joseph Delorme* ou en *Hernani*. Plus tard, Châteaubriand eut beau protester, dans ses *Mémoires*, contre ces chevaliers incompris qui prenaient la critique d'une maladie morale pour son éloge, le mal était fait : aussi ne voulut-il jamais consentir à laisser cet épisode paraître seul, en volume isolé (1).

Cependant le poème des *Martyrs* était toujours en chantier, mais avançait lentement ; et voyant qu'il lui manquait des images fortes et vraies pour les descriptions des scènes qui devaient se passer sous le ciel d'Orient, il se décida à partir pour Jérusalem, et s'embarqua le 13 juillet 1806 à Trieste, où sa femme vint le conduire jusqu'au paquebot. Il ne rentra à Paris que le 5 juin 1807, avec les notes d'où devait sortir l'inimitable *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Sainte-Beuve, dans ses nids de vipère, a vivement critiqué les motifs avoués de ce pèlerinage. Ne pas vouloir décrire la lutte suprême entre le paganisme et le christianisme, sans

(1) Voy. encore, sur *René*, le *Châteaubriand* de Sainte-Beuve, *Passé et présent* par Rémusat (1849), I, 119.

peindre d'après nature le paysage homérique et le paysage évangélique, c'était bien : mais l'auteur, ajoute-t-il, ne voulait pas non plus retracer les innocentes amours d'Eudore et de Cymodocée, ni les coupables ardeurs de Velléda, sans s'être enivré lui-même du philtre de la passion en revenant par l'Espagne, où la comtesse de Noailles devait l'attendre sous les voûtes de l'Alhambra. Et le critique ajoute : L'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* nous a depuis édifiés lui-même sur ce sujet : « je suis forcé de rappeler ici le passage déjà cité dans une des leçons précédentes, mais qui a toute sa valeur en cet endroit » (1). Voici ce passage que nous devons reproduire, à cause des polémiques qu'il a soulevées dans ces derniers temps.

« Mais ai-je tout dit dans l'*Itinéraire* sur ce voyage commencé au port de Desdemona et d'Othello ? Allais-je au tombeau du Christ dans les dispositions du repentir ? Une seule pensée m'absorbait ; je comptais avec impatience les moments. Du bord de mon navire, les regards attachés à l'Etoile du soir, je lui demandais des vents pour cingler plus vite, de la gloire *pour me faire aimer*. J'espérais en trouver à Sparte, à Sion, à Memphis, à Carthage et l'apporter à l'Alhambra. Comme le cœur me battait en abordant les côtes d'Espagne ! Aurait-on gardé mon souvenir ainsi que j'avais traversé mes épreuves ? Que de malheurs ont suivi ce mystère ! Le soleil les éclaire encore... Si je cueille à la dérobée un instant de bonheur, il est troublé par la mémoire de ces jours de séduction, d'enchantement et de délire... » (2).

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, II, 71.

(2) *Ibid.* II, 72. Les mots soulignés le sont par Sainte-Beuve lui-même, qui a répété souvent ce passage et a fini par le faire entrer dans le domaine authentique de l'histoire littéraire.

Là-dessus, le critique part en guerre. Il déclare qu'il s'agit de Mme de Mouchy (alors comtesse de Noailles), plus tard devenue folle : et il énumère ainsi les motifs du voyage de Châteaubriand : « Premier motif : chercher des images. Second motif : visiter, en croyant, les lieux saints. Troisième motif : se faire aimer d'une beauté sensible à la gloire. Il est peintre, pélerin et amoureux ». Conclusion : en fait de convictions religieuses, Châteaubriand n'est qu'un comédien... Il n'y a qu'un malheur pour cette belle prise d'armes. C'est que le passage cité ne se rencontre dans aucune édition des *Mémoires d'outre-tombe*, et l'abbé Bertrin, dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1900, *Sur la sincérité religieuse de Châteaubriand*, déclare formellement ne l'avoir pas rencontré davantage dans aucun des manuscrits connus. M. de Marcellus lui-même, M. Victor Giraud et bien d'autres, ont reproduit cette page de confiance après Sainte-Beuve, l'insoupçonnable : or, elle n'existe pas. Où Sainte-Beuve l'avait-il prise ? Serait-ce dans une note trouvée parmi celles qui servirent à la composition des *Mémoires* et dont il aurait eu communication par quelque secrétaire indiscret ?.. il ne l'a pas dit et on ne le saura sans doute jamais (1) ; ce qui est sûr, c'est que Château-

(1) De graves discussions se sont élevées sur ce sujet dans la presse et ont été bien résumées dans *Châteaubriand et sa foi religieuse* par M. Saulnier, Voy. M. Faguet à *la Revue Bleue* du 17 février 1900 ; J. Troubat, *Ibid* du 24 février : le *Temps* des 24 et 25 février : le *Figaro* du 4 mars, et l'abbé Bertrin, au *Correspondant* du 10 mars, sous le titre de : *Sainte-Beuve est-il un faussaire ?* L'abbé Bertrin reconnaît avoir fini par trouver dans le manuscrit Pilorge qui appartient à M. Campion, une allusion aux préoccupations de Châteaubriand, mais il n'y est question ni des mots soulignés, auxquels tenait si fort Sainte-Beuve, ni de l'Etoile du soir, ni surtout de la dernière phrase de la citation. C'est en 1836 que Sainte-Beuve

briand n'a pas voulu insérer dans ses *Mémoires* une déclaration cynique de cette espèce, et de toutes façons, l'histoire ne peut désormais en faire état. Est-ce à dire qu'il n'ait pas rencontré la comtesse de Noailles à l'Alhambra, dessinant les arabesques des Maures et même attendant sa venue? Non pas. Il avoue lui-même qu'il a composé pour elle son poème du *Dernier des Abencérages* dans lequel il l'a dépeinte sous le nom de *Bianca :* Mme de Mouchy fut l'une de ses victimes amoureuses, c'est incontestable : mais cela n'empêche pas, remarque M. Victor Giraud, qu'à travers bien des faiblesses et des misères communes à la triste humanité, « Châteaubriand n'ait été un chrétien généreux, confiant et sincère (1) » ; et dans tous les cas, il y a loin de là à conclure que le voyage de Jérusalem ait été entrepris pour cette rencontre en Espagne. La comtesse de Noailles y voyageait depuis plusieurs mois : elle écrivit à Châteaubriand de venir l'y rejoindre, et le poète, en quête d'impressions vives, ne sut pas résister. Voilà tout.

Quoi qu'il en soit, le voyage à Jérusalem nous a valu trois chefs-d'œuvre : le poème en prose des *Martyrs* en 1809 (2), l'*Itinéraire* en 1811 (3), et le poème du *Dernier des Abencerages* en 1827.

« J'ai prétendu, dit Châteaubriand, que le christia-

cita le passage pour la première fois. Châteaubriand vivait, mais il avait l'habitude de ne jamais protester contre les reproductions inexactes de son œuvre insérées dans les journaux ou les revues.

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1809.

(2) *Paris,* Le Normand, 1809, 2 vol. in-12. — L'épisode de *Velléda* a fait l'objet de deux poèmes en vers par Mmes Ballard et Penquer.

(3) *Paris*, Le Normand, 1811, 3 vol. in-8o. Il y eut des parodies satiriques, telles que l'*Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire*, par M. de Châteauterne, et l'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valerien*, etc.

nisme avait un merveilleux supérieur en intérêt et en puissance, même à ne le prendre que comme mythologie, à la fable antique ; que les caractères d'époux, de père, d'amant, y devenaient aussitôt plus grands et plus beaux que ce que l'Antiquité païenne nous a offert d'achevé en ce genre. Vous en doutez, et moi je le prouve par un exemple ; lisez *Les Martyrs*... » Or, affirme Sainte-Beuve étudiant ce qu'il appelle les trois âges de l'épopée : « Si l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont les chefs-d'œuvre de l'épopée qui se peut nommer *populaire* : si l'*Enéide* est le chef-d'œuvre de l'épopée *savante*, pourquoi ne pas dire que *Les Martyrs* sont le phénix de l'épopée *systématique* ?... » (1) Et de fait, Châteaubriand a tenu sa gageure et clos définitivement la célèbre querelle des Anciens et des Modernes, en démontrant que le merveilleux chrétien peut, sous l'inspiration d'un artiste de génie, surpasser le merveilleux païen.

Je n'ai pas le loisir d'analyser ici ce poème qui fit le charme de notre jeunesse. Qu'il me suffise de dire que l'*Edition originale* est très difficile à rencontrer. Elle fut épuisée en peu de jours. Indispensable aux gens d'étude, elle mérite aussi l'attention des curieux. On y remarque des pages entières qui disparurent dans la suite. L'auteur, éclairé par les conseils de ses amis, encore plus que stimulé par les attaques des critiques, adoucit les couleurs trop vives, simplifia un grand nombre de phrases, et supprima les tableaux dangereux. Ainsi, trois lignes peu chastes, dans l'épisode de *Velléda*, au moment où Eudore consomme son crime, furent réduites à ces simples mots : .... « Je tombe aux pieds de Velléda. » Au même endroit, tout un para-

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe*, I, 410.

graphe, qui se trouve dans cette première édition et dans lequel le héros chrétien rappelle des blasphèmes et de violents transports, a été également effacé. C'est ainsi que Châteaubriand, docile aux avis du bon goût, arrivait peu à peu à la perfection complète : et Sainte-Beuve, qu'il faut toujours citer en pareille matière, a pu dire que dans ses trois manières, quoique successives, on a toute l'échelle du talent. Dans les *Natchez*, représentés par les épisodes retouchés d'*Atala* et de *René*, le poète avait commencé par une sorte de grandeur et aussi d'extravagance d'imagination, mais il avait rencontré la passion et la flamme ; dans *Les Martyrs*, il atteint en quelque sorte la perfection classique de son genre et de son génie ; « on peut même trouver qu'il la dépasse dans le *Dernier Abencérage*, lequel dejà, malgré sa grâce chevaleresque, est un peu raide et un peu sec de lignes. Sa manière se force de plus en plus en avançant (1) ».

Le succès des *Martyrs*, très vivement discuté par les critiques à la solde impériale (2), s'était déclaré en pleine agravation de disgrâces politiques. Dans le *Mercure* du 5 juillet 1807, rendant compte du *Voyage en Espagne* de M. de Laborde, Châteaubriand avait osé dire : « ... Lorsque dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le tyran et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe*, II, 2. — C'est dans le *dernier Abencérage* que se trouve la célèbre romance : « Ah ! que j'ai douce souvenance... »

(2) Hoffmann fut le plus agressif et Châteaubriand lui répondit par une *défense* de son poème. Fontanes, pour le consoler, lui adressa la belle pièce de vers que tous les lettrés connaissent :

Le Tasse errant de ville en ville, etc.

mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Empire..... » Napoléon était alors à Tilsitt où son oncle, le cardinal Fesch, lui adressa l'article. De retour à Saint-Cloud, le 27 juillet, l'empereur s'emporta violemment contre l'homme qui osait braver une seconde fois celui aux pieds de qui l'univers était prosterné : — « Châteaubriand croit-il que je suis un imbécile, que je ne le comprends pas ! Je le ferai sabrer sur les marches des Tuileries ! ... — Il donna l'ordre de supprimer le *Mercure* et de m'arrêter. Ma propriété périt (1), ma personne échappa par miracle: Bonaparte eut à s'occuper du monde, il m'oublia, mais je demeurai sur le poids de sa menace » (2). On se contenta d'un léger exil, et l'audacieux polémiste reçut du préfet de police l'avis de se retirer à quelques lieues de la capitale. Il acheta près de Sceaux la villa de la *Vallée aux Loups* qu'il fit amenager à sa convenance, y plantant lui-même ses arbres favoris, véritable petit « paradis terrestre », disait Clausel, où il passa les cinq années les plus heureuses de son existence, avec sa femme et ses amis, dans des « enchantements sans fin », sans oublier cependant les visites aux *Madames*, suivant la pittoresque expression de Mme de Châteaubriand qui appelait ainsi ses rivales avec la plus grande ouverture de cœur et une absolue liberté d'esprit (3). C'est là qu'il acheva *Les Martyrs* et qu'il cisela les plus délicats fleurons de sa couronne.

(1) Châteaubriand avait acheté pour 20.000 fr. à Fontanes le privilège du *Mercure*.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, III, 3.

(3) Voy. sur ce sujet une curieuse lettre d'elle dans *Les Correspondants de Joubert*.

L'année 1811, dit Châteaubriand lui-même, « fut une des plus remarquables de ma carrière littéraire. Je publiai l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, je remplaçai M. de Chénier à l'Institut et je commençai d'écrire *Les Mémoires* que j'achève aujourd'hui... (1) » Le succès de l'*Itinéraire* fut aussi complet que celui des *Martyrs* avait été discuté. Dans aucun voyage la précision descriptive ne s'était aussi étroitement associée à la richesse du coloris et « n'avait fait jaillir avec plus d'abondance, du sein des ruines, cette sève de vie, éternelle protestation contre le temps et contre la mort (2) ». Cet ouvrage marque l'apogée du talent littéraire de notre Breton : « Vous êtes le premier et le seul voyageur, lui écrivait le cardinal de Bausset, qui n'ait pas eu besoin du secours de la gravure et du dessin pour mettre sous les yeux de ses lecteurs les lieux et les monuments qui rappellent de beaux souvenirs et de belles images. Votre âme a tout senti, votre imagination a tout peint, et le lecteur sent avec votre âme et voit avec vos yeux (3) ». Aucun autre éloge ne vaudrait celui-là.

Or, Chénier venait de mourir. Les amis de Châteaubriand se rappelant que, l'année précédente, l'Empereur avait manifesté sa surprise de ce que l'Institut n'eût pas compris le *Génie du christianisme* dans ses propositions pour les prix décennaux, lui persuadèrent que personne ne pouvait mieux remplacer le défunt à l'Académie Française. Il hésita longtemps, disant qu'il ne pourrait jamais prononcer l'éloge de Chénier sans parler des régicides et des crimes de la Terreur; que Bonaparte

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, III, 25.

(2) De Carné, *Loc. cit.* p. 29.

(3) Lettre citée aux *Mémoires d'outre-tombe*, III, 27.

ne se méprendrait pas à quelques lieux communs sur sa gloire et qu'il n'en sentirait que plus vivement la leçon. Sur l'invitation expresse du duc de Rovigo, on obtint enfin son acquiescement : il fit les visites règlementaires, à cheval, prétend Auguis, accordant la visite entière aux renommés et aux puissants, remettant sa carte et ne descendant pas du fougueux coursier « pour le menu fretin (1) ». L'élection eut lieu le 20 février 1811 : il passa à une forte majorité : mais il tint parole pour les réserves, et lorsqu'il présenta son discours à la commission de réception, celle-ci le refusa : Napoléon à qui Daru le communiqua, entra, en le lisant, dans une fureur noire, et couvrit le manuscrit de parenthèses et de traces au crayon : « l'ongle du lion était enfoncé partout et j'eus une espèce de plaisir d'irritation à croire le sentir dans mon flanc (2) ». On lui déclara qu'il fallait le recommencer : il refusa net et ne fut point reçu. C'est cependant un remarquable morceau oratoire. Suard déclarait que, s'il eut été lu en pleine Académie, il aurait fait crouler les voûtes de la salle sous un tonnerre d'applaudissements. Je viens de le relire et je me range absolument à son avis. Une innovation curieuse, est qu'il passe en revue presque tous les académiciens présents, en déclarant ce qu'il aurait à dire de chacun d'eux s'il avait à les traiter comme Chénier : cela est piquant, plein d'esprit du meilleur aloi, et plusieurs lui en furent très reconnaissants.

Ce discours marque la fin de la carrière littéraire proprement dite de Châteaubriand. On ne peut, en effet, rattacher à cette phase, outre quelques ouvrages pré-

(1) Pailhés, *Loc. cit.* p. 479.
(2) *Mémoires d'outre-tombe,* III, 33.

cédemment cités, que les *Etudes historiques* publiées après la chute de la Restauration, et la *Vie de Rancé*, œuvre de vieillesse et de décadence. Aussi bien l'Empire est à son déclin : une nouvelle ère d'activité s'annonce, et le littérateur délivré de ses entraves, va faire place au politique.

III. — *Le Politique. — La Restauration et Louis-Philippe.* (1814-1849).

En 1809, Châteaubriand avait en vain sollicité Fouché de s'intéresser au sort de son cousin Armand, qui venait d'être arrêté à la suite d'un naufrage sur les côtes de Normandie, comme agent secret de la correspondance des princes en Angleterre. On fusilla le courageux breton, à Grenelle, le jour du Vendredi-Saint.

En 1812, des imprudences de langage, beaucoup trop prophétiques au sujet des conséquences de la campagne de Russie, lui attirèrent une injonction du Préfet de police d'avoir à se retirer pendant deux mois à Dieppe. Dieppe ou Vincennes, il n'y avait pas de milieu, Châteaubriand préféra Dieppe.

Tout cela n'était pas fait pour diminuer son exaspération contre le régime impérial et les bourreaux de la liberté. Dès l'année 1813, il se mit à travailler à un pamphlet ayant pour titre : de *Bonaparte et des Bourbons*, afin de le lancer brusquement, le jour qu'il sentait proche où s'écroulerait le colosse aux pieds d'argile. Il en lut des passages à la Vallée aux Loups, en octobre, et ses amis tremblèrent pour sa sécurité. Pasquier, alors préfet de police, venait aimablement visiter les reclus : mais, dit Mme de Châteaubriand, il n'oubliait pas son métier : « je le trouvai un jour lisant un manuscrit

qu'il avait déniché sous un sopha » (1). Aussi la pauvre femme ne vivait-elle plus que dans des transes, et, quand son mari sortait, elle allait prendre le terrible factum sous son oreiller, pour le porter sur elle. Enfin la catastrophe arriva, et la bombe vengeresse éclata aussitôt sur Paris et sur la province.

L'armée des alliés était entrée dans Paris le 31 mars 1814. Le Conseil de Régence s'était retiré à Blois ; et, à Fontainebleau, Napoléon, impuissant malgré les quarante mille hommes qu'il avait encore autour de lui et derrière lui, observait les événements. Sa déchéance venait d'être votée par le Sénat et par le Conseil municipal de Paris ; le 3 avril, les maréchaux qui l'avaient suivi lui arrachèrent la signature de son abdication. Il s'agissait de savoir si le trône d'où il venait de descendre appartiendrait à son fils ou au frère de Louis XVI, et l'empereur Alexandre avait déclaré qu'il laisserait les pouvoirs publics libres de leur choix. C'est à ce moment même, le 4 avril, que Châteaubriand publia sa brochure, *De Bonaparte, des Bourbons et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes*, clandestinement imprimée chez Mame depuis quelques semaines, aux périls de l'auteur et de l'imprimeur. Le *Journal des Débats* en donna des extraits dès le jour même. « Je le lançai pour faire pencher la balance : on sait quel fut son effet. Je me jetai à corps perdu dans la mêlée pour servir de bouclier à la liberté renaissante contre la tyrannie encore debout et dont le désespoir triplait les forces... Louis XVIII déclara que ma brochure lui avait plus profité qu'une armée de cent mille hommes... » (2).

(1) Pailhès, *Châteaubriand*, etc., p. 542.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, III, 395, 396. — Cinquante mille exemplaires furent vendus en quelques jours.

Qui ne se rappelle cette émouvante prosopopée ?

« Homme de malheur, qu'as-tu fait pour nous ? Que devons-nous à ton règne ? Qui est-ce qui a assassiné le duc d'Enghien, torturé Pichegru, banni Moreau, chargé de chaînes le Souverain Pontife, enlevé les princes d'Espagne, commencé une guerre impie ? C'est toi. Qui est-ce qui a perdu nos colonies, anéanti notre commerce, ouvert l'Amérique aux Anglais, corrompu nos mœurs, enlevé les enfants aux pères, désolé les familles, ravagé le monde, brûlé plus de mille lieues de pays, inspiré l'horreur du nom français à toute la terre ? C'est toi. Qui est-ce qui a exposé la France à la peste, à l'invasion, au démembrement, à la conquête ? C'est encore toi. Un roi légitime et héréditaire qui aurait accablé son peuple de la moindre partie des maux que tu nous as faits, eût mis son trône en péril ; et toi, usurpateur et étranger (1), tu nous deviendrais sacré en raison des calamités répandues sur nous ! tu régnerais encore au milieu de nos tombeaux ! .. Nous rentrons enfin dans nos droits par le malheur ; nous ne voulons plus adorer Moloch ; tu ne nous dévoreras plus nos enfants ; nous ne voulons plus de ta conscription, de ta police, de ta censure, de tes fusillades nocturnes, de ta tyrannie. Ce n'est pas seulement nous, c'est le genre humain qui t'accuse... »

Et après avoir évoqué l'ombre de tous les tyrans qui font l'horreur de l'histoire, pour en former une sorte de cortège à l'homme qu'il dévouait aux dieux infernaux, après avoir montré Napoléon usant de la France comme d'un marchepied pour monter au sommet des plus folles ambitions, il opposait le tableau de la race persévérante qui avait créé la France par un travail dix fois séculaire et dont le nom se confondait avec celui du pays qu'elle avait laissé si grand. « Se portant fort pour

(1) On le traitait d'étranger comme datant d'une époque antérieure à l'annexion définitive de la Corse.

des princes dont il révélait à la génération nouvelle l'existence alors oubliée, il promettait que la liberté guérirait toutes les blessures faites par le despotisme, et que la nation, si longtemps déçue dans la poursuite de ses généreux desseins, verrait un vieux roi, élevé à l'école du malheur, accomplir enfin ses plus persistantes espérances » (1).

Cette œuvre de polémique ardente, dont on peut discuter certaine exagération de fond, mais dont il faut admirer le sentiment et la forme magnifique, produisit sur tous les esprits une impression profonde, et le Sénat vota le retour à l'ancienne dynastie, avec la consécration de garanties politiques qui correspondaient précisément aux traditions que Châteaubriand avait rapportées d'Angleterre et qui réalisaient son rêve de monarchie constitutionnelle. En somme, Louis XVIII lui-même dégagea sa propre parole en octroyant la Charte, et lorsque l'auteur du pamphlet sur Bonaparte vit acclamer le roi pacificateur et signer le contrat qui devait unir étroitement l'antique dynastie et la France nouvelle, il put se montrer fier d'avoir, en présence de Napoléon encore en armes à Fontainebleau, levé le premier l'étendard des fleurs de lys. Mais il ne reçut pas la récompense de ce service. Talleyrand, qui dirigeait la nouvelle politique, entendait bien, tout en se conciliant les vieux compagnons d'exil du Souverain, ménager les intérêts et les vanités des nouveaux ralliés, et il n'avait aucun goût pour le démissionnaire de 1804, ni pour l'auteur du *Génie du Christianisme*, adversaire déclaré de toutes les causes auxquelles il avait voué ses services. « Lorsqu'un

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 35.

gouvernement, a fort bien dit M. de Carné, s'appuie sur deux parties dont le concours simultané lui est indispensable, quiconque n'est résolument porté ni par l'un ni par l'autre court risque de rester à l'écart ». Aussi froidement accueilli par M. de Blacas que par Talleyrand, Châteaubriand fût sur le point de se retirer en Suisse, afin d'y vivre à moins de frais (1), car ses *Réflexions politiques* en réponse à la lettre adressée à Louis XVIII par Carnot, ne l'avaient pas mis mieux en cour : « Le roi paraissait toujours charmé des services que j'avais le bonheur de lui rendre ; le ciel semblait m'avoir jeté sur les épaules la casaque du hérault de la légitimité ; mais plus l'ouvrage avait de succès, moins l'auteur plaisait à Sa Majesté. Ces *Réflexions politiques* divulguèrent mes doctrines constitutionnelles ; la Cour en reçut une impression que ma fidélité aux Bourbons n'a pu effacer. Louis XVIII disait à ses familiers : Donnez-vous de garde d'admettre jamais un poète dans vos affaires ; il perdra tout. Ces gens-là ne sont bons à rien... » (2). Il allait partir, quand la duchesse de Duras, fille du conventionnel Kersaint, et auteur d'Ourika, indignée d'un pareil oubli, en parla vivement à M. de Blacas. « Il répondit que j'étais bien libre d'aller où je voudrais. Mme de Duras fut *si orageuse*, elle avait un tel courage pour ses amis, qu'on déterra une ambassade vacante, l'ambassade de Suède. Louis XVII, déjà fatigué de mon bruit, fut heureux de faire présent de moi à son bon frère le roi Bernadotte » (3).

(1) « Tout ce qui avait été esclave sous Bonaparte m'abhorrait, dit Châteaubriand ; d'un autre côté j'étais suspect à tous ceux qui voulaient mettre la France en vasselage », (*Mémoires*, III, 397).

(2) *Ibid.* III, 457, 458.

(3) *Ibid.* III, 460

Mais Châteaubriand n'eut pas le temps d'aller occuper son poste. Brusquement Napoléon avait débarqué de l'île d'Elbe et s'avançait sur Paris. Des conférences se tenaient chez le président de la Chambre des députés, M. Lainé, avec la Fayette, Marmont et autres notabilités. Châteaubriand y assistait et soutint que le roi ne devait pas quitter Paris, mais s'y défendre à outrance. La Fayette fut du même avis : on ne les écouta pas et Louis XVIII partit soudainement pour Lille dans la nuit du 19 au 20 mars. Averti à temps par Clausel de Coussergues qui lui apportait de la part du Chancelier douze mille francs à prendre sur ses appointements de ministre de Suède, notre breton prit aussitôt la même route, avec sa femme, plus morte que vive, qui « regardait à tout moment par la lucarne du fond de la voiture pour voir s'ils n'étaient pas poursuivis ». Quand il arriva à Lille, le roi n'y était déjà plus ; les deux fugitifs se rejetèrent sur Tournay où ils rencontrèrent les deux frères Bertin, puis sur Bruxelles où la duchesse de Duras qui s'y était aussi réfugiée eut la douleur de perdre sa nièce : » La capitale du Brabant m'est en horreur : elle n'a jamais servi que de passage à mes exils ; elle a toujours porté malheur à moi ou à mes amis. » (1).

Ce fut cependant à Bruxelles qu'un ordre du roi qui, comme le remarque M. de Lescure, n'était plus assez heureux pour être ingrat, l'appela à Gand pour y siéger dans son Conseil en qualité de *Ministre de l'Intérieur*, par intérim de l'abbé de Montesquiou parti pour Londres. L'œuvre principale, ou pour mieux dire unique, qu'il eut à diriger, pour donner une ombre de vie à ce gou-

(1) *Mémoires*, III, 496.

vernement d'exil, fut la rédaction du *Moniteur de Gand*, fonction à laquelle il convenait mieux que tout autre, nul ne pouvant revêtir la pensée royale de plus d'éclat en la faisant connaître à la France et à l'Europe. « S'il était en effet exposé, dans ses rapports avec les personnes, à commettre bien des fautes, le génie de l'écrivain semblait se raffermir et s'éclairer d'intuitions sûres et soudaines, chaque fois qu'il prenait la plume, comme le soldat qui retrouve toute sa valeur l'épée à la main. Son *Rapport au roi sur l'état de la France au 12 mai 1815* est une œuvre d'un grand sens politique, et Napoléon put avec justice l'appeler, à Saint-Hélène, un très éminent service rendu à la maison de Bourbon. L'effondrement soudain de celle-ci devant une poignée de soldats, en frappant l'Europe de stupeur, avait fait disparaître toute la confiance des cabinets dans la solidité de la dynastie régnante. Plusieurs souverains, l'empereur de Russie en particulier, inclinaient à considérer alors la maison de Bourbon comme repoussée par la nation et y voir, à ce titre, un obstacle sérieux à la paix de l'Europe. Ce sentiment avait envahi les chancelleries plus encore que l'opinion publique, et Châteaubriand parvint à réagir contre lui par la publication de ce mémorable rapport » (1).

Cependant les Cent Jours s'écoulaient et le canon de Waterloo annonçait la seconde chute de l'Empire. Des intrigues se nouèrent pour imposer à Louis XVIII le concours de Talleyrand et de Fouché : on lui persuada qu'il ne pourrait entrer en sûreté dans Paris si le duc d'Otrante ne faisait partie du cabinet, et, malgré les instances de Châteaubriand pour l'en dissuader, il s'y

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 40, 41.

résigna et partit de Gand pour Saint-Denis. Quelle page d'histoire a jamais atteint l'intensité dramatique de celle-ci ! Châteaubriand, qui, lors de la retraite de M. de Blacas, n'avait pas su ou pas voulu comprendre l'invite personnelle que lui fit Louis XVIII, en la lui annonçant, avait néanmoins suivi le monarque :

« Le soir, vers les neuf heures j'allai faire ma cour au roi. Sa Majesté était logée dans les bâtiments de l'abbaye ; on avait toutes les peines du monde à empêcher les petites filles de la Légion d'honneur de crier : Vive Napoléon ! J'entrai d'abord dans l'église : un pan de mur attenant au cloître était tombé ; l'antique abbatiale n'était éclairée que d'une lampe. Je fis ma prière à l'entrée du caveau où j'avais vu (quatre mois auparavant) descendre Louis XVI ; plein de crainte pour l'avenir, je ne sais si j'ai jamais eu le cœur noyé d'une tristesse plus profonde et plus religieuse. Ensuite je me rendis chez Sa Majesté ; introduit dans une des chambres qui précédaient celle du Roi, je ne trouvai personne ; je m'assis dans un coin et j'attendis. Tout à coup une porte s'ouvre ; entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime, M. de Talleyrand marchant soutenu par Fouché ; la vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur ; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI, entre les mains du frère du roi martyr ; l'évêque apostat fut caution du serment (1)... »

Et le lendemain :

« Avant de quitter Saint-Denis, je fus reçu par le roi et j'eus avec lui cette conversation : « — Eh bien ! me dit Louis XVIII, ouvrant le dialogue par cette exclamation : — Eh bien, Sire, vous prenez le duc d'Otrante ? — Il l'a bien

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, IV, p. 51, 57.

fallu. Depuis mon frère jusqu'au bailli de Crussol (et celui-là n'est pas suspect), tous disaient que nous ne pouvions pas faire autrement. Qu'en pensez-vous ? — Sire, la chose est faite : je demande à Votre Majesté la permission de me taire. — Non, non, dites ; vous savez comme j'ai résisté depuis Gand. — Sire, je ne fais qu'obéir à vos ordres ; pardonnez à ma fidélité ; je crois la monarchie finie. » Le roi garda le silence ; je commençais à trembler de ma hardiesse, quand Sa Majesté reprit : « — Eh bien, Monsieur de Châteaubriand, je suis de votre avis... » (1).

On s'explique facilement après cela, comment, bien qu'il eût été à la peine pendant l'exil, l'auteur du *Rapport au Roi* ne fut point l'un des favorisés du retour, et dut se contenter d'être nommé président du collège électoral du Loiret et de se voir inscrit, par un acte spontané de Louis XVIII (17 août 1815), sur la liste de la pairie reconstituée. Il fut élu secrétaire de la Chambre des pairs pour la session de 1816 ; mais l'entrée du duc d'Otrante dans le ministère formé par le prince de Talleyrand lui en ayant fermé l'accès, il se jeta dans les rangs de l'opposition royaliste ; et lorsque Talleyrand et Fouché succombèrent l'un après l'autre, « trébuchant contre les obstacles d'une impopularité plus forte que toutes les habiletés », ce fut le duc Decazes qu'il prit pour cible de ses attaques ; puis pour protester contre l'ordonnance du 5 septembre 1816 qui dissolvait la Chambre dite introuvable, il publia cette célèbre brochure intitulée : *La Monarchie selon la Charte*, qui signale la plus grande date de sa carrière de publiciste, et qu'il faut placer, malgré la disparate des idées contenues dans les deux parties dont elle se compose, entre les

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, IV, 60.

traités politiques de Montesquieu et les immortels pamphlets de Burke. Jamais écrivain, remarque M. de Carné, ne s'est plus heureusement assimilé deux grands modèles, en demeurant original (1).

C'était, en somme, comme il l'a dit lui-même, le premier *catéchisme constitutionnel* (2) composé pour l'instruction publique d'une génération qui, au sortir des clubs de la République, était passée dans les camps de l'Empire, et ignorait tout en fait de principes de gouvernement. Empruntant à la logique ses procédés les plus rigoureux, Châteaubriand n'y exposait pas seulement les droits et les devoirs constitués par la charte de 1814 ; il y revendiquait aussi les garanties complémentaires qui manquaient à la constitution octroyée, et demandait le droit d'initiative, refusé alors aux deux Chambres, l'éligibilité à trente ans, la substitution du renouvellement intégral au renouvellement annuel par cinquième, l'abolition de la censure sur les journaux et la liberté de la presse périodique au prix de cautionnements très élevés, toutes réformes convergeant vers un même but, la responsabilité collective d'un cabinet représenté par un chef, expression vivante d'une même pensée politique.

Cet ensemble de vues, très nouvelles pour l'époque, n'était pas pour plaire au cabinet. On le fit bien sentir à l'auteur qui fut atteint dans son amour-propre et dans ses intérêts par une saisie contre laquelle il fit énergi-

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 47.

(2) *Mémoires*, IV, 135. « C'est là, dit-il encore, que l'on a puisé la plupart des propositions que l'on avance comme nouvelles aujourd'hui. Ainsi ce principe, que *le roi règne et ne gouverne pas*, se trouve tout entier dans les chapitres IV, V, VI et VII sur la prérogative royale. »

quement opposition et dont une ordonnance de non-lieu reconnut l'illégalité ; mais il fut rayé, par une disgrâce éclatante, de la liste des ministres d'Etat, et privé de la pension afférente à ce titre qui était à peu près son unique ressource. « Redevenu simple pair à pied ou à fiacre, comme dit pittoresquement M. de Lescure (1), Châteaubriand fit intrépidement face à l'adversité qu'il avait provoquée. Il vendit ses livres, ne gardant que son Homère. Il ouvrit chez Denis, notaire, une souscription à mille francs le billet, loterie dont l'enjeu était sa chère maison de la Vallée-aux-Loups, et il apprit à ses dépens que les partis ont leur ingratitude comme les rois. Quatre billets seulement furent pris sur quatre-vingt-dix. La Vallée-aux-Loups, mise aux enchères, fut achetée cinquante mille francs par le vicomte de Montmorency. Rude épreuve qui ne devait pas être la dernière, d'un dévouement trop indépendant pour n'être pas plus souvent puni que récompensé... » (2).

Châteaubriand avait prononcé quelques discours à la Chambre des pairs : mais la parole n'était pas suffisante pour un chef de l'opposition dynastique. « Je sentais que mes combats de tribune, dans une chambre fermée, et au milieu d'une assemblée qui m'était peu favorable, resteraient inutiles à la victoire, et qu'il me fallait avoir une autre arme. La censure étant établie sur les feuilles périodiques quotidiennes, je ne pouvais remplir mon dessein qu'au moyen d'une feuille libre, semi-quoti-

(1) C'est Châteaubriand lui-même qui a fourni à M. de Lescure les éléments de ce trait : « Ma nature me rendit parfaitement insensible à la perte de mes appointements ; j'en fus quitte pour me remettre à pied, et pour aller, les jours de pluie, en fiacre à la Chambre des pairs. » (*Mémoires*, IV, p. 144).

(2) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 102.

dienne, à l'aide de laquelle j'attaquerais à la fois le système des ministres et les opinions de l'extrême-gauche imprimées dans la *Minerve* par M. Etienne (1) ». C'est ainsi que fut fondée, avec le concours de MM. de Montmorency, de Vitrolles, de Villèle et de Corbière, la revue *Le Conservateur*, dont la première livraison parut en octobre 1818, et dont la durée fut de 18 mois. Des désaccords éclataient parfois au sein de cette rédaction sur laquelle planait le grand vol de Châteaubriand (2), et dont le but principal était d'atteindre, *per fas et nefas*, M. Decazes et ses collègues. Sur ce point on s'entendait toujours ; mais l'abbé de la Mennais, un ultramontain novateur, y coudoyait le cardinal de la Luzerne, un gallican de la vieille roche, et M. de Bonald y déployait ses thèses de métaphysique sociale à côté de M. Villèle qui, sans effort et presque sans bruit, occupa bientôt le premier rang, comme par l'effet, remarque malicieusement M. de Carné, de sa pesanteur spécifique. Les piqûres d'épingles y alternaient avec les coups de massue, et lors de l'assassinat du duc de Berry, on osa y accuser le duc Decazes de complicité dans le crime. Châteaubriand écrivait dans sa livraison du 3 mars 1820: « ...Pas une proclamation pour annoncer à la patrie un si grand malheur! Rien pour consoler le peuple, pour l'éclairer sur sa position et sur ses devoirs... Mais ceux qui luttaient encore contre la haine publique n'ont pu résister à la publique douleur. Nos larmes, nos gémissements, nos sanglots ont étonné un imprudent ministre : *Les pieds lui ont glissé dans le sang* ; il est tombé. » Ce mot lui causa plus tard quelques remords, car il y revient

(1) *Mémoires*, IV, 151.
(2) De Carné, *Châteaubriand*, p. 50.

en ces termes dans les *Mémoires :* « Enfin la mort de M. le duc de Berry accrut les inimitiés de part et d'autre et amena la chute du favori. J'ai dit que les pieds lui glissèrent dans le sang, ce qui ne signifie pas, à Dieu ne plaise! qu'il fut coupable du meurtre, mais qu'il tomba dans la mare rougie qui se forma sous le couteau de Louvel » (1).

Ce qui est sûr c'est que le duc Decazes, victime des circonstances, reçut en compensation l'ambassade de Londres, que le *Conservateur* cessa aussitôt sa publication, que Châteaubriand publia ses intéressants *Mémoires sur la vie du duc de Berry*, dont la duchesse voulut qu'on déposât un exemplaire dans la tombe du défunt, et que, négociateur actif de la combinaison qui fit entrer dans le ministère MM. Lainé, Corbière et de Villèle (2), il se contenta de la légation de Berlin.

La période de bataille est close pour un temps : de la théorie nous allons passer à l'action. Châteaubriand partit de Paris le 1er janvier 1821 ; « la Seine était gelée, et pour la première fois je courais dans les chemins avec les conforts de l'argent. Je revenais peu à peu de mon mépris des richesses ; je commençais à sentir qu'il était assez doux de rouler dans une bonne voiture, d'être bien servi, de n'avoir à se mêler de rien, d'être devancé par un énorme chasseur de Varsovie, toujours affamé, et qui au défaut des czars, aurait à lui seul dévoré la Pologne... » (3). Le récit de son voyage est fort pittoresque dans les *Mémoires* : mais une fois arrivé à Berlin, voici l'ennui, avec les brouillards de la Sprée. Rien à faire au

(1) *Mémoires*, IV, p. 142, 143.

(2) *Ibid.*, IV, 171. « J'étais devenu, ajoute-t-il, le maître de la France politique par mes propres forces... »

(3) *Mémoires*, IV, p., 180.

point de vue diplomatique : un Roi, une Cour et une Société moroses. Il prend pour occupation de rédiger un chapitre de ses *Mémoires* ; mais au bout de quelques mois, il n'y peut plus tenir et demande un congé pour assister aux fêtes du baptême du duc de Bordeaux. Si Sainte-Beuve avait étudié cette époque de sa carrière, il eut vite découvert le motif de cet ennui. M. de Lescure va nous le dire à sa place : « c'est que sa liaison avec Mme Récamier qui devait peu à peu se calmer, se pacifier, se discipliner, se macérer dans les renoncements de la raison et les tiédeurs de l'habitude, traversait encore la période des débuts » (1). Tout autre, naturellement, est le prétexte invoqué dans les *Mémoires* : « Je n'avais été envoyé à Berlin qu'avec le rameau de la paix et parce que ma présence jetait le trouble dans l'administration ; mais connaissant les inconstances de la fortune et sentant que mon rôle politique n'était pas fini, je surveillais les événements ; je ne voulais pas abandonner mes amis. Je m'aperçus bientôt que la réconciliation entre le parti royaliste et le parti ministériel n'avait pas été sincère ; des défiances et des préjugés restaient ; on ne faisait pas ce qu'on m'avait promis ; on commençait à m'attaquer... » (2). Il revint à Paris, assista au baptême du duc de Bordeaux à Notre-Dame, et 1er mai, il fut rétabli dans son titre de Ministre d'État. Mais bientôt « les cartes se brouillèrent ». Villèle se retira du ministère le 7 juillet, et Châteaubriand crut devoir le suivre dans sa retraite en donnant la démission de son poste à Berlin. La situation politique, se compliquant de plus en plus, entraîna la dissolution du cabinet tout entier, et

(1) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 105.
(2) *Mémoires*, IV, p. 209, 210.

ramena aux affaires, le 15 décembre 1821, de Villèle et son inséparable Corbière. Le duc Decazes donna à son tour sa démission de l'ambassade de Londres, et le 9 janvier 1822, Châteaubriand y fut nommé. C'était un marche-pied pour le ministère des Affaires étrangères.

Quel retour à Londres après vingt-deux ans ! « Ma jeunesse, mon émigration, m'apparurent avec leurs peines et leurs joies. La faiblesse humaine me faisait aussi un plaisir de reparaître, connu et puissant, là où j'avais été ignoré et faible... Madame de Châteaubriand, craignant la mer, n'osa passer le détroit et je partis seul » (1). Ce séjour en Angleterre, dont il nous a laissé un piquant tableau dans ses *Mémoires*, en comparant « la secrète et silencieuse monarchie de Berlin et la publique et bruyante monarchie de Londres », ne devait pas être de longue durée. C'était le moment où la révolution espagnole, après la révolution italienne, posait pour les puissances coalisées la question de médiation ou d'intervention au nom de la paix européenne dont elles s'étaient donné la garde. Châteaubriand qui avait réussi à faire prévaloir ses idées de politique intérieure sur l'accord du respect du passé et le respect du présent, c'est-à-dire sur une monarchie qui a des ancètres et qui possède les idées de son temps, voulut se faire aussi l'arbitre de la politique extérieure, pour lui bien résumée dans ces deux termes : d'abord faire reprendre à la France son rôle européen en réconciliant l'armée avec le drapeau blanc par une campagne destinée à rétablir les Bourbons sur le trône d'Espagne, et à permettre d'intervenir dans les affaires des colonies espagnoles ; puis fort de ses victoires, fort de l'appui d'Alexandre

(1) *Mémoires*, IV, p. 231.

qu'il séduira, fort de la faiblesse de l'Angleterre qu'il dupera, imposer à l'Europe la révision des traités de Vienne et nous rendre la frontière du Rhin : rêve audacieux dont il put réaliser la première partie en se faisant nommer ministre de France au Congrès de Vérone.

Il est vrai qu'il n'y fut délégué qu'en sous-ordre ; mais s'il s'effaçait officiellement derrière Mathieu de Montmorency, le ministre des Affaires Étrangères, il prit en réalité la direction des affaires. Il écrivait directement à Villèle ; il avait des entrevues avec Alexandre qu'il charmait ; il suggérait à Metternich les idées qu'il voulait imposer et que celui-ci rapportait diplomatiquement. Qu'on lise son livre sur le *Congrès de Vérone* : « Je ne crois pas, dit M. Maurel, qu'on puisse trouver dans aucune œuvre des plus fins écrivains ou des plus subtils diplomates, plus d'habileté, de souplesse, d'ardeur, d'énergie et de grâce. Un grand et noble but s'est proposé à un homme. Cet homme ne paraît pas, au premier abord, par sa brusquerie morale, son amertume, sa volonté rude, posséder les qualités nécessaires au succès de son entreprise. Mais cet homme est fort, d'un cerveau puissant et net. Il se vaincra donc, il contrariera sa nature. Il forcera son esprit à se plier aux circonstances, il se donnera en un mot toutes les qualités qu'il n'a point. Encore une fois le rêve était audacieux. Châteaubriand ayant lutté non seulement avec les diplòmates, mais avec lui-même pour l'atteindre, mériterait notre admiration pour cela seul, si ce rêve, rendre le Rhin à la France, ne nous imposait pas reconnaissance et piété... (1) ».

Du Congrès de Vérone sortit la guerre d'Espagne. Il

(1) André Maurel, *Essai sur Châteaubriand*, p. 163.

était naturel que celui qui, dès son ambassade de Londres, en avait conçu les plans, fut appelé à la diriger ; Châteaubriand remplaça donc Montmorency au ministère des Affaires Étrangères, et le 23 janvier 1823, un belliqueux ultimatum de Louis XVIII annonça que le canon allait parler. « Ma guerre d'Espagne, le grand événement politique de ma vie, était une gigantesque entreprise. La légitimité allait, pour la première fois, brûler la poudre sous le drapeau blanc, tirer son premier coup de canon après ces coups de canon de l'Empire qu'entendra la dernière postérité. Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir sur le même sol où jadis les armes du conquérant avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, qui aurait pu prétendre à ce prodige? C'est pourtant ce j'ai fait : mais par combien de malédictions ma tête a été frappée à la table de jeu où la Restauration m'avait assis !.. (1) »

Il ne faut pas juger cette guerre qui eut le mérite d'être courte, peu onéreuse et peu sanglante, au point de vue des idées actuelles, mais au point de vue des intérêts contemporains, et l'on reconnaîtra qu'elle permit à une politique hardie de fournir la preuve de la vitalité non éteinte de la France, d'étouffer un foyer révolutionnaire que son voisinage rendait dangereux et d'arracher l'Espagne à la domination de l'Angleterre. Or, pendant qu'on se battait à la française pour mettre au chapeau du placide duc d'Angoulême le plumet victorieux du Trocadéro (2), Châteaubriand qui tenait tous les fils de l'intrigue diplomatique, luttait pied à pied avec les cabinets européens, et l'on comprend que

(1) *Mémoires*, IV, 285.

(2) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 110, 111.

sa coquetterie n'ait pu résister plus longtemps au désir de publier ses dépêches. « C'est peut-être, dit encore M. Maurel, la plus belle de toutes ses œuvres. Si familier qu'on soit avec les lettres accumulées dans les Archives d'État, il est impossible de rester froid à la lecture des pièces qu'il a réunies sous le titre : *Guerre d'Espagne*, seconde partie du *Congrès de Vérone*. Il y a là des pages immortelles, non seulement comme art, mais comme diplomatie. De la force aisée, de la puissance badine, de l'ardeur continue... il y a de tout cela et plus encore... Soigneux de sa gloire, il a eu soin de nous traduire les lettres de Canning, et c'est plaisir de lire les dépêches impatientes, rêches et lumineuses, bien anglaises, de cet homme d'État. Mais quelle joie de lire les réponses de son interlocuteur qui le cajole doucement, joue avec lui comme le chat avec la souris, endort ses craintes, caresse ses froissements, apaise ses colères, et non content de cela, se plaît encore à parler haut, en gentilhomme ministre d'un roi de la plus vieille famille royale d'Europe, qui, chez elle, aux Tuileries, en 1815, prenait le pas sur les rois et empereurs, ses hôtes et les vainqueurs de la France.. (1) ».

Châteaubriand avait réussi. Ferdinand VII était remonté sur son trône. L'Angleterre, qui avait signé des traités avec les colonies espagnoles émancipées, allait consentir à reconnaître de nouveaux gouvernements imposés par l'Espagne et par la France : et l'ex-ministre, à l'apogée de sa grandeur, parlait déjà, à mots couverts, de la révision des traités de Vienne, lorsque tout à coup la roche Tarpéienne apparut derrière le Capitole. La duchesse d'Angoulême avait eu beau s'é-

(1) Maurel, *Essai sur Châteaubriand*, p. 167.

crier : « Il est donc prouvé qu'on peut sauver un roi malheureux ! », Châteaubriand s'imposait trop comme premier ministre. Toutes les intrigues de Cour se réunirent contre lui. Villèle, se voyant à la veille d'une retraite forcée, devinait enfin que son ami ne l'avait mis là que pour lui garder la place en attendant son heure, et cette heure était arrivée. On sacrifia la France à des intérêts personnels, et sous prétexte que le ministre des affaires étrangères refusait de défendre à la Chambre des pairs la loi déposée sur la conversion des rentes qu'il désapprouvait, on lui signifia brutalement son congé. Le jour de la Pentecôte, 6 juin 1824, il reçut avis d'une ordonnance royale qui confiait son portefeuille, par intérim, au « sieur comte de Villèle » lui-même.

Pendant tout le reste de sa vie Châteaubriand regretta son œuvre interrompue et garda de son renvoi une amertume dont il ne parvint pas à se guérir. Et tout de suite il reprit les armes de combat : « L'idée que j'avais du gouvernement représentatif me conduisit à entrer dans l'opposition. L'opposition systématique me semble la seule propre à ce gouvernement ; l'opposition surnommée *de conscience* est impuissante... Elle consiste à flotter entre les partis, à ronger son frein, à voter même, selon l'occurence, pour le ministère, à se faire magnanime en enrageant ; opposition d'imbécillités mutines chez les soldats, de capitulations ambitieuses parmi les chefs. Tant que l'Angleterre a été saine, elle n'a jamais eu qu'une opposition systématique ; on entrait et l'on sortait avec ses amis ; en quittant le portefeuille on se plaçait sur le banc des attaquants. Comme on était censé se retirer pour n'avoir pas voulu accepter un système, ce système étant resté près de la Couronne

devait être nécessairement combattu. Or, les hommes ne représentant que les principes, l'opposition systématique ne voulait emporter que les *principes*, lorsqu'elle livrait l'assaut aux *hommes*... » (1).

Et c'est pour cela que Châteaubriand fit, pendant trois ans, une guerre acharnée à ses anciens amis. Le *Journal des Débats* fut sa tribune, et la lutte qu'il entreprit avec un nouveau bataillon composé de Salvandy, Montalivet, Duvergier de Hauranne et autres collaborateurs qui furent plus tard célèbres sous Louis-Philippe, ne prit fin qu'avec la chute du ministère Villèle, en 1827. Au jugement de Sainte-Beuve, les articles de cette période sont les meilleurs qu'il ait écrits, et l'on doit y voir le chef-d'œuvre de la polémique au XIX[e] siècle. « Autant M. de Châteaubriand, dit Cormenin, est gracieux, coloré, sublime, inventif dans ses poèmes d'*Atala*, de *René* et des *Martyrs*, autant il est correct, grammatical et sévère dans la forme de sa polémique. Ici, point de phrases à effet, points de contours saillants, point de mouvements accidentés, point de véhémence. C'est une discussion sage et tempérée. Chose remarquable, don singulier de l'appropriation ! Ce poète vous expliquera mieux que beaucoup de financiers le jeu des rentes et de l'amortissement. Cet homme d'imagination entrera plus avant qu'un jurisconsulte dans l'esprit et les détails d'une loi civile. Quelquefois, en grand écrivain, il relève la vulgarité de l'idée par la hardiesse du mot. Quelquefois, il vous ramène des hauteurs du débat, par la familiarité de l'expression. Ou bien il entrecoupe le cours uni de la narration par une image éblouissante, par une allusion historique, par un tour inattendu, par

(1) *Mémoires*, IV, p. 290.

un trait, par une date, par un mot tel que Châteaubriand sait les dire... » (1).

Entre temps, il publiait, au moment de l'avènement de Charles X, sa brochure *Le Roi est mort, vive le Roi!* puis en 1825, sa *Note sur la Grèce*, un de ses plus éloquents écrits, et cédait au libraire Ladvocat la propriété de ses *Œuvres complètes* moyennant la somme de 700,000 francs. Or, pendant le reste du jour où il avait signé ce contrat, l'éditeur refit ses calculs et reconnut qu'il s'était trompé. Dès le matin il va trouver Châteaubriand, rapporte l'abbé Clergeau, aumônier du noble pair : « — Monsieur le Vicomte je suis perdu ! — Comment cela ? — Dans le contrat que j'ai passé hier avec vous, je suis en perte de 200,000 francs ! — Vous arrivez à temps car j'allais déléguer mes droits pour l'hospice de *Marie-Thérèse* qu'érige Mme de Châteaubriand.. » (2). Le contrat fut aussitôt réduit de 200,000 francs et le grand écrivain donna à l'hospice de sa femme une grande partie des fonds qu'il toucha. Plus tard la faillite du libraire Ladvocat lui fit perdre presque entièrement ceux qu'il s'était réservés « pour assurer le pain de sa vie » (3). Voilà l'homme.

La campagne du *Journal des Débats* porta ses fruits, et les élections de 1827 ne furent pas un succès pour le ministère Villèle qui avait dû retirer son projet de loi sur la censure de la presse et s'était résolu à licencier les gardes nationales. Parlant de cette époque, Châteaubriand a pu dire : « C'est à ce moment que j'arrivai au plus haut point de mon importance politique. Par la

(1) Cormenin, *Le Livre des orateurs.*

(2) Clergeau, *Châteaubriand.* Sa vie politique et intime.

(3) *Mémoires*, IV, p. 325.

guerre d'Espagne j'avais dominé l'Europe ; mais une opposition violente me combattait en France ; après ma chute je devins à l'intérieur le dominateur avoué de l'opinion. Ceux qui m'avaient accusé d'avoir commis une faute irréparable en reprenant la plume étaient obligés de reconnaître que je m'étais formé un empire plus puissant que le premier. La jeune France était passée tout entière de mon côté et ne m'a pas quitté depuis. Dans plusieurs classes industrielles, les ouvriers étaient à mes ordres, et je ne pouvais plus faire un pas dans les rues sans être entouré... » (1). Et rappelant l'article « Encore une trêve au Roi ! » qu'il avait écrit à l'occasion de la fête de Charles X, le 4 novembre, il ajoutait : « Mes yeux se sont remplis de larmes en copiant cette page de ma polémique, et je n'ai plus le courage d'en continuer les extraits. Oh ! mon roi ! Vous que j'avais vu sur la terre étrangère, je vous ai revu sur cette même terre où vous alliez mourir ! Quand je combattais avec tant d'ardeur pour vous arracher à des mains qui commençaient à vous perdre, jugez, par les paroles que je viens de transcrire, si j'étais votre ennemi, ou bien le plus tendre et le plus sincère de vos serviteurs ! Hélas ! je vous parle et vous ne m'entendez plus !... » Cette apostrophe, pleine de tristesse et de sanglots, appelle dans nos yeux, dit Marcellus, les larmes qui mouillaient les joues de l'auteur en l'écrivant ; « et plus d'une fois j'ai surpris pleurant tout seul M. de Châteaubriand qui ne pleurait devant personne » (2).

Enfin, le 2 décembre 1827, Villèle qui, abandonné à

(1) *Mémoires*, IV, 343.

(2) De Marcellus, *Châteaubriand et son temps*, p. 307.

lui-même, avait sacrifié la politique de principes à la politique d'intérêts, dut offrir sa démission au roi. Châteaubriand triomphait; mais dans le nouveau ministère qui fut constitué le 4 janvier 1828, il refusa les portefeuilles de l'Instruction publique et de la Marine, et se contenta d'accepter l'ambassade de Rome, à condition que le duc de Laval, qui en était titulaire, consentirait à l'échanger contre celle de Vienne. Après avoir prononcé, le 18 juin, à la chambre des Pairs, un magnifique *éloge du comte de Sèze,* qui n'a pas été reproduit dans ses *Mélanges historiques*, il quitta Paris avec sa femme pour Rome, « pour cette Italie, rêve de ses jours » (1) ; mais il n'était jamais sûr de ses dispositions en matière de joie. Il ne fut pas plus tôt parti que sa tristesse naturelle le rejoignit en chemin (2). Il avait soixante ans et sa santé était fort ébranlée : ses lettres de cette époque à Mme de Récamier sont pleines de l'amertume de ses souvenirs. Peu à peu cependant « la fièvre des ruines » le gagna. Il fit pratiquer des fouilles qui remirent en lumière de nombreux débris des siècles écoulés, et il finit, comme bien d'autres voyageurs, par adorer ce qui l'avait laissé froid tout d'abord.

Châteaubriand resta sept mois à Rome. Il a publié dans ses *Mémoires*, au milieu des lettres à Mme Récamier, les plus intéressantes de ses dépêches diplomatiques, en particulier pendant le conclave qui aboutit à l'élection du pape Pie VIII : aussi ne les mentionnerons-nous que pour constater une faiblesse due à l'ambition de déloger Portalis de l'intérim du ministère des Affaires Étrangères : il y prétendait avoir remporté dans cette

(1) *Mémoires*, IV, p. 371.
(2) *Ibid.*, V, p. 3.

circonstance un succès éclatant sur l'Autriche : et il y parlait intrépidement de *son pape* comme il avait jadis parlé de *sa guerre d'Espagne* : comme on savait bien à Paris que l'élection n'avait souffert aucune difficulté, on ne lui adressa point de félicitations particulières : il se fâcha, écrivit une lettre assez impertinente à Portalis et rentra à Paris le 28 mai 1829 : « J'allai faire ma cour au roi à Saint-Cloud : il me demanda quand je retournais à Rome. Il était persuadé que j'avais un bon cœur et une mauvaise tête. Le fait est que j'étais précisément l'inverse de ce que Charles X pensait de moi ; j'avais très froide et très bonne tête, et le cœur cahin-caha pour les trois quarts et demi du genre humain » (1). Mais toute récrimination eut été inutile, car les jours du ministère Martignac étaient comptés ; cette heure sereine, octroyée entre deux tempêtes (2) touchait à sa fin. La Chambre commit une faute très lourde en renversant un cabinet qu'elle aurait dû conserver à tout prix, et le 8 avril, le ministère Polignac prit possession du pouvoir.

Châteaubriand en apprit la nouvelle à Cauterêts. L'honneur parlait toujours si haut dans le cœur du fier gentilhomme, que, sans qu'aucun devoir strict l'y obligeât, les fonctions d'ambassadeur à Rome n'étant pas une position politique proprement dite, il se crût obligé à se séparer avec éclat d'un gouvernement prédestiné à pousser la monarchie aux abîmes. Il adressa au roi sa démission, et reprit au *Journal des Débats* la guerre terrible que la royauté, affaiblie par une faute irréparable, était hors d'état de soutenir longtemps

(1) *Mémoires*, V, p. 230.

(2) De Carné, *Châteaubriand*, p. 68.

sans périr (1). Un an après, l'insurrection de juillet avait tout balayé, et reconnu par des étudiants en armes, pendant que les barricades obstruaient les rues, l'écrivain populaire avait été porté en triomphe aux cris de : *Vive la Charte !* auxquels il fit écho en y joignant très vainement celui de : *Vive le Roi !*

Le 7 août, à la Chambre des pairs, il prononça son testament : « ... Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés ; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent sur le chemin de l'exil » (2). Et c'est ainsi qu'il mit à couvert contre tous les reproches l'unité de sa vie et l'honneur de sa mémoire, en refusant les propositions flatteuses qui lui furent faites par la duchesse d'Orléans, car il n'était pas « de ces hommes, fils vertueux de la terre, qui servent le pays avant tout » (3) ; en donnant sa démission de pair de France, en renonçant à tout titre et à toute pension, et en abandonnant la vie publique pour rentrer dans sa modeste demeure de la rue d'Enfer, près de l'infirmerie Marie-Thérèse, fondée par sa charitable compagne. « Je restai nu comme un petit Saint-Jean ; mais depuis

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 70.

(2) *Mémoires*, V, p. 393. Le discours est reproduit tout entier. « Je le conserve, dit-il, parce qu'il résume ma vie et que c'est mon premier titre à l'estime de l'avenir ». Montalembert ne connaissait rien de plus beau dans l'histoire parlementaire.

(3) *Mémoires*, V, p. 380.

longtemps j'étais accoutumé à me nourrir du miel sauvage, et je ne croyais pas que la fille d'Hérodiade eut envie de ma tête grise... » (1).

Son rôle politique était désormais terminé, car l'office de chevalier errant des royautés déchues qu'il remplit encore pendant une dizaine d'années, appartient plutôt à la vie privée qu'à la vie publique. S'inquiétant peu des hommes, mais toujours des principes, il avait formulé ceux du gouvernement représentatif et ne s'en était jamais départi. « Fidèle à mes principes et à mes sentiments, je n'ai trahi ni la liberté, ni le roi, et je n'emporte ni richesses ni honneurs ; je m'en vais pauvre comme je suis venu... » (2). Cela seul constitue son plus bel éloge.

M. Biré a consacré tout un volume à la dernière période de la vie de Châteaubriand. C'est un recueil très précieux, composé pour la grande partie à l'aide de correspondances publiques ou intimes dont nous ne pouvons songer à donner ici une analyse même sommaire. Nous y renvoyons donc le lecteur, avec la certitude qu'il rentrera charmé de ce voyage d'exploration, et plus peut-être qu'en relisant les anciens récits de Daniélo, de Marcellus et de l'abbé Clergeau. Qu'il nous suffise d'en résumer quelques traits.

Châteaubriand eut d'abord l'idée de reprendre les voyages. Genève et Lausanne l'attiraient : « Naufragé, je continuerai de raconter mon naufrage aux pêcheurs de la rive. Retourné à mes instincts primitifs, je redeviens libre et voyageur ; j'achève ma course comme je la commençai. Le cercle de mes jours, qui se ferme, me

(1) *Mémoires*, V, p. 398.
(2) *Ibid.*, V, p. 417.

ramène au point de départ... ». Mais pour aller vivre à l'étranger il fallait de l'argent et il n'avait plus rien que des dettes. Son éditeur, le libraire Ladvocat, ruiné par la Révolution de Juillet, lui avait fait à peu près banqueroute. Force lui fut donc de différer son départ, et d'achever tout de suite ses engagements vis-à-vis des souscripteurs de ses *Œuvres complètes* en terminant ses études historiques. « Il en écrivit les derniers volumes au milieu du tumulte des événements, souvent au bruit de l'émeute, forcé d'abstraire son esprit, dix, douze et quinze heures par jour, de ce qui se passait autour de lui (1) », mais trouvant encore le moyen de publier des brochures de circonstances comme : *De la Restauration et de la Monarchie élective* (2), que M. Biré déclare un écrit immortel, et *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille*, qui en est la suite et ne lui est pas inférieure.

En mars 1832, il reçut un billet de la duchesse de Berry qui le nommait membre d'un gouvernement secret qu'elle établissait, en qualité de régente de France, au nom du jeune Henri V ; et peu après cette princesse lui adressait 12,000 francs pour les distribuer aux pauvres de Paris pendant le désastre du choléra. Il fit tous ses efforts pour la dissuader de son aventureuse entreprise d'une levée d'armes en France, et n'ayant pu y réussir il la supplia, après son débarquement à Marseille, de sortir de France le plus promptement possible : puis, lorsqu'elle eut passé outre, il lui envoya

(1) Ed. Biré, *Les dernières années de Châteaubriand* (Paris, Garnier, in-8°), p. 37.

(2) Ou réponse à l'interpellation de quelques journaux sur mon refus de servir le nouveau gouvernement. *Paris*, Lenormant, 21 mars 1831, in-8°, 48 p..

en Vendée l'avocat Berryer, qui devait aller plaider à Vannes pour Guillemot et qui passa par Nantes : mais une lettre ayant été interceptée, Berryer fut arrêté et Châteaubriand lui-même par contre-coup. Le 16 juin, à quatre heures du matin, trois messieurs, comme il les appelle plaisamment (1), vinrent lui signifier un mandat d'arrêt comme prévenu de complot contre la sûreté de l'État et le conduisirent au dépôt de la préfecture de police où il resta en cellule pendant treize heures : mais le préfet de police, Gisquet, plus spirituel en cela que son chef Montalivet (2), l'ancien admirateur et collaborateur du prisonnier, se hâta de réparer la bévue en lui donnant l'hospitalité d'une pièce de son appartement, où il dut attendre, pendant quinze jours, l'ordonnance de non lieu qui le rendit à sa liberté.

C'est pour charmer les loisirs de sa prison qu'il composa ces stances délicates au sujet de la mort de la fille de son ami Frisell :

Il descend le cercueil, et les roses sans taches
Qu'un père y déposa, tribut de sa douleur !
Terre, tu les portas, et maintenant tu caches
Jeune fille et jeune fleur.

Ah ! ne les rend jamais à ce monde profane,
A ce monde de deuil, d'angoisse et de malheur.
Le vent brise et flétrit, le soleil brûle et fane
Jeune fille et jeune fleur.

Tu dors, pauvre Élise. Si légère d'années,
Tu ne crains plus le froid et la chaleur ;
Elles ont achevé leurs fraîches matinées
Jeune fille et jeune fleur.

(1) *Mémoires*, V. 513.

(2) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 123.

Sur la tombe récente. un père qui s'incline
De la vierge expirée a déjà la pâleur :
Vieux chêne !... le temps a fauché sur ta racine
Jeune fille et jeune fleur ! (1)

Cependant sa situation financière devenait très critique. L'année précédente, il avait refusé l'offre bienveillante de Charles X qui voulait lui continuer sa pension de pair de France. En juillet 1832, le vieux roi renouvela ses instances et lui fit porter 20,000 francs par le duc de Levis, en lui déclarant que ses dettes de Rome étaient dettes de la Couronne (2). Cette fois Châteaubriand s'inclina et put partir pour la Suisse. C'est là qu'il apprit l'arrestation de la duchesse de Berry. Il écrivit aussitôt à la princesse pour lui demander d'être l'un de ses défenseurs et prit le chemin de Paris, en sollicitant du garde des sceaux l'autorisation de se rendre à Blaye auprès de la prisonnière. Cette faveur lui ayant été refusée, il commença, sans perdre un jour, la rédaction de son *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry* qui parut le 20 décembre et qui eut un immense retentissement. On remarqua surtout le passage qui se terminait par ce cri chevaleresque : Madame, *votre fils est mon roi !* Le 4 janvier 1833, douze cents jeunes gens, appartenant à toutes les classes de la société, se réunirent pour lui offrir le tribut de leur admiration, et décider de faire frapper une médaille d'or en son honneur. Le lendemain toutes les feuilles royalistes qui rendirent compte de cette manifestation furent saisies; et Châteaubriand dût comparaître devant la Cour d'Assises de la Seine, le 27 février : il se défendit

(1) *Mémoires*, V, p. 522.
(2) Biré, *Les dernières années de Châteaubriand*, p. 144.

lui-même et Berryer plaida pour les autres prévenus. Tous furent acquittés. Salué d'acclamations enthousiastes, l'ancien ministre eut grand peine à percer la foule en sortant du Palais de Justice, et à gagner sa voiture en se cramponnant, pour n'être pas renversé, au bras d'un jeune homme qu'il ne connaissait pas et qui s'appelait Alfred de Falloux (1).

Quelques semaines après, le 7 mai 1833, la duchesse de Berry, qui n'avait pu s'entretenir avec son défenseur officieux, lui faisait passer une lettre le priant d'aller à Prague obtenir de Charles X la reconnaissance de son mariage morganatique. Sans hésiter, il partit le 14 mai, avec son fidèle secrétaire Hyacinthe Pilorge ; et le récit de son voyage est à lire en entier dans les *Mémoires*. Celui de sa première entrevue avec le vieux roi, le 24 mai, est particulièrement émouvant. La lecture de ce fragment à l'Abbaye aux Bois, chez M[me] Récamier, arracha des larmes à tous les auditeurs (2). Le succès de sa négociation ne fut pas aussi complet qu'il espérait : « Que madame la Duchesse de Berry aille à Palerme, dit Charles X, qu'elle y vive maritalement avec M. Lucchesi, à la vue de tout le monde ; alors on dira aux enfants que leur mère est mariée ; elle viendra les embrasser... ». Le 5 juin, le voyageur était de retour dans sa maison de la rue d'Enfer ; mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès le mois de septembre, sur un nouvel appel de la duchesse de Berry, enfin délivrée de sa prison, et qui désirait le consulter au sujet des conséquences de la majorité du duc de Bordeaux, il partit

(1) Biré, *Dernières années*, p. 169 ; et Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, 59.

(2) *Mémoires*, VI, t. 69 à 75, et voy. de Marcellus, *op. cit.*, p. 441.

pour Venise : « Il m'en coûtait de recommencer un long voyage ; mais j'étais trop touché de la confiance de cette pauvre princesse pour me refuser à ses vœux et la laisser sur les grands chemins... Je me remis en campagne avec une douzaine de volumes éparpillès autour de moi » (1). Il trouva la duchesse à Ferrare : elle lui annonce qu'elle ne peut faire le voyage de Prague sans lui, qu'elle n'ose pas se présenter seule, et elle le supplie de venir achever son œuvre de réconciliation. Les voilà en route : mais à Padoue, on empêche l'infortunée voyageuse d'aller plus loin. Il continue seul et arrive à Prague le 27 septembre. Il soumet aussitôt à Charles X un projet de déclaration pour Henri V qui atteignait sa majorité le surlendemain, et il rentre à Paris le 6 octobre. Le tout avait duré à peine un mois. La dernière de ses ambassades était terminée.

Châteaubriand avait alors soixante-cinq ans. Il était malade et tres fatigué : mais il lui restait encore quinze ans à vivre et il ne cessa pas de travailler. Sauf un court voyage de santé dans le Midi en 1838, deux saisons d'eau à Néris en 1841 et 1842, et une échappée à Londres en 1843 pour y saluer le comte de Chambord, il ne quitta guère Paris, et vint s'installer rue du Bac pour être plus près du salon de Mme Récamier où eurent lieu les premières lectures si impatiemment attendues des *Mémoires*; puis il écrivit la *Vie de Rancé,* « ouvrage de décadence, où l'on trouve cependant encore des éclairs ». « C'est pour obéir aux ordres de l'abbé Séguin, directeur de ma vie,

(1) *Mémoires*, VI, 218. — Il est bon de remarquer ici que la duchesse de Berry, qui avait toujours désiré que l'éducation du duc de Bordeaux pût être confiée à Châteaubriand, l'appelle dans ses lettres « mon cher Fénelon ».

que j'ai écrit ce livre », nous dit-il lui-même dans la préface. Une pareille déclaration, remarque M. de Carné, a plus de prix qu'un chef-d'œuvre. « Le chantre de *René* accomplissant, avant d'entrer dans l'éternel repos, l'acte d'humilité prescrit à sa conscience par un prêtre obscur, ne fut jamais plus digne du respect des hommes et plus assuré des miséricordes de Dieu. C'est dans cette posture de pénitent chrétien, où nous trouvons Corneille et Racine vieillissants, qu'après tant et de si dangereux succès, on aime à se représenter cet homme saturé de gloire et enfin lassé du bruit » (1).

Il publia aussi, pendant cette époque, une traduction du *Paradis perdu* de Milton, et un *Essai sur la littérature anglaise*, mais cela ne put suffire qu'à éteindre ses dettes les plus criardes. Une société par actions se forma pour acquérir la propriété de ses *Mémoires*, moyennant 250.000 francs versés immédiatement et 12.000 francs de rente viagère, avec la condition de ne les publier qu'après sa mort. Le malheur voulut que cette publication eut lieu en pleine révolution, découpée en feuilletons au bas d'un journal, tronquée et déformée dans ses proportions principales. La jalousie en remarqua les défauts sans en relever les qualités. Aujourd'hui les *Mémoires* viennent d'être restitués par M. Biré dans leur forme complète et première. C'est un véritable poème et nous en avons donné assez d'extraits pour qu'on puise en apprécier la saveur. On leur a reproché une trop grande personnalité. Nous déclarons très franchement que c'est par là qu'ils nous séduisent. Les mémoires de Gondi et ceux de Saint-Simon sont aussi très personnels et cependant on les déclare chefs-d'œuvre. Pour nous,

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 72.

ceux de Châteaubriand ont droit au même titre et ils sont, dans notre bibliothèque, à la place d'honneur.

Mme de Châteaubriand mourut le 9 février 1847, et fut inhumée sous l'autel de la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse. La douleur du vieux breton fut profonde : « Je viens de sentir la vie atteinte et tarie dans sa source, avait-il dit à l'abbé Deguerry en portant la main à sa poitrine ; ce n'est plus qu'une question de quelques mois » (1). Puis ce fut l'ami Ballanche, qui trépassa le 12 juin ; enfin Mme Récamier dut subir l'opération de la cataracte et s'enfermer, à l'Abbaye aux Bois, dans une sorte de tombeau. Lorsqu'on lui annonça, le 24 février 1848, la chute du gouvernement de Juillet, il se borna à dire : « C'est bien ; cela devait arriver » (2). Le 2 juillet, à peine remis des émotions des journées de juin, il demanda les secours religieux ; le 3, il dicta ces trois lignes : « Je déclare devant Dieu rétracter tout ce qu'il peut y avoir dans mes écrits de contraire à la foi, aux mœurs et généralement aux principes conservateurs du bien » (3), et le 4, il rendit tranquillement le dernier soupir en présence de son neveu Jean-Louis de Châteaubriand, d'une sœur de charité, de l'abbé Deguerry et de Mme Récamier. Le service funèbre fut célébré, le 8, à la chapelle des Missions-Etrangères, et le 18, le maire de Saint-Malo, reçut le précieux cercueil qui fut déposé solennellement, le lendemain, dans la tombe préparée sur le Grand Bey, au bruit du canon qui tonnait par intervalles sur les remparts. Ampère prononça son éloge, au nom de l'Académie Française,

(1) Biré, *Dernières années*, p. 385.

(2) Le comte d'Estournel, *Derniers souvenirs*, p. 19.

(3) De Pontlevoy, *Vie du R. P. de Ravignan*, I, 424.

bientôt suivi par le duc de Noailles quand il vint s'asseoir, le 9 décembre, dans le fauteuil de Chateaubriand, et par M. Patin qui répondit au récipiendaire (1).

Une grande, très grande figure avait disparu, qui avait dominé toute son époque pendant un demi-siècle : celle de l'Homère chrétien, rénovateur de notre littérature ; d'un polémiste toujours fidèle à ses principes et qui n'avait pas hésité à leur sacrifier ses plus chers amis ; d'un ministre qu'on devrait qualifier d'éminent si, pour atteindre de nobles buts, il suffisait de les concevoir : cœur généreux, chevaleresque, désintéressé ; breton sincère et toujours amoureux des rochers de l'Armorique, de ses bruyères et de ses rudes habitants. Car le souvenir de la Bretagne lui fut constamment présent. Les sites familiers de sa jeunesse le hantaient et le poursuivaient à travers le monde, et il a émaillé de leurs traits ses plus étincelantes descriptions.

Salut à toi, de nouveau, héritier de l'enchanteur Merlin, évocateur de visions magiques, dont le génie a revêtu nos bois et nos campagnes d'une splendeur jusqu'alors inaperçue et peuplé notre ciel d'apparitions prestigieuses ! Saint-Malo t'a élevé une statue (2) : elle pourra disparaître avec le temps, mais ta mémoire ne s'effacera jamais dans le cœur des Français, car la postérité voit personnifiées en toi, ces trois divinités protectrices, que le duc de Noailles apercevait dressées sur ton fauteuil, la foi, l'honneur et la liberté !

(1) L'Académie française mit son éloge au concours en 1864. Le lauréat fut Henri de Bornier.

(2) En 1875. Voy. les deux discours prononcés à cette occasion par les académiciens Caro et Camille Doucet.

III

ALEXANDRE DUVAL

(1767-1842).

Tous les hommes, écrivait Duval en 1822, dans la préface d'*Une Aventure de Saint-Foix*, alors qu'en pleine célébrité il partageait avec Picard le sceptre de la littérature dramatique de son temps, « tous les hommes ont sans doute un sentiment de prédilection pour le lieu qui les vit naître ; mais je crois que les Bretons portent ce sentiment à un plus haut degré qu'aucun autre peuple, du moins si je les juge d'après moi : j'ai du plaisir à songer aux lieux où se passa mon enfance, aux compagnons de mes jeux ; la Bretagne est pour moi une autre patrie dans ma patrie. J'ai conservé dans mon intérieur beaucoup des noms, des usages, de la manière de vivre de ses habitants ; et même encore aujourd'hui, lorsque je retrouve dans la capitale un ancien compagnon de jeunesse, je le revois avec le plus vif intérêt. J'ai quelquefois été dupe de ce sentiment de bienveillance ; mais je m'en suis consolé en songeant qu'il se trouve souvent, parmi les membres d'une même famille, des ingrats et des méchants. »

Ce n'est pas qu'il trouve que les habitants de notre vieille Armorique soient des hommes parfaits : ils re-

connaît leurs passions et leurs défauts. Ils ont peut-être moins de qualités aimables que ceux des autres provinces ; ils ont conservé de leur ancienne origine une certaine rudesse que le temps n'a point effacée, ils ont tous dans leur caractère une fierté que, dans beaucoup de circonstances, on pourrait appeler de l'orgueil ; une indolence qui les fait volontiers se replier sur eux-mêmes ; mais à cette indolence ils joignent le courage et l'activité ; et si leur orgueil est blessé, orgueil fondé sur l'amour de la justice et de l'égalité, ils se réveillent aussitôt. On l'a bien vu pendant la dernière révolution, ajoute Duval ; ils n'attendaient pas le signal de la France pour parler constitution et liberté. « Les nobles, par leur habitude d'opposition contre le gouvernement du roi, se liguèrent avec les Parlements ; le peuple. par haine de l'aristocratie, s'arma contre la noblesse ; et la Révolution, par la fédération des communes de Nantes, Rennes et Saint-Malo, avait commencé de fait en Bretagne bien avant qu'elle éclatât à Paris..... Si la guerre civile s'alluma en Bretagne avec toutes ses horreurs, ce fut le résultat de cette tenacité d'opinion dans les nobles comme dans les bourgeois. Le peuple, plus ignorant que partout ailleurs, n'y jouait qu'un rôle secondaire ; le paysan, conduit par les nobles, guerroyait sur les grands chemins ; les artisans dans les villes, conduits par les bourgeois, devaient résister aux armées des Vendéens ; partout le courage, partout la résistance opiniâtre ; et partout les preuves d'un grand caractère puisque les vaincus même n'ont mis bas les armes devant toute la France qu'après de longues négociations, terminées par un traité. »

Malgré ce loyal hommage, il y aurait beaucoup à dire sur l'appréciation de ces rôles divers, en par-

ticulier au sujet du paysan : on oubliait trop à cette époque que celui-ci s'était armé spontanément pour défendre son culte, et que la guerre civile ne fut en somme en Bretagne, qu'une guerre religieuse. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question : ce passage nous a paru intéressant à relever à plus d'un titre, et nous en retenons surtout ce qui concerne le caractère.

Le Breton, dit encore Duval, ne peut supporter le ton de la supériorité : et comme il a l'esprit assez vif, il devine dans vos regards l'opinion que vous avez de lui. La crainte de paraître ridicule le rend insolent et provocateur ; et comme la franchise qui lui est naturelle ne lui permet pas de cacher le sentiment qui l'agite, il amène les choses au point qu'il rend tout accommodement impossible. « Ainsi le jeune Breton, jeté hors de son pays, soit noble soit bourgeois, porte dans les sociétés où il est reçu cette fatale disposition à la contrariété qui le fait accuser d'entêtement. On se trompe souvent sur ce qu'on appelle son entêtement car il est de bonne foi dans la cause qu'il soutient ; seulement il a le tort, surtout dans des bagatelles, de ne pas céder par politesse... » En revanche, les Bretons ne connaissent point l'ambition : et, s'ils parviennent quelquefois aux honneurs et aux grands emplois, c'est qu'ils y sont poussés malgré eux par leurs talents ou par leur épée... Fiers et dédaigneux ils savent très bien cependant qu'ils méritent de hautes situations, mais leur fierté les empêche toujours d'employer l'intrigue qui si souvent les fait obtenir » (1).

(1) Alexandre Duval, Préface d'*Une Aventure de Saint-Foix* dans ses *Œuvres complètes* (Paris, Barba, 1822-23, 9 vol., in-8), tome IV, p. 316, à 322.

Il me plaît de placer cette esquisse du caractère breton en tête d'une étude sur Alexandre Duval ; en la brossant de façon si large et si vigoureuse, l'auteur pensait sans doute à son propre portrait, et j'en reconnais là bien d'autres, dont « l'indépendante franchise » et la résistance intraitable contre l'injustice se sont exaltées dans la lutte et ont vaincu, comme le fit Duval, des obstacles qui paraissaient insurmontables. Un simple auteur de drames et de vaudevilles, qui, après avoir subi, en 1802, les rancunes du Premier consul, au point d'être obligé de prendre temporairement le chemin de l'exil, fut nommé par l'Empereur en 1808, sans avoir en quoi que ce soit transigé, directeur de l'Odéon, parce que son talent s'imposait par lui-même, n'est pas un caractère à dédaigner. Son nom est pourtant bien tombé dans l'oubli. Ceux qui répètent souvent cette phrase devenue proverbe : *Il y aura du bruit dans Landerneau*, se doutent-ils qu'elle provient de la comédie des *Héritiers* dont le succès dépassa toutes les espérances ? Ceux qui savourent encore à l'Opéra ou à l'Opéra Comique, car je les ai entendues sur ces deux scènes, les délicieuses romances de *Joseph*, ont-ils un instant la pensée de rechercher sur l'affiche le nom du librettiste si bien interprété par Méhul ?... Allez en Russie, on vous parlera du drame d'*Edouard en Ecosse* : qui le connaît en France ?... Que le style de beaucoup de ces ouvrages si applaudis par nos pères soit aujourd'hui démodé, j'en conviens, et je ne demande pas qu'on les reprenne au théâtre, mais je suis persuadé qu'un heureux choix en volume serait d'une lecture fort agréable, et je souhaite qu'un éditeur assez intelligent se trouve pour le réaliser.

1. — Jeunesse et débuts. — Acteur et auteur. — L'Opéra comique.

(1767-1802).

De même que Charles Duclos, l'académicien du XVIIIe siècle, était fils d'un bourgeois de Dinan, qui s'appelait en réalité Pinot, de même Alexandre Duval naquit d'un bourgeois de Rennes dont le nom était Pineu, et qui ayant pris celui de Du Val pour se distinguer de ses parents, signait, suivant l'habitude de la bourgeoisie de cette époque, Duval-Pineu, comme les Trouin Du Guay signaient Duguay-Trouin, les Fablet de la Motte, Delamotte-Fablet, et les Pocard du Cosquer, Ducosquer-Pocard.

D'abord commis au greffe des Etats de Bretagne, le père du futur académicien, né en 1730, devint secrétaire puis chef des bureaux de leur commission intermédiaire, institution que la loi de décentralisation de 1872 a empruntée pour nos conseils généraux; et, lorsque la Révolution supprima cette administration, il venait d'atteindre la soixantaine, c'est-à-dire des droits à la retraite. Trésorier de la paroisse de Saint-Jean dont l'église, aujourd'hui démolie, se trouvait à l'entrée du Thabor sur l'emplacement de la pelouse où s'élève maintenant la statue de Du Guesclin, il épousa en 1759, à vingt neuf ans, Anne *Boré* qui lui donna trois fils, devenus tous les trois des littérateurs distingués : *Amaury* l'aîné, né en 1760, fut l'un des collaborateurs de la *Décade* et devint membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres : il incorpora tellement son prénom

Amaury à son nom de famille qu'*Amaury-Duval* est devenu le titre distinctif de sa branche (1) ; — *Alexandre*, le second, fut notre poète dramatique ; — et *Henri*, le troisième, né en 1770, est l'auteur d'un *Eloge de du Plessis Mornay* et d'une *Histoire de France sous le règne de Charles VI*.

Les chefs de ces vieilles familles de bourgeoisie rennaise gardèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle les fortes traditions religieuses qu'ils tenaient de leurs pères. L'honorable chef des bureaux de la commission intermédiaire fut, comme je viens de le remarquer, trésorier de sa paroisse et eut à cœur de donner à ses fils l'éducation qu'il avait reçue lui-même, avec cette différence que le collège de Rennes n'était plus, depuis 1762, dirigé par les Jésuites, mais par des prêtres séculiers.

Ma mère, à 91 ans, écrivait Duval en 1822, dans la préface des *Tuteurs vengés*, habite maintenant la campagne chez mon frère Henri : « malgré les prières de sa famille et de son curé, elle jeûne encore tout le carême, pour la seule raison qu'elle n'y a jamais manqué. Elle jeûne de plus un jour par semaine, pour l'exécution d'un vœu qu'elle fit dans une maladie qui attaqua l'enfance de mon frère aîné. De plus, cette femme si pieuse, d'un esprit si distingué, d'une raison si calme et d'une sensibilité excessive, tout en lisant les bons livres de notre littérature et en répétant les beaux morceaux de notre théâtre, n'est jamais allée de sa vie au spectacle, par scrupule religieux. Je l'ai même entendue reprocher à son époux d'y aller trop souvent. Mon père s'en excusait sur sa passion pour la musique, et assurait naïvement qu'il fermait les yeux pour ne pas voir les actrices.

(1) Voy. René Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, I, 135 etc.

Et son second fils a fait et joué des comédies ! Et le temps arriva où le bon vieillard en était devenu fier !... O tendresse paternelle (1) ! » Il est vrai que dans toutes ses pièces Alexandre a constamment cherché un but moral, et pratiqué avec la plus scrupuleuse exactitude le *Castigat ridendo mores*. Cependant, ajoute-t-il, si leur trois fils n'ont pas très strictement suivi les principes religieux que ces excellents parents cherchaient à leur inculquer plus par leurs exemples que par leurs discours, c'est que « comme tant d'autres, il leur a fallu *payer tribut* au siècle qui les a vus naître ». Suit une longue tirade sur l'opposition entre le raisonnement et certains préceptes de l'Église qui paraissaient à ces esprits très forts « blesser à la fois la justice et le bon sens », sur l'Inquisition et sur la Saint-Barthélemy. En réalité ce tribut, puisque tribut il y a, fut payé à Voltaire et à Rousseau. A la génération janséniste qui avait trop comprimé les ressorts, succéda la génération voltairienne qui les détendit violemment.

O vous tous, s'écriait plus tard Duval à l'occasion d'un voyage en Suisse, et d'une visite à Ferney en 1820, « O vous tous, apôtres de l'ignorance et de la sottise ! criez, aboyez contre le patriarche des philosophes ! Vous aurez beau faire, il a rempli sa mission : il a semé le bon grain, et le bon grain a fructifié. Le monde entier a part à la récolte, et vous ne parviendrez pas plus à détruire le bien qu'il a fait, que lui-même ne parviendrait, de nos jours, à vous empêcher de faire du mal (2)... » Nous voilà donc dûment avertis. C'est à un Voltairien

(1) Préface des *Tuteurs vengés*, comédie en 3 actes et en vers, représentée en 1799.

(2) Préface du *Faux Bonhomme*, comédie en 5 actes et en vers représentée en 1821.

décidé que nous aurons affaire, mais il le sera beaucoup plus, malgré cette belle déclaration, dans son for intérieur que dans ses manifestations publiques.

Né le 6 avril 1767, (un an avant Châteaubriand), Alexandre Duval suivit jusqu'à quatorze ans le cours ordinaire de l'éducation classique. Il aurait pu, comme son frère Amaury, devenir avocat puis secrétaire d'ambassade ; mais il rêvait déjà les aventures personnelles avant d'exposer celle des autres. En 1781, la France, comme dira pompeusement Ballanche soixante ans plus tard, dans son discours de réception à l'Académie en remplacement d'Alexandre, la France venait d'entendre le premier cri de liberté poussé par l'Amérique et lui envoyait d'enthousiastes bataillons sous la conduite de La Fayette. Notre Rennais ne put résister à l'enivrement général, mais trop jeune pour être soldat il voulut servir dans la marine et s'engagea comme volontaire d'honneur dans l'escadre de M. de Grasse. On se rappelle qu'à cette époque, pour entrer directement dans le grand corps des officiers de marine, il fallait être gentilhomme ; mais les roturiers profitaient d'une porte spéciale, celle des auxiliaires, qui pouvaient parvenir plus tard eux-mêmes aux plus hauts grades. Les fonctions des jeunes *Volontaires d'honneur* étaient absolument les mêmes que celles des *Gardes-marines*, nous dirions aujourd'hui des *aspirants* ; il est vrai que cette situation parallèle amenait parfois des discussions que toute la prudence des meilleurs chefs avait peine à terminer pacifiquement. Comme nouvel arrivant à Brest, les camarades d'Alexandre s'occupèrent de son éducation militaire, et contre l'usage il se fit un ami de celui qui lui avait d'abord cherché querelle. Mais il n'est pas de mon sujet de relater ici les péripéties de cette campagne

de deux ans qui ne se termina qu'à la paix. Qu'il me suffise de dire qu'Alexandre en revint, avec une certaine expérience des hommes, et les poches vides, malgré ses parts de prises, parce qu'il avait tout perdu au jeu. Obligé de voyager à pied de Brest à Rennes, il ne fit pas dans sa ville natale une entrée aussi triomphale qu'à Brest, où nous avons rencontré, dans l'étude précédente, Châteaubriand venant lui aussi s'inscrire comme garde-marine au bruit du canon des vaisseaux de M. de Grasse. « J'y rentrais pauvre ; on devait m'y croire un mauvais sujet ; et cependant mon amitié mal placée, mon peu de connaissance des hommes étaient mes fautes. Je fis naïvement, mais non sans rougir, le récit de mes aventures. Il ne m'était pas difficile de prouver que je n'avais pas été méchant ; le plus embarrassant était de ne pas paraître avoir été trop dupe. Je fus deviné par ma famille ; on rit de ma candeur, et la bonté paternelle se plut encore à fêter le retour de l'enfant prodigue (1) ... »

Alexandre avait seize ans : il entra comme élève ingénieur dans les bureaux des Ponts et chaussées de Bretagne, et se mêla à tous les exercices variés des étudiants de Rennes à cette époque. Il nous en a laissé un tableau fort gai.

Tout ce qu'une jeunesse ardente pouvait concevoir de ridicule et d'extravagant, « nous le faisions, raconte Duval, avec cette assurance que nous trouverions de l'indulgence parmi les magistrats, qui étaient ou les parents ou les amis de nos familles. Courir les rues, donner d'indécentes aubades, faire du bruit dans cer-

(1) Préface des *Héritiers*, comédie en un acte et en prose, représentée en 1796.

taines maisons, troubler l'ordre public et battre la patrouille, était dans ce temps-là l'occupation des jeunes gens qui donnaient le ton ; enfin braver les lois de l'autorité était notre amusement ». Or, le directeur de la bande était Moreau, le futur général. Il faisait alors son droit et s'était acquis une grande influence sur tous ces jeunes gens par son caractère de bonhomie et de simplicité. « Son esprit juste et droit le rendait l'arbitre de tous nos différends; sa bravoure froide et éprouvée le faisait choisir pour témoin de tous nos duels, et le temps qu'il employait à des études étrangères à son état annonçait assez qu'il n'était pas plus que nous dans la direction qui lui convenait. Cependant, malgré son air froid et sévère, il participait à toutes nos étourderies,..... mais après avoir essayé de nous en détourner. Il devenait alors notre guide et finissait par commander les fous dont il ne partageait pas les opinions. C'est là qu'un observateur, s'il avait pu s'en trouver un parmi nous, eût deviné le génie d'un général prudent, aux moyens dont il se servait pour parvenir à son but. Comme il y avait souvent quelques risques à courir, par exemple lorsqu'il s'agissait, sans employer la violence et les coups, d'enlever les armes d'une patrouille, il faisait des dispositions si savantes, il savait trouver tant de ruses pour la faire tomber dans le piège qu'il lui tendait, que toujours, sans laisser aucun prisonnier, nous finissions par triompher de nos ennemis. Je ne finirais pas si je racontais toutes nos extravagances; elles produisirent dans la ville un grand scandale; mais, grâce à la prudence de notre général, on ne put avoir de preuves contre une douzaine de jeunes fous qui suffisaient pour troubler le repos d'un grand nombre de leurs concitoyens... »

Qu'on nous pardonne cette longue citation : elle a son intérêt pour l'histoire des mœurs à cette époque, et pour celle de l'un des plus fameux généraux de la République : elle nous montre de plus que Duval était un excellent conteur, et nous ferons beaucoup plus volontiers des emprunts aux pittoresques chroniques de ses préfaces qu'à ses pièces elles-mêmes. Ces chroniques publiées dans l'édition des *Œuvres complètes* sont moins connues et elles valent la peine de l'être.

Parmi ces jeunes écervelés se trouvait aussi Elleviou qui devait devenir le roi de l'Opéra-Comique, et avec qui Duval se lia dès lors d'une étroite amitié :

« Elleviou ne pouvait pas plus que moi échapper à sa destinée. Malgré son père qui le destinait à suivre sa carrière, celle de la médecine, il ne pouvait, comme il me le disait dans ses confidences secrètes, s'habituer à *fouiller dans les cadavres*. Nos goûts,qui étaient les mêmes, nous avaient unis de la plus étroite amitié. Soit que mes voyages et un peu plus de connaissance des hommes m'eussent fait prévoir que les suites de nos extravagances pourraient nous rendre malheureux en attirant sur nous le courroux de nos familles, je l'engageais à combattre son penchant pour le théâtre, à ne pas aller si assidûment au spectacle ; et, tout au milieu de mes graves exhortations, il m'interrompait par les plus beaux airs de Grétry, et moi, je finissais par lui débiter quelque belle tirade d'une tragédie. Tel était le démon qui nous possédait tous les deux, que nous mettions toute la société de notre bonne ville en rumeur, afin de la décider à jouer la comédie et la tragédie ; et comme nous avions reçu des encouragements de la part des comédiens que nous fréquentions le plus qu'il nous était possible, nous avions le double plaisir de nous croire

très supérieurs à nos jeunes camarades et de rire tout bas de la manière dont ils débitaient les beaux vers de Voltaire. Nos parents, qui étaient loin de se douter que nos jeux finiraient par les contrarier beaucoup, étaient fiers de nos essais et mêlèrent volontiers leurs applaudissements à ceux de leurs amis. Ces petits succès ne firent que nous encourager dans notre première idée. Ce n'était que dans la capitale que l'on pouvait se faire une réputation et parvenir à la gloire (1). »

On sait comment Elleviou prit le chemin de Paris et comment il y fut tout de suite engagé par le directeur du théâtre de la Rochelle, où un ordre de l'Intendant fit arrêter le fugitif : il fut enfermé dans une tour qui donnait sur la place publique, et tous les soirs, notre étourdi faisait entendre ses chants aux belles dames de la ville, en particulier celui de Richard, tout à fait de circonstance. Le père arriva bientôt ; tout fut pardonné, et le héros revint à Rennes, où il conta ses aventures à son complice, en l'assurant qu'il persistait à ne se faire recevoir docteur qu'au Théâtre Italien, ce qui ne tarda guère.

Les débuts d'Alexandre ne furent pas aussi accidentés. Ayant obtenu la place de secrétaire de la députation des Etats de Bretagne, il partit pour Versailles où se trouvait le siège de la députation à la Cour, et où il obtint bientôt un emploi plus important, comme architecte, dans les domaines du Roi. Là, pendant les loisirs que lui laissaient ses occupations, il esquissait des drames et des tragédies. « Entraîné vers le théâtre, mais luttant contre mes goûts, j'aurais suivi la carrière

(1) Préface de *l'Oncle Valet*, comédie en un acte et en prose, mêlée de chants, représentée le 9 décembre 1798.

de l'architecture, si, par les suites de la Révolution, la place que j'ocupais ne m'eut quitté, et si de semblables malheurs arrivés à ma famille ne m'eussent donné le courage de m'en rendre indépendant et de me suffire à moi-même (1). »

S'étant procuré le théâtre de Lessing, il y chercha des sujets, fut frappé de la simplicité de celui de *Sara Sampson* et remarqua qu'on pouvait le transporter sur notre théâtre, sans violer les règles d'Aristote qui étaient encore obligatoires : tous ses moments libres, il les passait dans le parc de Versailles, à faire parler ses personnages d'après les idées de l'auteur allemand, et le suivait pas à pas. Mais ayant été appelé, vers le commencement de juillet 1789, à Limours, chez la comtesse de Brionne, pour y tracer les plans de son parc et de son château, il y apprit les mouvements populaires qui préparaient le siège de la Bastille. Curieux de voir une capitale en révolution, il fit promptement son porte-manteau et partit pour Paris, mais en oubliant à Limours le manuscrit de la *Sara* qui servit sans doute à faire des papillotes à la fille du concierge du château (2). Il le reconstitua plus tard, mais cette fois en vers, pendant la campagne des volontaires de 1792, et il en composa son drame de la *Courtisane* qu'il publia dans ses *Œuvres* en 1822, mais qui ne fut jamais représenté.

Redevenu libre par la suppression de sa place, il vint s'établir tout à fait à Paris, pour s'occuper de différents travaux. Il a raconté avec sa verve ordinaire ceux dont le chargea, près de Pontoise, pour son château de

(1) Préface des *Œuvres complètes.*

(2) Préface de *la Courtisane.*

Nointel, un de ses compatriotes, l'avocat Ribaud, un original de premier ordre, qui avait épousé, après lui avoir fait gagner ses procès, la marquise de Nointel. Il passa là plusieurs mois, travaillant en même temps à son opéra du *Capitole sauvé* qui cherche encore un musicien, et revint à Paris sans grands profits; mais en 1790, l'architecture n'était plus à l'ordre du jour ; il fallut chercher à vivre d'autre façon. Il entra par l'entremise de Perrin, de Rostrenen, dans le groupe des dessinateurs chargés par Massard de la collection des portraits des députés à l'Assemblée Constituante. Cela se passait dans une salle des Capucins, voisine de la salle de l'Assemblée. Gérard, Gros, Isabey, plus tard célèbres, faisaient partie de la bande, et ne ménageaient pas les plaisanteries sur leurs modèles. C'était fort gai ; il fallait que le portrait fût reconnu par le député, pour être payé par l'éditeur, au taux de dix francs par tête (1). Puis, quand la série fut épuisée, Duval s'associa avec Perrin pour graver un album des principaux événements du règne de Louis XVI et du commencement de la Révolution, en forme de bas-reliefs. Tous les profits de ces diverses opérations passèrent en places de spectacles, en particulier à la Comédie-Française, dont notre dessinateur devint un auditeur assidu.

Bientôt, il ne lui fut plus possible de résister à sa vocation ; il prit le parti de se livrer tout entier au théâtre à la fois comme acteur et comme auteur, et il s'engagea dans la troupe du Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain. « Si ma mauvaise santé m'obligea de quitter la première de ces professions, a-t-il écrit dans la préface de ses *Œuvres complètes*, je n'en retirai pas moins

(1) Préface de *la Manie des Grandeurs*, comédie représentée en 1796.

un grand avantage par l'étude qu'elle me fit faire des combinaisons dramatiques. Elle me donna quelque entente de la scène : cet avantage fut remarqué à la lecture de mes premiers ouvrages; il me valut des compliments de la part de mon auditoire et plus tard les encouragements du public... » Il est certain que le principal mérite des compositions de Duval est précisément cette entente scénique si difficile à acquérir et que possèdent bien rarement les débutants dans l'art dramatique. Mais quel sujet choisir? On était en 1791, époque où l'on recherchait beaucoup moins au théâtre le goût d'une bonne littérature que l'enthousiasme du public. Tout ce qui n'offrait pas des allusions à la situation du moment, d'une façon directe ou indirecte, ne plaisait guère à l'auditoire. Il fallait des *Victimes cloîtrées* ou des *Rigueurs du cloître*, et les auteurs qui s'éloignaient de ce genre étaient eux-mêmes obligés de payer un tribut au goût dominant par quelques belles tirades sur les circonstances. Duval suivit l'exemple de ses confrères et composa d'abord des pièces patriotiques, comme *le Maire* ou *les Chevaliers d'Aristophane* dont nous ne connaissons que les titres, parce qu'il ne jugea à propos, ni de les faire imprimer sur le moment, ni de les reproduire dans ses *Œuvres complètes*. Il nous eût plu cependant de retrouver cette dernière dans laquelle il avait personifié le peuple français et lui avait donné deux amis ; l'un, à force de le flatter, finissait par manger son dîner, tandis que l'autre, en lui disant la vérité et en l'éclairant sur ses vrais intérêts, se faisait chasser comme un ennemi. Bien que la censure, qui fut toujours la persécutrice implacable du pauvre Duval, n'y eût pas épargné les coups de ciseaux, la pièce eût assez de succès pour lui faire craindre, sous la Terreur, qu'on ne le fit repentir

d'avoir parlé raison sous le masque de l'allégorie (1).

Vint, en 1792, l'appel de la patrie en danger! Duval se rappela son expédition d'Amérique. Tous les citoyens ayant été appelés à la défense des frontières, il s'enròla dans la compagnie formée par les artistes, dont plusieurs étaient pour lui d'anciens compagnons d'études. On savait qu'il aimait les lettres et le théâtre, et il devint bientôt l'orateur et le troubadour de sa section. « Je débutai dans mon emploi par l'oraison funèbre de notre lieutenant, jeune homme plein de talents et que la mort nous enleva au milieu de nos jeux. Puis une plus grande fonction me fut décernée ; ce fut celle de haranguer les représentants du peuple à notre départ. Je me rappelle que, par un mouvement oratoire, je parlai d'Eschyle qui, *de retour de la bataille de Marathon*, enrichit la scène de ses chefs-d'œuvre classiques ; je disais que, de même, les jeunes artistes, après avoir repoussé les ennemis de la France, viendraient animer le marbre et la toile, afin d'enrichir le muséum national... (2) » Et la prédiction se réalisa. L'enthousiasme débordait dans cette jeunesse sortie de toutes les académies du Louvre, qui partait précédée d'une *enseigne à la romaine*, et dans les rangs de laquelle on remarquait en particulier Gay, plus tard trésorier général et le père de la célèbre Delphine Gay, femme d'Emile de Girardin, et Jean-Baptiste Say le futur grand économiste. « Notre compagnie, assure Duval, servit de modèle dans les camps à tous les volontaires ; tous les chefs de corps la citaient pour sa discipline, sa résignation à supporter les privations et son respect pour les propriétés. Lui

(1) Préface des *Œuvres complètes*.

(2) Préface de la *Courtisane*.

appartenir était certainement un bonheur qui sera apprécié par tous ceux qui connaissent l'esprit et la gaîté des artistes. Leur folie aimable, l'aspect pittoresque sous lequel ils voyaient les objets, leur manière de les peindre par la parole, leurs réflexions comiques, leurs plaintes, leur colère, avaient quelque chose de si original que ceux mêmes qui en avaient le moins d'envie étaient forcés de rire. Arrivés dans un bourg, dans une petite ville, ils donnaient des bals ; je composais des chansons ; ils faisaient les caricatures des papas, d'agréables portraits des jeunes filles, et partout donnèrent des preuves de leur humanité et de leur respect pour les mœurs. Qu'on ne croie pas que ce tableau soit fait à plaisir ; beaucoup de nos officiers sont aujourd'hui généraux ; et tous, si cette notice tombe dans leurs mains, attesteront ma véracité ; j'en appelle surtout au général *Lejeune* qui, sorti de nos rangs, s'est fait une si belle réputation comme peintre et comme militaire... » Et pendant que, de l'autre côté de la Moselle, Châteaubriand portait *Atala* dans son sac, lui, Duval, serrait soigneusement sa *Sara Sampson* dans le sien.

Après la campagne, Duval reprit sa place parmi les acteurs du Théâtre-Français, et fit jouer, le 4 décembre 1793, une petite comédie en un acte et en prose, intitulée *La Vraie Bravoure*, et composée en collaboration avec Picard. Cette fois nous pouvons juger l'auteur, car la pièce fut publiée. Elle était dirigée contre le duel ; et la scène se passe précisément à l'armée de l'Est que Duval venait de quitter. Firmin, le jeune lieutenant, qui refuse de se battre, montre son courage en arrivant à la fin de la pièce avec un drapeau autrichien qu'il vient de conquérir, et le rôle du lâche est naturel-

lement dévolu à un ci-devant noble, coureur de filles et de tripots. Le style est simple et facile : mais nous ne pouvons savoir qu'elle fut la part de collaboration de Duval et de Picard. Contentons-nous de dire avec Ballanche, que cette petite comédie, par son but moral, fut une bonne action (1).

Malheureusement cette bonne action ne lui profita pas immédiatement. Avec tous les acteurs du Théâtre-Français, il fut arrêté comme suspect, et enfermé aux Madelonnettes, où il se rencontra, se brouilla et se réconcilia très pittoresquement avec l'acteur comique Dazincourt, et où il partagea la même cellule que l'acteur tragique Saint-Prix. « Nous faisions très bon ménage, et le héros tragique se livrait à tous les petits détails de notre intérieur avec une noblesse qui l'élevait au-dessus de ses fonctions. Moi, que ma paresse avait désintéressé du soin de l'empire, je m'amusais à composer des romances ou à faire des observations sur les prisonniers. Nous avions pour voisins le président de Cr. et le général de N., comme nous victimes d'une infâme tyrannie. Ils avaient transporté, dans la prison qui nous était commune, l'excessive politesse de la ville et même l'étiquette des cours. Ils n'étaient point par conséquent dans ce négligé de prison qui, s'il n'est pas toujours très élégant, est au moins très commode. A une heure dite, le valet de chambre entrait dans leur cellule ; on s'habillait : la toilette finie, le valet de chambre du président allait demander au général s'il voulait recevoir la visite de M. le président de Cr. La réponse ne tardait pas à revenir ; le président, frisé, poudré, passait devant

(1) Discours de réception de Ballanche à l'Académie, en remplacement de Duval.

nous, et restait une heure en visite. Une demi-heure après, le général visité envoyait à son tour son valet de chambre, et bientôt nous voyions passer le général dans tout son éclat de parure, rendant sa visite avec toute la dignité d'un grand seigneur (1)... »

Délivré par le 9 thermidor, Duval rentra au Théâtre de la République où vinrent se rallier bientôt les anciens sociétaires de la Comédie-Française, et toujours avec Picard, il fit représenter, au commencement de l'année 1796, une petite pièce, mêlée d'ariettes, intitulée *Les Suspects*, avec musique de Lemierre, et dirigée contre les anciens terroristes. Puis, voyant qu'il pouvait enfin voler de ses propres ailes, il abandonna toute collaboration, et chercha sa voie, prenant conseil à la fois de son frère Amaury qui, revenu de ses secrétariats de légation à Naples, à Rome et à Malte, venait de fonder, avec Ginguené, *Le Décade philosophique et littéraire*, et de la jeune femme qu'il venait d'épouser (2). Par crainte de la censure, il s'essaya d'abord dans le drame historique en donnant une comédie en cinq actes intitulée *La Jeunesse de Richelieu ou le Lovelace français*, dans laquelle il

(1) Préface des *Projets de mariage*, comédie en un acte représentée en 1798.

(2) Dans la préface des *Suspects*, il pose la question de savoir si un poète dramatique doit se marier, et il n'hésite pas à répondre oui : « Je soutiens que si son cœur est honnête, il doit subir les tourments et les inquiétudes attachés au mariage. L'auteur célibataire devient presque toujours un froid égoïste, un parasite, un flatteur... » Dans celle de la *Jeunesse du duc de Richelieu*, il nous apprend que sa jeune femme ayant été fort malade pendant sa première grossesse, la dépréciation des assignats les avait mis en triste situation : il fallut vendre les quelques bijoux qu'on possédait et le ménage ne fut sauvé que par douze pièces d'or que donna à Duval le directeur du Théâtre de la Cité, pour une petite comédie intitulée *Le Défenseur officieux*, qui n'a pas été conservée.

avait pour but de prévenir le retour des mœurs qui avaient amené la décadence de la monarchie. Le drame eut du succès, mais l'auteur s'aperçut bien vite que le public allait plutôt aux pièces plus alertes, et il se décida pour la comédie de genre et l'opéra comique, où il devint un maître. Cependant, s'il excella dans l'entente de la scène, dans les situations, dans le but général d'une action à développer, on doit reconnaître qu'il suivit d'un peu trop près les mœurs contemporaines, sans s'élever suffisamment aux conceptions d'ordre général : or le temps, les mœurs, les opinions ont singulièrement changé depuis cette époque : le public d'Alexandre Duval n'existe plus, et ce qui faisait sa joie n'excite pas celle du nôtre. *Les Héritiers*, sa meilleure comédie de caractère, ont été repris à la Comédie-Française, il y a quelques années ; ce fut un simple succès d'estime, pour quelques représentations, et on ne les a pas revus. Beaucoup de nos auteurs contemporains, et des plus en renom, éprouveront plus tard une déconvenue semblable.

Nous possédons, du reste, un aveu de Duval lui-même sur ce sujet délicat. Reçu à l'Académie française en 1812, il commençait ainsi son discours : « Le plus célèbre des poètes comiques de l'ancienne Rome, Térence, disait dans le prologue de son *Adrienne* : En écrivant des comédies, le premier objet que je me propose est de plaire au peuple. . Si je n'ai pu égaler en talents le poète romain, ce modèle du comique ingénieux et élégant, j'ai partagé du moins avec lui le désir de *plaire au peuple.* Je savais que le suffrage de mes concitoyens était le titre le plus sûr pour obtenir un jour l'honneur que je reçois en ce moment (1)... » Mais il ne suffit pas de plaire

(1) Discours de réception à l'Académie, prononcé le 15 avril 1813.

au peuple pour que les œuvres soient durables : il convient même quelquefois de lui déplaire, en s'élevant hardiment contre ses travers, ses erreurs ou ses vices. J'imagine que c'est le rapprochement du mot de Térence qui a séduit Duval et lui a fait dépasser le but qu'il se proposait véritablement, car il ne manqua jamais au précepte de moraliser : *Castigat* ; et il lui arriva souvent de dire de rudes vérités : nous en donnerons de nombreux témoignages.

Je ne sais si le baron de Barante, répondant au discours de réception de Ballanche, avait remarqué le début du discours prononcé trente ans auparavant par Duval, mais il sembla n'y avoir point pris garde en disant : « Il s'est fort affecté de la décadence de l'art dans ses dernières années. S'il attribuait une importance exagérée à ce qu'on a nommé la querelle du romantique et du classique, s'il s'est irrité de la corruption du goût dans les auteurs, c'est qu'il vivait dans une sphère toute littéraire ; autrement il aurait vu que la société, que les spectateurs étaient changés ; il aurait plaint des hommes de tant d'esprit, doués d'une si riche imagination, si habiles aux combinaisons dramatiques, d'être assujétis à ce besoin *de plaire au public*, de surexciter son goût blasé, de sympathiser avec lui, ce qui est pourtant la première condition du génie théâtral. Viennent de plus nobles exigences, ce n'est pas le talent qui manquera (1) ». M. Duval lui-même, ajoutait-il, « avait éminemment ce genre de mérite qui va au succès. Il s'entendait très bien à ces drames, où une situation habilement préparée et amenée s'empare de l'esprit du spectateur, pour lui donner amusement ou émotion. Il a fait

(1) De Barante, *Réponse au discours de réception de Ballanche* à l'Académie le 18 avril 1842.

une foule de petites pièces ou d'opéras-comiques qui ont longtemps régné sur le théâtre, qu'on a traduits dans toutes les langues de l'Europe et qui partout ont également réussi. C'est là ce qui prouve un vrai talent, et l'intelligence qui sait s'emparer de l'attention des spectateurs rassemblés... »

L'année 1796 fut l'année décisive dans la carrière d'Alexandre Duval : il donna coup sur coup, outre *Le Lovelace français* ou la Jeunesse de Richelieu, comédie en cinq actes dont nous avons déjà parlé, *Le Souper imprévu* ou le chanoine de Milan, comédie en un acte, et *Les Héritiers*, ou le Naufrage, comédie en un acte, trois pièces qui le mirent tout de suite hors de pair et assurèrent définitivement sa réputation.

Le Souper imprévu fit fortune pendant le Directoire (1) : mais la censure trouva plus tard que le chanoine de Milan était passablement maltraité, et exigea son changement. La pièce est devenue depuis très populaire transformée en opéra-comique, en 1821, par Mme Sophie Gay, sous le titre du *Maître de chapelle*. Quant aux *Héritiers*, ils restèrent pendant plus de quarante ans au Répertoire. Il s'agit d'un marin de Landerneau qui fait naufrage, qu'on croit noyé et qui revient sans qu'on le reconnaisse, au moment où ses héritiers vont se partager ses dépouilles. On le prend pour un de ses frères qu'on attend de Marseille, et de là naissent des situations du plus franc comique. On juge s'il y eut *du bruit dans*

(1) On lit dans la préface du *Chanoine de Milan* : « J'ose me vanter que cet ouvrage a contribué considérablement à étendre en France le goût du macaroni. La pièce a été jouée si souvent, on y parle avec tant d'éloges du macaroni, qu'il est devenu depuis ce temps un mets tout à fait bourgeois et voilà comme tout se nationalise. La littérature fait ses conquêtes comme l'épée et elle a cet avantage qu'elle les garde toujours... »

Landerneau. Il est malheureux que Duval n'ait pas approfondi davantage son sujet en le développant en trois actes. Il écrivit, de verve, sa pièce en une seule nuit. Elle méritait plus d'étude.

Puis vinrent successivement : en 1797, *La Manie d'être quelque chose*, en trois actes ; en 1798, *Le Prisonnier*, *Le Vieux Château* et *L'Oncle Valet*, trois comédies mêlées de chants, avec musique de Della Maria, et *Les Projets de mariage*, comédie en un acte ; en 1799, *Trente et Quarante*, un acte avec musique de Tarchi, et *Les Tuteurs vengés*, comédie en trois actes et en vers ; en 1800, *La Maison du Marais*, trois actes avec musique de Della Maria ; en 1801, *Maison à vendre*, avec musique de Dalayrac et en 1802, *Une Aventure de Saint-Foix*, avec musique de Tarchi.

Le succès du *Prisonnier* fut si brillant que les journalistes entonnèrent sur tous les modes l'éloge de Duval et de Della Maria ; et, comme ils avaient ramené le genre gracieux au théâtre Favart, on ne les appela désormais que les aimables auteurs du *Prisonnier*. Ce mot d'*aimable*, dit Duval, m'a poursuivi jusqu'au temps où je composai pour le Théâtre-Français, des ouvrages en cinq actes. Conçoit-on rien de plus cruel, pour un auteur qui a la prétention de faire une grande comédie de mœurs ou de caractère, que de s'entendre donner une semblable épithète ? Il semble qu'elle ne peut convenir qu'à Dorat ou aux poètes de son école. Comme ce n'était pas là le genre de succès que je recherchais, j'étais très contrarié des politesses qu'on ne cessait de me faire, et qui dans mon esprit ressemblaient assez à des épigrammes.. Que de personnes, qui m'avaient jugé d'après ma réputation d'amabilité, ont dû éprouver, en me voyant de près, une surprise semblable à celle de cette jeune fille qui, dînant avec plusieurs beaux esprits dont elle avait

lu les ouvrages, et n'étant point du tout émerveillée de leur conversation, demandait naïvement à sa mère, vers la fin du dîner, *quand ces Messieurs commenceraient..* » Pareille aventure, ou très analogue, lui arriva à Rennes, pendant un séjour qu'il fit pour quelques affaires de famille en 1798. « Après avoir rempli tous mes devoirs de parenté, j'allai rendre visite à Madame de Lantivy, que j'avais rencontré à Paris dans la société ; j'y avais admiré sa gaîté vive et piquante, et surtout la tournure originale de son esprit. Dès cette première visite, elle me plaisanta d'une manière charmante sur le titre d'*aimable* que j'avais acquis depuis mon départ... » Or, la mode était alors au jeu des mystifications. Madame de Lantivy l'invite à dîner pour le surlendemain, et convie en même temps à sa table plusieurs vieilles filles qui avaient beaucoup de prétention à l'esprit en leur faisant un portrait merveilleux de Duval, des grâces de ses manières et du brillant de sa conversation ; et on peut juger du désappointement de ces dames, en voyant entrer un homme dont la simplicité et le peu d'élégance n'étaient nullement d'accord avec l'idée qu'elles avaient de lui : « mais leur étonnement redoubla bien davantage quand elles m'entendirent causer comme un bon bourgeois et en langage très vulgaire. Elles crurent d'abord que je dédaignais de mettre la conversation sur la littérature, attendu que je pouvais les soupçonner de ne pas la connaître ; et aussitôt, pour me montrer qu'elles n'y étaient point étrangères et qu'elles savaient bien tous nos bons auteurs, elle se mirent à me débiter un fatras de vers qui m'arrivaient à brûle pourpoint. Tout surpris à mon tour de cette intempérance littéraire, je les regardais avec cet étonnement qui tient de la stupidité ; certes, si elles ne voyaient en moi qu'un imbécile,

je puis avouer maintenant que je les ai prises toutes pour des folles (1)... » La scène est passablement comique ; et voilà quels étaient les amusements rennais sous le Directoire.

Je n'ai pas la prétention d'analyser ici toutes les pièces que je viens de citer. Elles sont en général remarquables par leur donnée ingénieuse, par l'entente de la scène, et surtout par le naturel du dialogue. Duval, qui avait parfaitement conscience de cette dernière qualité, l'attribuait chez lui à la rapidité avec laquelle il écrivait ses pièces quand il avait bien arrêté et médité leur plan dans sa tête. Nous avons dit qu'il déclare avoir écrit dans une seule nuit toute sa pièce des *Héritiers*. Dans les *Projets de mariage*, il y a une scène dont l'effet est fort théâtral et dont il ne prévit pas, en faisant le plan de la comédie, tout ce qu'elle pourrait donner quand il en viendrait à l'exécution. « Mais aussitôt qu'entré dans mon sujet, j'en vins à écrire la scène, tous les mots que la situation m'inspirait arrivaient avec une extrême facilité : de quelque vitesse que je mis à écrire le dialogue, ma main ne pouvait suivre mon imagination ; je me représentais tous les personnages en scène, et l'effet qu'elle produit depuis à la représentation me fut si présent, qu'en écrivant les derniers mots, dans mon transport de joie, je fis un saut qui renversa la table, brisa l'encrier, et qui bon gré mal gré me fit faire un entr'acte dans ma pièce en un acte... (2) » De cette manière de composer résulte en effet beaucoup de naturel, mais la contre-partie est une certaine négli-

(1) Préface du *Vieux Château*, comédie en un acte et en prose mêlée de chants, représentée pour la première fois le 16 mars 1798.

(2) Préface des *Projets de mariage*, comédie en un acte et en prose représentée le 5 août 1798

geance de style qui se remarque souvent à la lecture. Duval ne s'en souciait guère, parce qu'il possédait dans son ami, le chanteur Elleviou, un élément de succès qui contribua beaucoup à la popularité de ses petites pièces. Quand il déclare que celle du *Prisonnier* « alla jusqu'à la folie », j'imagine qu'Elleviou y était bien pour quelque chose. Plusieurs de ces opéras-comiques furent, du reste, écrits spécialement pour mettre en relief les talents du chanteur. « Il me parut plaisant, à moi Rennais, dit Duval, dans la préface d'*Une Aventure de Saint-Foix*, de mettre en scène un Rennais et de le faire jouer par un Rennais ». Et de fait, le rôle du bretteur Saint-Foix, qui obtint un succès formidable, fut uniquement disposé pour Elleviou. Dans *Maison à vendre*, cette jolie petite comédie où le peintre Vernet ne voulait voir qu'une *pièce à louer* (le mot courut tout Paris), Elleviou se ménagea encore, par sa désinvolture, une grande part des applaudissements. Il n'est que juste de rendre à chacun selon ses œuvres.

Sa réputation d'entente de la scène très établie, Duval qui avait encore, en 1798, souscrit un engagement de trois ans au Théâtre-Français, jugea qu'il était temps de reprendre sa liberté complète et de revenir à ses premiers essais de drames historiques. « Il est un genre, lui dit en 1812 Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, répondant à son discours de réception à l'Académie française, où vous vous êtes montré presque créateur, heureuse conquête dont vous avez contribué à enrichir notre scène... je veux dire *la comédie historique*. Elle offre des portraits en même temps que des tableaux, ce qui lui donne l'avantage de rendre populaire les événements importants, les faits mémorables, les hommes recommandables, les vertus éclatantes, et jusqu'aux vices

brillants de notre histoire. Elle est un moyen de faire tourner l'expérience des temps passés au profit du présent et de l'avenir (1). » Nous entrons ici avec *Edouard en Ecosse* dans la seconde phase de la carrière d'Alexandre Duval.

II. — Seconde période. — Le théatre historique. — Succès et déboires.

Alexandre Duval se trouvait à la campagne, en proie aux accidents de cette maladie nerveuse due au surmenage qu'on a nommée de nos jours la neurasthénie, lorsqu'un volume du *Siècle de Louis XV* par Voltaire lui rappela l'épisode du prince Charles-Edouard et lui donna l'idée de bâtir sur cette donnée un drame historique qu'il appela *Edouard en Ecosse*, et qui est, à notre avis, son œuvre principale et sa meilleure. Son but, en la composant, fut simplement, comme l'a bien remarqué Ballanche, un noble enseignement du respect toujours dû au malheur et du dévouement sans bornes que commande l'hospitalité dans les temps de péril. Il se souvenait de cette multitude de Français qui avait erré sans asile sur le sol de la patrie, et il les personnifia dans Edouard vaincu, fugitif, inconnu de ceux qui l'entourent et cherchant à gagner la flotte française qui le délivrera de ses ennemis. Dès le premier acte, la situation est si dramatique que, lors de la lecture, les comédiens se demandèrent si l'intérêt pourrait se soutenir ainsi jusqu'au bout : mais non seulement il se soutient, il s'accroît tellement d'acte en acte, que la

(1) Discours de Saint-Jean-d'Angély en réponse au discours de réception de Duval.

pièce fut reçue d'emblée et par acclamation, et que les comédiens pressèrent vivement l'auteur de l'envoyer tout de suite à la censure. Les censeurs ne se pressèrent pas de retourner l'ouvrage : il s'y agissait beaucoup de proscripteurs et de proscrits, et ils firent comprendre à Duval qu'il ferait bien d'intéresser quelque puissant du jour en sa faveur. Maret, qui était alors secrétaire général du Consulat, lui conseilla, de son côté, de demander la faveur d'une lecture chez le ministre de l'intérieur, Chaptal : cette lecture eut lieu, et tous les auditeurs se levèrent avec transport en promettant le même accueil du public. L'autorisation fut accordée, et la première représentation eut lieu au Théâtre Français le 17 février 1802. Jamais succès ne fut plus complet ni plus décidé, et le soir, dans un grand souper, un financier proposa très sérieusement à Duval de lui vendre ses droits d'auteur pour 20.000 francs. Il refusa pour ne pas enlever à ses enfants « le seul patrimoine qu'un auteur puisse laisser à sa famille, le produit de ses ouvrages pendant dix ans après sa mort (1). »

Ce succès fit un tel bruit dans Paris que Bonaparte voulut voir le drame le lendemain : mais quelques courtisans l'avaient mis sur ses gardes en lui faisant entendre que Duval avait traité ce sujet dans l'intention secrète d'exciter l'intérêt public sur les malheurs de la famille des Bourbons. Un peu avant l'heure du spectacle, un ordre de Fouché arriva qui défendait à l'auteur chargé du rôle d'Edouard de prononcer, quand on lui enjoint, sans savoir qui il est, de boire à la mort du prétendant, ces paroles qui avaient été très applaudies : *Je ne bois à la mort de personne.* « Comme ce mot pro-

(1) Préface d'*Edouard en Ecosse*.

duisait l'effet le plus remarquable dans une scène de situation, je ne pouvais le supprimer sans supprimer la scène. Je pris le parti d'avertir l'auteur de ne pas dire le mot, mais de briser son verre, comme il l'avait fait à la première représentation, convaincu que le public, qui connaissait déjà cet effet par les journaux, suppléerait à son silence. Cet espoir ne me trompa pas, et malgré cette suppression faite par le ministre Fouché, qui voulait peut-être encore boire à la mort de quelqu'un, la scène produisit le même enthousiasme qu'à la représentation précédente. »

Pendant la réprésentation, Duval s'était placé dans une des coulisses en face de la loge du premier Consul pour se rendre compte de ses impressions. « Bonaparte écouta le premier acte avec beaucoup d'attention ; et je crus voir qu'attendri par la misérable situation du prince Edouard, il essuyait quelques larmes. Je me réjouissais intérieurement de l'empire que j'obtenais sur son cœur, lorsque, dans l'entr'acte, au moment des plus vifs applaudissements, je le vis lever les yeux vers une loge en face de la sienne. Il se pencha vers ses généraux pour leur parler ; puis tout-à-coup sa figure se rembrunit, et il n'apporta plus aucune attention à la pièce ; il ne s'occupait plus que de la loge qui l'avait distrait et vers laquelle il lançait des regards de courroux... » Or, cette loge était occupée par le duc de Choiseul, nouvellement rentré d'émigration ou plutôt nouvellement jeté par la tempête sur les côtes de France et rayé par faveur de la liste des émigrés au lieu de passer au peloton d'exécution. Les applaudissements peut-être exagérés qui partaient de là déplurent au premier Consul : il crut y voir une manifestation de l'amour des émigrés rentrés pour le prétendant français et de leur

haine pour lui-même; et, de retour au château, convaincu que Duval avait voulu faire une œuvre de parti, il appela Cambacérès, lui fit de vifs reproches d'avoir laissé autoriser cette pièce et menaça l'auteur des mesures les plus rigoureuses. Cambacérès fit aussitôt mander le ministre de l'intérieur Chaptal et se déchargea sur lui de toute la mauvaise humeur qu'il avait éprouvée de la part du premier Consul. Mais Chaptal ne prit pas la chose au tragique et se contenta de prévenir Duval du danger qu'il pouvait courir en restant à Paris. Cependant on ne parlait rien moins que de la destitution des censeurs : la pièce fut interdite et on alla jusqu'à dire que le ministre allait être changé. Duval crut prudent de s'éloigner de la capitale et, sans plus attendre, il se rendit au bureau des diligences et prit place dans celle qui partait pour Rennes. Mais toutes ces émotions l'avaient mis dans un état lamentable ; avant d'arriver au terme de son voyage, il fut obligé de se faire descendre de voiture. « Mon cerveau était tellement fatigué par le travail et par les différentes sensations que j'avais éprouvées, qu'il me semblait que la partie supérieure de ma tête n'existait plus ; et telle était mon illusion sur ce point, qu'à chaque instant et malgré moi, je portais la main à mon front pour me convaincre que je la possédais encore... » Craignant que ce ne fût un commencement de paralysie du cerveau, il se mit à suivre la voiture en courant pendant plusieurs lieues et ce violent exercice lui permit d'arriver à bon port.

Il resta pendant quelque temps à Rennes sans oser se montrer. L'orage se calmait peu à peu. Une lettre de son frère Amaury lui apprit enfin que Talma, qui approchait le premier Consul autant qu'il le voulait, avait

parlé en sa faveur, et que Bonaparte avait répondu : « Pourquoi Duval s'est-il enfui ?... » Rassuré, l'auteur d'*Edouard* reprit la route de Paris ; mais à peine arrivé, il apprit que, pour quelques allusions mal saisies de la comédie l'*Antichambre*, Dupaty venait d'être arrêté par des gendarmes, jeté dans une chaise de poste, et expédié à Brest pour y être enfermé sur un ponton jusqu'au jour où une flotte, que l'on destinait pour l'Amérique, pourrait l'y transporter comme banni. Repris de peur, il alla consulter Chaptal qui ne lui cacha pas le danger qu'il y aurait pour lui à rester dans la capitale : un parti dont il avait innocemment réveillé les prétentions, chercherait à lui prouver sa reconnaissance, et par l'accueil qu'il lui ferait, le rendrait de plus en plus suspect au premier Consul ; il lui était donc prudent de s'éloigner pour un temps de la France, et de faire un voyage d'agrément pour lequel on lui donnerait toutes les facilités possibles. Précisément, le prince russe Shikaskoye avait proposé, quelques jours auparavant à Duval de l'accompagner à Saint-Pétersbourg où il lui promettait l'accueil le plus flatteur pour sa propre personne et pour sa pièce. Notre Rennais prit un passeport et partit pour la Russie.

Duval s'arrêta pendant quelque temps à Berlin, où il entra en relations avec Kotzebue et fréquenta le théâtre allemand pour y chercher des méthodes et des sujets. Il constata qu'à cette époque le répertoire Berlinois se composait en grande partie des imitations des pièces « sorties des manufactures de France » et que l'on faisait passer, à l'aide de quelques changements, pour marchandises allemandes. Kotzebue était coutumier du fait et avait ainsi traité le *Prisonnier*, où il

montrait « une jolie petite Rosine repassant le linge de la maison ». Il eut cependant la pudeur de demander à Duval de traduire *Edouard* en allemand, ce que son visiteur lui accorda à la condition de n'y pas changer un seul mot. « Et j'ai eu la preuve bien certaine, dit Duval, que sa traduction fut faite littéralement, puisque Mme de Staël la fit traduire en français par son fils afin de la jouer dans sa société du château de Coppet. C'est de la bouche même de cette femme d'un si bon, d'un si grand et d'un si brillant esprit que je tiens cette anecdote ! Ainsi, cette pièce qui ne pouvait paraître en France, a été jouée pendant dix ans sur tous les théâtres d'Allemagne, et traduite de l'allemand pour être jouée en français !... (1) » En revanche il emprunta à Kotzebue le sujet des *Hussites*.

Arrivé à Saint-Pétersbourg, sa première visite fut pour le théâtre de la ville. Il y trouva avec étonnement une salle presque aussi grande que celle des Français, complètement remplie, et tous les spectateurs suivant avec intérêt et applaudissant avec un enthousiasme éclairé une tragédie de Racine : « Je ne puis exprimer l'impression agréable que fit sur moi ce tableau : je venais de traverser des déserts couverts de neige par un froid de vingt degrés, et je me trouvais tout-à-coup au milieu de mes compatriotes, car, dans ces climats lointains, tous ceux qui parlent notre langue sont nos compatriotes... Je me serais cru dans ma patrie, si j'avais eu auprès de moi ma famille. Mais, à défaut d'un plus doux sentiment, l'orgueil national s'empara de mon âme ; j'étais fier d'être Français ! O paisibles conquêtes de la littérature ! elles ne disparaissent pas

(1) Préface des *Hussites*, mélodrame en 3 actes et en vers, représenté le 18 juin 1804.

comme celles des destructeurs de l'espèce humaine, qu'on appelle héros : les armes ne peuvent rien contre elles ; on ne cherche point à secouer le joug qu'imposent l'esprit et les talents. Honneur aux grands génies des siècles passés qui nous ont conquis la Russie... (1) »

Fort bien reçu par notre ambassadeur, le général Hédouville, chez qui on passait d'agréables soirées, sans qu'il fut question de cartes, en parlant littérature et même en jouant aux bouts rimés, il fut bientôt lancé dans la grande société de la Cour, où il trouva aussi, à son grand étonnement, des salons où l'on ne souffrait point de jeux de cartes, et où la littérature était à l'ordre du jour; et sans tarder les impératrices le firent inviter à leur lire le drame d'*Edouard* : « Je ne trouverai point assez de mots, dit-il, et dans ma bouche ce langage ne saurait être suspect d'adulation, pour exprimer l'aménité, la grâce, avec laquelle elles me reçurent. Quoique je redoute fort l'approche des grands, non par l'idée, comme on le croit bien, que je les suppose des êtres supérieurs à notre pauvre espèce, mais parce que toute âme un peu fière éprouve toujours quelque sentiment pénible d'une humilité forcée, je me trouvai tellement encouragé par leur bienveillance, que, surtout près de la jeune impératrice, je me crus transporté dans l'une de ces brillantes sociétés de Paris, si communes avant la Révolution, où s'établissait, en dépit des préjugés, une espèce d'égalité entre les arts, les richesses et les grandeurs... » Et sa philosophie reprenant toujours ses droits, il ajoute, après un portrait charmant de l'enchanteresse : « Sans le vouloir je me suis trouvé forcé de comparer nos nouveaux princes et nos nouvelles

(1) Préface de *La Femme misanthrope*, comédie en 3 actes et en vers, représentée le 22 avril 1811.

princesses avec ceux des cours étrangères que j'ai parcourues ; et d'après l'accueil des uns et des autres, l'expérience m'a confirmé cette vérité : Qu'il est plus facile de se revêtir de l'orgueil qui tient à un rang élevé, et d'en accabler les hommes que l'on ne croit pas ses égaux, que de faire oublier sa puissance par des qualités vraiment nobles qui commandent le respect (1) »...

Edouard fut joué à Saint-Pétersbourg avec le plus grand succès, et lorsque vint le jour de la représentation qui était habituellement accordée comme droits d'auteur, Duval ne voulut pas faire les visites d'usage chez les grands seigneurs pour leur porter une loge qu'ils payaient cinq ou six fois sa valeur ; ce qui n'empêcha pas sa recette d'être très fructueuse. Voilà le premier français, dit l'Empereur à un de ses chambellans, qui ne soit pas venu chez nous pour nos roubles. Aussi fut-il comblé de présents et des plus riches : bagues et boîtes enrichies de diamants affluèrent sur sa table : on parla de lui pour lecteur de l'Impératrice et le prince Sheremetof voulut le garder comme précepteur de son fils ; mais ses affections de famille empêchèrent Duval d'accepter cette offre flatteuse, et comme il avait envoyé au prince une élégie sur la mort de sa femme, celui-ci lui fit porter une boîte en or remplie de ducats et lui adressa peu après à Paris une lettre de change de 9000 francs sur la banque Laffite (2).

Toutes les prévenances dont il avait été l'objet en Russie revenaient souvent à sa mémoire lorsqu'il racontait plus tard ses déboires à la cour Consulaire ou

(1) Préface de *Guillaume le Conquérant*, drame historique en 5 actes et en prose, représenté sur le Théâtre Français le 16 décembre 1803.

(2) Préface du *Viel Amateur.*

Impériale de France, et les souvenirs de ses *Préfaces* ne tarissent pas sur ce sujet. Là-bas, au moins, les courtisans ne sont pas des mannequins, et les plus grands seigneurs portent de la bonhommie dans toutes les relations du monde. Il avait souvent dîné chez le prince Nariskine avec le grand duc Constantin, sans se douter qu'il eût cet honneur. « Un jour l'empereur me rencontrant dans une fête qu'il donnait à Péterhof, vint causer avec moi, me parler de la France, des événements de la Révolution, du général Bonaparte ; et si je n'avais pas su que je parlais à l'Empereur, je n'aurais pu m'en apercevoir qu'à la manière bienveillante dont il me remercia de ma complaisance. La jeune impératrice portait encore plus loin cet honorable oubli de l'étiquette. Quelques jours après que j'avais eu l'honneur de lui lire une de mes comédies, le hasard l'offrit à mes yeüx dans les jardins du palais de la Tauride, où elle se promenait avec toute sa cour. La simplicité de mon costume me faisait un devoir d'éviter sa présence ; je pris une route pour m'éloigner d'elle. Elle s'aperçut de mon intention et probablement elle se fit un jeu, avec les dames de sa suite, de me contrarier dans mon projet et de me forcer à la saluer. Après m'avoir fait faire dans les bosquets beaucoup de détours qui ressemblaient à une petite chasse, ainsi qu'un cerf je me trouvai forcé. Dès que je fus à sa disposition, elle se mit à rire de l'obstination que j'avais mise à la fuir, puis, me parlant avec une extrême bonté de l'effet du climat sur ma santé, elle engagea une conversation où j'admirai, pour la troisième fois, la grâce de son esprit et la justesse de ses réflexions (1) ». N'est-ce pas charmant ?

(1) Préface du *Faux Stanislas*, représenté en 1809.

A son retour, Duval acheta une maison de campagne dans les environs de Paris. « Sa position agréable, les sites variés qui l'environnaient, les embellissements que lui donnèrent la facilité d'exécuter ses premières études en architecture », la lui avaient rendue très précieuse ; aussi y passa-t-il désormais sept mois de l'année à composer des comédies et à dessiner ses jardins. « La solitude dans laquelle je vivais, qui me permettait de suivre avec ardeur une idée, de la développer dans toutes les parties, doit avoir beaucoup contribué à ma fécondité ; il était rare que je ne revinsse pas de la campagne armé d'un gros manuscrit, et il était encore plus rare que, l'hiver suivant, le public n'eût pas à juger le fruit de mes loisirs... » (1).

Des occasions se présentèrent bientôt de reprendre faveur près du pouvoir. A peine était-il rentré, que Duval fut instamment prié par Isabey de composer, pour la fête du premier Consul, une petite pièce de circonstance dont Plantade ferait la musique, et qui serait jouée à la Malmaison, par lui, Isabey, par Eugène de Beauharnais, et par Mesdames Murat, Hortense de Beauharnais et autres dames de la maison. C'était un moyen de rentrer en grâce et de trouver un dédommagement des pertes qu'on lui avait fait éprouver en le privant du produit des représentations d'*Edouard*. Il hésita longtemps et finit par accepter, mais il s'aperçut bien aux répétitions que les courtisans du nouvel astre levant désiraient autre chose qu'un simple à propos familial. Bien qu'on l'eut assuré qu'on ne voulait pas y mettre de flatterie, il fallut ajouter quelques phrases sur les campagnes d'Italie et sur la destinée que préparaient

(1) Préface de *La Fille d'honneur*, comédie en 5 actes et en vers, représentée sur le Théâtre Français le 31 décembre 1818.

au Consul sa gloire et ses talents. La représentation réussit et tout le monde fut largement récompensé, excepté l'auteur du livret qui resta complètement oublié : « J'en fus pour mes frais de courses à La Malmaison, pour un habit et pour mon travail... La Russie qui avait heureusement fourni de quoi me consoler de la petite mystification que j'avais éprouvée, et un coup d'œil jeté sur les riches présents de l'Empereur et des Impératrices, que je n'avais point fatigués de mes flatteries, me confirma la vérité du vieux proverbe : *Nul n'est prophète en son pays...* (1) »

Comme si le premier Consul avait éprouvé quelque remords de son oubli, le gouvernement sembla vouloir peu après réparer ses injustices à l'égard de Duval. On venait de décider l'expédition d'Angleterre : une flotte de bateaux transbordeurs se construisait à Boulogne, et il fallait exciter l'opinion publique pour la rendre favorable à ces projets. On commanda des chansons pour les rues, des pièces pour les théâtres ; et un beau jour, Amaury Duval, frère aîné d'Alexandre, qui était alors chef de bureau des Beaux-Arts, vint le solliciter lui-même au nom du ministre de l'Intérieur, en lui représentant que, s'il ne donnait pas cette preuve de patriotisme, le public lui en saurait mauvais gré ; et que, de plus, il n'avait rien à démêler là avec le premier Consul, qu'il ne s'agissait pas de faire son panégyrique, mais d'appeler contre les Anglais le courage de toute la nation. Alexandre céda devant l'éloquence fraternelle et telle fut l'origine du drame historique *Guillaume le Conquérant* qui devait encore attirer de nouvelles foudres sur la tête de l'infortuné Duval.

La pièce faite, le ministre Chaptal en eut la primeur :

(1) Préface de *Guillaume le Conquérant*.

il la fit lire chez lui, la trouva très propre à remplir les vues du gouvernement et donna l'autorisation de la représenter au Théâtre Français où l'on fit pour elles de grandes dépenses de décorations et de costumes. Mais l'envie veillait à la porte. Bonaparte n'assistait pas à la première représentation qui eut lieu le 16 décembre 1803, et qui fit augurer aux acteurs une longue série et de larges bénéfices : dès le lendemain, les flatteurs du premier Consul, pour lui faire mieux leur cour, lui citèrent plusieurs passages de la pièce, entre autres une *Chanson de Roland* qui avait excité l'enthousiasme, et prétendirent que le couplet dans lequel Duval parlait de sa mort à Roncevaux, n'était qu'un moyen d'annoncer aux Français que Bonaparte succomberait dans son expédition. La pièce fut aussitôt interdite et, pour la troisième fois, l'auteur perdit le fruit de son travail. On a prétendu qu'il fut même un instant question de lui infliger le traitement que l'on avait fait éprouver à Dupaty lors de la représentation de son *Antichambre*. Grâce à l'intervention de Joséphine, l'orage se calma. Or, voici cette chanson séditieuse qui devint aussitôt très populaire et que Ballanche cita plus tard avec éloge dans son discours de réception à l'Académie française. Elle est chantée par un trouvère, et sur l'ordre de Guillaume, au milieu de chevaliers qui viennent de débarquer sur le sol anglais.

Où vont tous ces preux chevaliers,
L'orgueil et l'espoir de la France ?
C'est pour défendre nos foyers
Que leur main a repris la lance ;
Mais le plus brave, le plus fort,
C'est Roland, ce foudre de guerre ;
S'il combat, la faux de la mort
Suit les coups de son cimeterre.

Refrain.

Soldats français, chantons Roland,
L'honneur de la chevalerie,
Et répétons en combattant
Ces mots sacrés, Gloire et Patrie !

2

Déjà mille escadrons épars
Couvrent le pied de ces montagnes ;
Je vois leurs nombreux étendards
Briller sur les vastes campagnes.
Français, là sont vos ennemis ;
Que pour eux seuls soient les alarmes ;
Qu'ils tremblent ! tous seront punis...
Roland a demandé ses armes.

Refrain.

3

L'honneur est d'imiter Roland,
L'honneur est près de sa bannière ;
Suivez son panache éclatant ;
Qu'il vous guide dans la carrière.
Marchez, partagez son destin ;
Des ennemis que fait le nombre ?
Roland combat ; ce mur d'airain
Va disparaître comme une ombre.

Refrain.

4

Combien sont-ils ? Combien sont-ils ?
C'est le cri du soldat sans gloire ;
Le héros cherche les périls ;
Sans les périls, qu'est la victoire ?

Ayons tous, ô braves amis,
De Roland l'âme noble et fière ;
Il ne comptait les ennemis
Qu'étendus morts sur la poussière

Refrain.

5

Mais j'entends le bruit de son cor
Qui résonne au loin dans la plaine...
Eh quoi ! Roland combat encor ?
Il combat... ô terreur soudaine !
J'ai vu tomber ce fier vainqueur ;
Le sang a baigné son armure :
Mais toujours fidèle à l'honneur
Il dit, en montrant sa blessure :

Refrain.

Et voilà ce qui fit trembler Bonaparte !... Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Duval décidément jouait de malheur. Il prit sa revanche, au moins devant le public, le 1er janvier 1804, avec *Shakespeare amoureux*, comédie en un acte qui fut l'occasion d'un des principaux succès de Talma, surtout en province, où il pouvait le jouer seulement, sans être précédé, comme à Paris, par une tragédie qui épuisait une partie de ses forces. Puis le 18 juin, il donna les *Hussites*, mélodrame en trois actes et en vers, dont il avait emprunté le sujet à Kotzebue, et qui fut représenté au théâtre de la Porte Saint-Martin. C'était une sorte d'opéra dont Méhul avait dû écrire la partition : malheureusement Méhul était alors en querelle ouverte avec les administrateurs de l'Académie de musique : on fit savoir à Duval que, s'il donnait sa pièce à Méhul, elle ne serait pas jouée ; et de dépit et par dévouement pour

son ami, il porta la pièce à la Porte Saint-Martin, où les vers furent débités au lieu d'être chantés, mais avec encadrement d'une partie musicale composée par Méhul.

Le *Tyran domestique*, comédie en cinq actes et en vers, suivit au Théâtre Français le 16 février 1805. Elle fut tellement vilipendée par la critique et en particulier par Geoffroy, que Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, directeur de l'Académie française, répondant au discours de réception de Duval, en 1812, n'osa même pas la mettre au rang des pièces qui méritaient ses éloges. Et cependant plus la critique s'acharnait contre cette pièce, trouvant le principal caractère hors nature, plus le public s'obstinait à l'applaudir. Elle resta fort longtemps au répertoire. Ce n'est cependant pas la versification qui pouvait retenir l'admiration des auditeurs : rien n'est plus poncif : on pourrait en quelques minutes aligner des vers de cette sorte à la douzaine. Qu'on en juge par ce début de la première scène :

PICARD

C'est vous que je revois ! Ma surprise est extrême ;
Le fils de mon bon maître...

DERBAIN

Oui, Picard, c'est moi-même.
Après vingt ans passés, je reviens dans les lieux
Qui de mes premiers ans ont vu les jours heureux,
Pour y couler en paix le reste de ma vie
Auprès de ma famille, au sein de ma patrie.

PICARD

Vous renoncez à vivre en pays étranger ?

DERBAIN

Oui, mon cher, j'ai perdu le goût de voyager.
Si l'homme, qui possède une fortune immense
Connaît l'art d'en jouir, il faut qu'il vienne en France.
J'ai, comme tu le sais, couru tous les pays,
Et ne me suis jamais amusé qu'à Paris...

C'est tout au plus de la prose rimée. Le principal défaut de Duval, en prose comme en vers, fut toujours l'excès de la facilité. Mais la charpente de la pièce était solide et les rôles bien dessinés. Une mère, des enfants rendus malheureux par le caractère du maître de la maison, feignent un instant de l'abandonner. De là des scènes touchantes qui remplissent tout le dernier acte et qui attendrissaient le public après qu'il avait ri de bon cœur pendant les quatre premiers.

Le *Menuisier de Livonie*, qui parut vers la même époque, subit le même sort. Le rôle d'un juge bavard dont Duval avait trouvé le modèle chez le voisin d'un ami qu'il était allé visiter en Champagne, ne fut pas d'abord bien compris ; mais celui de Pierre-le-Grand soutint la pièce le premier jour, puis un revirement se produisit dans le public, et le *Menuisier* fut en somme, de toutes les comédies de Duval, celle qui fut le plus jouée.

La Jeunesse de Henri V mit le comble à sa réputation l'année suivante et fournit une si longue carrière que Geoffroy, tout en protestant contre le goût du public, dut se résigner à l'appeler un jour l'*Eternelle Jeunesse de Henri V*. Or, la pièce avait dû s'appeler d'abord la *Jeunesse de Charles II*, mais la censure impériale, flairant encore dans ce Stuart le souvenir des Bourbons et celui de Cromwel, avait refusé l'autorisation. Pour se venger, Duval se borna à changer le titre en ramenant les dates

de trois siècles en arrière, mais il laissa Rochester comme favori du prince, et tout le reste, en sorte que les mœurs et habitudes du XVIIe siècle furent maintenues. Henri V laisse sa montre à la taverne, y boit du thé et du punch et y rencontre des gens qui fument et qui portent des pistolets. Le public accepta de bon cœur nous ces anachronismes, et Duval, dans sa préface, se moque fort agréablement des critiques qui s'achartaient, pour faire tort à son œuvre, à démontrer qu'en 1420 on ne connaissait ni montres, ni pipes, ni pistolets. Ils enfonçaient des portes ouvertes, et personne ne fut la dupe des maladresses de la censure.

Enfin l'opéra de *Joseph*, en 1807, fit le tour de l'Europe, et Duval devint mûr pour les hautes distinctions. Tout le monde chantait, sur ses paroles, les délicieuses mélodies de Michel :

> Champs paternels, Hébron, douce vallée,
> Loin de vous j'ai passé ma jeunesse exilée,
> Comme au vent du désert se flétrit une fleur...

et ce refrain de la romance de *Joseph* :

> J'étais simple comme au jeune âge,
> Timide comme mes agneaux.

Ce succès fit fléchir les rancunes de Napoléon. Picard ayant quitté, en 1808, la direction du second Théâtre Français, alors appelé Théâtre de l'Impératrice et situé rue de Louvois, pour prendre la direction de l'Opéra, demanda que son successeur fût son ancien collaborateur et ami. Lorsque le comte de Rémusat en fit la proposition à l'Empereur : — Quoi ! Duval, s'écria Napoléon... mais il a eu bien des aventures ! — Ah ! Sire, des malheurs, répliqua Rémusat. Et le décret fut

signé. En même temps le Théâtre de l'Impératrice fut transféré de la rue de Louvois, dans la salle du théâtre de l'Odéon qui, brûlée dix ans auparavant, venait d'être reconstruite. Cette direction comprenait en même temps celle de l'Opéra-Buffa, c'est-à-dire du théâtre Italien, avec un conseil d'administration qui déchargeait le directeur d'une part de la responsabilité. Comme il est d'usage que l'ouverture d'un nouveau théâtre soit célébrée par un prologue, un grand nombre d'auteurs adressèrent au comité de lecture des pièces de circonstance, et Duval se félicitait de pouvoir être oublié sous cette avalanche, quand une invitation à dîner chez le maréchal Lefebvre lui fit comprendre ce qu'on allait exiger de lui. Il fallut céder sous peine de se déclarer l'ennemi du gouvernement qui paraissait oublier le mal qu'on lui avait fait autrefois, et de là sortit l'à-propos en vers intitulé *Le Vieil Amateur*. Nous n'en eussions pas parlé, car c'est un morceau fort médiocre et beaucoup trop long, s'il ne nous avait paru intéressant d'y rechercher comment l'auteur s'arrangea pour jeter son grain d'encens aux puissances.

Derbain, le vieil amateur, jadis très assidu à toutes les représentations du Théâtre Français, rentre à Paris après vingt ans d'absence :

> ... Par quel effet magique
> Paris est-il changé ? Quel enchanteur unique,
> Si puissant dans un art par Vitruve inventé,
> Ose arrêter sa place à l'immortalité ?
> Et qui donc éleva ces palais à Thalie,
> Ce Louvre à la grandeur, ce temple à l'industrie,
> A de braves guerriers tous ces arcs triomphaux,
> Au commerce, au public, ces ponts et ces canaux ?
> Quelle main dans Paris porta l'ancienne Rome ?..

Et Germain lui répond :

Et quoi, notre enchanteur ne vous est pas connu ?
Sa baguette s'étend un peu loin sur la terre ;
Vous pourriez le trouver sur un autre hémisphère ;
Elle enchaîne la force, inspire la valeur,
Fait d'un ennemi fier un pacificateur,
Concilie et séduit, frappe, console et fonde ;
Ses prodiges enfin règlent le sort du monde...

Et voici l'éloge de l'impératrice, prononcée par l'étudiant Eugène :

Vous arrivez d'abord sous un heureux auspice ;
Songez à la grandeur de votre protectrice ;
Avez-vous oublié que son auguste nom
De ce beau monument embellit le fronton :
Quand le public le sait, c'est réussir d'avance,
C'est à votre succès intéresser la France :
Dans ce concours nombreux de divers spectateurs,
Par l'amour qu'on lui porte elle unit tous les cœurs ;
Sa douce bienveillance écarte les disgrâces ;
Vos talents séduiront protégés par les grâces,
Et vous devrez, Messieurs, vos succès d'aujourd'hui
A cette auguste main qui vous prête un appui.

Il y avait bien là de quoi rentrer en faveur : mais on resta sourd au palais, et Duval se trouva suffisamment récompensé, après les mésaventures de ses précédents ouvrages, par le silence que l'on garda sur sa petite comédie. Deux ans plus tard, on demanda à tous les auteurs, convoqués spécialement au ministère de la police générale, des pièces de circonstances pour le mariage de Marie-Louise. Duval envoya de fort mauvaise humeur quelques stances dont Méhul composa la musique. Il les avait complètement oubliées lorsque les deux auteurs reçurent un mandat de la police pour

aller toucher chacun une somme de 2000 francs. C'est l'unique rémunération, assure Duval, que j'ai reçue en France, sous les divers gouvernements, pour mes travaux commandés. « En Russie, il est de simples particuliers qui savent mieux récompenser les artistes dont ils emploient les talents, et qui surtout, pour leur payer un honorable salaire, ne les envoient pas le toucher à la police. »

Continuant ses succès dans le drame historique, Duval donna, en 1809, *Le Faux Stanislas*, pour préparer sa candidature académique.

Le récit de la lecture de cette pièce à Fontainebleau devant la reine Hortense, avec l'arrivée subite de Napoléon rentrant de la chasse à cause de la pluie, est un morceau de premier choix, et je regrette vivement que sa longueur ne me permette pas de le reproduire ici. Il y a là certains détails pris sur le vif des mœurs de la nouvelle Cour : c'est une véritable page de mémoires. Contentons-nous de ces deux traits : lorsque l'huissier avait annoncé l'Empereur, toute l'assistance s'était levée comme mue par un ressort : « Je ne pus comparer ce mouvement rapide qu'à un temps de l'exercice du maniement des armes, exécuté avec une précision admirable. Moi, tout étourdi du bruit qui venait de se faire, je me levai tout machinalement, mais bien plus tard que tout le monde, et je fus tout surpris de voir en face de moi l'Empereur en habit de chasse, et tous les seigneurs qui l'avaient suivi. Il demanda avec sa brusquerie ordinaire ce qu'on faisait là. Mme de la Rochefoucault expliqua le motif de la réunion, et comme elle supposait peut-être qu'il ne me connaissait pas, elle allait entrer dans quelques détails sur mon ouvrage, lorsqu'il l'interrompit par ces mots : Oh ! je le connais bien;

c'est l'auteur du *Tyran de famille* et d'*Edouard*. Il affecta d'appuyer sur ce dernier titre. Après avoir dit qu'il n'avait pu chasser à cause de la pluie, il ajouta qu'il ne serait pas fâché d'entendre ma pièce. C'est alors qu'il me dit d'un ton de voix très doux : *Asseyez-vous, M. Duval*; puis après, à tout le monde : *Asseyez-vous*... » Après un curieux épisode nous montrant le pauvre comte de Ségur, maître des cérémonies, tout embrouillé dans l'exposé du premier acte qui avait déjà été lu, Duval acheva sa comédie, et l'Empereur lui demanda pourquoi, dans ses comédies, il mettait si souvent des rois en scène. Naïvement et sans penser à faire une maladroite épigramme, Duval répondit que ses prédécesseurs ayant épuisé les ridicules des bourgeois, il avait cru trouver dans ce nouveau choix de personnages une nouvelle mine à exploiter : « Il sourit d'abord, puis se leva en me disant d'un ton assez dur : Eh bien ! que faites-vous de votre *Edouard* ? — Mais Votre Majesté sait mieux que personne qu'il est aux arrêts et qu'il ne dépend que d'Elle de l'en faire sortir... Il se mit alors à rire, mais d'une manière sardonique qui me parut dire : C'est bien, qu'il y reste. Puis il sortit suivi de toute sa cour » (1). Il était écrit que Duval ne pourrait jamais profiter des occasions qui lui étaient offertes de rentrer en faveur.

On sait que Stanislas Leczinski, père de la femme de Louis XV, ayant été élu roi de Pologne en 1704, avait été dépossédé en 1709 par l'électeur de Saxe. A la mort de celui-ci, en 1733, il résidait en France, au château de Chambord, et résolut de rentrer en Pologne pour y reconquérir ses droits avec l'appui de la France. Afin de

(1) Préface du *Faux Stanislas*.

gagner plus rapidement Varsovie, il prit le chemin de l'Allemagne ; mais, comme il courait le risque d'y être arrêté, on voulut dépister les recherches, et l'on fit partir de Paris pour Brest où il devait s'embarquer pour la mer du Nord un officier aux Gardes, ressemblant beaucoup à Stanislas, et à qui on rendit en route tous les honneurs royaux. C'est pendant le passage de ce faux Stanislas en Bretagne que se déroulent les amusants quiproquos de la pièce de Duval. L'impitoyable Geoffroy lui reprocha vivement d'avoir introduit là une double intrigue, mais en réalité il n'y a qu'un seul problème pour les spectateurs : savoir si Morange, fort bon prince, qui sait parler et qui sait rire, saura garder jusqu'au bout son rôle sans se trahir, lorsque des affaires de cœur viendront se mêler à l'action. Et il le garde bien. Voici encore une pièce qui, avec quelques retouches, pourrait, comme *Edouard en Ecosse*, fournir de nos jours une carrière honorable.

Duval était désormais mûr pour l'Académie. Il s'y présenta d'abord en concurrence avec Etienne, l'auteur des *Deux Gendres*, qui fut élu ; mais cet échec le mettait en vedette, et bientôt après Duval remplaça Legouvé. Sa réception eut lieu le 15 avril 1813. Nous avons cité plus haut le début de son discours. Il n'y a pas grand chose à dire de son éloge de Legouvé ; mais on remarqua beaucoup ce passage à l'adresse de son collaborateur Picard, qui était déjà, depuis quelque temps, membre de l'Académie française :

« J'éprouve l'impérieux besoin de parler de l'art qui fit le charme de ma vie, en présence des écrivains qui m'ont précédé dans la carrière, qui ont encouragé mes premiers pas. O vous, que mon cœur nomme et qui m'entendez ! vous qui m'avez éclairé de vos conseils et

qui n'avez pas dédaigné les miens ! Mutuels confidents de nos travaux, fidèles dépositaires de nos pensées, vous le savez, si pendant vingt ans d'une confiance intime, tant dans les revers que dans les succès, nous avons trouvé sûreté, consolation, plaisir. Jamais l'intrigue ni l'envie n'ont troublé notre union ; le public voyait en nous des rivaux : nous étions des amis. Quel plus satisfaisant tableau que de voir les hommes, réunis par l'amour des arts, s'appuyer, se défendre et moissonner noblement dans le vaste champ de la littérature ! Ce tableau, puissions-nous l'offrir encore longtemps à nos concitoyens ; puissions-nous toujours, disciples zélés du grand maître dont nous sommes les admirateurs, essayer d'imiter... Mais où n'emporte un vain désir? Molière est inimitable. »

Puis il fallut brûler l'encens devant l'idole impériale et glorifier « le plus grand des monarques ». Le discours se terminait ainsi :

« Ce héros, dont les nobles talents sont trop grands pour être célébrés par ma faible voix, s'est toujours montré l'auguste protecteur des arts et des sciences. Soit qu'il habite les rives tranquilles de la Seine, soit qu'il triomphe sur les bords ennemis, toujours il daigne sourire à la voix des Muses, encourager les talents et récompenser le génie.

« Dans cette superbe capitale, que déjà nos vieillards peuvent à peine reconnaître, quels monuments de grandeur et d'utilité s'élèvent à la fois ! De nouveaux ponts enchaînent les deux rives ; les colonnes triomphales les dominent, et le marbre et le bronze qui les décorent attestent à nos derniers neveux l'infatigable courage du peuple français et le puissant génie du grand Napoléon ! »

Cela nous rappelle un peu trop le Derbain du *Vieil Amateur*.

Après vingt ans de travaux continuels, la période éclatante de la carrière dramatique d'Alexandre Duval était désormais terminée. Sa santé, toujours délicate, en avait beaucoup souffert; il n'était plus capable de grands efforts, et la direction de l'Odéon et du théâtre Italien occupait tous ses instants. Pendant les Cent jours, en juin 1815, cette direction lui fut retirée et, comme il y avait engagé une partie de sa fortune, il y eut des contestations et des procès. Picard, qui ne connaissait pas ses embarras financiers, se ligua même contre lui avec ses adversaires; et pour se défendre Duval publia en 1816 un factum passablement satirique intitulé : « *Affaire de l'Odéon*, mémoire en vers, en réponse au mémoire en prose de l'avocat de la liste civile (1). » Il fallait que, dans cette affaire, a-t-il dit lui-même, « je me trouvasse dans une circonstance bien pénible pour adopter un genre de défense que ma raison désapprouvait. Je n'ignorais pas que le trait de la satire blesse presque autant celui qui le lance que celui qui le reçoit ; mais j'avais besoin de réveiller l'indifférence de mes amis sur ma position : elle était si cruelle, que je ne craignis pas de joindre, à de graves discussions d'intérêts, les plaisanteries de la malice. Tout en ayant raison, j'étais injuste ; tout en frappant, je m'accusais, tant je regrettais le lien que j'allais rompre... Heureusement que d'anciens amis divisés finissent toujours par s'entendre. Il fallait que tôt ou tard arrivât le moment où les obstacles qui nous éloignaient devaient disparaître : le souvenir de nos premières années, nos travaux communs, tout devait contribuer à rapprocher deux hommes

(1) Paris, Delaunay, 1816 in-8°.

qui s'étaient égarés de leur chemin... Les hostilités commencées, il se présenta de dignes conciliateurs : après une explication loyale, Picard et moi, nous nous sommes entendus, nos mains se sont pressées, et nous cheminerons encore ensemble vers le terme commun, heureux de quelques joyeux souvenirs et de notre ancienne amitié » (1). De pareils aveux désarment toute critique.

Délivré de ces soucis, et sympathique au système de gouvernement inauguré par la Charte, tant qu'il demeura suffisamment libéral pour satisfaire à ses propres idées, Alexandre Duval se remit alors au travail et donna en 1817 *La Manie des Grandeurs*, comédie en cinq actes et en vers ; puis en 1818, *La Fille d'honneur*, également en cinq actes et en vers ; et en 1819 *L'Officier enlevé,* comédie mêlée de chants en un acte, suivie par *Le Faux Bonhomme*, comédie en cinq actes et en vers. Ce ne furent que des succès d'estime. Duval n'était pas taillé pour la grande comédie en vers, mais pour les chansons alertes de l'opéra-comique : ses alexandrins ne supportent pas la lecture ; il lui faut le vers libre du librettiste, sous peine de nous servir des scènes comme celles-ci, que je cueille au hasard dans la *Femme misanthrope*, représentée pourtant en 1811 :

FRANVAL

Quel éclat ! les présents ont fait impression,
Je vois que ma cousine avait tantôt raison.

ELIANTE

Ces habits somptueux, cette magnificence,
Qui peuvent quelquefois porter à l'arrogance,
Ne feraient naître en moi qu'un peu de gravité
Que je tempérerais par la douce bonté...

(1) Préface de *La Vraie Bravoure.*

Franchement, je n'ai pas le courage de continuer. Il est vrai que notre auteur a déclaré quelque part que pour lui la forme n'est rien ; le fond seul est digne de son attention. Nous ne partageons pas son avis.

L'année 1820 fut une année critique dans l'existence d'Alexandre Duval. La censure, devenue très chatouilleuse depuis la chute du ministère Decaze et l'avènement du ministère de Villèle et Corbière, lui refusa successivement trois grandes comédies dont deux en vers : *L'Orateur anglais*, parce qu'elle était un tableau peut-être trop exact des mœurs politiques du temps ; la *Princesse des Ursins*, parce que celles des courtisans y étaient aussi peintes trop fidèlement ; et le *Complot de famille*, parce que son comte de Grandval exaltait trop les philosophes du XVIII[e] siècle. Il dut se borner à les lire devant l'Académie française, en les faisant précéder de *Réflexions sur l'art de la comédie*. Y a-t-il réellement perdu ? je ne le crois guère. Duval n'était pas l'homme des grandes machines théâtrales, et je ne me représente pas bien l'Académie résistant à l'audition de si longues tirades, toutes de la même voix, sans sommeiller. Ségur s'était cependant écrié, après la lecture de la seconde : ces courtisans sont ressemblants à faire peur ! Il est fort douteux que le public eût beaucoup applaudi, car la *Princesse des Ursins*, même réduite en trois actes, et ainsi autorisée, ne pût avoir, cinq ans après, que quelques représentations. Duval avait cependant adressé au ministre Corbière, qui était son compatriote, une touchante supplique en vers pour le délivrer des griffes de la censure. Corbière ne répondit pas (1) et Duval prit

(1) Duval a reproduit cette supplique dans sa préface d'une *Aventure de Saint-Foix*, en s'étonnant fort du silence de Corbière : mais

le parti de ne plus écrire pour le théâtre. Il fit bien, car le romantisme arrivait à grand pas, et l'eût infailliblement terrassé, tandis qu'il se retirait avec tous les honneurs de la guerre, avec l'auréole de la persécution.

Pour se consoler, Duval entreprit un voyage en Suisse avec Elleviou qu'il alla d'abord visiter dans son domaine de Ronzières, près Tarare, où, depuis sa retraite, il se livrait aux travaux agricoles et assurait, dans son enthousiasme, qu'il était *le premier pour la pomme de terre*. Duval qui n'avait pas fait d'études spéciales sur ce sujet et qui qualifiait ces tubercules de « bienfaisantes *céréales* », nous a laissé dans la préface du *Faux Bonhomme*, un curieux récit, prose et vers, de ce voyage qui le conduisit en particulier à Chamounix, à Martigny, à Lausanne et à Genève. Son récit est égayé par des anecdotes fort pittoresques qui dénotent un observateur très judicieux. Il avait lu avec succès, dans diverses sociétés, sa *Fille d'honneur* et son *Faux Bonhomme*. Il revint dans le ravissement : « Adieu, bons citoyens; adieu, sites enchanteurs; adieu tout ce qui m'a plu, tout ce qui m'a charmé ! Le souvenir des plaisirs que j'ai goûtés parmi vous ne s'effacera point de ma mémoire ; ils sont tellement puissants à ma pensée, que je me surprends souvent à désirer une chaumière sur vos bords. Vos mœurs simples, vos goûts distingués, votre amour pour les lettres, vos belles institutions, tout m'attache à vous, tout me fait désirer de vivre près de vous; et s'il était en mon pouvoir de me fixer pour toujours dans votre heureuse cité, sans m'éloigner de tout ce qui m'est cher, de ma bonne famille, j'irais

il rendit justice au ministre, l'année suivante, dans la préface du *Complot de famille*, en constatant que sa requête était restée dans les bureaux et que Corbière ne l'avait point lue.

briguer l'honneur d'être l'un de vos citoyens, car pour tout ami des hommes, qui a traversé nos révolutions, il ne peut être de bonheur que là où se trouvent à la fois la raison, la justice et la liberté (1) ! »

Duval se reposa en faisant éditer chez Barba, de 1822 à 1825, ses *Œuvres complètes* en neuf gros volumes in-8°, qui comprennent quarante-neuf pièces, dont huit non représentées, et toutes précédées par des notices préfaces auxquelles nous avons fait de fréquents emprunts. Ce sont de curieux mémoires anecdotiques qui mériteraient une publication séparée.

A partir de ce moment ses travaux deviennent rares : En 1826, des *Observations sur la question de la propriété littéraire* (2), et deux ans après : *Charles II, ou le labyrinthe de Wodstock*, comédie en trois actes représentée à l'Odéon et imprimée avec une notice sur l'*Etat actuel du théâtre et de l'art dramatique* en France, et un *Voyage dans les Pays-Bas et dans une partie de l'Allemagne* (3).

En 1831, il fut nommé administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, publia un roman intitulé *Le Misanthrope du Marais* (4), et une *Lettre à Victor Hugo* sur la littérature romantique (5) qui le tourmentait beaucoup, bien qu'il en eût donné lui-même le signal dans *Guillaume le Conquérant* ; une notice sur Perrin en tête de la *Galerie bretonne*, une étude intitulée l'*Apprenti journaliste* dans *Le livre des cent et un;* et une lettre au ministre Montalivet sur le *Théâtre français depuis cinquante*

(1) Préface du *Faux Bonhomme*. Le voyage en Suisse comprend les pages 388 à 454 du tome VIII des *Œuvres complètes*.

(2) Paris, Pillet, 1826, in-4°, 8 p.

(3) Paris, Barba, 1828, in-8°.

(4) Paris, Dufey et Vézard, 1832, in-8°.

(5) Paris, *Ibid.*, 1838, in-8°.

ans. Ce fut son chant du cygne. Il mourut à l'Arsenal, le 9 janvier 1842 et fut remplacé par Ballanche à l'Académie française.

Il laissait deux filles : l'une mariée à l'architecte Mazois dont les *Ruines de Pompéi* et le *Palais de Scaurus* sont connues de tous les archéologues ; l'autre qui fut la belle-mère du célèbre chimiste Regnault et la grand' mère de ce peintre éminent, Henri Regnault qui fut tué pendant le siège de Paris, en 1871, au combat de Buzenval.

Il avait largement rempli sa tâche. Bien que l'on rencontre tous les genres dans son œuvre, il faut mettre à part les petites comédies de genre ou opéras comiques, dans lesquelles il excella, et les drames historiques, où il était passé maître. M. de la Borderie, qui a étudié avec soin tout son théâtre, reconnaît que son inspiration essentielle était toujours éminemment morale : « les affections de la famille, le sentiment du devoir, la générosité, la fierté de caractère, l'horreur de tout ce qui est bas, vil, cruel ; le vieil honneur et la vieille morale, celle sur laquelle reposent depuis qu'elles existent toutes les sociétés chrétiennes et civilisées, voilà le fond de toutes ses pièces (1). » Si l'on y rencontre parfois le tableau de mœurs fâcheuses, c'est pour les flétrir : jamais on n'y voit l'apologie du mal ou du vice, l'apothéose de la passion, ni la défaite du devoir. Son voltairianisme, en somme, n'existait qu'à la surface.

Quant à son caractère privé, les souvenirs de ses *préfaces* et les fragments de correspondance qu'on a de lui permettent d'affirmer qu'il fut un excellent fils, un excellent frère et un excellent père de famille, et que

(1) A. de La Borderie, *Alexandre Duval*, p. 57.

l'honneur, la probité, l'indépendance des sentiments, qui sont la nature même du Breton, se retrouvent en sa personne. Ballanche, en le constatant, ajoutait qu'Alexandre Duval eut un grand nombre d'amis, qui lui restèrent toujours fidèles dans ses fortunes les plus diverses. « Sa chère Bretagne était le constant objet de ses affections et ses souvenirs. Il était le patron de tous les jeunes Bretons qui venaient à Paris. Il a été l'objet des soins les plus tendres, les plus persévérants d'une famille qui est restée unie dans les mêmes affections tant qu'il a vécu, et qui maintenant reste unie dans le même culte d'une mémoire vénérée. Il s'était donné une digne compagne et nul ne fut plus heureux dans le choix de ses gendres qui, tous les deux, se sont trouvés des hommes distingués... Peu d'instants avant la longue et douloureuse maladie qui a terminé ses jours, disait encore Ballanche, il a pu donner pour époux à sa petite fille un jeune savant (Regnault) qui, à un âge où d'autres commencent leur carrière, semblait l'avoir déjà parcourue en entier, et qui s'est, de suite, montré digne de succéder aux plus hautes renommées de la science (1) ».

La ville de Rennes s'honorerait en élevant à Duval un buste dans l'un de ses jardins ou sur l'une de ses places publiques.

(1) Ballanche, *Discours de réception à l'Académie.*



IV

HYACINTHE DE QUÉLEN

(1778-1839)

Archevêque de Paris pendant dix-huit ans, de 1821 à 1839, c'est-à-dire pendant une période profondément troublée par les passions politiques et antireligieuses, Mgr de Quélen a été, de tous les personnages contemporains, l'un des plus vilipendés par les uns, l'un des plus exaltés par les autres. Si l'on s'en rapporte aux pseudo-libéraux de ce temps qui laissèrent la populace succager à deux reprises sa demeure et mettre sa tête à prix, ce ne fut qu'un ambitieux effréné, un homme sans foi ni loi, un hypocrite odieux, un émule du cardinal de Retz. Si l'on ajoute foi, au contraire, aux écrivains catholiques, ce fut le modèle des prélats, le type achevé de la bienveillance et du désintéressement, l'homme de dévouement par excellence, le père du peuple, un nouveau Vincent de Paul. En présence d'opinions aussi contradictoires, il n'y a pas de milieu possible pour la conciliation ; on doit prendre parti. Après avoir consciencieusement étudié les attaques et les dé-

fenses, nous avons pris le nôtre, en acquérant la conviction que jamais homme public ne fut plus atrocement calomnié, plus systématiquement incompris que le vénérable proscrit de 1830. L'histoire impartiale lui doit une éclatante revanche contre ses persécuteurs, et nous tâcherons ici de la lui procurer.

I

Jeunesse de l'abbé de Quélen.

(1778-1815).

La famille de Quélen, de Duault, est l'une des plus anciennes de la chevalerie bretonne ; on la croit ramage des comtes de Poher au XIIe siècle ! Son nom se traduit en français par *du Houx*, et la devise *E peb amzer Quelen*, qui accompagne ses armes : « burelé d'argent et de gueules de dix pièces », y fait sans doute allusion, car nous la traduisons par *Toujours vert comme le houx*. D'autres Quélen, portant « d'argent à 3 feuilles de houx de sinople », ont produit les ducs de la Vauguyon au XVIIIe siècle.

On rencontre un chevalier Yvon de Quélen, dès l'année 1132. Il fut père d'Olivier, qui eut quatre fils, dont trois furent tués en 1250, pendant la septième croisade, à la bataille de la Massoura. L'aîné, Eon de Quélen, après avoir ainsi perdu ses trois frères dans la guerre contre les infidèles, se croisa de nouveau avec ses quatre fils dont trois périrent avec saint Louis au siège de Tunis ; puis il épousa Catherine de Quintin, fille de Geoffroy, sire de Quintin, baron d'Avaugour, nièce de Henry, comte de Penthièvre, et petite-fille

du célèbre Alain comte ou duc de Penthièvre. Son fils aîné fut chambellan du duc de Bretagne et épousa Annette de Kergorlay. Ceci nous suffit pour constater les traditions chevaleresques que le jeune Hyacinthe trouva dans son berceau.

Son grand-père, le comte Maurille-Louis de Quélen, fut l'un des procureurs généraux syndics des Etats de Bretagne ; et son père, Jean-Claude-Louis, comte de Quélen, né en 1725, enseigne de vaisseau en 1746, lieutenant de vaisseau en 1754, fut choisi par les Etats en 1762 pour offrir au roi, en leur nom, un vaisseau de cent canons, dont l'assemblée, par acclamation unanime des trois ordres, avait résolu de lui faire hommage pour lutter contre les Anglais pendant la guerre de Sept ans. Promu capitaine de vaisseau en 1765, il devint dix ans après chef d'escadre. Il avait épousé Antoinette Hocquart de Cenilly et son contrat de mariage fut signé par le roi, par le dauphin, depuis Louis XVI, par le comte de Provence, depuis Louis XVIII, par le comte d'Artois depuis Charles X, par Mesdames de France, par le duc de Penthièvre et par le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfants de France.

De ce mariage naquirent sept enfants dont nous citerons en particulier le comte Amable de Quélen, né en 1773, colonel de cavalerie, qui fut député des Côtes-du-Nord de 1823 à 1831 ; le comte Auguste de Quélen né en 1774, qui fut colonel de la 7e légion de la garde nationale de Paris sous la Restauration ; le vicomte Alphonse de Quélen, qui devint colonel du 15e régiment de dragons ; et Hyacinthe, le futur académicien.

Hyacinthe-Louis de Quélen naquit à Paris le 8 octobre 1778, et commença ses études sous le toit paternel, en les partageant avec ses frères aînés. Ses pa-

rents ne le destinaient pas à l'état ecclésiastique ; mais sa vocation s'étant produite spontanément, on l'envoya au collège de Navarre, dans lequel Bossuet avait jadis étudié, et où il fut tonsuré le 14 février 1790, âgé seulement de 11 ans et 4 mois. On ne peut donc pas dire, comme ses ennemis l'ont affirmé plus tard, qu'il ait choisi sa carrière par ambition ; car déjà, le 2 novembre précédent, l'Assemblée nationale avait décrété que les biens du clergé étaient mis à la disposition de la nation, et bientôt après la persécution allait l'obliger à quitter son collège.

On rapporte un trait intéressant de son séjour dans cette maison de Navarre qui devint plus tard l'Ecole Polytechnique. Ses compagnons de jeux, dominés par sa parole déjà imposante et persuasive, l'avaient surnommé *le prédicateur*. Un jour, à la suite d'un repas servi en gras malgré la loi de l'abstinence, repas pendant lequel Hyacinthe n'avait eu garde de violer le précepte, on l'invite en riant à prêcher. « L'enfant, avec un à-propos au-dessus de son âge, accepte sur le champ la proposition. Une chaise sur laquelle on le place debout est sa chaire improvisée. Se tournant alors vers son auditoire, d'une main il indique la table où l'on vient d'oublier la loi de l'Eglise, et ses paroles, en rappelant le précepte violé, embarrassent bientôt ceux qui ont scandalisé sa piété par une imprudente et coupable infraction. Le prédicateur descendit de sa chaire sans recueillir peut-être d'unanimes manifestations, mais sa parole avait porté coup et depuis on évita de violer l'abstinence devant lui (1). »

(1) *Vie et travaux apostoliques de Mgr Hyacinthe Louis de Quélen* etc. par le baron Henrion — Paris, 1840, in-8°, p. 3.

Le jeune prédicateur ne se laissa pas décourager par les épreuves de la persécution violente qui allait se déchaîner contre l'Église catholique. Obligé de quitter le collège de Navarre, il continua ses études à Paris tant que sa famille y demeura, puis, quand elle se retira à Versailles, il l'y accompagna, et les poursuivit sous la direction de quelques ecclésiastiques fidèles à leurs devoirs qui avaient trouvé un généreux asile auprès de ses parents : l'abbé de Grand-champ, grand vicaire de Tulle, à qui M. de Juigné, archevêque de Paris, avait délégué ses pouvoirs pour cette partie du diocèse, et l'abbé de Sambucy, plus tard chanoine de la métropole de Paris. Ce fut à leurs instructions et à leurs soins qu'il dut de pouvoir être admis un des premiers, après la Terreur, au séminaire de Saint-Sulpice, relevé de ses ruines par l'abbé Emery. Il y fut chargé en 1804, avec l'abbé de Sambucy, de la direction des grands catéchismes de persévérance de la paroisse ; puis, quand l'époque de son ordination fut arrivée, il se rappela que sa famille, originaire de l'ancien diocèse de Tréguier, se rattachait maintenant à celui de Saint-Brieuc ; il s'y fit incorporer, et M[gr] Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, l'ordonna prêtre dans sa cathédrale le 14 mars 1807.

A peine revêtu du sacerdoce, dit le Mandement des vicaires généraux de Paris, annonçant sa mort en 1840, son bonheur fut de catéchiser les enfants, d'incliner leurs jeunes idées vers la piété et de les fortifier par une instruction solide contre les séductions de l'erreur. Il s'était d'abord retiré dans sa famille avec l'intention de s'y adonner plus particulièrement, dans le silence d'une paisible retraite, à l'étude des diverses branches de la science ecclésiastique ; mais l'évêque

de Saint-Brieuc ne lui permit pas ce loisir. Il l'appela presqu'aussitôt auprès de lui, et lui donna des lettres de grand vicaire pour l'initier à tous les travaux de son administration. Ce ne fut que pour une très courte période, car l'abbé Emery ne l'oubliait pas et l'abbé Emery se connaissait en caractères : « C'est un homme, disait de lui Napoléon à Molé, doué d'un véritable pouvoir sur les hommes, et auquel je ne demande jamais aucun compte de l'usage qu'il en fera. Loin de là, je voudrais qu'il me fût possible de lui confier toute notre jeunesse ; je mourrais plus rassuré sur l'avenir (1) ... » Or, le cardinal Fesche, grand aumônier de France, étant venu présider en 1808 le collège électoral de Rennes, le supérieur général de Saint-Sulpice, en qui il avait la plus entière confiance, lui conseilla de profiter de ce voyage pour voir l'abbé de Quélen et l'attacher à sa personne. Séduit aussitôt par les éminentes qualités de caractère du jeune vicaire général, le cardinal Fesche obtint de l'évêque de Saint-Brieuc qu'il voulût bien l'autoriser à le suivre : puis il lui confia le soin de former sa maison ; et le chargea de lui indiquer les familles qui avaient le plus souffert de la Révolution et auxquelles l'empereur voulait accorder quelques grâces.

C'était l'investir d'un ministère de délicate charité, sans qu'aucun titre particulier fût attribué à la fonction ; et ici encore s'évanouit le reproche d'ambition qu'on ne craignit pas d'adresser plus tard à l'abbé de Quélen, car rien ne lui eût été plus facile, dans cette situation, que de faire arriver, jusqu'à lui-même et jusqu'aux

(1) *Discours de réception du comte Molé* à l'Académie française, en 1840, en remplacement de M. Quélen.

siens, une partie des faveurs dont le pouvoir nouveau semblait vouloir être prodigue ; mais son oubli de lui-même et de sa propre famille fut tel, « qu'un autre dut songer à le réparer en faisant nommer son frère Auguste écuyer de la mère de Napoléon, et qu'il resta, auprès du Cardinal, dans la modeste position dont il lui eût été si facile de sortir (1). » Lorsque le cardinal Fesch tomba dans la disgrâce de l'empereur, et fut obligé de se retirer dans son diocèse de Lyon, il ne voulut pas que l'abbé de Quélen s'exposât à partager son sort en l'accompagnant. Son insistance fut inutile. L'abbé de Quélen le suivit à Lyon et refusa la proposition qu'on lui fit de le nommer chapelain de l'impératrice Marie-Louise. Quand il revint à Paris en 1812, ce fut pour devenir simple prêtre habitué dans la paroisse de Saint-Sulpice et recommencer les catéchismes.

Cependant le pape était prisonnier de l'empereur à Fontainebleau, n'opposant aux exigences et aux menaces de Napoléon que sa patience et sa mansuétude. Irrité de sa résistance, et maître absolu de l'Etat, l'empereur songe à devenir aussi maître absolu de l'Église et s'imagine qu'il annullera, par un schisme et par l'usurpation du pouvoir spirituel, l'influence que ce vieillard désarmé exerce sur les consciences françaises. Il avait distingué l'abbé de Quélen, qui lui avait parfois rendu compte de ses travaux avec le cardinal Fesch. Il le mande aux Tuileries et lui développe ses projets ; il lui parle de Charlemagne et de Louis XIV. Il lui vante le gouvernement religieux et politique à la

(1) *Vie de Mgr de Quélen* etc. par d'Exauvillez, *Paris*, 1840, 2 vol. in-8°, I, p. 19.

fois de l'Angleterre et de la Russie, où les deux pouvoirs sont réunis dans la même main. Chaque fois que le jeune abbé veut l'interrompre il lui impose silence de la voix et du geste ; puis il lui déclare que son intention est de rompre avec Rome et de se mettre lui aussi à la tête d'une église nationale ; et il ajoute sans lui permettre de répondre un seul mot : « Moi le premier, vous le second ; voyez, réfléchissez et surtout pas un mot à qui que ce soit : je vous reverrai... »

Rappelé le surlendemain, l'abbé de Quélen reprit phrase par phrase tout ce que l'empereur lui avait dit l'avant-veille : Que, si la politique de Charlemagne et de Louis XIV était la sienne, elle devait s'appuyer sur le Saint-Siège : « Se séparer de lui ce serait vous isoler de presque tous les Français. Vos prédécesseurs sur le trône s'honoraient d'être les fils aînés de l'Église, pour les imiter et pour affermir votre pouvoir, il faut vous rapprocher du pape... Quant à moi, je ferai tout ce qui dépendra de mon pouvoir pour empêcher un si grand malheur que celui d'un schisme ; ma main serait broyée, ma langue arrachée, que je n'y consentirais jamais. »

Surpris et irrité, l'empereur congédia brutalement l'abbé de Quélen, sans pouvoir maîtriser sa colère, mais il ne le punit point de sa hardiesse sacerdotale ; et, frappé de ses raisons, il abandonna ses funestes projets. C'est ainsi que la France dut au courage du jeune abbé de Quélen (il avait alors trente-quatre ans) de ne pas être entraînée violemment dans la voie où Henri VIII avait précipité l'Angleterre.

La fin de l'Empire approchait et lorsqu'en 1814, la fortune de la France chancela sous les coups de ses adversaires, l'abbé de Quélen montra toutes les res-

sources de son inépuisable charité en quittant les enfants de Saint-Sulpice pour aller secourir les mourants et les blessés et combattre le typhus (1). Quoique malade, au point que le sang s'échappait de sa poitrine affaiblie, il vola aux abattoirs et aux différents hôpitaux où l'on envoyait les malheureux soldats blessés, leur apportant non seulement des secours spirituels, mais, quand il avait donné tout ce qu'il possédait, sollicitant et pressant ses amis de contribuer à ses charités.

Lorsque Louis XVIII eut remplacé Napoléon, l'abbé de Quélen lui présenta l'hommage de l'évêque et du clergé de Saint-Brieuc, puis il crut de son devoir de prononcer, au mois de juin, dans l'église de Saint-Sulpice, l'oraison funèbre de Louis XVI, et de le répéter, le 9 février 1815 dans l'église Sainte-Elisabeth, à l'occasion du service qu'y fit célébrer l'ordre de Malte. C'est son premier morceau oratoire, et nous devons nous y arrêter un instant, parce qu'il fut, en 1824, son principal titre à l'Académie française. On remarqua beaucoup ce passage, dans lequel il disait, en parlant de la reine et de Madame Elisabeth :

« Et quelle autre pensée, je vous le demande, Messieurs, quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu inspirer à ces illustres princesses un si grand courage, une patience si longue au sein des plus humiliantes comme des plus terribles disgrâces ?... Quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu faire supporter avec tant de générosité à une reine aimée d'abord jusqu'à l'ivresse, parce qu'elle méritait de l'être, cette injustice, cette ingratitude, cette barbarie qui la livrèrent tout d'un coup aux calomnies les plus injustes, aux scènes les

(1) *Mandement des vicaires généraux de Paris* en 1848, et *Discours de réception du comte Mollé* à l'Académie française.

plus outrageantes et qui firent succéder la haine la plus furieuse à cet amour dont elle avait été si lontemps l'objet ? Quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu consoler cette épouse si fidèle de la perte d'un époux auguste dont le mariage lui promettait un trône, mais dont la tendresse l'eût encore dédommagée quand elle aurait perdu l'empire même de l'univers ? Quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu rendre supportable à une si bonne mère, à une amie aussi sensible, tant d'autres séparations qui arrachèrent à sa douleur ces plaintes auxquelles le cœur le plus dur ne saurait refuser des larmes ; non, je ne reverrai plus mes malheureux enfants, ma tendre et vertueuse sœur ?... Quelle autre pensée que celle de la foi aurait pu lui faire contempler avec calme, je dirai presque avec indifférence, les changements affreux opérés dans sa royale fortune : le palais de sa gloire, remplacé par une étroite et obscure prison, une foule de serviteurs attentifs, par des gardiens impitoyables, la douceur et l'abondance de la vie par les plus rigoureuses privations ; une cour empressée à répéter ses louanges, par un odieux tribunal occupé à intenter contre elle les accusations les plus iniques ; un nombreux et magnifique cortège par l'appareil effrayant du supplice !... »

Les limites de notre cadre ne nous permettent pas de poursuivre plus loin une citation qui devient de plus en plus émouvante à mesure qu'on approche du terme. *L'Ami de la Religion* se plut à y reconnaître la fidélité aux anciennes traditions et le dédain des vains artifices du style dans un temps où le mauvais goût tardait à s'insinuer dans tous les genres de littérature et à pénétrer jusque dans la chaire (1). Les détracteurs de l'abbé de Quélen n'y virent au contraire qu'une froide parodie des pages éloquentes de Bossuet dans son orai-

(1) *L'Ami de la Religion*, II, 171.

son funèbre de la reine d'Angleterre et dénoncèrent la prolixité de l'ouvrage et l'absence de pathétique (1). Nous y reconnaissons pour notre part ce *pectus quod disertos facit* qui est la marque distinctive des grands orateurs. La preuve que le passage que nous venons de citer partait bien du cœur, c'est qu'on put, quelques années plus tard, le lui appliquer textuellement à lui-même, lorsqu'il fut obligé de se cacher pendant de longs mois pour sauver sa tête.

II

L'Évêque *in partibus*.

(1817-1821).

La grande aumônerie de France ayant été réorganisée sous la direction de Mgr de Périgord, archevêque de Reims et oncle du prince de Talleyrand, Mgr Bareau de Girac, ancien évêque de Rennes, recommanda vivement l'abbé de Quélen, comme collaborateur, au vieux prélat dont les forces trahissaient souvent le zèle. Il fit valoir près de lui, en particulier, le caractère conciliant, et la science ecclésiastique profonde de l'ancien élève de l'abbé Emery et l'expérience qu'il avait acquise en ces matières sous l'oncle de l'empereur. Le prélat se laissa facilement convaincre, nomma aussitôt l'abbé de Quélen vicaire général de la grande aumônerie et chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, et se reposa sur lui des soins d'une administration importante qui comprenait la nomination des évêques,

(1) *M. de Quélen et le gouvernement*, par un ancien Oratorien. *Paris*, 1831, in-8°.

la direction des maisons de la Légion d'honneur, des Quinze-vingt et de tous les établissements qui relevaient directement de la couronne. L'affaire la plus importante qu'il eut à traiter, dès le début, fut celle du nouveau concordat de 1817 qui eut pour but de remettre en situation normale, d'accord avec le Saint-Siège, les anciens évêques qui avaient refusé leur démission en 1801, et de compléter le nombre des diocèses français fixés seulement à cinquante par le Concordat de cette époque. « Nous croyons inutile, dit le cardinal de Bousset dans sa notice historique sur le cardinal de Périgord, de rappeler la dissidence de quelques opinions qui s'étaient introduites parmi cette partie du clergé à qui son absence du royaume n'avait pas permis de bien connaître la situation de la religion et de l'Église en France, et qui avait pu se faire illusion sur la véritable disposition des esprits. Le corps épiscopal lui-même n'avait pas été entièrement exempt de toute méprise sur un point si délicat. La plus grande gloire et le plus grand mérite de M. le cardinal de Périgord, le plus utile service qu'il ait pu rendre à la religion et à l'État, sera toujours d'être parvenu, par le seul ascendant de la vertu, de la sagesse, de la douceur et de la confiance, sans rien demander à l'autorité, sans rien exiger de la complaisance, à réunir presque toutes les opinions, à disposer tous les esprits bien intentionnés au sacrifice de leurs pensées particulières, et à neutraliser les oppositions que des esprits trop prévenus, ou des caractères inflexibles, ont cherché à susciter dans le cours de cette longue et épineuse négociation ». L'éloge est mérité ; mais il doit s'appliquer avec la même justice à l'abbé de Quélen qui fut l'agent le plus ingénieux et le plus

actif des conférences et des démarches engagées.

La situation était d'autant plus délicate qu'il fallait obtenir non seulement des archevêques et évêques non démissionnaires après le concordat de 1801, mais aussi de ceux institués en vertu de ce Concordat, la démission de leur siège. La plupart offrirent cette démission sans hésiter ; les autres déclarèrent qu'ils étaient disposés à faire tout ce que Sa Sainteté leur demanderait de concert avec le roi. Après de longues négociations qui durèrent pendant tout l'hiver de 1816, le concordat fut signé à Rome le 11 juin 1817 entre le cardinal Consalvi, représentant le Saint-Siège, et le comte de Blacas représentant Louis XVIII. Dès le lendemain, le Souverain Pontife, adressa aux archevêques, aux évêques et aux chapitres des sièges vacants, un bref qui leur demandait de consentir à une nouvelle démarcation et à une nouvelle division des diocèses. L'unanimité la plus complète accueillit cette demande et, le 27 juillet, une bulle pontificale créa sept nouveaux archevêchés et trente-six évêchés en prenant pour base, à quelques exceptions près, la circonscription des départements ; le 8 août, le roi nomma aux sièges nouvellement créés ; et le 1er octobre, le pape pourvut dans un consistoire à trente-un des sièges établis ou conservés. A cette occasion, Mgr de Périgord fut créé cardinal et l'abbé de Quélen, sur la proposition du roi, nommé *évêque de Samosate in partibus infidelium.* Le sacre du nouvel évêque eut lieu, le 28 octobre, dans l'ancienne église des Carmes de la rue de Vaugirard qui avait été, vingt-cinq ans auparavant, l'un des théâtres des massacres de septembre, rapprochement remarquable, a dit un historien : Mgr de Quélen qui devait épuiser un jour jusqu'à la lie la coupe des outrages à la suite d'une

autre révolution, fut sacré dans l'église des martyrs (1).

Beaucoup de personnes ont su de lui-même, rapporte Bellemare, que « le dernier jour de la retraite qui précéda son sacre d'évêque, il se sentit obsédé pendant vingt-quatre heures par ce passage des Actes des Apôtres : *Ego ostendam illi quanto opporteat eum pro nomine meo pati.* L'aspect du temps n'était pas mauvais alors pour l'Eglise aux yeux des autres hommes ; mais aux siens, il y avait déjà des tempêtes nouvelles dans le lointain, derrière vingt horizons. Il en avait l'esprit frappé comme de quelque chose d'inévitable qu'il voyait approcher et dont bien peu d'autres que lui, sans doute, soupçonnaient alors la marche. Il s'entretenait avec ses amis de la vision prophétique qui le poursuivait. Rien ne pouvait lui retirer de la pensée que cet avertissement lui était envoyé pour qu'il eût à se préparer aux grandes épreuves.... Aussi quand l'orage vint à éclater, personne n'en fut-il moins étonné que lui. Il l'attendait depuis plus de douze ans » (2). Ce fait et plusieurs autres de même nature ont fait dire qu'il avait une pénétration, une vue lointaine des objets qu'on aurait pu prendre quelquefois pour une sorte de don prophétique.

Rien ne faisait encore soupçonner les difficultés dans lesquelles l'épiscopat français allait se trouver engagé. Le 5 novembre, le roi lui-même, dans son discours d'ouverture de la session législative, annonçait aux Chambres qu'il avait chargé les ministres de lui présenter un projet de loi pour donner la sanction nécessaire à celles des dispositions du nouveau concordat qui

(1) *Vie de Mgr de Quélen*, par le baron Henrion, p. 35.
(2) Bellemare, *M. de Quélen pendant dix ans*, p. IX.

en étaient susceptibles, et pour les mettre en relation étroite avec la Charte et les lois du royaume. La Chambre des Pairs et la Chambre des députés avaient, dans leurs adresses, reconnu que ces lois nouvelles établiraient une harmonie durable entre l'Eglise et l'Etat ; et le 22 novembre, le ministre de l'Intérieur, Lainé, déposa le projet de loi promis sur le bureau de la Chambre des députés qui nomma quelques jours après une Commission de neuf membres pour l'examiner. On vit aussitôt paraître une foule de brochures destinées à égarer l'opinion publique et à empêcher l'exécution d'une mesûre qui n'avait eu cependant pour but que de rétablir une harmonie nécessaire. On en cite au moins quatorze contre le Concordat et huit en sa faveur. Les opposants prétendaient que c'était revenir à l'ancien régime et reculer jusqu'au XVIe siècle. On eut dit que la monarchie française allait être ébranlée jusque dans ses fondements. « Incrédules, Jansénistes, dissidents, constitutionnels; gens simples, indifférents, crédules ou frivoles, criaient tous de concert et répétaient à l'envi les objections soulevées dans ces publications. Le ministère recula devant ce simulacre d'opinion publique. Il jugea respectables les alarmes de ceux qui feignaient d'en avoir et ne compta pour rien les craintes trop fondées des véritables amis de la religion (1)..... » Quelle que soit l'opinion qu'on puisse se faire à cet égard, il est certain qu'au lieu de presser les séances de la Commission, on les ajourna, on proposa des amendements au projet de loi, on parla de la nécessité de défendre les libertés de l'Église gallicane contre les entreprises de la Cour de Rome qui ne

(1) *Vie* par d'Exauvillez, I, p. 45.

les attaquait pourtant pas ; on entreprit de nouvelles négociations avec le Saint-Siège pour ramener le territoire de tous les diocèses aux limites exactes des divisions départementales ; et comme le pape désira connaître l'avis des évêques, il y eut de nouvelles conférences auxquelles participa l'évêque de Samosate ; et pendant deux ans, on signa des protestations et des notes au bas desquelles on rencontre son nom, et dont il fut, la plupart du temps, le principal rédacteur ; ce qui ne l'empêchait pas de se prodiguer dans les chaires de la capitale ; aujourd'hui, le 7 mai 1818, prêchant sur la miséricorde, à l'installation des frères des Ecoles Chrétiennes de la paroisse Notre-Dame ; demain, 24 du même mois, adressant une exhortation, à l'Ecole militaire, à des soldats à qui il faisait faire la première communion et donnait la confirmation ; une autre fois, le 6 mars 1819, exaltant le bonheur du Ciel dans un sermon de charité à l'église de Saint-Vincent-de-Paul ; ou célébrant, le 30 du même mois, dans l'église des Carmes, les vertus, le zèle sacerdotal et les œuvres nombreuses de l'abbé Legris-Duval.

Enfin, au mois de septembre 1819, on apprit que le Saint-Père avait consenti à suspendre provisoirement l'exécution de la dernière bulle de circonscription des diocèses, à supprimer quelques sièges dans le nombre de ceux qui avaient été établis dans le Concordat de 1817 et à adopter une division nouvelle. Le cardinal de Périgord put prendre possession de l'archevêché de Paris, le 8 octobre ; et bientôt les évêques nommés et institués furent sacrés, ce qui dénoua la situation déplorable dans laquelle se trouvait depuis plusieurs années réduite l'église de France.

Quand il prit possession de son siège, le cardinal de

Périgord sentit bien qu'il n'avait plus la force d'exercer seul l'administration d'un si important diocèse. Il lui fallait un collaborateur actif et zélé, un dépositaire de toute sa confiance sur lequel il put se reposer d'une partie de ses charges. Il fit aussitôt agréer par le roi Louis XVIII l'évêque de Samosate pour la coadjutorerie de Paris avec future succession. « J'espère bien, M. le Coadjuteur, dit le roi, souriant à Mgr de Quélen en lui annonçant cette nomination, que vous n'imiterez pas le Cardinal de Retz. — Non, Sire, je ne changerai jamais de bréviaire... Louis XVIII avait voulu simplement plaisanter, mais son propos fut retenu et les pamphlétaires, ennemis du futur archevêque de Paris, ne perdirent aucune occasion pour travestir toutes ses démarches et prétendre qu'il ne chercha désormais qu'à imiter son prédécesseur.

Les grands vicaires capitulaires du diocèse ne l'entendaient pas ainsi. Dans leur mandement aux fidèles sur la prise de possession du siège, ils délaraient que Son Eminence le Cardinal de Périgord, ne se bornant pas seulement au bien présent de ses ouailles, avait pourvu, autant qu'il était en Elle, à la perpétuité du bien qu'elle allait travailler à faire : « Elle s'est ménagé un successeur héritier de son esprit et de ses vues ; et a prévenu par là, pour la suite des temps, une vacance toujours trop longue, et dont l'expérience du passé a démontré les inconvénients. La mesure proposée au Roi par Son Eminence est un véritable bienfait dont le diocèse de Paris est redevable à sa prévoyance paternelle ». Dans le Consistoire du 17 décembre, Mgr de Quélen fut en effet transféré de l'évêché de Samosate à l'archevêché de *Trajanople*, *in partibus infidelium*, avec la coadjutorerie de Paris. Ce titre avait été jadis conféré au car-

dinal de Périgord lorsqu'il était Coadjuteur de Reims.

L'archevêque installa solennellement son coadjuteur le 12 février 1820. Ce ne devait pas être pour longtemps, car il mourut entre ses bras le 21 octobre 1821. Dans l'intervalle, deux faits importants sont à signaler dans la vie de Mgr de Quélen. Le premier est un témoignage de sa grandeur d'âme. Nous avons vu comment l'abbé de Quélen avait énergiquement résisté jadis au projet schismatique de Napoléon Ier. Or l'ex Empereur, cloué sur le rocher de Sainte-Hélène, sentait sa fin approcher. Il désira qu'un prêtre français vint l'assister dans ses derniers moments, et le ministre de l'intérieur fut saisi de cette demande. L'affaire se trouvant du ressort de la grande aumônerie, le ministre se rendit auprès du coadjuteur pour lui faire part de l'embarras dans lequel il se trouvait et le prier de lui désigner un ecclésiastique propre à cette mission : « Mais quel est le prêtre, ajouta-t-il, qui consentira à s'exiler à Sainte-Hélène — J'en connais un, répondit Mgr de Quélen, et qui, je l'espère, sera favorablement accueilli sur le rocher d'exil. Ecrivez pour le proposer ; j'obtiendrai l'agrément du roi et je partirai aussitôt, car c'est de moi que je vous parle ». On conçoit sans peine que le ministre n'accepta point cette offre généreuse ; mais une telle abnégation venge suffisamment le futur archevêque de Paris de toutes les calomnies dont il fut bientôt abreuvé.

Le second fut l'oraison funèbre du duc de Berry, assassiné par Louvel le 14 février 1820. Il la prononça, le 14 mars, dans la basilique de Saint-Denis, devant le duc d'Angoulême et la divisa en deux parties, dans l'une desquelles il exposait le sujet des douleurs et dans l'autre les motifs de consolations. Il y a là de beaux

mouvements oratoires, celui-ci par exemple dans lequel il veut détruire une déplorable prévention des passions révolutionnaires qui faisaient regarder les Bourbons comme les ennemis et les tyrans de la patrie :

« Voilà les Bourbons, Messieurs ; les voilà tels qu'une pré» dilection particulière de Dieu nous les avait donnés ; tels que, dans les jours de justice rigoureuse, il nous les a ravis ; et tels encore qu'il les a rendus à notre amour. Voilà cependant ceux qu'une odieuse philosophie essaya de noircir par ses mensonges ; dont un patriotisme hideux, couvert des lambeaux de la misère et des livrées du crime, osa profaner le front auguste et verser à grands flots l'illustre sang ; ceux qu'un fanatisme sacrilège poursuivit jusque dans les ombres de la mort et à qui il ne voulut pas même laisser un tombeau ; ceux dont une impiété monstrueuse demande encore la destruction, qu'elle accuse d'attentat contre la félicité publique et qu'elle ne rougit pas d'appeler, faut-il prononcer ce blasphème, les ennemis et les tyrans de la France.

Les ennemis de la France ! Quoi ? Ce Saint Louis, le plus parfait modèle qu'offre l'histoire, qui couvrit le royaume des monuments de sa charité, et qui, avec le bruit de ses armes porta la renommée de ses largesses des bords de la Seine jusqu'aux rives du Jourdain ; ce bon Henri, qu'au milieu même de ses égarements la multitude se plaisait à nommer le père du peuple ; ce Louis XIII plein de justice ; ce Louis le Grand qui donna son nom au beau siècle, magnifique en tout, dans ses récompenses comme dans ses lois, dans ses serviteurs comme dans sa personne, dans les revers comme dans les succès, dont la main savait également élever un palais superbe pour la demeure des rois et un superbe asile pour le soldat qu'il avait fatigué de victoires !....

« Les Bourbons tyrans de la France ! ah ! Nous le savons que la France eut des tyrans qui l'opprimèrent, qui la firent sécher de frayeur : mais nous savons aussi que ce fut lorsque

les Bourbons eurent cessé de la gouverner ; qu'éloignés d'elle, ils ne pouvaient plus ni la consoler ni la secourir ; et nous savons encore qu'après de longues souffrances, ce fut vers eux qu'elle tourna ses regards affaiblis, qu'elle tendit ses mains défaillantes et que ce ne fut que par eux qu'elle fut délivrée plusieurs fois de la dure servitude qui la menaçait... »

Ce discours, dans lequel l'orateur, sans dissimuler les fautes du prince dont il avait à célébrer la mémoire, sut le montrer tour-à-tour, vaillant, généreux, charitable, entraîné quelquefois par l'impétuosité du caractère, mais conservant toujours la foi et respectant constamment la religion, fut imprimé et vendu au profit des filles de la Croix qui se consacraient à l'instruction dans les campagnes et dont la duchesse de Berry était la protectrice. Quelques mois après, le 21 novembre, eut lieu la bénédiction de la première pierre du nouveau Séminaire de Saint-Sulpice par le cardinal archevêque, après une procession solennelle à laquelle présida le coadjuteur qui vit ainsi renaître de ses ruines la maison où il avait jadis terminé ses études.

III

L'Archevêque de Paris

Première période. Le triomphe.

(1821-1830).

Dans son testament, le cardinal de Périgord avait remercié le roi de lui avoir donné Mgr de Quélen pour coadjuteur, déclarant qu'il s'était félicité tous les jours de son active collaboration, et de la pensée qu'il serait

un jour son successeur. Le nouvel archevêque lui rendit, dès son premier mandement, un public hommage de reconnaissance. « Hélas ! s'écriait-il, quelle tâche il nous laisse à remplir et comment le remplacer au milieu de vous ? Toutefois, soutenu par la grâce du divin Pasteur, nous nous proposons de marcher sur ses traces, d'approcher d'un si beau modèle ; si nous ne pouvons atteindre sa perfection, nous chercherons à vous le rappeler en tout. Confident de ses pensées, nous les avons recueillies avec soin, et nous nous félicitons de n'avoir plus qu'à exécuter les desseins de sa sollicitude pour acquitter à votre égard la dette sacrée de notre charge pastorale. Nous suivrons le plan qu'il nous a tracé lui-même, les instructions qu'il nous a laissées, en sorte qu'absent il vous gouverne encore ; il revivra dans celui qu'il appela tant de fois l'héritier de sa tendresse. Et que manquera-t-il à notre bonheur mutuel, N. T. C. F., si non que vous nous donniez vos cœurs comme vous les lui aviez donnés, et que votre reconnaissance envers lui fasse disparaître à vos yeux les différences que nos imperfections ne manqueront pas de laisser apercevoir ?.. » Et recevant le chapitre métropolitain et les vicaires généraux, il ajoutait : « La perte que nous avons faite est immense. Je suis sûr, Messieurs, que vous partagerez ma profonde douleur. Les vertus de Son Eminence, la vénération dont elle était entourée, lui donnaient une grande facilité pour faire le bien. Ces avantages disparaissent presque tous avec Elle. Il en est un cependant, qui n'a point péri : c'est, Messieurs, l'union étroite qui régnait entre vous et qui vous attachait à Elle. J'ai la confiance que ces sentiments subsiteront toujours, car son cœur est l'héritage le plus précieux qu'Elle

m'ait laissé : je le conserve tout entier pour vous ».

Archevêque de Paris à quarante-trois ans, Mgr de Quélen voyait s'ouvrir devant lui une brillante carrière apostolique, car tous les honneurs semblèrent vouloir successivement venir se rencontrer sur sa tête. En 1822 le Saint-Père lui accordait le *pallium* ; en 1823, le roi l'appelait à siéger, comme *pair de France*, au palais du Luxembourg et, comme pour le ceindre d'une triple couronne, l'Académie française, en 1824, le recevait parmi ses membres. Mais le diocèse de Paris était alors comme aujourd'hui hérissé de difficultés toutes spéciales. Et dès le début il se trouva des gens pour travestir ses meilleures intentions. On rencontre à Paris un certain nombre de prêtres dévoyés, mécontents de voir leurs talents méconnus, et trop souvent atteints de ce que les médecins appellent le délire de la persécution. Ce furent, avec quelques têtes exaltées prenant pour article de foi tout ce que répétaient les feuilles anticléricales de ce temps, les principaux auteurs des obstacles que le nouvel archevêque ne tarda pas à rencontrer dans l'accomplissement de son ministère.

Un précédent mandement du cardinal de Périgord avait annoncé une visite générale du diocèse, accompagnée de missions dans chaque arrondissement de la capitale, et le roi Louis XVIII avait fortement encouragé ce projet. Mgr de Quélen pensa qu'il ne pouvait se dérober à une obligation dont il avait été chargé *sous la responsabilité de son âme*, et il commença sa visite par le douzième arrondissement, assistant lui-même les missionnaires dans les églises Saint-Etienne du Mont, Saint-Jacques, Saint-Nicolas du Chardonnet et Saint-Médard. Les fidèles accoururent en foule dans ces

quatre paroisses, et si quelques tentatives coupables eurent lieu pour troubler l'ordre et faire naître un prétexte qui jetât sur la mission le blâme et la défaveur, les exercices furent continués sans interruption et clos par des communions édifiantes. Mais il n'en fut pas de même de la visite ouverte le 24 février 1822 dans le 3e arrondissement. L'église des Petits-Pères, aujourd'hui Notre-Dame-des-Victoires, fut le théâtre de scènes scandaleuses. Des cris aigus se mêlèrent aux cantiques, des chansons grossières couvrirent la voix des prédicateurs, et quelques-uns d'entre eux, frappés avec rage, faillirent y perdre la vie. L'archevêque lui-même, montant en chaire pour se plaindre de ces violences, fut insulté par des étudiants que des placards affichés aux portes de l'école de droit et de l'école de médecine avaient engagés à s'unir contre le fanatisme religieux ; et la force armée dut le protéger pour l'aider à regagner sa voiture, tandis que, cernés dans l'église, deux des missionnaires durent y passer la nuit pour éviter d'être massacrés. Les missions continuèrent pendant toute l'année sans nouveaux désordres, grâce aux arrestations qui avaient été opérées ; mais l'opinion publique, endoctrinée par les sophismes des feuilles prétendues libérales, feignit d'oublier que l'archevêque avait borné son ministère à évangéliser ses diocésains, et voulut le rendre responsable de l'émeute et de sa répression. La Charte garantissait cependant la liberté des cultes. Aussi le vrai peuple de Paris, qui a toujours plus de bon sens que ses meneurs, lui devait-il une revanche : il la lui octroya presque aussitôt.

C'était le 31 mai 1824, à la Chambre de Paris. On discutait le projet de loi sur la conversion des rentes, et l'archevêque de Paris, dans un long discours, déclara

qu'il ne pouvait le voter sans un amendement qui eut exonéré de la conversion les porteurs de moins de 1000 francs de rente. Les partisans absolus du système de M. de Villèle le désapprouvèrent comme un acte formel d'opposition, et les autres ne purent pas lui refuser le droit de défendre les intérêts directs de ses diocésains. Sans contester les résultats que le projet pouvait avoir pour la fortune publique en général, il s'était apitoyé sur le sort des petits rentiers : « J'ai bien entendu ici, avait-il dit, les exhorter à la patience et à la générosité ; on a cherché à leur prouver qu'ils devaient se faire victimes pour la chose publique ; que les sacrifices qu'on exigeait d'eux pour l'avenir ne devaient pas les rendre ingrats des bienfaits passés ; on a même insinué qu'ils pouvaient s'en rapporter à une prévoyance et à une sagesse paternelles qui trouveraient un moyen d'alléger leur condition ; mais je n'ai pu entendre nier, ni encore moins prouver qu'il n'y eut pas véritablement une classe de rentiers qui dut souffrir plus que les autres de la loi sur la réduction ou, si l'on veut, de la conversion de leurs rentes. C'est la seule thèse dans laquelle je me renferme ; et s'il était nécessaire, il me serait facile de la démontrer par des faits plus persuasifs que tous les arguments. Les dépositaires de l'autorité voient de plus loin, je le sais, mais nous entendons de plus près ; ils regardent les choses en masse, nous sommes admis dans les plus secrets détails ; notre condition de tous les jours est de descendre dans le vallon des larmes où se trouvent toutes les misères, pour persuader la résignation, pour modérer les cris de la détresse et arrêter le désespoir. Aurions-nous tort de prendre des précautions, de faire des instances, pour que nos consolations ne soient

point onéreuses, pour que nos paroles ne soient point impuissantes ?... » La loi ne fut point votée et le peuple comprit cette fois que son archevêque venait de lui donner une preuve éclatante de dévouement. Quand il sortit du Luxembourg, les acclamations l'accueillirent, ses chevaux furent dételés et ce fut en triomphe qu'on le reconduisit à ce palais épiscopal que, six ans après, la fureur populaire devait saccager de fond en comble.

Ce discours habile, mesuré, où la situation de celui qui le prononce, rappela plus tard M. Molé, est ménagée et rappelée avec un art merveilleux, avait exercé une grande influence sur la chambre des Pairs. Dès ce moment, la renommée de l'archevêque ne fut plus renfermée dans le temple, il fut sacré orateur politique et deux mois après, le 29 juillet 1824, l'Académie française procédait à son élection en remplacement du cardinal de Bausset. Il fut reçu en séance publique, en même temps qu'Alexandre Soumet, le 25 décembre suivant, et il prit pour sujet de son discours l'alliance de la religion avec les Lettres, les sciences et les arts. Le point délicat de ces allocutions est toujours le témoignage de reconnaissance qu'il faut répéter indéfiniment sous des formes nouvelles. Voici comment Mgr de Quélen parle des confidences amicales qui lui avaient donné lieu de croire au succès de sa candidature :

« Loin de songer à briguer un honneur qu'il m'eut suffi de mériter, j'accusais de trop aveugles amis d'oublier vos intérêts et de trahir votre gloire ; par une juste abnégation, j'allais renoncer sans retour à l'espoir qu'ils me donnaient comme certain d'être favorablement accueilli par les maîtres de la littérature française ; et peut-être ne vous a-t-il pas échappé, Messieurs, avec quel embarras et quelle timidité j'ai rempli des devoirs que la bienséance et les égards, autant que

vos règles et vos coutumes exigent de ceux qui se proposent de siéger parmi vous. J'hésitais donc lorsque j'ai cru voir la Religion applaudir au dessein qui me portait au Sénat académique, approuver un projet que j'avais ignoré jusqu'alors et prendre en quelque sorte sur elle la responsabilité des démarches que sans elle je n'aurais jamais entreprises. Serait-ce une illusion ? il m'a semblé l'entendre m'inviter elle-même à la confiance, m'assurer que la réunion de vos suffrages sur ma tète ne serait de votre part qu'une obéissance à sa secrète impulsion, qu'elle la regarderait comme un hommage de plus que vous vouliez lui rendre en ma personne et que mon élection à l'Académie française deviendrait l'époque de l'heureuse alliance qu'elle allait renouveler elle-même avec les lettres, les sciences et les arts. Rassuré alors, je n'ai plus hésité à rechercher un commerce qui me deviendra de plus en plus agréable et utile ; je suis venu et j'ai reçu de vous un accueil qui déconcerterait le mérite le plus recommandable Maintenant je vous offre mes remerciements et mes services. Je ne suis sûr, il est vrai, que de ma reconnaissance ; pour le reste, je ne puis promettre que des efforts. Fidèle à cette vertu du cœur, je le serai aussi à des engagements que, toutefois, le temps qui affaiblit nos forces nous rend chaque jour moins capable de remplir... »

Cela fut dit avec une noblesse et une dignité de ton qui lui concilièrent tous les suffrages ; et les applaudissements éclatèrent très nourris, lorsque, par une délicate allusion, l'orateur rendit hommage à l'auteur du *Génie du Christianisme* et au grand artiste dont le pinceau venait de décorer la coupole Sainte-Geneviève rendue depuis peu au culte. Châteaubriant et Gros se trouvaient dans la salle et reçurent la meilleure part de cette ovation.

En choisissant M. de Quélen, disait plus tard à l'Académie le comte Molé, vous voulûtes asseoir parmi

vous « un des derniers dépositaires de ce sentiment des convenances qui se traduit dans le langage par une simplicité et un naturel dont on s'écarte davantage tous les jours. Le discours qu'il prononça répondit à votre attente. Comme tout ce qui est sorti de sa plume; il était élégant et animé ; mais le respect de la langue, la constante modération de l'expression, sa pureté, sa franchise rappelaient une autre époque que la nôtre, les écrivains d'un autre temps (1). » Le directeur Auger avait, en répondant à Mgr de Quélen employé presque les mêmes expressions : « Qu'il me soit permis de vous le dire, tout ce qui est sorti de votre plume, de votre bouche, est d'abord sorti de votre âme ; toutes vos paroles ont un caractère touchant de douceur, de modestie et d'onction. Les soins nombreux et la nature même d'un ministère établi pour la dispensation des biens célestes, vous empêche de prendre part à ces débats animés où se règlent les intérêts temporels de la société. Si quelquefois vous y mêlez votre voix pacifique, c'est pour obéir à un mouvement de sollicitude paternelle ; c'est pour plaider la cause du troupeau qui vous fut confié. Votre politique est celle d'un véritable ministre du Seigneur ; c'est la politique de la modération, de la justice et surtout de la charité (2). »

Les engagements que Mgr de Quélen venait de prendre avec l'Académie française furent-ils toujours largement tenus ? Il est permis d'en douter et de croire que ses nombreuses occupations l'engagèrent à se contenter du simple titre d'Académicien. Deux faits certains prouvent au moins qu'il y eut à un certain mo-

(1) Discours de réception du comte Molé à l'Académie Française.

(2) Réponse d'Auger au discours de réception de Mgr de Quélen à l'Académie.

ment quelques tensions dans ses rapports avec ses doctes confrères. Il avait été chargé en 1825 du premier discours pour la distribution des prix de la fondation Montyon qui devait avoir lieu le 25 août, à l'occasion de la fête de Saint-Louis. Il avait déjà préparé ses documents, lorsque brusquement il prévint l'Académie qu'il lui serait impossible de prononcer ce discours, parce qu'il devait assister, le 21, à la translation des reliques de saint François de Salles à Annecy. Lacuée de Cessac fut obligé de le remplacer au pied levé, et, malgré les ménagements oratoires qu'il sut prendre dans l'exorde de son discours, on se rendit bien compte qu'il y avait eu là une sincère déconvenue. Dans une autre circonstance, à propos du projet de loi qui limitait la liberté de la Presse, l'Académie, discutant si elle devait ou non se prononcer pour ou contre le projet, reçut par l'intermédiaire du secrétaire perpétuel une lettre de l'archevêque la prévenant que, si elle se décidait contre le ministère, elle courait le risque de se voir supprimée. Cette lettre qui parut une menace intéressée produisit un effet déplorable. Il paraît cependant que le souvenir s'en effaça, car l'Académie députa plus tard deux de ses membres pendant la dernière maladie du prélat, pour lui témoigner l'intérêt qu'elle prenait à sa conservation.

Ce voyage à Annecy, comme tous les actes de l'archevêque, pendant les cinq années qui suivirent, fut très diversement apprécié par la presse libérale. Selon les pamphlétaires, Mgr de Quélen n'était allé en Savoie et en Suisse que pour prendre le mot chez les Jésuites de Fribourg. Ce fut bien pis encore, lorsque ses médecins lui ordonnèrent de partir pour l'Italie afin de rétablir sa santé fortement ébranlée par tous les

travaux de son ministère ; c'était pour intriguer dans le but d'obtenir le chapeau de cardinal, disaient les uns ; pour se disculper près du pape d'avoir soutenu un instant le journal *La France catholique* accusé de jansénisme, disaient les autres. Ce qui est sûr, c'est qu'il fut accueilli avec beaucoup de faveur par le Saint-Père qui le fit chercher dans son hôtel pour le loger dans un palais vacant, et qui lui fit cadeau avant son départ de deux bustes magnifiques en bronze doré de saint Pierre et saint Paul que l'archevêque fit déposer à son retour, dans le trésor du chapitre métropolitain. Une excursion à Naples acheva de remettre sa santé.

Il semble difficile au premier abord d'accorder ces accusations contradictoires et simultanées de jansénisme et de jésuitisme ; mais les pamphlétaires ne s'embarrassent pas pour si peu, et l'abbé Paganel, dans ses *Mémoires secrets sur l'archevêque de Paris pour demander sa déposition*, prétendra que, profondément sceptique en matière de religion, il jouait double jeu pour être sûr de satisfaire son ambition de quelque façon que les événements pussent se produire. Hypocrite, sa persécution apparente contre les jansénistes ; hypocrite, son mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur, hypocrite, son attitude lors des ordonnances sur les Jésuites et les petits séminaires, qu'on assurera rendues avec sa connivence bien qu'il eût présidé la commission préparatoire qui leur était contraire. Mais le factum de l'abbé Paganel dénote dans tout le cours de ses 400 pages un cerveau tellement déséquilibré qu'il nous suffit d'avoir indiqué l'accusation. Nous avons, pour notre part, trouvé Mgr de Quélen, dans toutes les phases de sa carrière, en complet accord avec le Saint-Siège.

Le mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur sus-

cita un violent article du *Constitutionnel* contre l'archevêque (1). On y déclarait que cette dévotion avait été introduite dans le diocèse de Paris sans la participation et contre le gré du chapitre métropolitain. Celui-ci s'assembla aussitôt pour déclarer au contraire que, cette dévotion étant ancienne dans le diocèse, M[gr] de Quélen, pour lui donner une plus grande solennité, en avait plusieurs fois conféré avec le chapitre qui l'avait adoptée dans ses delibérations relatives à la nouvelle édition du bréviaire de Paris. Ainsi tombaient l'un après l'autre tous les chefs d'accusation soulevés contre lui.

Il ne nous reste plus à parler que de deux cérémonies importantes qu'il présida : la bénédiction de la première pierre du monument expiatoire de la place Louis XV, qui fut remplacé depuis par l'obélisque de Luxor, et la grande procession solennelle de la translation des reliques de saint Vincent de Paul. Dans les deux cas il avait répondu de l'ordre et l'ordre ne fut pas troublé.

La première de ces cérémonies donna lieu à un trait de charité qu'on a peu connu. Dès que parut l'ordonnance pour l'érection du monument expiatoire, l'archevêque se rendit près de M[me] la duchesse d'Angoulême et lui demanda de puiser dans la religion une force surhumaine pour accompagner le roi sur la place où s'était dressé l'échafaud de son père et là, se jetant à ses genoux, lui demander le rappel des régicides exilés. La princesse le lui promit ; mais, sur le point d'arriver sur la place qui lui rappelait de si cruels souvenirs, elle sentit ses forces l'abandonner et fut contrainte de rentrer aux Tuileries par le guichet de la rue de l'échelle.

(1) *Constitutionnel* du 22 mai 1828.

Cependant ses mandements se succédaient sans relâche : un jour sur le devoir électoral, le lendemain sur l'œuvre des petits séminaires, une autre fois contre les erreurs de l'abbé de La Mennais dans son livre sur *Les Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, enfin sur la translation des reliques de Saint-Vincent-de-Paul. Qu'il nous suffise de les avoir énumérés. Le moment critique approche où la révolution va reprendre le pouvoir. La licence de la Presse n'avait plus de bornes. Une multitude de faits propres à rendre le clergé odieux ou ridicule était, dit un auteur contemporain, consigné chaque jour dans mille écrits populaires. « On se plaisait à fixer sans cesse les yeux du peuple sur l'immoralité, les crimes, les délits prétendus des prêtres ; à imputer à un évêque des instructions qu'il n'avait pas données ; à parodier les paroles d'un autre évêque ; à engager les citoyens à déserter les temples où, disait-on, on prie Dieu avec scandale ; à les exhorter à se débarrasser de vieilles habitudes, et de préjugés religieux... Les missionnaires, les ordres religieux, le Saint-Siège étaient constamment en but aux calomnies les plus odieuses. On prenait à tâche de présenter comme des actes de tyrannie et des attentats à l'ordre public, à la paix des familles et aux libertés de l'église gallicane, la fidélité de l'épiscopat aux lois canoniques et l'exercice indispensable de la juridiction spirituelle... Enfin on avait imaginé d'envelopper tous les catholiques dans une accusation commune et de les représenter comme un parti qui, dirigé par Rome, menaçait l'état, le roi, la société tout entière... » (1). Ces excitations malsaines allaient porter leurs fruits.

(1) *Vie de Mgr de Quélen*, par d'Exauvillez, I, 130.

Au mois d'août 1829, un ministère de réaction fut constitué, dont le prince de Polignac et le comte de la Bourdonnaye devaient être les membres principaux. Tous les deux se rendirent à l'archevêché pour offrir à Mgr de Quélen le ministère des affaires ecclésiastiques. L'archevêque déclina la proposition qui lui était faite et le prince sortit avec vivacité. Resté seul avec le prélat, M. de la Bourdonnaye proposa une combinaison dans laquelle M. de Polignac ne devait pas entrer et demanda si, moyennant cette exclusion, l'archevêque accepterait le portefeuille. Mgr de Quélen persista dans son refus. Il tenait formellement à rester en dehors de la politique militante et ce fut pourtant l'accusation contraire qui allait causer les désastreux événements de l'année suivante.

Deuxième période. — La persécution.

(1830-1839).

Le 11 juillet 1830, Charles X vint assister à Notre-Dame au *Te Deum* célébré en actions de grâces de la prise d'Alger. L'archevêque le reçut à la porte de l'église métropolitaine et lui adressa une allocution qui se terminait par ces mots : « Ainsi le Tout puissant aide au Roi très chrétien qui réclame son assistance. Sa main est avec vous, Sire. Que votre grande âme s'affermisse de plus en plus ; votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense ! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes ! »

Il est impossible pour un esprit non prévenu de voir dans cette dernière phrase autre chose que la fin naturelle d'une période oratoire. Elle fut cependant la cause du sac de l'archevêché. Des bruits de coups d'Etat circulaient dans l'air politique : on en conclut que cette péroraison les confirmait et que l'archevêque, bien que le roi eut plusieurs fois témoigné vis-à-vis de lui un certain éloignement et de fortes préventions, était l'un des promoteurs des ordonnances qui parurent peu après : elles le surprirent plus que personne et nous aurons bientôt la preuve matérielle qu'il leur était complètement étranger : mais il n'en fallut pas davantage pour que l'émeute se tournât plus particulièrement contre lui.

Le 24, il se rendit à Neuilly pour donner la confirmation au duc de Nemours et à la princesse Clémentine. Le 26, il vint à Paris de Conflans, ancienne résidence d'été des archevêques de Paris qu'il avait rachetée pour la léguer à ses successeurs, présida son conseil, et ayant lu dans le *Moniteur* les ordonnaces de la veille, il dit à ses grands vicaires : « Tout cela est bon sur le papier, mais tenons bien nos têtes ! » Puis il retourna à Conflans. Le lendemain matin, l'insurrection éclatait dans Paris. Or le 29, une foule d'émeutiers se précipita sur le palais de l'archevêché qui se trouvait alors situé le long de Seine, entre Notre-Dame et l'ancien Hôtel-Dieu. Sur une menace faite la veille de s'emparer de l'archevêque pour le pendre au drapeau tricolore qui flottait sur les tours de Notre-Dame, les secrétaires s'étaient enfuis ; il n'y restait plus que le suisse qui déclara en vain que le palais ne renfermait aucun ecclésiastique ni les fusils qu'on prétendait cachés dans les caves. Forcé d'ouvrir la grille pour sauver sa vie, il dut céder devant ces gens armés de sabres, de fusils, de

haches, de marteaux et de pinces-monseigneur, qui se ruèrent d'abord dans les caves pour boire du vin, et dont quelques-uns, s'affublant de bonnets carrés et de surplis qu'ils trouvèrent dans les chambres, tirèrent par les fenêtres des coups de fusils pour persuader au peuple que les chanoines avaient fait feu sur lui. La fureur alors ne connut plus de bornes : tout fut pillé, dévasté, brisé, brûlé ou jeté dans la Seine : on pénétra même dans le trésor du chapitre qui séparait le palais de la cathédrale : on y brisa les ostensoirs et les reliquaires, on lacéra les ornements et on commit toutes sortes de sacrilèges. Plus de 300 mille francs disparurent, dont une partie appartenait en propre à l'archevêque, et pour faire croire au désintéressement des émeutiers on porta un sac de 2400 fr. à l'Hôtel-Dieu : mais l'un deux fut obligé d'avouer en police correctionnelle, au mois de septembre, qu'il avait eu pour sa part deux billets de mille francs et plusieurs pièces d'or. Le soir, il ne restait plus du palais que les murailles, les planchers et la toiture.

Mgr de Quélen n'apprit ce désastre que le lendemain par son médecin, M. Caillard, qui vint en toute hâte à Conflans le prévenir que ses jours étaient là aussi en danger et qui, après bien des péripéties, réussit à l'emmener jusqu'à La Salpètrière d'où il fallut s'enfuir presque aussitôt pour se cacher successivement, avec toutes sortes de précautions, chez M. Serres, médecin de la Pitié, dans cet hôpital même, puis chez M. Geoffroy Saint Hilaire, directeur du jardin des Plantes, enfin chez les sœurs de Saint-Michel. Pendant ce temps on répandait sur lui de si infâmes libelles, de si furieuses affiches et de si outrageantes caricatures, que, reconnu dans la rue, il y eût été impitoyablement massacré.

Il réussit cependant, par l'intermédiaire d'amis dévoués à obtenir une audience secrète de Louis-Philippe au Palais-Royal. Là, les questions qui faisaient naître parmi le clergé les plus vives inquiétudes furent discutées, en particulier celle du serment, et l'on y décida d'envoyer à Rome un négociateur pour exposer franchement la situation au Souverain Pontife et provoquer sa décision immédiate. Sur les instances de l'archevêque, M. Caillard se mit aussitôt en route avec des lettres du roi, de la reine et du prélat, et revint bientôt avec l'autorisation donnée par le Pape aux Evêques de prêter le serment au nouveau régime, et le conseil à l'archevêque de donner sa démission de la Pairie. Mgr de Quélen laissa écouler le délai imposé aux Pairs pour le serment et fut, de ce fait, réputé démissionnaire. Ainsi, pendant que les ennemis du clergé traquaient le prélat comme une bête fauve, c'était lui-même qui proposait les moyens de dénouer une situation au premier abord inextricable.

Au bout de près de six mois, l'orage paraissant se calmer, Mgr de Quélen, qui n'avait pu obtenir un centime d'indemnité de la commission des dommages de la révolution de juillet, crut pouvoir reparaître à Notre-Dame, et y officia le 11 janvier 1831, dernier jour de la neuvaine de sainte Geneviève. Quelques jours après, il se rendit au Palais-Royal, avec ses deux grands vicaires, et y eut longue audience avec Louis-Philippe au sujet des besoins de son diocèse. Il y fut convenu, entre autres choses, qu'on ferait les réparations les plus urgentes à l'archevêché où les secrétaires s'étaient réinstallés en camp volant, et classaient les registres et les papiers échappés au pillage. Mais cela ne faisait pas le compte des anti-cléricaux qui avaient rêvé la dé-

molition du palais et qui ne cherchèrent qu'une occasion de renouveler leurs exploits. Elle se présenta bientôt d'elle-même. Quelques légitimistes de la paroisse Saint-Roch ayant demandé à leur curé de célébrer, le 14 février, un service pour le duc de Berry, le ministre des cultes, M. Barthe, déclara qu'il ne s'y opposerait pas si le service avait lieu à une heure suffisamment matinale ; mais craignant qu'on ne saisit cette occasion pour commettre de nouveaux désordres, l'archevêque défendit au curé d'accéder à la demande, et des affiches placardées dans l'église le 13 au soir annoncèrent que le service n'aurait pas lieu. Cependant des paroissiens de Saint-Germain l'Auxerrois, ayant appris l'autorisation donnée par le ministre, prièrent leur curé de célébrer aussi un service, mais sans ostentation et de troisième classe. L'archevêque n'en fut point prévenu, et le 14 la cérémonie eut lieu au milieu du plus grand calme en présence des agents de police qui attestèrent, dans l'instruction qui suivit, que le catafalque ne portait aucun insigne. Tout était terminé, et le curé se disposait à quitter la sacristie quand on vint l'avertir qu'un inconnu venait d'attacher au drap mortuaire une lithographie représentant le duc de Bordeaux et que la foule se pressait autour pour la voir. Il courut aussitôt vers le catafalque pour en arracher ce signal de discorde et leva le bras pour arriver aux épingles qui le fixaient, mais il était trop tard ; un rassemblement tumultueux s'était déjà formé sur la place et les bruits les plus absurdes y circulaient. On disait que le catafalque était orné de fleurs de lis, qu'on y avait mis un buste d'Henri V et que le curé, levant le bras, l'avait béni. Des pierres étaient déjà jetées dans la fenêtre du presbytère quand la garde

nationale arriva, au moment où le maire de l'arrondissement, cédant aux exigences de la foule, faisait abattre la croix en pierre qui surmontait la façade principale de l'église, sous prétexte qu'elle était ornée de fleurs de lis. Le curé, arrêté, fut conduit à la conciergerie où il fut détenu pendant dix-neuf jours, puis mis en liberté quand l'instruction eut fait reconnaître qu'aucune charge ne s'élevait contre lui.

Cependant, les portes de l'église ayant été férmées, la foule se donna rendez-vous sur la place pour le lendemain, et un homme de haute taille qui paraissait diriger l'émeute ayant crié : *à l'archevêché !* on se précipita de ce côté en proférant des menaces contre le prélat qui fort heureusement n'avait pas tenu ce jour-là son conseil. On envahit les appartements dont presque toutes les portes avaient été brisées six mois auparavant ; on met en pièces les quelques meubles en noyer qu'on y avait apportés ; on déchire et on brûle les livres qui restaient de la bibliothèque et les papiers du secrétariat ; on vole une somme de 542 francs, la seule qui s'y trouve ; et l'on ne cesse le pillage que lorsque le maire du 12e arrondissement, accompagné de 400 gardes-nationaux, parvient à disperser les dévastateurs qui se donnent encore rendez-vous, sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, pour le lendemain.

Bien que l'autorité fut avertie des intentions des factieux, aucune mesure ne fut prise pendant la nuit pour éviter les désastres qui allaient se produire. Le 15, était le jour du mardi-gras. Dès 6 heures du matin, les émeutiers, en arrivant sur la place de Saint-Germain, la trouvèrent absolument déserte. Ils se ruèrent aussitôt sur l'église, brisant les grilles, les stalles, les bancs, les confessionnaux, les candélabres, les statues et les vi-

traux, pendant que quelques-uns, s'emparant d'habits sacerdotaux, dansaient sur les monceaux de débris et commençaient la mascarade. Le presbytère fut également dévasté ; on jeta par les fenêtres tout ce qu'il renfermait. En même temps à Saint-Gervais, à Saint-Laurent, à Notre-Dame Bonne-Nouvelle, à Saint-Nicolas-des-champs, à Saint-Méry, les croix furent abattues ou des dégâts considérables commis, preuve évidente que le service de Saint-Germain l'Auxerrois n'avait été qu'un prétexte de profanation générale des églises. Rien n'approcha cependant de la dévastation de Notre-Dame et de l'Archevêché. Là, le poste de quarante hommes ayant été forcé, des milliers de bandits, peuple des bagnes ou de ceux qui doivent y entrer, suivant l'expression même d'un député de la gauche, se précipitèrent dans le palais, jetèrent ce qui restait des meubles, des livres et des papiers dans la Seine, et, quand tout eut disparu dans les flots de la rivière (1) ou dans un grand feu promptement allumé, on commença les démolitions ; puis on pénétra par la sacristie dans l'intérieur de la métropole ; on renversa les chandeliers et la croix de l'autel, on força les grilles des chapelles latérales, on pilla les ornements, pour s'en affubler, pendant la mascarade ; on déroba les vases

(1) Pendant ce temps, écrivait plus tard un témoin oculaire Constant Laurent, dans la *Liberté* du 1er mai 1879, on riait à quelques pas de ces scènes odieuses.

« Il y a une foule énorme sur les quais et sur le pont Neuf pour voir passer les débris du mobilier et les livres qui ont été jetés à la Seine. Le fleuve est sillonné de bateaux montés par des mariniers qui cherchent à repêcher avec des crocs et des gaffes une partie de ces tristes épaves. Des gamins, qui ont improvisé des radeaux avec des portes arrachées de leurs gonds et jetées à l'eau, se mettent de la partie. Et les spectateurs d'applaudir à un beau coup de harpon et de rire à une culbute dans la Seine !.. »

sacrés, et l'on se livra à de véritables saturnales. Enfin la voix qui la veille avait crié *A l'archevêché*, ayant cette fois crié : *à Conflans!* les émeutiers s'y rendirent en foule, et le pillage y dura trois jours dans le château et dans le petit séminaire.

Lorsque la dévastation fut complète, le pouvoir, qui avait semblé abdiquer complètement son autorité pendant ces heures de trouble, se réveilla. Il fallait rassurer la capitale, et le préfet de police, M. Baude, lança un mandat d'amener ; contre qui ? Contre l'un des fauteurs de tous ces désordres ?.. Non pas, mais contre l'archevêque ! Pendant toute une journée, un commissaire de police le rechercha dans le couvent des dames de Saint-Michel de la rue Saint-Jacques où fort heureusement il ne se trouvait pas, car s'il en était sorti, même avec le commissaire et ses deux agents, il eut été impossible de le protéger contre les fureurs de la foule. Aussi cette intervention maladroite souleva-t-elle de vives protestations à la Chambre, et des interpellations furent adressées au ministère, en particulier par le comte de Quélen, frère de l'archevêque et député des Côtes-du-Nord. Le ministre des cultes fut obligé de déclarer devant la Chambre que Mgr de Quélen, consulté sur le service par le curé de Saint-Roch, avait répondu qu'une telle cérémonie pouvait avoir de fâcheux résultats et n'avait pas eu connaissance de celle de Saint-Germain ; puis le lendemain, le préfet de police vint à son tour faire amende honorable, ajoutant qu'il reconnaissait s'être trompé et que d'une enquête très approfondie « il résultait la preuve la plus évidente que, *depuis plus de trois ans*, terme au delà duquel j'ai jugé inutile de pousser les investigations, M. l'Archevêque est resté complètement étranger à toute combinaison politique et

s'est exclusivement renfermé dans les devoirs et les vertus de son état ». Ceci nous ramène en arrière à février 1828, et démontre de la façon la plus péremptoire que Mgr de Quélen n'eût aucune part aux ordonnances de Charles X. La calomnie seule avait pu lui en faire un crime.

Cette justification publique n'empêcha point qu'il ne fut encore obligé de rester caché pendant près d'une année. En mars 1831, on fit courir le bruit qu'il s'était embarqué à Honfleur pour se réfugier en Angleterre. C'était absolument méconnaître sa grandeur d'âme ; rien ne put le faire varier dans la détermination qu'il avait prise de ne pas s'éloigner de son diocèse et de ne point cesser de le gouverner lui-même. Et cependant les pamphlétaires continuaient à l'abreuver d'outrages en travestissant tous ses actes et ses moindres paroles. La Révolution française, avait dit Bonald, ne finira que quand ceux qui l'on faite l'auront pardonnée à ceux qui l'ont soufferte. On pourrait en dire autant des haines aveugles dont l'archevêque de Paris était l'objet. Elles ne devaient finir que lorsque ceux qui avaient attaqué si violemment sa vie et sa fortune lui auraient pardonné les attentats dont ils s'étaient rendus coupables envers lui. La nature de l'homme est ainsi faite, a fort bien remarqué Bellemare ; la vue des victimes est une importunité pour les oppresseurs et ils ne peuvent supporter ce qui leur rappelle la lâcheté de leur conduite. Mgr de Quélen était devenu pour eux un reproche vivant qu'il fallait supprimer : aussi recourut-on aux inventions les plus perverses pour fatiguer le courage et la patience du prélat. On voulait produire en lui le dégoût et la lassitude, et l'amener à désespérer de sa situation, à démissionner, ou du moins à déserter

son poste en cherchant sa sûreté hors de son diocèse (1).

Veut-on se rendre compte des procédés de travestissement des libellistes à son égard ?... En voici encore un exemple entre mille, il avait dit aux ordinands le 1er avril : « Souvenez-vous bien que ce jour où vous vous êtes enrôlés dans la milice sainte est le lendemain d'un jour où notre rédempteur a été captif dans le tombeau et la veille de celui où il est ressuscité ». Cette phrase pouvait, à la rigueur, passer pour une allusion à la situation de l'église en France ou à la sienne propre. Le pseudo-oratorien qui publiait la brochure intitulée *Mgr de Quelen et le gouvernement* et l'y posait en rival du Cardinal Retz, fut beaucoup plus perspicace. « Elle n'avait pas besoin de commentaires, écrit-il. Tous ceux qui l'entendirent comprirent bien que le terme de la captivité dont il était ici question n'était rien moins que le retour de Henri V » !... Et c'est ainsi qu'on entretenait systématiquement l'animosité contre le prélat. Protestait-il, dans une lettre pastorale, contre la démolition définitive de l'archevêché dont l'emplacement était transformé en promenade publique, c'est que le palais qu'on lui offrait en échange ne lui semblait pas suffisamment luxueux... Il le démontra en se contentant, pendant tout le reste de sa vie, pour accentuer sa protestation, d'un très modeste appartement au séminaire de Saint-Sulpice. Publiait-il un mandement de prière à l'approche du choléra, et représentait-il le fléau comme une punition du ciel pour tous les crimes commis contre la religion, c'est qu'il se réjouissait intérieurement des malheurs du peuple... Il se vengea en héros de cette imputation. C'est à l'Hôtel-Dieu que le

(1) Bellemare, Mgr *de Quélen pendant dix ans*, p. 23 à 25.

choléra sévissait le plus cruellement. C'est là qu'il choisit sa place et que, pour la première fois depuis un an, il se montra en public, le 2 avril 1832. Puis il visita tous les quartiers, montant dans les taudis les plus obscurs, consolant les mourants, aidant leur famille de sa bourse, mettant son château de Conflans à la disposition de l'autorité pour en faire une maison de convalescents, exhortant son clergé à se dépenser largement pour les pauvres, dans des circulaires, des mandements et des lettres pastorales qui restent comme un monument durable de son active charité. Tant que le fléau dura, nouveau Charles Borromée et nouveau Belzunce, il resta intrépidement sur la brèche, excitant l'admiration même de ses adversaires (1), puis il fonda l'œuvre des orphelins du choléra, et, comme la Chambre des députés venait de réduire son traitement de 15000 francs, il monta dans la chaire de Saint-Roch et s'adressant à la charité publique il en récolta aussitôt le double. Le nombre des orphelins hospitalisés par ses soins à Conflans atteignait, au moment de sa mort, 1014.

Faut-il parler après cela de la fondation des conférences du carême à Notre-Dame, qu'il inaugura lui-même et qu'il confia ensuite à l'abbé Dupanloup puis au père Lacordaire et à l'abbé de Ravignan ; de ses lettres circulaires ou pastorales à l'occasion de la mort de Charles X, de l'attentat de Fieschi ou du fronton du Panthéon ; de ses démarches pour la conversion du prince de Talleyrand ?...

Cesse d'être sublime ou je cesse d'écrire,

(1) C'est le seul acte de sa vie loué par la longue notice des *Hommes du jour*, de Sarrut, au tome III, qui n'est, d'un bout à l'autre, qu'une impudente diatribe.

lui disait un poète :

Mais plutôt de David que n'ai-je cette lyre
Dont les divins accords, aimés de l'éternel,
Ravissaient autrefois et la terre et le ciel !
Pour louer les vertus qu'avec eux tu partages,
Il faudrait du saint livre ouvrir toutes les pages,
Où des héros chrétiens les actes signalés
Dans nos jours ténébreux par toi sont égalés...

En 1839, sa santé s'altéra rapidement. Lors qu'éclata le mouvement insurrectionnel du mois de mai, on craignit qu'il n'y eut imprudence à le laisser dans une maison où sa retraite était connue. On le transporta dans un hôtel peu éloigné, mais cette translation lui fut fatale. Il put cependant reparaître encore une fois, appuyé sur un bras, au milieu de ses prêtres réunis à Saint-Sulpice pour la retraite d'octobre ; mais le mal empira et l'archevêque mourut dans les sentiments de la piété la plus édifiante, et pardonnant à tous ses ennemis, le 31 décembre 1839. Il avait tellement prodigué tout son bien pour les pauvres qu'il ne lui restait même pas de ressources suffisantes pour la célébration de ses funérailles ; et sa famille dût y pourvoir ; car sa charité fut inépuisable, immense, a dit le comte Molé. « Il donnait avec largesse à tous et à chacun. C'était la libéralité d'un prélat magnifique, encourageant par son exemple l'aumône de l'humble pasteur. »

L'injustice qui l'avait poursuivi pendant sa vie, s'arrêta devant son tombeau. Mille traits d'une générosité vraiment royale, d'une résignation édifiante, d'une bonté charmante, révélés par la reconnaissance et par l'amitié, vinrent imposer silence à toutes les préventions et forcer l'admiration publique (1). Non seulement

(1) Vie par Exauvillez, II, p. 201.

tous les journaux catholiques comme l'*Univers*, l'*Ami de la religion*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, la *France* et l'*Echo Français*, célébrèrent sa mémoire sur tous les modes et sur tous les tons, mais on peut lire aussi son éloge dans des feuilles peu habituées à louer le clergé, comme le *Capitole*, le *Journal de Paris* et bien d'autres. « M. de Quélen est mort hier, disait le *Capitole*, sa dernière parole a été un mot de confiance et de tendresse : Je veux être jugé, a-t-il dit en expirant, mais par celui que j'aime. Ses derniers soupirs d'amour révèlent la belle âme de l'illustre prélat, auxquels il ne manqua, durant sa vie, que *d'être connu du peuple pour en être apprécié*, car il était digne de l'être par les nobles et généreuses qualités qui le distinguaient... » M. de Quélen, ajoutait le *Journal de Paris*, a vivifié la foi religieuse par son exemple, par ses vertus, par ses instructions pastorales qu'animait l'esprit de foi et de charité. Son dévouement et son courage à l'époque du choléra étonnèrent la philosophie, désarmèrent l'esprit de parti et le rangent parmi les héros du christianisme. Que les partis se taisent donc devant son cercueil ».

En 1847, on publia un livre intitulé *L'Esprit de Mgr de Quélen*, recueilli de ses œuvres et de ses vertus. Il se compose de deux parties. La première forme vingt et une lectures pour le temps du carême extraites de ses discours et de son œuvre pastorale. La seconde partie est divisée en vingt chapitres qui exaltent chacun l'une de ses vertus. Leur simple énumération suffit pour constater en quelle vénération on le tenait alors dans le diocèse :

« Sa foi ; — son espérance et sa confiance en Dieu ; — son amour pour Dieu ; — sa soumission à la volonté de Dieu ; — sa dévotion à la Sainte Vierge ; — son zèle

pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; — sa charité pour le prochain ; — son amour pour le Saint-Siège ; — son amour pour ses prêtres ; — son amour pour les séminaires ; — son zèle et son dévouement pour toutes les communautés ; — sa charité envers les pauvres ; — sa charité pendant le choléra ; — son éloquence ; — noble manière du prélat de témoigner sa reconnaissance ; — son caractère ; — son égalité d'esprit et sa patience ; — sa prudence ; — son humilité et sa noble fermeté ; — sa douceur jusque dans les bras de la mort.... Cela le venge assez de toutes les diatribes et de tous les pamphlets.

Son successeur à l'archevêché de Paris fut Mgr Affre qui accepta pour palais archiépiscopal celui de l'ambassade d'Autriche où les archevêques résident encore aujourd'hui ; et son successeur à l'Académie française, le comte Molé, qui prononça son éloge dans son discours de réception, le 30 décembre 1840. M. Dupin lui répondit. Les lignes qui suivent ont pour nous, dans sa bouche, une valeur inappréciable : « l'archevêque accepta noblement ses malheurs ; vainement on lui offrit une demeure somptueuse ; il s'imposa plus de simplicité ; il sembla qu'il voulût, par son abnégation même, amener le repentir de ses ennemis (1). »

Que pourrions-nous ajouter de plus à l'éloge de Mgr de Quélen ? Ayant félicité Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux, de son élévation au cardinalat, celui-ci lui répondit : « Je ne puis douter que cette dignité que je mérite si peu ne me soit en effet destinée, mais c'est à Votre Grandeur que mon cœur et mon sentiment me disent qu'elle devrait être conférée.

(1) *L'Esprit de M. de Quélen*, etc. p. 440.

comme un hommage rendu à un apôtre et à un martyr, à celui en qui nous avons admiré un nouveau Belzunce au milieu des prestiférés, et dans lequel nous chérissons un nouveau Vincent de Paul, père des orphelins. Jugez, Monseigneur, si je suis touché et si je me trouve honoré de l'intérêt et de l'amitié qu'un tel prélat daigne me témoigner... »

La nature n'a point formé de mœurs plus douces, dit encore un biographe contemporain, ni de dispositions plus populaires que ne l'étaient celles de M. de Quélen, « Peu courtisan, peu empressé pour les grands et pour les puissants, il possédait particulièrement le besoin de se faire aimer des petits. Accessible à tous, communicatif et accueillant pour quiconque cherchait à l'approcher, il aurait été l'idole des pauvres et du peuple sur un théâtre moins grand et moins encombré que celui de la capitale, sur un théâtre où il se serait trouvé placé de manière à être vu tel qu'il était, jugé de près et connu de chacun individuellement (1) ». Ses portraits gravés ou lithographiés sont bien conformes à ce portrait moral : attitude pleine de noblesse et en même temps expression touchante de bienveillance et de cordialité. Qu'importent après cela les pamphlets ? Il les méprisa et nous les méprisons avec lui.



(1) Bellemare, *M. de Quélen pendant dix ans*, p. 109.

V

LE COMTE DE SAINTE-AULAIRE

(1778 A 1854).

Au commencement du XVIII[e] siècle, le marquis de Sainte-Aulaire, lieutenant général pour le roi au gouvernement du haut et du bas Limousin, alors âgé de près de soixante ans, osait adresser à la duchesse du Maine, qui présidait aux *délassements de Sceaux* et l'appelait son vieux berger, un quatrain bien connu, ornement de tous les recueils de poésies légères de ce temps :

La Divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse ;
Elle serait Thétis et le jour finirait.

Ces quatre vers lui valurent à lui-même son élection à l'Académie française en 1706. Son bagage littéraire se réduisait cependant à fort peu de chose, car, en dépit de la longue notice que lui a consacrée d'Alembert dans ses éloges d'académiciens (1), l'on ne connaît de lui, en

(1) D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française*, V, p. 108 à 165.

dehors de ce quatrain, qu'une élégie en tête des *Œuvres de Chaulieu*, quelques petites pièces publiées dans les *Amusements du cœur et de l'esprit* en 1739 et 1741, une *Epître en vers à l'Académie* à la suite de son discours de réception et une réponse en prose à celui du duc de la Trémoille (1). Mais il n'était pas besoin, à cette époque, d'avoir beaucoup écrit pour devenir académicien. Il suffisait d'être bel esprit. Le marquis de Sainte-Aulaire mourut à Paris en 1742, à l'âge de cent ans moins quelques mois, ne laissant qu'un fils qui devint maréchal des camps et armées du roi et fut tué au combat de Rumershein en 1709, père d'une fille qui épousa le duc d'Harcourt, et en qui s'éteignit la branche aînée.

On nous a reproché de ne pas avoir compris ce poète dans notre galerie des Académiciens bretons du XVIII[e] siècle. La famille Beaupoil était en effet originaire de Bretagne où elle possédait dès le XIII[e] siècle le manoir de Neumalet, d'où elle envoya deux représentants à la VII[e] croisade en 1249, portant *de gueules à trois couples de chiens d'azur en pal et tournés en face*. Mais au XV[e] siècle, elle s'expatria en Limousin à la suite de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges : elle céda le manoir de Neumalet aux Broons, et acheta en Limousin la seigneurie de Sainte-Aulaire, d'où elle prit le nom de Beaupoil de Sainte-Aulaire ; et, comme il ne resta plus d'elle aucun titulaire en Bretagne, elle devint étrangère à notre province pendant près de quatre siècles, jusqu'au jour où l'un des membres de la branche de Fontenille, étant venu se

(1) René Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, article *Beaupoil*, aut. II.

marier en Bretagne, produisit sur notre sol un rameau d'où est sorti le comte de Sainte-Aulaire, l'historien de la Fronde. Notre programme comprenant non seulement les Académiciens bretons mais ceux d'origine bretonne, nous devions donc une réparation d'honneur à l'arrière-grand-oncle de celui-ci, et nous la lui avons accordée d'autant plus volontiers qu'elle nous permet de constater que le jeune comte trouva dans son berceau des traditions académiques.

I.

Jeunesse accidentée du comte de Sainte-Aulaire

(1778 à 1811).

Joseph de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire et marquis de Fontenille, né à Périgueux en 1757, page du roi en 1771, puis sous-lieutenant de carabiniers, épousa en 1777, dès l'âge de vingt ans, au château de la Mancellière près Dol, Egidie de Ranconnet de Noyan, dont la sœur aînée était mariée au comte de Kersalaün. Il n'était pas riche, car de temps immémorial les Sainte-Aulaire s'étaient ruinés au service, vivant avec des officiers beaucoup plus fortunés qu'eux, ce qui les amenait à dépenser au delà de leurs revenus (1). Le père d'Egidie, au contraire, ancien page du roi et retiré du service après une blessure à la bataille de Lawfeld, augmentait constamment les siens en vivant dans ses

(1) De Barante, *Notice sur le comte de Sainte-Aulaire*, p. 3. — Le Nôtre, *Le Marquis de la Rouërie*, p. 40.

terres, où il faisait cependant larges dépenses en secourant les pauvres, en assistant au besoin ses vassaux et en entretenant, avec plus de 80 ouvriers, des serres et des jardins qui étaient renommés en France et à l'étranger. C'était un original, brusque de manières, souvent inabordable, mais d'une charité à toute épreuve : un de ces gens qu'on appelle des bourrus bienfaisants. Très entiché de ses droits nobiliaires, il s'était appliqué, comme le père de Châteaubriand, à faire revivre chez lui certains usages féodaux. C'est ainsi que les nouveaux mariés de l'année devaient apporter au château, à l'issue de la grand'messe du dimanche des Rameaux, un petit fagot de bois qu'ils déposaient au milieu de la cour, puis sauter pardessus à trois reprises en présence du seigneur comte de Noyan, à charge à celui-ci de leur servir un plantureux dîner. Sa maison était un véritable hôpital où les paysans blessés ou infirmes venaient panser leurs plaies ou demander des consultations. Sa pharmacie était connue de tout le pays, et ses filles, avant leur mariage, y faisaient l'office de sœurs de charité. Pour compléter son portrait, il faut ajouter qu'ayant eu l'occasion de passer quelque temps à Paris pour y faire soigner un asthme obstiné, il s'était confié à Mesmer qui l'avait guéri et initié aux secrets du magnétisme. A son retour en Bretagne il tint baquet, comme on disait alors, à la Mancellière ; recherchait avec soin pour les attacher à sa personne les individus doués des qualités requises, et se faisait magnétiser tous les matins. Ses aspérités de caractère éloignèrent de lui ses deux filles après leur mariage, jusqu'aux époques troublées où les familles durent songer à retrouver leur cohésion pour essayer d'échapper à de terribles désastres.

Louis de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, le futur académicien, naquit à la Mancellière le 6 juillet 1778, et ce fut peu après que sa mère se sépara du comte de Noyan, puis de son mari lui-même dont les dépenses au régiment faisaient une trop large brèche dans le budget du ménage. Les dettes furent payées et Mme de Sainte-Aulaire qui avait dû se rendre à Montpellier pour sa santé, s'y fixa avec son jeune fils qui fut jalousement élevé par ses soins. Vers 1788, elle vint avec lui habiter Paris pour y surveiller son éducation. Louis fût d'abord placé au collège Louis-le-Grand, puis suivit comme externe les cours du collège Mazarin. Sa mère, dit M. de Barante, attirait chez elle des hommes distingués dans les sciences et dans les lettres ; M. de Villoison, l'abbé Brottier, M. Bouvard se plaisaient à exciter dans le jeune écolier le goût de l'instruction et de l'étude et de l'amour-propre de l'esprit. Il croissait ainsi dans une atmosphère qui lui inspirait le désir et l'habitude de vivre dans la région de l'intelligence. Puis le soir, à partir de 1789, il entendait dans le salon de sa mère, les membres du côté droit de l'Assemblée Constituante dont la plupart avaient professé des opinions libérales avant la convocation des Etats Généraux, et qui maintenant résistaient aux attaques dirigées contre les droits des ordres de la noblesse et du clergé, les regardant comme inséparablement unis aux formes de la monarchie, dont ils voulaient être le soutien ; et l'on y commentait les désordres qui troublaient la paix publique, on déplorait la tyrannie exercée au nom du peuple et l'on prévoyait qu'elle deviendrait de plus en plus inique et violente. Là se développèrent dans l'esprit du jeune auditeur « l'aversion des iniquités et des séditions populaires, le culte de l'ordre et de la justice, mais en même

temps le goût d'une forme de gouvernement où les droits de tous et la conduite des affaires publiques pourraient être discutés en liberté et où se développeraient librement le caractère et le talent... Ainsi se formait une génération qui apprenait à ne point partager les illusions de 1789, qui ne regrettait point l'ancien régime qu'elle n'avait pas connu, qui demeura étrangère à la démence et aux excès des seconds révolutionnaires, qui détesta la tyrannie démocratique et qui devait plus tard essayer une conciliation entre l'ordre et la liberté (1) ».

Cependant M. de Sainte-Aulaire, le père, ayant émigré en 1791, Mme de Sainte-Aulaire se rendit avec son fils en Périgord pour dérober quelques débris de la fortune patrimoniale au sequestre ordonné par la loi sur les émigrés. Puis elle rentra à Paris, où elle se logea dans un petit appartement où elle put entendre en septembre 1792 les cris des prisonniers qu'on égorgeait dans la prison de l'Abbaye. Parmi les victimes se trouvait un abbé de Sainte-Aulaire et plusieurs de ses parents et amis de la famille. Le séjour à Paris n'étant plus tenable, elle se résolut de retourner en Bretagne, chez son père.

Le comte de Noyan n'avait pas émigré. Parent de La Chalotais, il avait très vivement pris parti contre les ministériels avant la Révolution ; et de même qu'il avait tenu tête à la royauté, il s'imagina qu'il pourrait tenir tête à celle-là. C'est avec lui que le marquis de la Rouërie dressa, dès l'année 1791, son projet d'une organisation générale de résistance à l'oppression révolutionnaire. On sait comment, grâce au mécontente-

(1) De Barante, *Notice*, p. 7.

ment général causé par la funeste constitution civile du clergé, la Rouërie réussit à recruter des adhérents et à constituer des chefs de canton dans quatre au moins des cinq départements de la Bretagne, et comment sa mort dramatique au château de la Guyomarais, près Lamballe, arrêta l'exécution du vaste projet que la chouannerie devait reprendre pour elle dix-huit mois plus tard. Un traître, du nom de Chevetel, avait capté la confiance de la Rouërie et envoyé à Danton et au Comité de sûreté générale des rapports qui amenèrent l'arrestation des principaux conjurés. Le comte de Noyan ne fut pas d'abord inquiété ; une première visite domiciliaire faite au château n'avait rien fait découvrir de suspect, lorsque, le matin du 24 avril 1793, le jeune Louis de Sainte-Aulaire, entrant dans la chambre de sa mère, la trouva en habit de voyage, occupée à faire des paquets et à brûler des papiers. Lui ayant demandé la raison de ses préparatifs, elle répondit : « Que son père serait arrêté ce matin même et conduit en prison ; qu'il y demeurerait longtemps et courrait les plus grands dangers ; mais qu'il ne succomberait pas et serait en définitive sauvé par elle ». Louis de Sainte-Aulaire, qui rapporte lui même cette réponse dans les souvenirs de ses *Portraits de famille*, avait assisté chez son grand-père à trop de séances de magnétisme et trop entendu parler des puissances occultes pour s'étonner beaucoup que sa mère eut vu en songe la garde nationale de Dol venir faire une seconde descente à la Mancellière. Le comte de Noyan ne fit que rire de l'avertissement, mais la matinée n'était pas achevée, qu'un détachement de Dol arriva, porteur d'un mandat d'arrêt contre M. de Noyan et son secrétaire Leroy dont on avait reconnu l'écriture dans une

copie d'un plan de l'Association bretonne trouvée dans une perquisition faite chez un bourgeois de la ville de Dol. Le comte de Sainte-Aulaire, en rapportant dans sa vieillesse ce pressentiment extraordinaire, ajoute que sa mère y avait vu une révélation véritable, un signe de la mission que Dieu lui donnait de sauver M. de Noyan, et qu'elle y eut certainement travaillé avec moins de courage si elle ne s'était sentie soutenue par cette foi vive qui déplace les montagnes.

Mme de Sainte-Aulaire partit aussitôt pour Dol afin de chercher à adoucir la captivité de son père qu'on avait enfermé dans un bouge disposé pour les criminels de plus bas étage ; et, sans hésiter, elle se rendit chez Lalligant-Morillon, délégué du Comité de sûreté générale à la recherche des conjurés, un misérable intrigant dont ce qui suit va suffisamment définir le caractère. Elle fut reçue avec politesse et Lalligant l'engagea à prendre courage : « L'affaire de votre père est fort grave, ajouta-t-il ; un papier qu'on vient de me remettre aujourd'hui même au district de Dol ne laisse aucun doute sur sa complicité, mais peut-être pourrait-on faire disparaître cette pièce à conviction et il n'en existe pas d'autres à ma connaissance ; il est vrai qu'il irait de ma tête si je ne rapportais pas au Comité de sûreté générale les actes dont j'ai délivré les reçus en forme ; mais, une fois le dépôt fait et ma décharge expédiée, je pourrais remettre la main sur les dossiers et en disposer sans me compromettre », et comme Mme de Sainte-Aulaire demandait de quelle façon elle pourrait reconnaître un si grand bienfait : « Cette pièce vaut cent mille francs, déclara Lalligant. Les membres du Comité de sûreté générale ne se contenteraient pas d'un moindre prix.... » La suppliante promit les cent mille francs : « Telles étaient,

écrivait plus tard Louis de Sainte-Aulaire, les bonnes gens de ce temps-là ; et, en consultant aujourd'hui mes souvenirs je n'hésite pas à placer Lalligant parmi les meilleurs de ceux qui à cette époque gouvernaient la république. Ce jugement pourra sembler paradoxal à ceux qui se complaisent à exalter les vertus révolutionnaires. Quant à moi, je déclare que, parmi les hommes influents à cette époque sur la marche du gouvernement (je ne parle pas de ceux qui par bêtise ou par lâcheté suivaient l'impulsion donnée), je n'ai vu que des hommes cruels ou fripons ; beaucoup étaient à la fois l'un et l'autre (1) ». Nous allons constater encore mieux.

De la prison de Dol, le comte de Noyan fut conduit à celle de la Tour Lebat à Rennes, où Mme de Sainte-Aulaire, sous prétexte qu'il était épuisé de fatigue et hors d'état de se mettre en route, obtint des certificats de médecins pour retarder son voyage sur Paris, car on savait que Fouquier-Tinville avait terminé son acte d'accusation contre la première série des conjurés de la Rouërie, et que M. de Noyan et son secrétaire y étaient compris et menacés de la peine capitale. Pendant ces délais, le secrétaire de M. de Noyan, Leroy, perça un trou dans la muraille de sa prison, descendit au fond du fossé à l'aide de ses draps et de quelques cordes et rejoignit les chouans. Ce jour-là même Carrier arrivait à Rennes, le 14 septembre 1793, et donnait l'ordre d'expédier Noyan au tribunal révolutionnaire avec une seconde fournée des complices de la conjuration. Mme de Sainte-Aulaire confia son fils à Mme de Malherbe qui partait de son côté pour Paris, et obtint que son père fît le voyage dans une voiture qui suivait le con-

(1) Le comte de Sainte-Aulaire, *Portraits de famille.*

voi, avec elle et le médecin Clavet qui continuait à le magnétiser chaque matin ; puis, s'étant assuré la bienveillance du commandant de l'escorte, elle réussit à faire descendre chaque soir son père à l'auberge au lieu des cachots où l'on entassait ses compagnons de route.

A Alençon, elle prit la poste afin de faire à Paris les démarches nécessaires pour qu'on ne déposât point son père dans une prison trop compromettante ; et elle alla trouver Vilain qui s'était chargé de la défense des dames Désilles et qui passait pour exercer sur Fouquier-Tinville une certaine influence. « Vilain ne cacha pas à Mme de Sainte-Aulaire que Noyan était perdu si son séjour se prolongeait à la conciergerie et que Fouquier-Tinville ne l'en ferait pas sortir pour des compliments ; mais que, si elle voulait confier à lui Vilain 6.000 francs, il les porterait à l'accusateur public et qu'à sa première audience elle en verrait l'effet. Mme de Sainte-Aulaire suivit exactement ce conseil, remit l'argent, obtint sur-le-champ l'audience et demanda que son père fût transporté, dès son arrivée, rue de Charonne, dans la maison de santé du docteur Belhomme. Fouquier-Tinville, sans autres explications, expédia l'ordre sollicité et, le soir même, le comte de Noyan était écroué chez Belhomme en compagnie de son magnétiseur Clavet (1) ». Mais les tribulations de ces malheureux n'étaient point terminées : Lalligant, rentré à Paris, réclamait impérieusement les cent mille francs promis à Dol ; Mme de Sainte-Aulaire ne pouvait en fournir que quarante mille et M. de Noyan consentit enfin à donner de son côté 30.000 francs en numéraire et une malle d'argenterie d'égale valeur ; mais il exigea qu'un ancien ami de sa famille, M. de

(1) Le Nôtre, *Le Marquis de la Rouërie*, p. 314.

Montricher, fut présent à la remise des pièces soustraites du dossier et ne livrât l'argent qu'après les avoir examinées. Ce fut là une grosse difficulté que Lalligant trancha en demandant comme pot de vin la montre garnie de brillants que portait Mme de Sainte-Aulaire. Louis de Sainte-Aulaire vit, le lendemain, partir à la nuit close, sa mère et Montricher emportant leurs trésors dans un fiacre ; il l'attendit toute la nuit avec anxiété car elle ne rentra toute joyeuse qu'au point du jour. Hélas ! cette joie fut de courte durée. Nouvelle alerte ; un message de Lalligant déclarait qu'on l'avait trompé et qu'il avait reconnu après inspection que deux grands sceaux de la malle d'argenterie étaient en plaqué ; il évaluait à 15.000 francs le dommage que lui avait causé la prétendue mauvaise foi de ses clients et en exigeait dans la journée le paiement, sans quoi M. de Noyan coucherait le soir même à la conciergerie. Ce fut un véritable coup de foudre, car on avait donné l'argenterie telle qu'elle était et Mme de Sainte-Aulaire avait non seulement vidé sa bourse mais épuisé son crédit : « il ne restait pas chez elle une cuiller d'argent et tout le mobilier de son petit appartement consistait en deux ou trois lits de sangle et quelques mauvais fauteuils (1) ». Lorsque Lalligant eut constaté que le dénuement de sa victime était absolu, il se contenta de lui faire signer une obligation de 15.000 francs à son profit ; et cette obligation fut plus tard payée à son père qui la retrouva dans ses papiers longtemps après la condamnation à mort de l'agent du Comité par la réaction thermidorienne.

L'obstacle venait maintenant de ce terrible comte de

(1) Le Nôtre, *Le Marquis de la Rouërie*, p. 315 ; et *Portraits de famille*.

Noyan, qui réclamait un jugement immédiat puisqu'il n'y avait plus de preuves contre lui. Sur ses instances sa fille retourna donc chez Fouquier-Tinville, qui lui lança de telle façon ces quelques mots : « Ranconnet s'ennuie donc beaucoup dans sa prison ? » qu'elle n'eut garde de revenir à la charge ; et le 9 thermidor vint à point pour la délivrer de ses préoccupations.

Mme de Sainte-Aulaire, après avoir soldé la rançon de son père, était demeurée sans ressources, et elle dut s'imposer toutes sortes de privations pour payer la pension chez Belhomme : « Un jour, écrivait plus tard son fils, je montais la rue de Charonne, quand je rencontrai ma mère chargée d'un énorme paquet de linge sale qu'elle emportait de prison. Je ne pus me défendre de fondre en larmes en la voyant pliée sous ce fardeau ». Pour vivre il se fit admettre comme élève à l'école des Ponts-et-Chaussées. Quoiqu'il n'eut que seize ans, il servait aussi dans la garde nationale ; il se trouvait à l'hôtel de ville le 9 thermidor quand Robespierre et Couthon furent rapportés blessés ; il fit partie de l'escorte qui ramena Saint-Just de l'hôtel de ville aux Tuileries. On respira, et M. de Noyan sorti de prison obtint la levée du séquestre qu'on avait mis sur ses biens comme suspect détenu. La situation pour Mme de Sainte-Aulaire était plus délicate, car elle ne pouvait réclamer les propriétés de son mari émigré. Elle se décida cependant à retourner en Périgord pour essayer de reconquérir la part qui pouvait lui rester dans ce pays. Ce fut pour elle un grand chagrin de laisser à Paris son fils âgé de 16 ans, quand toute discipline scolaire avait cessé ; « quand toute pratique de religion était interdite et supprimée sans que l'opinion du plus grand nombre en témoignât le regret ni presque le souvenir ; quand

n'existaient plus l'autorité et l'influence d'une société polie où les convenances pouvaient du moins suppléer à la morale; elle lui fit promettre solennellement, dit M. de Barante, que sa conduite serait toujours honnête et sage : cette promesse fut sincère et resta sacrée » (1).

Bientôt la Convention créa l'école centrale des Travaux publics qui prit plus tard le nom d'Ecole Polytechnique. Les élèves étaient externes et recevaient un traitement de 1200 francs. Le jeune Louis vit là une espérance de carrière honorable et une possibilité de venir en aide à sa mère. Un élève des Ponts-et-Chaussées possédant bien au-delà des connaissances exigées par le programme, il se fit recevoir à la nouvelle école où il entra le 30 novembre 1794 : « Jamais, disait-il plus tard, jamais promotion à la Préfecture, à la Pairie, aux Ambassades ne m'a donné la joie de mon admission à l'Ecole Polytechnique. » L'école devait être divisée par brigades de 20 à 25 élèves, dont chacune aurait un chef qui surveillerait et aiderait ses camarades dans leurs travaux. La principale préoccupation des professeurs Monge, Laplace et Fourcroy fut d'abord de former ces chefs de brigades qu'on choisit parmi les élèves les plus distingués. Sainte-Aulaire fut l'un d'eux avec Biot, qu'il devait plus tard rencontrer à l'Académie française; et, deux ans après, un des six premiers de l'école, il en sortait dans le corps des Ingénieurs géographes.

Ce corps de nouvelle formation n'étant pas encore organisé, il alla retrouver sa mère dans le Périgord. Là, par suite de la réaction causée par les premières élections aux assemblées du Directoire, un peu de li-

(1) De Barante, *Notice*, p. 17.

berté commençait à se faire sentir. Les classes proscrites relevaient la tête, les parents et les amis de la famille du nouvel ingénieur reprenaient la considération dont ils jouissaient dans la province. Sa carrière ne lui parut plus aussi belle : « J'apercevais, et non sans quelque satisfaction aristocratique, que le jeune Saint-Aulaire jouait en Périgord un tout autre rôle que le petit Beaupoil à l'Ecole Polytechnique » (1). Il revint à Paris en 1797 et donna sa démission. Il fut présenté dans plusieurs maisons où il retrouvait la tradition des manières polies, bienveillantes et faciles d'autrefois. « Les événements révolutionnaires qu'il avait vus de près, les malheurs et les dangers de sa famille, la dure vie qu'il avait menée courageusement, les études sérieuses auxquelles il s'était livré avec ardeur lui avaient donné une éducation forte ; sa raison s'était formée par l'expérience et l'observation ; maintenant il acquérait cet esprit de conversation qui donnait un grand charme à son commerce » (2).

En juillet 1788, à peine âgé de 20 ans, il épousa Mlle de Soyecourt, héritière d'une grande fortune et petite-fille du prince de Nassau-Sarrebruck ; il resta veuf en 1806, avec deux filles dont l'une mourut jeune et dont l'autre fut mariée sous la Restauration au ministre Decazes. Il alla alors demeurer avec sa mère qui s'était fixée à Versailles, pendant que son grand-père, M. de Noyan, habitait la terre d'Etioles qu'il avait achetée pour ne plus revenir en Bretagne.

Pendant cette longue période, nous ne rencontrons Louis de Sainte-Aulaire qu'une fois, donnant une sérieuse preuve de dévouement à un ami. Le marquis de

(1) Sainte-Aulaire : *Portraits, de famille.*
(2) De Barante, *Notice*, p. 21.

Rivière ayant été compris en 1804 parmi les complices de la conspiration de Georges Cadoudal et condamné à mort, le premier Consul commua la peine en détention perpétuelle, à condition que quatre personnes considérables garantiraient par leur signature que le prisonnier ne ferait pas de tentative d'évasion, et se rendraient otages pour lui. Sainte-Aulaire signa le traité. Les compagnons de prison de M. de Rivière réussirent à s'échapper et le pressèrent vivement de se sauver avec eux; mais il refusa et plus tard il légua en mourant sa croix de la Légion d'honneur à l'homme généreux qui s'était dévoué pour lui.

II

Chambellan, Préfet et Député

1809 à 1829.

Le 3 juin 1809, le comte de Sainte-Aulaire épousa en secondes noces Mlle du Roure; et bientôt commença pour lui une carrière nouvelle. Après Wagram, l'empereur, négociant son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, pensa que le moment était venu de s'attacher étroitement l'ancienne aristocratie, et nomma, par un décret du 21 décembre, une liste nombreuse de chambellans parmi lesquels se trouvaient les plus beaux noms de France. Quelques-uns, remarque M. de Barante, très informé de tout ce qui concerne la cour impériale, avaient peut-être sollicité cette faveur; mais la plupart n'avaient pas été consultés. Sainte-Aulaire se sentait peu de goût pour cette fonction. Il eut préféré servir son pays en remplissant des fonctions publiques. Cependant il accepta et ce ne fut pas sans compensation,

car l'empereur pensait aussi « qu'il convenait de donner à ses chambellans d'autres devoirs et d'autres occupations que le service de sa personne (1). » Presque tous entraient dans l'armée, dans l'administration ou dans la diplomatie. Sainte-Aulaire, à qui l'on offrit en 1812 le poste de ministre près la Cour de Wurtemberg, ne se crut pas de taille à remplir cette mission ; et, le 12 mars 1813, il fut nommé préfet de la Meuse.

La situation était grave, l'empereur venait de rentrer de la désastreuse campagne de Russie, et se préparait à rassembler une nouvelle armée pour résister à la coalition germanique : 430 000 jeunes gens que les levées précédentes n'avaient point moissonnés étaient appelés sous les armes ; 10.000 fils de famille, qui avaient fourni des remplaçants, étaient contraints, sous le nom de gardes d'honneur, à entrer au service militaire ; 80 000 hommes étaient demandés aux gardes nationales pour former les garnisons des places fortes ; la France allait être saignée à blanc. « Les administrateurs chargés d'accomplir de si rudes mesures pouvaient non pas en alléger le poids, mais gagner l'estime et même l'affection des populations, en agissant avec justice et douceur, en se montrant sympathiques aux souffrances des familles, en s'associant à la tristesse commune, et en faisant appel aux sentiments patriotiques, sans menacer la tardive obéissance des rigueurs de l'autorité ». Tel fut le rôle du comte de Sainte-Aulaire à Bar-le-Duc, et sa tâche devint plus affligeante encore lorsqu'après la bataille de Leipzig, toutes les villes de la Lorraine se remplirent de malades et de blessés. Les alliés entrèrent à Bar-le-Duc au milieu de janvier 1814. Sainte-Aulaire

(1) De Barante, *Notice*, p. 24.

revint alors à Paris, puis il suivit à Blois l'impératrice qui, au moment de l'abdication de Napoléon, le chargea de remettre une lettre d'elle à M. de Metternich.

La Restauration le nomma préfet de Toulouse. Là, la situation devint bientôt très difficile car, aussitôt connu le débarquement de l'empereur à Cannes, on avait choisi Toulouse comme un des points destinés à opposer la plus longue résistance au gouvernement impérial. Le baron de Vitrolles y fut envoyé avec le titre de commissaire extraordinaire du roi, et Sainte-Aulaire seconda loyalement ses efforts, mais il fallut bientôt reconnaître que la partie était désespérée. Le 1er avril, Bordeaux et Montauban avaient arboré le drapeau tricolore ; le général de la Borde, qui commandait à Toulouse, reçut directement des ordres de l'empereur, fit arrêter M. de Vitrolles pour l'envoyer à Paris et s'occupa de ranger la ville sous son obéissance. Sainte-Aulaire obtint que M. de Vitrolles fut traité avec égard, puis, le 5 avril, il donna sa démission et l'annonça aux habitants de la Haute-Garonne par une proclamation où « en parlant avec respect et tristesse de la maison de Bourbon, il reconnaissait que cette cause était perdue, que tenter de la défendre avait été juste et loyal, mais que maintenant toute résistance serait vaine, troublerait la paix publique et compromettrait la sûreté des individus (1) ».

Cette démission et cette proclamation furent regardées par les ultra-royalistes du Midi comme des actes coupables, un manque de fidélité au roi. Ces préventions le suivirent jusqu'à Paris. Il s'en consola en acceptant le mandat législatif que lui offrit le département

(1) De Barante, *Notice*, p. 28.

de la Meuse en souvenir de son administration. Il parla peu pendant la session de 1815, mais il y vota avec la minorité, partageant les anathèmes prononcés par les ultra contre Royer Collard, de Serre et Pasquier. Ce fut à cette époque qu'il se lia intimement avec le duc de Broglie qui devait prononcer son éloge à l'Académie, et avec M. de Barante, son futur biographe. Bientôt l'ordonnance du 5 septembre 1815, ayant rétabli, en prononçant la dissolution de la Chambre, les conditions d'éligibilité prescrites par la charte, Sainte-Aulaire dut rentrer dans la vie privée ; il n'avait que trente-huit ans et, pour être éligible, il fallait en avoir quarante.

Pendant ce repos, survint un important événement de famille. Le roi Louis XVIII, qui n'avait pas gardé rancune de la proclamation de Toulouse, forma le projet de marier Mlle de Sainte-Aulaire avec son ministre et ami M. Decazes. Il chargea de la négociation le général Oudinot, qui avait connu les parents pendant leur séjour dans la Meuse où il avait lui-même passé plusieurs mois à guérir ses blessures. Le comte de Sainte-Aulaire, qui avait la gestion et la jouissance de la grosse fortune de sa fille tant qu'elle était mineure, était lui-même, remarque M. de Barante, très préoccupé du désir de la marier : « M Decazes avait une grande position politique ; son rôle dans le gouvernement de l'Etat lui donnait, outre l'amitié du roi, la faveur d'un parti auquel appartenait M. de Sainte-Aulaire, et, ce qui le touchait davantage, le caractère de M. Decazes lui plaisait et lui inspirait confiance (2). » Mlle de Sainte-Aulaire devint madame et bientôt duchesse Decazes.

(2) De Barante, *Notice*, p. 31.

En 1818, le comte de Sainte-Aulaire devenait éligible. Il fut nommé président du collège électoral du Gard, avec la mission de s'entendre avec le préfet pour assurer la liberté et la sécurité du vote, mission fort délicate dans une région où les désordres se succédaient presque sans interruption depuis trois ans. Lui-même fut élu et, lorsque M. de Villèle attaqua dans la Chambre la validité des opérations, le comte de Sainte-Aulaire put lui répondre qu'en 1815, treize protestants avaient été égorgés dans les rues de Nîmes la veille de l'élection, tandis que, en 1818, tous avaient pu voter sans courir aucun risque de leur vie.

Le comte de Sainte-Aulaire fut élu secrétaire de la Chambre dès le commencement de la session. Il siégeait parmi les libéraux monarchiques et l'on sait que le plus grand nombre des élus de 1818 appartenait à l'opinion modérée ; mais la Chambre des pairs s'inquiéta d'y voir Lafayette et Benjamin Constant ; et, prévoyant que la prochaine élection donnerait des choix plus hostiles, elle vota une résolution pour demander au roi de modifier l'organisation des collèges électoraux. Ce vote détermina le ministère à une mesure radicale ; du même coup il nomma soixante nouveaux pairs de son choix : notabilités du règne impérial, maréchaux, généraux, anciens ministres, magistrats ou administrateurs, et parmi eux fut compris le marquis de Sainte-Aulaire, père du député, qui n'était revenu de l'émigration qu'en 1814.

Le premier discours important que prononça le comte de Sainte-Aulaire à la Chambre des députés fut celui de la session 1819, pour appuyer la proposition de donner à titre de récompense nationale une dotation au duc de Richelieu qui venait, par le traité d'Aix-la-

Chapelle, de délivrer la France de l'occupation étrangère. De ce jour, dit M. de Barante, il fut compté parmi les orateurs distingués de la chambre élective : « Sa parole avait un caractère de facilité, sa diction quelque chose d'élégant et de bonne grâce ; c'était l'esprit et le ton de la conversation ; nulle emphase, nulle pédanterie ; jamais de déclamation. Dans la controverse de tribune, il joignait à la politesse et aux égards pour ses adversaires, une fermeté accentuée dès que l'occasion la rendait nécessaire. Il savait plaire même quand il ne persuadait point (1). » Chacun sait, dira à son tour le duc de Broglie dans son *Discours de réception à l'Académie* en 1856, qu'il unissait dans les luttes de la tribune, à l'énergie du citoyen les lumières de l'homme d'Etat, l'élégance et l'urbanité de l'homme du monde ; à la fierté du gentilhomme, la confraternité du député. En toute question, en toute occasion, la justice et le bon droit pouvaient compter sur lui. Royaliste de cœur, on l'a vu se lever, lui, troisième, pour maintenir aux juges de Louis XVI la garantie de la charte ; catholique fervent, on l'a vu dénoncer, avec indignation et persévérance, les cruautés exercées sur les protestants du Gard ; modéré de sentiment et de langage, on l'a vu défendre dans une circonstance délicate le droit de tout dire, l'inviolabilité de la parole, l'inviolabilité quand même. Etranger à toute ambition personnelle, à toute animosité, à toute arrière-pensée, homme de parti exempt d'esprit de parti, on l'a vu tour à tour s'asseoir sur des bancs opposés, selon que la politique du moment lui paraissait servir ou compromettre la cause qu'il avait embrassée. Cette cause, je la nommerai

(1) De Barante, *Notice*, p. 39.

de son nom, c'était la cause de la liberté, de la liberté réglée mais réelle, loyale mais sérieuse... » (1)

Bientôt son gendre M. Decazes devint président du Conseil, pratiquant comme lui cette politique du juste milieu « supérieure aux prétentions du moment et aux passions de tous les temps », qui devait lui attirer la haine implacable des ultra. Lorsque le duc de Berry fut assassiné dans la nuit du 13 février 1820, ceux-ci déclarèrent que, si le prince avait été frappé d'un poignard, c'était une conséquence de la conduite du ministère et du choix de ses agents. Un député, Clauzel de Coussergues, déposa même une proposition de mettre M. Decazes en accusation comme complice de l'assassinat. Le lendemain plusieurs membres de la droite demandèrent que ce dernier membre de phrase fut retranché du procès-verbal : « puisque M. de Coussergues, s'écria le comte de Sainte-Aulaire, ne veut pas qu'on attribue à sa douleur les mots qui lui sont échappés hier, puisqu'il ne veut pas accepter cette excuse de sa démence, je lui dirai et je demande que ma réponse soit consignée au procès-verbal, je lui dirai : vous êtes un calomniateur. » Vingt-cinq députés seulement se levèrent pour que le procès-verbal fût maintenu sans retranchement. Mais M. Decazes dut céder la place au duc de Richelieu, pour raison de santé, disait l'ordonnance royale, puis fut créé duc par le roi Louis XVIII et nommé ambassadeur à Londres. Parmi les nombreuses brochures qui furent alors publiées pour et contre lui, nous devons en citer une due à la plume de son beau-père dont ce fut le premier essai dans les

(1) Duc de Broglie, *Discours de réception à l'Académie française*, Paris, Didier, 1856, in-8°, p. 17.

lettres. Elle eut plusieurs éditions dans la même année et cependant aucun biographe du comte de Sainte-Aulaire n'en a parlé avant la *Bio-bibliographie bretonne.* C'est une *Réponse au Mémoire de M. Berryer pour M. le général Donnadieu* (1), à propos des exécutions du midi dont on accusait Decazes d'avoir donné l'ordre. Sainte-Aulaire réduit cette accusation à néant, et prouve, en défendant son gendre, qu'il possédait toutes les qualités d'un parfait avocat.

Nous n'avons pas le loisir de suivre le comte de Sainte-Aulaire dans tous ses discours à la Chambre des députés; qu'il nous suffise de signaler les plus caractéristiques. En 1821, il s'opposa à un article qu'on voulut ajouter au règlement afin de pouvoir interdire la parole à un orateur qui aurait été rappelé deux fois à l'ordre : « La parole, lorsqu'elle n'est pas une provocation à la révolte, est, déclara-t-il, un droit conféré aux députés par l'élection ; il peut être blâmé mais non pas puni ; cette peine votée par la majorité serait prononcée non pas par un juge mais par des adversaires ». Une autre fois, au sujet d'un dégrèvement sur la propriété foncière, il fit remarquer qu'il en résulterait un retranchement sur la liste électorale, puisqu'il faudrait en soustraire les contribuables qui ne paieraient plus 300 francs : « or, leur revenu ne serait pas diminué ; au contraire il s'augmenterait ; et comme le revenu des propriétaires était le signe d'après lequel la charte avait présumé l'indépendance, la lumière et la sagesse d'opinions, cette augmentation ne devrait pas être un motif pour perdre le droit électoral ». On reconnaît bien là le calculateur et l'ancien élève de l'Ecole poly-

(1) Paris, Ladvocat, 1820, in-8°, 76 p. avec les pièces justificatives.

technique. L'année suivante, à propos de l'acte d'accusation du procureur général de la Cour de Poitiers contre les membres de la conspiration Berton, acte dans lequel on affirmait qu'un des accusés, contumace, avait parlé de ses relations avec Lafayette, Foy, Laffitte et Benjamin Constant ; les députés se plaignirent vivement de la fausseté des faits qui leur étaient imputés, et le comte de Sainte-Aulaire demanda que le procureur général fût traduit à la barre, pour y répondre à l'accusation de s'être rendu coupable d'offences graves contre la Chambre des députés. Il distingua nettement l'instruction de l'accusation, qui ne doit contenir que des faits dont l'instruction a donné la preuve certaine. Il y a ici, ajouta-t-il, un guet-apens judiciaire. Royer-Collard appuya la motion qui recueillit 127 voix ; mais l'axe de la majorité s'était depuis quelque temps déplacé, elle fut repoussée par 226 suffrages. On remarqua qu'en aucune autre délibération, la minorité n'avait été aussi nombreuse.

Réélu dans le Gard en 1823, le comte de Sainte-Aulaire intervint dans l'affaire Manuel lors de la célèbre discussion sur la guerre d'Espagne. La majorité avait demandé l'exclusion de Manuel à propos d'une phrase qu'on ne lui avait pas laissé achever et dans laquelle on prétendait voir une apologie du régicide : « On vous demande d'appliquer à M. Manuel, dit le comte de Sainte-Aulaire, la peine la plus sévère que vous ayez, non pas le droit mais la puissance de prononcer : l'exclusion de la Chambre, c'est-à-dire l'interdiction des droits civils, peine classée parmi les peines infâmantes. Vous voulez flétrir M. Manuel devant l'opinion publique, mais cela ne dépend pas de vous ; si votre jugement n'obtient pas l'approbation de la France, le

sentiment d'indignation et d'horreur que vous prétendez attacher à sa personne retombera sur vous. On vous accusera avec raison d'avoir violé les droits du département qui l'a élu et les principes consacrés par la Charte, pour satisfaire votre haine, pour vous venger d'un homme qui vous a blessés et dont vous redoutez le talent.... » Puis il examinait si la phrase incriminée était réellement une justification du régicide et il n'y trouvait rien de pareil : le sens, s'il était douteux, devant être déterminé par la fin de la phrase qu'on n'avait pas voulu entendre. On sait comment, le lendemain, la garde nationale refusa d'arracher Manuel de son banc et comment la gendarmerie dût être requise pour accomplir cette besogne.

L'expédition d'Espagne ayant réussi au delà de toutes les espérances, le ministère Villèle et le parti ultra-royaliste triomphèrent bruyamment; une promotion de trente pairs vint augmenter la majorité du palais du Luxembourg et la Chambre des députés fut dissoute, tant on était assuré que de nouvelles élections seraient plus favorables encore au gouvernement. Trop libéral, le comte de Sainte-Aulaire ne fut pas réélu dans le Gard.

Ici se placent quatre ans de repos pendant lesquels il voyagea avec sa famille en Suisse et en Italie et se livra à de nombreux travaux littéraires. Ce furent d'abord, pour la collection des théâtres étrangers, la traduction de quelques œuvres allemandes : l'*Expiation* de Müllner, et *Emilia Gulotti* de Lessing, *Faust* de Goëthe; et dans quelques pages intitulées : *Remarques du traducteur*, il expliquait comment le système dramatique et la peinture des caractères, d'après l'esprit allemand, ne pouvaient avoir les mêmes procédés que le théâtre an-

tique et même le théâtre français : « en essayant de conserver à la traduction la couleur de l'original, ajoutait-il, en reproduisant le texte aussi littéralement que la langue française le permet, le traducteur arrive à un effet tout différent de celui qu'a prévu l'auteur car il donne un air étranger à ce qui en allemand était naturel et facile (1) ». Cette méthode qui transforme la traductionen œuvre personnelle et qui avait fait jadis donner à celles de Perrot d'Ablancourt le titre de *Belles infidèles*, fut, quelques années plus tard, vivement combattue par Chateaubriand lors de sa traduction du poème de Milton (2).

La passion m'a pris d'écrire l'histoire, écrivait peu après le comte de Sainte-Aulaire à un de ses amis : « si je me laisse aller à cette séduction, je prendrai un cadre restreint, une époque dont les faits sont connus sans être cependant bien compris ; car l'expérience du présent est souvent nécessaire pour comprendre le passé ; il ne suffit même pas toujours d'avoir été acteur et même homme de génie, comme le cardinal de Retz, pour bien savoir ce qu'on a fait. Je voudrais analyser les faits et mettre en lumière les causes et surtout celles que l'expérience nous a appris à reconnaître comme puissantes et efficaces dans les événements de nos

(1) De Barante, *Notice*, p. 81.

(2) « Je me suis donné un travail pénible et sans gloire, écrivait Châteaubriand le 22 juillet 1836, pour forcer si je le puis, dans la suite, les traducteurs à ne plus nous donner leurs œuvres pour celles des auteurs qu'ils prétendent traduire. Une seule page de ma version littérale rapprochée d'une page des autres traducteurs suffit pour faire voir à quelle galère je me suis condamné pendant douze chants entiers. » (*Catal. de vente* d'une collection de lettres autographes le 30 avril 1906. — *Paris*, Noël Charavay, p. 8, n° 35.)

jours... » Le résultat fut l'*Histoire de la Fronde* qui parut en trois volumes en 1827 et qui fut plus tard son principal titre pour entrer à l'Académie française.

Cette histoire est d'une lecture fort attrayante. Les récits sont pleins de mouvement et de vie, marchant droit au but et dégagés de digressions ; le style en est facile, élégant et sans recherche : « Tout y est clair et vif, remarque M. de Barante ; aucune partie de la composition n'est sacrifiée à une autre, c'est une histoire écrite avec unité et proportion ; « on pourrait dire qu'elle est racontée dans une conversation spirituelle. » Les historiens qui s'étaient jusqu'alors occupés de la fronde n'avaient présenté de cet épisode de nos troubles domestiques qu'un ensemble confus, véritable dédale d'intrigues se croisant et se brisant à tout propos au milieu desquels le fil qu'on croyait un instant saisir s'échappait aussitôt. Sainte-Aulaire mit de l'ordre dans cette confusion ; il distingue dans la Fronde trois périodes successives très distinctes, qu'on pourrait appeler son âge d'or, son âge d'argent et son âge de fer ; — la première, pendant laquelle, en présence des griefs trop réels de la nation, du désespoir des paysans, de la ruine des rentiers, des calamités de la guerre, et du despotisme ministériel, prédomine l'amour du bien public, toutes les ambitions se trouvant contraintes d'emprunter le masque du patriotisme et d'en affecter le langage ; — la seconde, époque de rivalités acharnées et d'intrigues galantes ou futiles, où l'ordre est rétabli dans la rue mais où le désordre éclate chez les puissances à propos du partage du gouvernement et des charges, et où les défenseurs de l'intérêt public ont grand'peine à se faire de temps en temps écouter ; — la troisième enfin « où tout con-

cours, toute alliance ayant pris fin entre ces intérêts divergents, les magistrats ayant de guerre lasse regagné leurs sièges, les bourgeois leurs boutiques, le pauvre peuple son pauvre gîte, ce qui reste sur le champ de bataille n'y demeure que pour tirer à temps son épingle du jeu et pour se vendre un peu plus cher soit au vainqueur soit à l'ennemi » (1).

Etait-il permis de rechercher là, en particulier dans la résistance du parlement de Paris, de glorieuses origines au gouvernement représentatif, comme pour l'animer à sa propre défense? Ce fut le but de l'auteur qui avait, par sa mère, du sang de La Chalotais dans les veines et qui écrivit ce livre encore ému des débats de tribune auxquels il venait d'être mêlé. Il y est en effet dans l'opposition contre Mazarin et il a des paroles sévères pour Richelieu. C'était là une prévention généreuse, remarque M. Nisard ; mais, « s'il plaisait à quelqu'un d'aller chercher des origines à l'anarchie et des ancêtres à ceux qui les déchaînent, ou aux imprudents qui les aident, ils n'auraient que faire de consulter d'autres livres que l'*Histoire de la Fronde* ». Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il semble que M. de Sainte-Aulaire ait songé à ses contradicteurs, « ils y trouveraient de quoi justifier leurs propres préventions, mais ils y trouveraient en même temps de quoi la modérer; il n'y a dans son livre d'autorités pour aucun excès » (2). En somme, Sainte-Aulaire était un de ces écrivains qui mettent leur vie dans leurs livres et qui ne professent que ce qu'ils pratiquent. Ce qu'il est dans l'histoire de la Fronde il l'avait été comme député, portant

(1) *Discours de réception du duc de Broglie*, p. 19.

(2) *Réponse de M. Nisard* au duc de Broglie, p. 49.

un même amour aux deux principes qui se disputent et qui devraient se partager paisiblement l'empire des sociétés modernes, l'autorité et la liberté : « libéral pour mieux servir la royauté, monarchique pour avertir la liberté qui s'égare ; laissant des gages à l'une en se portant à la défense de l'autre ; et pour dernier trait, pur des fautes qui les ont tour à tour perdues, n'ayant pas à mêler à la douleur de les avoir vues un peu tomber toutes les deux dans l'abîme, le regret de les y avoir poussées même innocemment » (1).

En 1827, on pouvait prévoir la ruine prochaine du ministère Villèle et la ruine de la domination ultra-royaliste. La Chambre fut dissoute, et M. de Sainte-Aulaire fut élu par les deux arrondissements de Verdun et de Libourne. Il opta pour Verdun, et Royer-Collard, élu par sept collèges, devint président de la Chambre. Le ministère de Martignac sortit de ces élections ; puis ce fut l'expédition de Morée décidée et la liberté rendue à la Presse. En 1829, Sainte-Aulaire fut élu vice-président, mais il eut presque aussitôt le malheur de perdre son père, et dut quitter la Chambre des députés pour aller occuper son siège au Palais du Luxembourg.

(1) *Réponse de M. Nisard* au duc de Broglie, p. 52.

III

Pair de France, Ambassadeur, Académicien

(1829 à 1854).

Son premier acte fut un essai courageux pour arrêter l'autorité royale sur la pente où l'on prévoyait qu'elle allait se précipiter à la suite du retrait du projet de loi sur l'organisation départementale. Nommé président du collège d'arrondissement de Verdun pour l'élection de son successeur à la Chambre des députés, il osa, dans son discours, donner au roi de patriotiques conseils : « Certes, dit-il, il comprendrait bien mal les intérêts de la Couronne et les intérêts de la liberté, celui qui les séparerait dans sa pensée et qui voudrait servir les uns au préjudice des autres. Les droits du trône et les droits du peuple s'appuient et se consolident mutuellement. Les Français confondent dans leur respectueuse reconnaissance la dynastie légitime, la charte, légitime aussi puis qu'elle consacre et honore la dignité d'un peuple libre.... Il peut arriver cependant, car telles sont les conséquences nécessaires de son institution, que des dissensions se manifestent entre le conseiller du trône et les élus du département. Elevée au-dessus de tous les partis, la Majesté royale ne s'associe point à leurs animosités ; le chef de l'Etat ne demeure pas indifférent à ces débats : sa haute sagesse les éclaire et les juge. Gardons-nous donc comme d'un crime d'appuyer d'un nom sacré des prétentions individuelles ou des combinaisons intéressées. »

Malheureusement, le programme du nouveau ministère présidé par M. de Polignac, n'admettait pas de concessions. L'adresse de la chambre des Pairs au début de la session 1830 eut beau déclarer que « la France ne veut pas plus de l'anarchie que son roi ne veut du despotisme », la catastrophe était proche, et le succès de la campagne d'Alger donna au ministère une audace qui lui fut fatale. L'ouverture de la session ayant été indiquée pour le 3 août, le comte de Sainte-Aulaire ne se trouvait pas à Paris pendant les journées de juillet ; il faisait un voyage sur les bords du Rhin. Ayant appris à Amsterdam la publication des ordonnances, il partit aussitôt pour Paris et s'arrêta un instant à Etioles où se trouvait réunie sa famille y compris le duc Decazes qu'il emmena avec lui. Tous les deux se rendirent aussitôt chez M. de Châteaubriand et lui demandèrent s'il croyait en effet la monarchie légitime perdue sans retour, si réellement une autre dynastie allait être proclamée et s'il n'y avait aucun moyen de n'en pas venir à cette extrémité. Châteaubriand les étonna par son accent de calme résignation, et comme il voyait leur incrédulité : « D'où venez-vous donc, leur dit-il ? Promenez-vous dans les rues de Paris et vous verrez si j'ai tort de ne conserver aucune espérance » (1).

Le comte de Saint-Aulaire se rallia au duc d'Orléans. Il alla le voir, il lui exposa franchement ses inquiétudes sur l'avenir, mais en lui témoignant respect et dévouement. Louis-Philippe lui répondit qu'il le destinait à une ambassade ; et quoiqu'il eut décliné en 1812 la proposition d'entrer dans la carrière diplomatique, il se souvint à propos qu'un Saint-Aulaire avait

(1) De Barante, *Notice*, p. 100.

été, à la fin du XVIIe siècle, ambassadeur en Suède. Il accepta, sur l'assurance que les instructions données aux nouveaux ambassadeurs auraient pour but de rassurer les puissances étrangères au sujet de la paix et de leur affirmer que le gouvernement de juillet ne songerait pas à propager les opinions révolutionnaires ni à prendre fait et cause pour les séditions ; le maintien de l'ordre public en France et en Europe devait être le principal article de son programme.

Au mois de mars 1831, Sainte-Aulaire fut nommé ambassadeur à Rome, au moment où des émeutes formidables éclataient à Paris, où l'archevêché était saccagé et où les insurgés italiens, se prévalant de l'appui de la France, proclamaient qu'il leur était promis : « Vous avez à défendre l'autorité temporelle et spirituelle du Pape », lui dit le Ministre des affaires étrangères, le général Sébastiani ; et Lafitte, président du Conseil, ajouta : « Ne vous préoccupez pas des apparences belliqueuses, et tenez pour certain, quoi qu'il arrive, que, tant que le roi sera roi et aura pour ministres Sébastiani et moi, la paix de l'Europe ne sera pas troublée (1) ». Cette assurance devint plus positive encore, lorsque, quelques jours après le départ de l'ambassadeur, Casimir Périer remplaça Lafitte à la présidence du cabinet.

Au moment où le comte de Sainte-Aulaire arriva à Rome, des insurrections s'étaient déjà déclarées dans la Romagne et dans les Légations, et, les troupes pontificales n'ayant pas eu la force de leur résister, les Autrichiens venaient d'occuper Bologne. On pouvait craindre que cette occupation ne devînt une prise de

(1) De Barante, *Notice*, p. 104.

possession définitive, et Sainte-Aulaire dut passer une note au ministre du Saint-Père pour l'engager à ne pas permettre aux Autrichiens d'entrer plus avant dans les Etats de l'Eglise et à rendre la soumission des insurgés plus facile en promettant une amnistie et des réformes dans l'administration. Les Autrichiens quittèrent Bologne le 14 juillet, l'amnistie fut accordée, et selon les conseils de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, une réforme fut annoncée ; mais cela ne satisfit point les révolutionnaires qui relevèrent la tête : Bologne fut occupé une seconde fois par les Autrichiens, et le comte de Sainte-Aulaire proposa, comme contrepoids à cette intervention, de faire occuper Ancône par un détachement français. Le gouvernement envoya aussitôt le général Cubières à Rome pour s'entendre avec l'ambassadeur et avec le pape, et fit partir de Toulon, sous les ordres du capitaine de vaisseau Gallois, une escadrille emportant un régiment commandé par le colonel Combes. Mais les événements naturels déjouèrent la diplomatie. Exceptionnellement favorisée par les vents, l'escadrille arriva devant Ancône une semaine avant la date présumée. Le commandant Gallois et le colonel Combes, ne trouvant personne pour les attendre, et craignant, en tardant d'un jour, de laisser le temps de préparer une résistance, s'emparèrent de la ville en enfonçant les portes, agissant non pas en amis mais en véritables conquérants. Cette opération amena des difficultés qui paraissaient inextricables. Sainte-Aulaire envoya sa démission à Casimir Périer qui la refusa. Le commandant Gallois fut désavoué, le colonel Combes reçut une autre destination, et après de nombreuses négociations fort pénibles, le général Cubières put prendre le commandement d'An-

cône avec l'assentiment de l'Autriche, de l'Angleterre et du pape.

Sur ces entrefaites, survint la mort de Casimir Périer, le duc de Broglie entra dans le conseil avec Thiers et Guizot ; la faction anarchique semblait abattue, et Sainte-Aulaire au mois de janvier 1833 fut chargé d'aller représenter la France à Vienne.

Il devait occuper ce poste pendant huit ans. Le prince de Metternich, dit M. de Barante, avait, dès le lendemain de la Révolution de juillet, adopté un régime de relations spéciales avec la France : « ne témoigner ni aversion ni hostilité au gouvernement du roi Louis-Philippe ; reconnaître hautement que son avènement à la Couronne était le moyen le plus efficace, pour contenir dans de justes bornes la révolution et pour l'empêcher de déborder sur l'Europe ; maintenir la paix en ne faisant pas à sa conservation les sacrifices qui aboutiraient à rendre plus tard la guerre indispensable ; en même temps se garder soigneusement contre l'esprit libéral et ne pas lui laisser envahir les gouvernements qui n'avaient pas donné ou accepté des Constitutions » (1). Une conformité de vues devait s'établir assez facilement entre les deux diplomates, car leurs dissentiments « ne comportaient pas une différence essentielle de principes et les questions qu'ils avaient à traiter devaient donner lieu seulement à des discussions sur le plus ou le moins et sur l'appréciation des faits ». Les plus épineuses eurent lieu, au sujet des affaires de Turquie, de la guerre d'indépendance du pacha d'Egypte, et des relations de la Russie avec la cour ottomane.

(1) De Barante. *Notice*, p. 120.

Le comte de Sainte-Aulaire possédait, du reste, tous les avantages qui devaient lui donner une excellente position dans la société viennoise. « Il trouvait naturellement sa place dans cette aristocratie qui ne forme pas une cour, tant la simplicité de mœurs de la maison de Lorraine comporte peu le faste de la représentation.... et qui, par insouciance autant que par obéissance, ne s'occupait point des affaires de l'Etat ; elle accueillit avec une bienveillance empressée un ambassadeur gentilhomme, aimable, spirituel, qui d'ailleurs ne se serait pas laissé dire ce qui ne lui convenait pas d'entendre. Ainsi tout contribua à rendre le séjour de Vienne agréable à M. de Sainte-Aulaire et comme le succès d'une ambassade ne consiste pas uniquement dans la politique, Mme de Sainte-Aulaire y avait sa part ; la grâce de son esprit, le charme de son caractère, l'élégance de ses manières, faisaient de son salon un centre où affluait avec empressement l'aristocratie autrichienne » (1).

Vers la fin de l'année 1840, le comte de Sainte-Aulaire se sentit fatigué ; il venait d'atteindre soixante-deux ans et, pendant un congé, il manifesta le désir d'abandonner la vie publique, de reprendre ses travaux littéraires et de poser sa candidature à l'Académie française : « cette espérance me convient parfaitement et me sourit à l'horizon, écrivait-il à un de ses amis ; dans un avenir qui n'est peut-être pas loin, je discuterai les articles du dictionnaire plus volontiers que des notes diplomatiques. » Le 7 janvier 1841, il fut élu académicien à la place du marquis de Pastoret et prononça son discours de réception le 8 juillet. Ce discours

(1) De Barante, *Notice* p. 134.

fut, « comme tout ce qui sortait de sa plume, facile sans négligence, élégant sans recherche, ingénieux sans affectation, animé de nobles pensées sans efforts ni déclamations. La vie et les œuvres de M. de Pastoret le conduisait à parler des phases successives et diverses de la Révolution et de leur influence sur les opinions et les doctrines politiques. Il traita un si grave sujet avec impartialité et modération, se tenant toujours dans cette ligne qui était la sienne et qui s'éloigne également de tout ce qui est absolu ou exagéré » (1). Le directeur, l'aimable Roger lui répondit en rappelant le souvenir du vieux berger de la duchesse du Maine, inscrit par Voltaire dans son *Temple du goût*, et en félicitant le récipiendaire de « cette politesse exquise, heureuse tradition de familles à laquelle vous devez peut-être une partie de nos suffrages... »

Sainte-Aulaire aspirait au repos, mais le ministère n'entendait pas se priver sitôt de ses services. Peu de temps après sa réception à l'Académie, il fut nommé ambassadeur à Londres, où il resta pendant cinq ans, jouissant de la même considération qu'à Rome et à Vienne. Avec Robert Peel, il ne rencontra pas plus de difficultés qu'avec Metternich. Il avait l'habitude et le goût du gouvernement parlementaire, et la similitude des formes constitutionnelles des deux pays facilitait les relations. Il ne se décida à prendre sa retraite que lorsque le changement de ministère et l'irritation excitée en Angleterre par la question des mariages espagnols vinrent créer des difficultés d'une nature toute spéciale. Ayant atteint sa 69e année, et s'estimant quitte envers son pays, il se décida à abandonner définitive-

(1) De Barante, *Notice*, p. 155.

ment la carrière diplomatique afin de consacrer à sa famille le temps qu'il avait encore à passer sur la terre et à mettre, comme on disait à l'époque de Port Royal, un intervalle entre la vie et la mort : chrétien sincère et réglé depuis son enfance, dit son ami le duc de Broglie, il n'avait rien à réformer dans sa vie extérieure, mais il n'en ressentait que mieux au fond de l'âme l'approche et la solennité des derniers moments »(2). Agée de quatre-vingt-dix ans sa mère vivait encore, l'esprit aussi ferme qu'autrefois, et il avait à cœur de lui fermer les yeux.

Six mois après sa retraite survint la révolution de 1848. Il se sentait découragé, et parfois concevait des doutes sur certaines opinions qu'il avait professées. Que de choses nous avons vues et faites ensemble depuis quarante ans, écrivait-il à un de ses amis : « carrières administrative, parlementaire, diplomatique nous ont été communes. Il nous reste l'Académie... Je ne crois pas à la durée de la république ; sans doute, après de longs orages, le vaisseau sera poussé dans un port, peut-être en des terres inconnues ; en attendant il faut se résigner au mal de mer ». Il nous reste l'Académie ! C'est là en effet qu'il charma ses vieux jours ; il était assidu aux séances, et son caractère bienveillant et aimable, sa parfaite politesse lui avaient conquis l'amitié de ses confrères : « il s'acquittait avec goût de tous les devoirs académiques ; il prenait part à toutes les discussions, et, pour parler exactement, aux conversations où conformément aux habitudes et aux traditions de l'Académie, les opinions, quelque différentes qu'elles soient, s'échangent avec de mutuels égards comme entre gens de bonne compagnie. Dans les commissions chargées

(2) Duc de Broglie, *Discours de réception à l'Académie*, p. 27.

d'examiner les ouvrages présentés aux concours, il en prenait scrupuleusement connaissance, et lorsque l'Académie délibérait pour donner le prix, il les analysait avec finesse et clarté » (1). — « Qui de vous ne l'a pas connu, disait le duc de Broglie, et l'ayant connu ne l'a pas aimé ? Tant d'élévation dans le cœur, tant de générosité, de fidélité dans le caractère, tant de bonté vraie, d'affection réelle dans la bienveillance, tant de solidarité sous les dehors de l'aménité et de l'enjouement ; et s'il était permis, malgré l'extrême différence des temps et des personnes, d'emprunter un langage qui ne s'imite point, *une amitié si commode, un commerce si doux, un si cher entretien*, qui de vous n'en garde la mémoire ? » (2). « Chaque fois qu'il entrait à l'Académie, dit de son côté M. Nisard, il y apportait comme un air de paix, de civilité et de bonne humeur ; son visage aimable et souriant cherchait tout d'abord les nôtres ; et ce sourire, loin d'être une habitude d'homme du monde, n'était que le signe toujours vrai d'un mouvement affectueux qui se renouvelait chaque fois qu'il nous voyait » (3).

En 1849, il fut chargé comme directeur de l'Académie de faire le rapport sur les prix de vertu. Nous y remarquons cette phrase : « Dieu a voulu qu'aucune des conditions de la vie ne fut exempte d'épreuves et de souffrances ; mais à côté de chaque infortune, il a marqué la place de la bienfaisance. Le nombre des malheureux qui souffrent n'est pas plus grand que le nombre des cœurs généreux qui consolent ». De temps en temps il lisait aux séances des extraits des mémoires

(1) De Barante, *Notice*, p. 160.

(2) Duc de Broglie, p. 28.

(3) *Réponse de M. Nisard*, au duc de Broglie, p. 46.

qu'il rédigeait sur sa carrière diplomatique, et tous ceux qui en ont entendu la lecture en ont rapporté le meilleur souvenir. Le style en est précis comme le veut la langue des affaires, mais ils ont l'attrait du naturel et de la sagacité d'observation ; la justice y est toujours bienveillante. Leur publication serait une précieuse contribution à l'histoire de ce temps.

Sa mère mourut à 98 ans. Ce fut pour lui un coup très rude et qui prépara sa fin ; puis il eut la douleur de perdre sa fille Mme de Langsdorff : « Il y a encore de l'huile dans la lampe, écrivait-il à un ami que je crois M. de Barante, mais il ne faudra pas un fort coup de vent pour l'éteindre ». Le 10 novembre 1854, il quitta Etioles avec sa femme et deux de ses enfants pour rentrer à Paris. Le surlendemain, il vit son plus intime ami, le duc de Broglie, qui le quitta sans concevoir la moindre inquiétude ; mais vers la fin de cette journée, son état changea subitement ; avant minuit, une crise violente et inattendue l'enleva à sa famille et à ses amis. Il désira que sa mort fut solennisée seulement par les prières de l'Eglise ; aucun discours ne fut prononcé sur la tombe où il repose dans le cimetière d'Etioles ; mais son éloge fut prononcé avec une émotion profonde par le duc de Broglie qui lui succéda à l'Académie française, le 3 avril 1856. Le Directeur de l'Académie, M. Désiré Nisard qui lui répondit, insista sur cette affection réelle dans la bienveillance qui fut le trait caractéristique du comte de Sainte-Aulaire. « Quoique discrète et proportionnée comme toute bonté vraie, elle n'excluait personne. Chrétien sincère et tendre, c'était pour lui une manière d'exercer la charité dans la vie civile. » Trait de caractère commun avec Mgr de Quélen. En somme ce fut bien, et dans toute la force du

terme, le *vir bonus dicendi peritus* ; et, s'il n'eut pas l'occasion de prendre une part prépondérante aux affaires de son pays, il put dire en mourant qu'il lui avait rendu de longs et consciencieux services.

Le comte de Sainte-Aulaire laissait une seconde fille, la marquise d'Harcourt, et un fils, Louis de Beaupoil, marquis de Sainte-Aulaire du vivant de son père, qui a publié des *Considérations sur la démocratie* en 1850, une étude sur *Les Derniers Valois* en 1854 et la *Correspondance de Mme du Deffaud* en 1857. Ainsi les traditions laborieuses se continuaient dans cette famille.



VI

LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

(1804-1876).

Le comte Louis de Carné habitait pendant la belle saison, vers la fin de sa carrière, le château du Pérennou, au bord de la pittoresque rivière de Quimper : magnifique résidence entourée de grandes avenues, de prairies verdoyantes et de chênes séculaires baignant leurs branches dans les eaux de pleine mer, qui appartenait à son beau-frère l'abbé du Marc'hallach. Celui-ci, prêtre au dévouement proverbial, vicaire général du diocèse et plus disposé à aller évangéliser les pauvres des Glénans qu'à s'endormir en villégiature dans son château, en avait abandonné la propriété à sa nièce Mme de Rodellec qui voulut y garder son père auprès d'elle, d'autant mieux que son frère aîné, M. Edmond de Carné, demeurait au château de Kerouzien, à quelques portées de fusil plus bas dans la rivière.

Or le Perennou est tout voisin du manoir de Penanros où je passais moi-même mes vacances. De là des relations qui me furent singulièrement précieuses, car ce fut sur les conseils de M. de Carné, à qui j'avais soumis mon manuscrit, que je remaniai mon *Histoire du Chancelier Séguier*, et sur ses instances que la librairie acadé-

mique en accepta l'édition. Un jour que j'étais allé rendre visite à l'aimable académicien avec un de mes beaux-frères, il nous conduisit, au bas de son parc, dans le plus ravissant réduit qu'on puisse imaginer, sources en cascades, arbres de tout feuillage en gradins étagés, buissons et lianes de forêt vierge où le soleil d'automne se jouait en grand seigneur ; et comme nous admirions franchement ces couleurs richement variées, M. de Carné eut ce mot charmant : « N'est-ce pas ? *l'on dirait de fleurs* ».

Depuis cette époque, je n'ai jamais pu penser ni au Pérennou ni à M. de Carné, sans me rappeler cette expression ; et aujourd'hui qu'avant d'entreprendre cette étude, je viens de parcourir le grand parc de ses œuvres, je répète à mon tour à leur adresse le même mot qui me frappa si profondément : *on dirait de fleurs*, non pas de ces fleurs mièvres et délicates que produisent dans nos serres les efforts toujours en éveil de nos horticulteurs en mal d'expositions, mais de ces fleurs vigoureuses et saines que le soleil tout seul fait briller dans nos bois.

I

Jeunesse de Louis de Carné

(1804-1825).

La famille de Carné compte parmi les plus anciennes de Bretagne. Originaire de la paroisse de Noyal-Muzillac où l'on rencontre encore les restes du vieux castel, mélangés de fragments de briques romaines, elle a produit Alain de Carné qui fit dès l'année 1203 une donation à la chapelle Saint-Philippe de Vannes et

dont le fils Olivier se croisa en 1248, et portait *d'or à 2 fasces de gueules*, avec la devise : *plutôt rompre que plier.* Fils d'un chambellan du duc Jean V, Roland de Carné fut gouverneur de Moncontour, et premier échanson du duc ; il reçut en 1450, de Pierre II, des lettres de maître d'hôtel héréditaire de Bretagne avec le droit de servir en cette qualité à l'entrée des ducs à Rennes et les huit premiers jours du Parlement. Il fut envoyé en ambassade en France en 1451. Son fils Tristan, maître d'hôtel de la reine Anne et du roi François Ier, capitaine de Guérande et gouverneur d'Auray, épousa Jeanne de la Salle ; son tombeau avec sa statue couchée et celle de sa femme, est conservé dans la chapelle basse à pilier central du collatéral sud de Saint-Aubin de Guérande.

A cette époque, les titres semblent s'accumuler comme à plaisir sur les membres de cette famille. Marc de Carné, fils de Tristan, fut grand amiral, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne, chambellan du roi François Ier, premier pannetier de la reine Claude, échanson du grand dauphin, François II, gouverneur de Guérande et de Brest. Il épousa Gillette de Rohan, fut député par les Etats vers le roi en 1538, et son fils Jérôme, qui repoussa une des attaques des Anglais contre la ville de Brest en 1558, fut lieutenant général du roi au gouvernement de Bretagne en 1576. Ses descendants furent en grand nombre gentilhommes ordinaires de la Chambre du roi et chevaliers de son ordre, et l'un d'eux, déjà seigneur de Marsaint en Saint-Nazaire, devint vicomte de Saint-Nazaire, par acquisition d'Yolande de Goulaine, femme de Claude du Chastel en 1660, et prit le titre de baron de Marsaint. On écrit aujourd'hui Marcein, titre qui qualifie l'une

des branches de la famille de Carné, celle à laquelle appartient notre académicien. Les autres sont celles des Carné de Carnavalet et de Trécesson.

Mais les Carné de Marcein actuels ne sont pas les descendants du vicomte de Saint-Nazaire dont le rameau s'éteignit vers le milieu du XVIII[e] siècle. Le titre de Marcein fut alors repris par un capitaine de vaisseau, brigadier des armées du roi, François-Marie de Carné, un des arrières petits-fils, de l'aïeul du premier vicomte de Saint-Nazaire. Son fils Louis-Marie, comte de Carné-Marcein, né à Brest en 1769, fit ses preuves devant Chérin pour entrer à l'école militaire, émigra en 1792, mais rentra sous le Consulat, servit sous l'Empire et se trouvait prisonnier de guerre en 1813. Il demeurait en 1845 au château du Marc'hallac'h en Plonéis et il avait épousé Corentine de Botmiliau dont il eut deux enfants : une fille Mélanie, née à Plonéis en 1792, qui épousa en 1814 à Quimper, Armand-Joseph Harrington, et un fils, Louis, le futur académicien.

Louis-Joseph-Marie, comte de Carné-Marcein et non pas Louis Marcelin de Carné, comme écrivaient les *Supercheries littéraires* de Quérard, naquit à Quimper le 18 février 1804 et fit ses premières études au collège communal de cette ville, dans des conditions assez difficiles, a-t-il remarqué lui-même, car ses premières pensées lorsqu'il écrivait ses souvenirs le reportaient vers une sorte de duel systématiquement entretenu entre la détresse et l'orgueil : « Issu d'une vieille maison bretonne ruinée, je trouvais la souffrance assise à notre foyer et je chauffais les bancs d'un collège communal où j'étais, suivant toutes les vraisemblances, appelé à terminer une éducation fort incomplète ». Son père se trouvait prisonnier de guerre en Allemagne, sa

mère était restée seule chargée de ce lourd fardeau et ses préocupations dominantes étaient d'élever l'âme de son fils au-dessus du niveau de la mauvaise fortune. Elle prenait pour cela quelquefois des moyens un peu singuliers : « elle avait imaginé par exemple, de m'apprendre à lire dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins, et me donnait une petite récompense chaque fois que, dans ces gros in-folio, je parvenais à découvrir et à déchiffrer le nom d'un de mes ancêtres. Lorsque plus tard je regardais avec quelque tristesse les vides nombreux laissés dans notre rentier de famille elle me mettait sous les yeux ma généalogie, affirmant que les quartiers de celle-ci étaient plus nombreux que les vides de celui-là, et que je n'éprouverais plus tard aucune difficulté pour les combler, pronostic que l'événement n'a pas du tout confirmé ».

Le soir, la matière habituelle des entretiens était fournie par les grandes scènes de la Terreur. « Ma mère me racontait sa vie dans la prison de Quimper où ma sœur au berceau passa ses deux premières années. Elle me disait ses mortelles tristesses lorsqu'elle rentra dans son habitation dévastée. Me montrant, magnifique d'éloquence, les matelas de son lit transpercés par les baïonnettes lors des visites ordonnées par le district afin de rechercher mon père émigré, elle me révélait les cachettes où les prêtres célébraient les divins mystères pour de rares fidèles placés comme eux sous une menace de mort ; et sa parole émue encadrait pour moi d'une radieuse auréole ces lieux sanctifiés par tant de larmes (1) ».

Nous avons constaté dans notre précédente étude

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 8.

quelle importance capitale avait eu l'influence maternelle dans des circonstances analogues, pour l'éducation du comte de Saint-Aulaire. Il en fut ainsi, et avec de semblables résultats, pour le comte de Carné, qui conserva, jusqu'à la fin de sa vie comme son collègue, la forte empreinte des opinions religieuses et des idées libérales, et cela par suite de circonstances assez inattendues. De même que dès l'âge de seize ans, le comte de Saint-Aulaire, avait été brusquement soustrait aux attentions de la sollicitude maternelle, pour affronter sans guide le courant moral fort différent de l'école des Ponts-et-Chaussées et de l'école Polytechnique, de même Louis de Carné quitta vers le même âge la vie tranquille de Quimper pour se lancer dans le tourbillon parisien sous la seule égide d'un parfait égoïste de 79 ans que rien n'avait préparé à la charge de diriger un jeune homme à l'heure où s'éveillent les passions. Un vieil oncle de sa mère, le chevalier de Lanzay-Trésurin, ancien officier à bonnes fortunes, qui habitait Paris depuis 30 ans, ayant passé tranquillement la Terreur en se cachant dans un faubourg reculé, avait proposé à Mme de Carné de lui envoyer son fils qu'il garderait chez lui pour y complèter ses études afin de le préparer à une carrière. Le vrai c'est que le bonhomme s'ennuyait et qu'il avait tout simplement dans un accès d'humeur noire songé à rompre la monotonie de son existence. Quant à s'occuper sérieusement de son neveu il n'y avait jamais songé.

M. de Carné a tracé un curieux portrait de ce vieux gentilhomme dont le type se retrouvait encore à d'assez nombreux exemplaires sous la Restauration ; il avait été jadis en relations fort étroites avec quelques-unes des notabilités littéraires de son époque, en particulier

avec Voltaire, et il avait passé plusieurs semestres à Ferney. Lui-même avait composé une tragédie en cinq actes contre le fanatisme des croisades, et le patriarche avait daigné en entendre quelques scènes. Aussi M. de Trésurin avait-il conservé pour Voltaire un véritable culte. Il ne lui reconnaissait qu'un seul tort, celui d'avoir concouru par ses idées au renversement de la monarchie dont il aurait été, vivant, le plus ardent défenseur. Il abhorrait la Révolution et l'Empire, « la Révolution s'étant, disait-il, opérée sans motif et l'Empire n'ayant pas produit un seul grand homme. Son principal grief contre les temps nouveaux c'était l'insolente prétention de placer des divinités nouvelles à côté des divinités de l'Olympe philosophique dont il était demeuré le gardien jaloux. Tout confit dans les souvenirs de sa jeunesse, il traversait le XIX[e] siècle sans liens avec ses contemporains, et ne voulant prendre au sérieux ni leurs œuvres ni leurs intérêts ni leurs luttes... Il entretenait une correspondance régulière avec le club international des échecs, passait ses journées au Café de la Régence et s'endormait le soir sur la *Quotidienne*, les pieds dans de chaudes pantoufles que lui préparait sa gouvernante Babet, ne recevant guère dans le joli appartement qu'il habitait alors rue de Tournon que deux ou trois chevaliers de Saint-Louis, ses anciens camarades au régiment de Condé. C'étaient de vieux débris de la guerre de Sept Ans, assez disposés à placer la bataille d'Hastenbeck à côté de la bataille d'Austerlitz, et s'accordant pour déclarer que le génie militaire du général Bonaparte, surfait par les ennemis de la monarchie légitime, ne s'élevait guère au-dessus de celui du général d'Estrées... (1) ».

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 11 à 13.

Les instructions qu'il donna à son neveu lors de son arrivée furent d'une simplicité antique : « d'un ton où l'indolence tempérait la leçon, il me dit qu'il était charmé de me voir ; et me conseilla de tirer bon parti des nombreuses ressources qu'allait m'offrir Paris. Il ajouta que je vivrais à mes périls et risques et que, si je succombais aux dangers que cette ville présente à la jeunesse, je ne tarderais pas à le regretter, une bonne conduite n'étant pas moins nécessaire pour faire son chemin dans le monde que pour conserver sa santé. Il termina en m'invitant à visiter les curiosités de la capitale sans me faire écraser par les voitures. Muni de ces solides instructions je fus installé dans ma chambrette et je reçus pour mot d'ordre d'être exact aux repas, de rentrer sans bruit et surtout de ne pas m'exposer, en traversant le salon, à déranger l'échicquier que mon oncle tenait constamment en bataille contre ses adversaires d'Angleterre ou de Hollande (1) ».

Voilà donc Louis de Carné, laissé à 16 ans comme un esquif sans boussole, ce sont ses propres expressions, sur cet Océan dont il ne soupçonnait encore ni les orages, ni les écueils. Il arpentait Paris du matin au soir cherchant à tout hasard les moyens d'instruction qu'un bon collège aurait pu seul lui procurer, lorsqu'un jour, au milieu des affiches de spectacle, il avisa le programme semestriel des cours du collège de France et de la Faculté des lettres. Cette affiche décida de son avenir. Il absorba chaque jour sans trop les digérer une prodigieuse quantité de leçons sur les sujets les plus divers. Il allait de l'éloquence à la poésie, de l'histoire ancienne à l'histoire moderne, quelquefois même du

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 14.

droit public à la chimie, entrevoyant au milieu de cette confusion des perspectives dont le mystère l'attirait : « Tout y était plaisir et rien n'était travail, car le caractère de cette étrange éducation était d'être à la fois attrayante et passive ». Et quoi d'étonnant lorsque les professeurs s'appelaient Villemain, Guizot et Cousin : « J'avais élu domicile à la Sorbonne et à la place Cambrai, à ce point que l'appariteur me voyant passer des leçons de géographie de Me Barbier du Bocage au cours de droit des gens de M. de Portez, et me croyant dès lors de force à tout supporter, vint un jour me demander de vouloir bien servir d'auditoire au malheureux professeur de Chinois... »

Rien ne saurait peindre l'étonnement du vieillard lorsque, à l'heure du dîner, il interrogeait son neveu sur l'emploi de sa journée passée à peu près toute entière au Quartier Latin ; il se répandait alors en exclamations qui n'étaient pas toujours flatteuses pour l'amour-propre du jeune homme. Et ce fut bien pis lorsqu'au goût des choses intellectuelles celui-ci commença à joindre celui des intérêts politiques. Un jour qu'il le rencontra lisant le *Conservateur* et la *Minerve*, il lui prédit une place sur le canapé doctrinaire, point de mire habituel de ses sarcasmes, et le soir, il entassa plus d'anecdotes encore sur Genève et sur Ferney. « Le plus fervent Voltairien, remarque Louis de Carné, n'aurait pas résisté à ces douches d'eau glacée. Le grand homme, dont je voyais promener la figure au milieu de ses plats courtisans, m'inspirait un dégoût dans lequel l'ennui entrait assurément pour quelque chose. Je savais par cœur les détails touchant l'ambassade envoyée par Catherine II au frileux vieillard afin de lui porter des hommages et des fourrures ; je

n'ignorais rien des querelles de M. de Voltaire avec le roi de Prusse, et j'étais au courant de tous les efforts tentés à Ferney pour s'y concilier la bienveillance de Mme du Barry, au premier temps de sa faveur. A la monotone histoire des accès de colère épileptique contre Fréron, Nonnotte ou Pompignan, au long exposé des manœuvres journellement pratiquées par le patriarche pour déshonorer un adversaire ou grandir un disciple, je préférais, torture pour torture, les détails cent fois répétés de la vie génevoise et le tableau de cette petite société puritaine qui subissait à cette époque la double influence de Coppet et de Ferney (1) ». Et c'est ainsi que le culte de Voltaire ne put s'implanter dans l'esprit de Louis de Carné, grâce aux excès de zèle de ses principaux adorateurs. Des anecdotes d'un autre genre achevèrent la constitution de son état d'âme. Le dégoût de la frivolité sénile le rendit grave ; il accueillit avec ardeur les idées de son temps, en présence d'un débris d'une autre époque qui n'avait pas su lui inspirer le respect auquel avaient droit les ruines ; et il en vint à mépriser l'ancien régime auquel il reconnaissait si peu de titres pour insulter le nouveau. « A vingt ans, je me trouvais être, contrairement à ce qui avait lieu pour la plupart de mes contemporains très libéral et anti-voltairien décidé, séparant instinctivement ce que la jeunesse presque toute entière associait alors dans l'unité d'un autre symbole (2). »

Une antipathie invincible pour les sciences mathématiques l'ayant détourné de l'école militaire, malgré le vœu de sa famille, il prit sur lui, de suivre

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 18.
(2) *Ibid.*, p. 22.

comme externe les cours de philosophie du collège Louis-Le-Grand pour obtenir le baccalauréat, puis, ayant obtenu des succès au concours général, il se fit inscrire à la Faculté de droit.

Le temps du droit est le meilleur de la vie, a écrit Louis de Carné. Revêtu de la robe prétexte, le jeune homme, dans la plénitude de sa liberté enfin conquise, s'aventure en ce monde inconnu devant lui « comme l'oiseau qui use de ses jeunes ailes pour se perdre dans les profondeurs de l'horizon. » Cette période d'études de 1822 à 1825, au milieu de luttes politiques et littéraires également passionnées, fut, du reste, une des plus remarquables de l'histoire intellectuelle de la France. Deux courants contraires et très tranchés séparaient en deux camps la jeunesse. Le premier, étranger à la foi comme au respect, entré dans la vie à la fin d'une longue suspension du culte et de l'enseignement public ignorait tout en religion comme en histoire, et pour lui, une solidarité fatale s'était établie entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit antireligieux. Au contraire, la portion qui était demeurée chrétienne avait presque toujours vu, au foyer domestique, confondre les deux causes pour lesquelles on y avait souffert, « et le symbole religieux s'élargir en quelque sorte pour protéger par une sanction divine des intérêts d'un ordre très différent ». D'un côté les sociétés secrètes, de l'autre la congrégation constituaient un antagonisme d'idées et de croyances qui ne se révélaient nulle part sous des formes plus accusées que dans le Quartier Latin. Là, s'ouvrit en 1823 un vaste établissement pour la société des bonnes études, doté d'une bibliothèque expurgée, et ne recevant que la fine fleur des journaux royalistes. On y donnait des conférences et des lectures ; on y entendit

l'ode à Louis XVII du jeune Victor Hugo ; et Louis de Carné s'y fit remarquer par quelques essais littéraires. Malheureusement il n'y avait là qu'une coterie comme bien d'autres, et le but que l'on s'y proposait, en associant des intérêts passagers au seul intérêt permanent de l'humanité, déplut bientôt au jeune Breton, qui demeura étranger à certaines pratiques secrètes dont quelques confidences l'avaient parfois fait souffrir.

Il a raconté d'une façon fort originale quel fut pour lui le résultat de cette abstention : « Lorsque je fus admis à la fin de 1825 au ministère des Affaires étrangères, je fus introduit dans le cabinet d'un haut employé de ce département auquel je remis une lettre d'un personnage considérable de la droite dont le concours m'avait été des plus utiles. Ce fonctionnaire me fit un accueil très bienveillant, entama une conversation politique à laquelle je me mêlai avec une réserve qui dut lui donner une piètre idée de mon esprit et, me tendant enfin la main avec beaucoup de cordialité, il enlaça ses doigts aux miens d'une façon qui m'embarrassa sans que j'y attachasse d'ailleurs aucune signification précise. L'entretien fut de sa part plus encourageant qu'abandonné, ce Monsieur paraissant attendre jusqu'à la fin un mot ou un geste qui correspondît au mouvement dont le sens m'échappait. Lorsque, quelques jours après, il m'arriva de parler de cette entrevue à un homme pourvu de plus d'expérience que je n'en possédais moi-même et quand j'eus incidemment mentionné le geste qui m'avait étonné : Ah maladroit, s'écria-t-il, c'était la chaîne, il fallait passer le pouce dans l'anneau ; vous avez manqué votre fortune ! » (1).

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 31.

Conclusion de cette éducation toute spontanée : les doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, représentées par un vieillard peu sérieux retrempent, chez Louis de Carné, la foi de son enfance ; et la maladresse d'un parti qui aspirait à transformer une opinion en croyance en servant les intérêts les plus élevés par des tentatives puériles fait de lui en partisan décidé du régime parlementaire : « Je dois, déclare-t-il dans ses *Souvenirs*, à une énergique réaction entre laquelle fut soumise ma jeunesse, la foi solide qui a consolé ma vie et mon inaltérable fidélité aux idées politiques auxquelles je concourus à donner un peu plus tard un premier organe au sein de la presse religieuse ».

II

Diplomate et Publiciste

(1825-1831).

En 1825 M. de Villèle institua au ministère des Affaires étrangères, alors occupé par le baron de Damas, une série d'attachés qui devaient accomplir un stage de deux ans dans les bureaux, puis un stage de quelques autres années dans le service actif des ambassades. Louis de Carné fit partie de cette promotion : « Je fus très utilement servi près du ministre, nous apprend-il, par l'abbé de Rohan qui avait bien voulu me faire inviter comme Breton à me présenter chez lui. Il s'occupait alors de recherches sur la Bretagne, dont l'histoire se confondait avec celle de sa propre maison. Il daigna me rappeler que ma famille avait contracté plusieurs alliances avec la sienne, honneur

que je n'ignorais en aucune façon et sur laquelle une lecture, faite le matin même dans l'histoire généalogique du père Anselme, m'avait mis en mesure de lui fournir des dates et des détails dont la précision très peu méritoire produisit le meilleur effet. M'ayant interrogé sur mes projets d'avenir, M. de Rohan voulut bien m'offrir de la meilleure grâce du monde ses bons offices auprès du baron de Damas (1). » Ceci nous prouve que le jeune de Carné savait à l'occasion se faire valoir avec une habileté tout à fait diplomatique. On avait créé au ministère, sous le titre de bureau des attachés, une sorte d'école sous la direction du comte d'Hauterive, garde des archives et chef des chancelleries. M. de Carné a tracé de ce personnage un portrait tellement en relief que nous ne nous pardonnerions pas d'en priver nos lecteurs. C'est une de ces fleurs vivaces dont nous parlions au début de notre notice.

« Parmi tant de figures qui ont passé sous mes yeux, dit M. de Carné, celle de M. d'Hauterive reste éclairée comme un tableau de Rembrandt qui vit et respire par l'éclatant contraste de la lumière et des ombres. C'était un long et vigoureux septuagénaire, qui entretenait ses forces et son agileté par des exercices gymnastiques exécutés chaque jour en robe de chambre au coin de son feu ; il portait fièrement sa tête osseuse, animée par un regard de feu et de laquelle retombait sur ses épaules une épaisse broussaille de cheveux blancs. Son attitude et ses paroles dogmatiques rappelaient un chef d'ordre ou tout au moins un chef d'école, mais c'était la statue de la mobilité coulée en bronze. Il avait emprunté la solen-

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, page 50.

nelle austérité de ses formes aux habitudes de sa jeunesse passée dans la société de l'Oratoire, et la flexibilité de ses idées résultait d'un fond naturel de septicisme fortifié par les vicissitudes d'une vie écoulée au service des gouvernements les plus divers. Le comte d'Hauterive avait beaucoup trop d'esprit pour la faiblesse de son caractère. Appartenant un peu à la famille des hommes à une idée par jour, il surabondait en vues politiques, auxquelles il substituait sans nulle difficulté des idées contraires, selon le mouvement des vents et des flots. Son intelligence était si prompte, que pour lui les pensées ne se trouvaient jamais en retard sur les événements accomplis. Une disposition innée, singulière et fortifiée par l'habitude, le conduisait d'ailleurs à croire que la France avait toujours le meilleur des gouvernements possibles. Il ne doutait de la durée des pouvoirs qu'au lendemain de leur chute. Un manque de confiance lui aurait fait l'effet d'un manque de fidélité » (1).

Sous la direction éclairée de ce maître dont la conversation était fort piquante et la verve de souvenirs intarissable, Louis de Carné se plongea dans la lecture annotée des correspondances diplomatiques, y faisant la part des agents et celle des faits imprévus « qui venaient, aux heures décisives leur rappeler que la Providence est encore plus puissante qu'ils ne sont habiles ». Au commencement de l'année 1827, il fut appelé à se rendre comme attaché à Madrid avec l'assurance d'occuper dans une éventualité prochaine le poste de secrétaire de légation à Lisbonne. Nouveaux sujets d'études et cette fois *in anima vili*, car la péninsule

(1) L. de Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, page 63.

était alors l'objet principal des préoccupations du monde politique. En Espagne, où la France continuait son occupation, Ferdinand VII n'accueillait aucune pensée de clémence et s'était jeté dans les bras de la réaction absolutiste. En Portugal, la mort du vieux roi Jean VI, dont le fils don Pedro était empereur du Brésil, avait suscité plusieurs prétendants au trône et des troubles sérieux y étaient imminents. D'autre part, c'était encore le pays des guerilléros et des contrebandiers, le pays où l'étranger, au penchant des précipices, confiait sa vie à l'adresse d'un arriero, et au bon naturel de ses mules, où il traitait avec les bandits dans les gorges des Sierras, se mettant le jour au régime du chocolat et des pois chiches, et passant la nuit des pistolets à la ceinture dans une posada mal famée. Traversant un contrefort des montagnes de Ronda, entre Séville et Gibraltar, Louis de Carné rencontra ainsi, sans la souhaiter, une aventure de grand chemin et tomba dans un poste de contrebandiers dont il ne put se libérer qu'en leur abandonnant ses pistolets, sa longue-vue et son manteau.

Son séjour fut de peu de durée dans ces pays empreints d'un peu trop de couleur locale. Une révolution ayant éclaté à Lisbonne en faveur de dom Miguel, l'ambassade française dut se retirer du Portugal et Louis de Carné obtint l'autorisation de rentrer en France en passant par l'Angleterre. Son séjour à Londres lui fut très profitable ; il passait ses journées dans le port, dans les docks et dans les bibliothèques, et ses nuits à la chambre des Communes et à la chambre des Lords. Il fut même favorisé d'une audience spéciale du célèbre O'Connel, celui que les Irlandais appelaient le libérateur. Comme cette entrevue eut une influence considé-

rable sur la carrière de Louis de Carné et décida de son avenir, nous devons nous y arrêter un instant. Charles X venait de signer les ordonnances du 16 juin 1828, qui fermaient en France les collèges des Jésuites et plaçaient les petits séminaires sous une sévère réglementation administrative. O'Connel avait ressenti de ces actes une vive indignation qu'il reportait sur les catholiques français : « Voilà donc, s'écria-t-il, à quoi ont abouti toutes les mesures impopulaires réclamées par les hommes religieux dans vos chambres sous la précédente administration. Voilà ce qui arrive lorsqu'on attend tout du pouvoir sans rien faire par soi-même et sans rien demander aux institutions de son pays ! La promulgation d'une loi, au moins inutile sur le sacrilège, a conduit tous les pères de famille à se voir privés du plus sacré de leurs droits, celui de protéger la foi et les mœurs de leurs enfants ; et les Jésuites qui, sans tenir aucun compte de la conduite des trois branches de la maison de Bourbon pendant le siècle dernier se sont si imprudemment compromis pour servir les intérêts de ces princes, les voilà soumis avec l'approbation évidente de l'opinion publique chez vous, à d'odieuses interdictions que l'Angleterre protestante ne connaît plus ! Si, au lieu de compter sur le gouvernement, vos prêtres avaient compté davantage sur eux-mêmes et sur la liberté, ils auraient eu plus facilement raison de vos philosophes sceptiques que je n'ai ici, moi, raison de vos fanatiques oppresseurs, et votre université qui va profiter de leur faute, ne corromprait plus les générations à leur source. Mais pour comprendre ceci il faut avoir confiance dans la liberté ; il faudrait surtout lorsqu'on la réclame pour soi-même la vouloir pour tout le monde, en se persuadant bien

que c'est presque toujours notre faute si nous ne savons pas la faire profiter à la vérité ». Je reçus ce jour-là, a déclaré lui-même Louis de Carné, ma confirmation politique (1).

A sa rentrée à Paris, notre voyageur fut témoin du dernier soupir de son grand-oncle le chevalier de Lesurin qui prit la mort plus au sérieux qu'il n'avait pris la vie ; et pendant deux ans il fut attaché à la direction politique du ministère des Affaires étrangères. A cette époque, un certain nombre de jeunes gens qui entendaient chaque matin sonner le glas de leurs plus chères croyances, se réunirent autour du baron d'Ekstein, écrivain d'une érudition immense qui, de 1825 à 1830, rédigea presque seul *le Catholique*, revue mensuelle dont le but était de révéler à la France les monuments sacrés de l'Inde antique, de vulgariser tous les travaux allemands en philologie et en histoire, et de joindre à ces études les aperçus les plus élevés sur les problèmes de la politique contemporaine, le tout, sous le sceau de la plus stricte orthodoxie. Mais une véritable conspiration du silence s'était organisée autour de cette revue dont l'auteur, aux yeux des savants, avait le tort d'être catholique et aux yeux des catholiques avait le tort d'être savant. Quelques jeunes gens parmi lesquels Louis de Carné s'étaient offerts pour prêter un modeste concours à sa tâche laborieuse : « Ensevelis sous une montagne de livres sanskrits, allemands et anglais, corrigeant un jour l'épreuve d'un travail sur les Védas, le lendemain mettant dans un français plus correct un article sur Victor Hugo ou bien une chronique parlementaire ; perdus dans une broussaille de textes et de

(1) Louis de Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 109.

citations enchevêtrées comme les lianes d'une forêt vierge, nous nous comparions aux utiles quadrupèdes qui vont flairant et déterrant des truffes dans les bois du Périgord (1) ». Et pendant ce temps, les hommes de foi, ou se taisaient, ou parlaient un langage de parti mille fois plus dangereux que le silence. Il fallait rajeunir cette apologétique et en même temps détourner les catholiques d'une solidarité périlleuse, lors d'une catastrophe déjà facile à pressentir. Telle fut l'origine du *Correspondant* dont le premier numéro parut le 10 mars 1829 et dont la revue du même titre actuelle fut l'héritière, mais sous une forme nouvelle, après un sommeil de neuf ans, de la fin de 1831 à 1840.

La grosse difficulté pour la fondation d'un journal semi-hebdomadaire était la question argent. M. Bailly fut heureusement pourvu des fonds nécessaires par une association fondée dans les rangs de la droite pour la défense de la religion catholique, sous la présidence d'honneur du duc d'Havré, capitaine des gardes du corps du roi. Il fut convenu que le journal deviendrait l'organe des réclamations adressées soit de la France soit de l'Etranger contre toutes les atteintes portées à la liberté religieuse ; et de cette pensée sortit le nom de Correspondant. Mais un tel patronage créait au début des difficultés politiques de nature assez délicates, car on se trouvait aux derniers jours du ministère Martignac, et les vieux royalistes de l'association n'entendaient déférer aux vœux de l'opposition en quelque matière que ce fut. Il fut donc nécessaire de manœuvrer d'abord avec beaucoup d'adresse pour tourner ce cap périlleux : « Il nous fallut surtout, pour devenir parfaite-

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 165.

ment maîtres du terrain, le décisif argument du succès. Et celui-ci ne nous manqua point. Le *Correspondant* réussit promptement, il fut très recherché même parmi les lecteurs du *Globe*, curieux de voir des hommes du monde, qui n'avaient passé ni par les séminaires, ni par l'école normale, aborder les questions philosophiques dont le journal de MM. Damiron et Jouffroy comptaient bien s'être assuré le monopole. En entendant des catholiques pousser le cri de saint Paul et se déclarer citoyens, le ton de la polémique se modifia, car, au lieu de témoigner aux morts une sorte de respect facile, on se vit dans le cas de compter avec des vivants résolus à ne point laisser célébrer leurs funérailles. »

La rédaction politique avait été attribuée à Louis de Carné, en partage avec l'auditeur de Cazalès qui devait bientôt entrer dans les ordres. Le président Riambourg écrivit une intéressante étude critique sur les études philosophiques contemporaines. Henri Gouraud et M. Foisset y apportaient des travaux littéraires; puis le naufrage de 1830 amena de précieuses épaves comme Franz de Champagny dont les articles incisifs, sur les actes arbitraires inséparables de toute révolution, furent très remarqués. Quand Montalembert vint se joindre à la rédaction, elle forma un bloc contre lequel *le Globe* fut impuissant à lutter ; il dut se réfugier dans le Saint-Simonisme ; mais quelle que fut l'habileté des collaborateurs, en présence du double problème qui se posait désastreux : — d'un côté faire comprendre à la royauté qu'elle s'engageait dans une entreprise impossible, en prétendant faire valoir son droit exclusif à choisir ses ministres suivant son goût personnel et donner à la charte une interprétation repoussée par la conscience publique, d'autre part conseiller prudem-

ment à l'Église de n'allier son sort ni à la fortune d'aucun gouvernement ni surtout à celle d'aucun homme, sans aller jusqu'aux théories du journal l'*Avenir* dans lequel Lamennais demandait la séparation radicale de l'Eglise et de l'Etat, — la situation était souvent pour eux fort délicate. Le ministère même, comme s'il avait voulu les compromettre, avait parfois recours à eux, et le prince de Polignac, à peu près maître de la presse d'Outre-Manche ayant entrepris de s'assurer de celle d'Outre-Rhin dans laquelle la *Gazette d'Augsbourg* occupait le premier rang, Louis de Carné dut écrire *par ordre*, plusieurs lettres à cette feuille, afin de concourir à rassurer l'opinion sur les plans du cabinet français auquel les agents diplomatiques accrédités à Paris, témoignaient les plus vives inquiétudes. Ces lettres dans lesquelles, à côté d'attaques au parti révolutionnaire qui dénaturait chaque jour les actes les plus inoffensifs du cabinet, était affirmée l'intention de respecter l'intégrité des institutions constitutionelles jurées par le monarque, furent reproduites et commentées par les journaux qui leur attribuèrent une portée plus considérable que de raison, le ministre n'en ayant pas pris personnellement connaissance : « je n'accomplis pas ce travail-là sans souffrance, déclare Louis de Carné, parce qu'il me révéla les difficultés de mener de front une carrière qui m'offrait un avenir assuré et une œuvre littéraire beaucoup plus chanceuse certainement, mais à laquelle m'attachaient des liens que chaque jour rendait et plus forts et plus doux » (1). Mais le prince n'avait pas oublié son polémiste, il le fit appeler, et lui exposa tout un programme dans lequel l'éligibilité à 30 ans ouvrirait

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 205.

à la jeunesse les portes de la Chambre. L'entretien fut très courtois, Louis de Carné put exposer et discuter toutes ses idées personnelles, mais il refusa sa collaboration directe et sortit, pétrifié d'épouvante, affirme-t-il, à la vue de la confiance tranquille du ministre : « Cet homme bienveillant et poli, qui autorisait la contradiction sans aucune peine, avait manifestement le parti pris de n'en tenir aucun compte, et sa tolérance venait surtout de son dédain ; il se considérait comme en pleine et complète possession de la vérité, et bravait le péril avec le calme de l'homme qui ne l'aperçoit pas. Je crus avoir sous les yeux l'un de ces somnambules qui marchent d'un pied dégagé sur le faîte des édifices et je compris que M. de Polignac était à la veille de pousser la royauté dans l'abîme en s'y précipitant le premier » (1). Le résultat le plus immédiat de cette audience fut que Louis de Carné, pour mieux conserver sa liberté d'action, donna sa démission d'attaché au ministère des affaires étrangères.

Ce fut en Bretagne, où il était venu prendre un congé dans sa famille, qu'il apprit la signature des ordonnances de juillet et la formidable insurrection dont leur promulgation fut suivie : « La foudre m'arrivait avec l'éclair. Durant une semaine, toutes les communications postales avec le département furent interrompues, des centres de résistance s'organisèrent dans la plupart des grandes villes, et les bruits les plus contradictoires parvinrent aux extrémités du royaume sans qu'on eut aucun moyen pour en contrôler l'exactitude. Je vécus dans un état d'angoisse dont je n'imaginais pas alors que la souffrance put jamais être dépassée... » De retour à Paris,

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 210.

Louis de Carné s'attacha plus exclusivement à la rédaction du *Correspondant* à qui les événements accomplis avaient donné, au sein de la jeunesse religieuse, une autorité imposant de nouveaux devoirs. L'attitude fut celle-ci : « adversaire résolu de ce pouvoir constituant qui venait d'être si funeste à ses fauteurs, nous n'admettions point qu'il eut été juste et politique de répondre à la violation de la charte par la violation de la loi d'hérédité, et nous regrettions pour la France une situation qui, en la séparant pour longtemps de toutes les monarchies continentales, la plaçait entre les déboires de la faiblesse et les périls de la témérité. Mais en nous reportant à la crise du sein de laquelle était sorti tout à coup l'établissement nouveau, comme une digue formée dans le lit d'un torrent par les débris que son cours accumule, en nous demandant surtout à quelles passions profiterait sa chute, nous n'hésitions ni sur la ligne à suivre, ni sur les conseils à donner. Les traditions domestiques qui rattachaient le plus grand nombre d'entre nous à la maison de Bourbon n'empêchèrent pas le *Correspondant,* alors dans la plénitude de sa courte influence, de donner à la monarchie nouvelle le concours le plus sincère, sous la seule condition que son gouvernement remplirait tous les engagements contractés envers la France. A titre de catholique, nous avions accueilli avec joie la solennelle promesse de la liberté d'enseignement introduite dans le texte même de la charte. A titre de citoyens, nous entendions faire profiter toutes les opinions indépendantes de l'extension garantie aux libertés publiques ; nous entretenions surtout l'espérance de rattacher au gouvernement du pays par l'application successive du principe électif à toutes les administrations locales les hommes honorables rejetés

par un scrupule de fidélité dans une retraite qui était une véritable calamité publique » (1).

Le *Correspondant* prit alors dans la vie de Louis de Carné la place prépondérante, la place assurée aux choses entreprises et poursuivies par conviction ; et certes, on n'en pouvait point concevoir de plus belles espérances qu'au moment même où l'œuvre allait disparaître devant une concurrence aussi redoutable qu'inattendue. L'abbé de La Mennais quitta tout d'un coup sa retraite de la Chesnaye pour venir fonder à Paris un journal quotidien l'*Avenir*, qui était destiné à préparer la séparation radicale de l'Eglise et de l'Etat et qui ne tarda pas à dépasser les feuilles républicaines par l'ardeur de ses aspirations démocratiques. Il n'avait pas encore rompu avec l'Eglise et ses collaborateurs étaient les abbés de Salinis et Gerbet, Henri Lacordaire et MM. de Coux et Montalembert qu'on avait détachés du *Correspondant*. Révolutionnaire par essence, ce journal réunissait l'action à la parole ; son comité organisait dans toute la France des associations locales ; il fondait une caisse alimentée par des souscriptions ; il intentait des procès, prenant à parti tantôt les feuilles adverses, tantôt le pouvoir, et pour conquérir, de haute lutte, la liberté de l'enseignement promise par la charte nouvelle, il ouvrait des écoles sans autorisation ; là on attendait d'arrache pied le commissaire de police, et de la chaire de l'instituteur les rédacteurs de l'*Avenir* passaient tantôt devant la cour des pairs avec Montalembert, tantôt devant le jury avec La Mennais. Cette agitation exerça une désastreuse influence sur la situation matérielle et morale du *Correspondant*. « On lui

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 241.

reprochait une paleur que faisait ressortir davantage la physionomie enflammée du journal nouveau ; et c'était du fond des séminaires, où il avait d'abord été jugé si hardi, que partait l'anathème dirigé par l'Ecriture contre les tièdes ». Il fallut bientôt se résoudre à cesser la publication. Cazalès adressa, à la fin d'août 1831, des adieux émus aux lecteurs du *Correspondant* qui se transforma en une revue mensuelle intitulée la *Revue Européenne*. Louis de Carné fut chargé de l'introduction à la nouvelle Revue, dont la nouvelle livraison parut le 15 septembre 1831. Il y précisa la pensée politique et religieuse qui se déroulerait désormais sous des formes plus générales, et avec des allures plus libres. Cette transformation opportune, dégagea fort à propos les collaborateurs du *Correspondant* des embarras qu'allaient susciter les résolutions préparées à Rome, et dont le contre-coup sur l'*Avenir* était déjà trop facile à prévoir, car l'état d'esprit de La Mennais ne présentait plus de mystère pour ceux qui pouvaient l'observer de près.

Mais une simple collaboration à une Revue mensuelle n'était plus un élément suffisant pour un travailleur comme Louis de Carné. Ses goûts l'attiraient vers la presse ; malheureusement il ne rencontrait plus aucune feuille où il put développer la double pensée à laquelle il avait espéré de dévouer son existence. Il se rappela qu'il était avocat et se fit inscrire au tableau, mais ayant fait acquitter en cour d'assises un malfaiteur qu'il avait franchement cru innocent et qui le reçut aussitôt après à la Conciergerie, en lui disant : « Ma foi, monsieur, vous avez parlé comme un prédicateur, vous les avez tous mis dedans ; vous étiez sûr à votre air et c'était bien facile à voir que Français ne

reviendrait pas pour vous démentir... » (1), que, honteux comme le renard pris par la poule, c'est lui-même qui l'avoue, il replia sa robe d'avocat et renonça pour jamais à défendre la veuve et l'orphelin. Sa résolution fut aussitôt prise, celle de réserver ses frais d'éloquence pour la tribune ; mais il n'avait encore que 27 ans, et l'éligibilité en exigeait 30.

Il revint en Bretagne pour préparer de loin sa candidature, épousa Mlle du Marc'hallac'h qui revint ainsi habiter le château de ses ancêtres jadis passé par héritage dans la famille de Carné, puis il se fit élire en 1832 conseiller général du canton de Plougastel-St-Germain.

III

Historien et Député

(1831-1863).

Louis de Carné, ne devant pas être éligible avant le mois de février 1834, songea d'abord à consolider sa réputation littéraire. Il réunit en volumes, en les remaniant, les plus importants des articles qu'il avait publiés pendant la période précédente. De là deux ouvrages intitulés : *Vues sur l'histoire contemporaine* ou essai sur l'histoire de la Restauration, en deux volumes qui parurent en 1833 ; et *Tableaux de l'histoire générale de l'Europe* de 1814 à 1830 en 3 volumes qui parurent en 1834. Il les fit suivre en 1835 par un drame historique intitulé *Guiscriff*, scènes de la Terreur dans une paroisse bretonne, qu'il fit réimprimer vingt ans plus tard sous

(1) *Souvenirs de ma Jeunesse*, page 268.

le titre : *Un drame sous la Terreur.* C'est l'histoire très angoissante d'un jeune vicaire qui a accepté la Constitution civile du clergé et qui, étant devenu curé schismatique à Guiscriff, s'éprend d'une de ses paroissiennes. Louis de Carné parle souvent dans ses *Souvenirs* de l'enthousiasme que lui avaient inspiré les romans de Walter-Scot. Dans son histoire des Etats de Bretagne, il indique même certains épisodes qui pourraient fournir la matière d'études de ce genre. Son roman démontre qu'il était lui-même capable de rivaliser avec l'illustre Ecossais ; mais ce n'était là pour lui qu'un simple délassement et des travaux plus sérieux captivaient son attention.

En 1835, il entra à la *Revue des Deux-Mondes* et jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans, il resta fidèle à ce recueil auquel il donna une centaine d'études sur la politique contemporaine, sur les grandes illustrations de l'histoire de France, et sur l'histoire du gouvernement représentatif. Même en reprenant sa place au nouveau *Correspondant* en 1843, il n'abandonna point cette Revue qui lui dut pendant cette période une part de son succès. Son premier article parut dans la livraison du 17 juillet 1835 ; il est intitulé : *Du Mouvement des partis en France.* Puis vinrent en septembre, *De la Démocratie et de l'Ecole républicaine* ; en novembre et en décembre, le *Système politique de la Monarchie de 1830* dans ses relations extérieures ; en mai et juin 1836, *La Belgique*, sa révolution et sa nationalité ; mais nous n'avons pas l'intention de reproduire ici une table de la *Revue des Deux-Mondes*, nous signalerons seulement les études sur la *Question d'Orient* en 1840, sur le connétable *Du Guesclin* en 1842, sur le cardinal *de Richelieu* en 1843, sur *Henri IV* en 1845, sur la Constitution de *L'unité nationale en France* en 1847,

sur les *Partis pendant la Révolution* en 1850, sur *Jeanne d'Arc* en 1856, sur *Louis XIV* en 1857, sur *Louis XV* en 1858, sur la *Nationalité bretonne* dans l'unité française en 1851, sur les *Etats de Bretagne* en 1857, sur l'*Expédition du Mékong* en 1872 ; et l'on pourra se faire une idée de la variété de ces études toutes marquées au coin de la plus stricte conscience : « Dans vos écrits comme dans vos discours, put lui dire Viennet en le recevant à l'Académie en 1864, il n'est pas un événement contemporain que vous n'ayez jugé, il n'est pas un danger que vous n'ayez signalé, pas un principe funeste que vous n'ayez combattu, pas une question que vous n'ayez essayé de résoudre, et comme historien vous avez marché avec honneur dans les voies de Plutarque en choisissant dans nos riches annales, quelques-uns des grands hommes qui les ont illustrés (1) ».

Dès ses débuts, il recevait de précieux encouragements. « Il n'est qu'un parti en France, lui écrivait Lamartine en 1834, c'est le parti social, c'est celui qu'appellent toutes les convictions, tous les besoins, c'est celui dont vous avez été un des précurseurs si distingués dans vos *vues* sur l'histoire contemporaine ; je profite avec empressement de cette occasion pour vous faire connaître toute mon admiration pour votre bel ouvrage ; c'est ainsi que l'on devrait écrire l'histoire du XIX[e] siècle..... » (2) et Montalembert : « Je regrette seulement d'après mon point de vue que vous soyez partout si entiché de l'alliance russe et plus encore

(1) Réponse de Viennet au discours de réception du comte de Carné à l'Académie, *Recueil de l'Académie*, 1859-1869, I, p. 195.

(2) Lettre inédite obligeamment communiquée par M. le comte Edmond de Carné. Toutes les fois que je mettrai en note la mention lettre inédite, le document proviendra de la même collection.

peut-être que dans des considérations sur la France vous n'ayez pas lancé quelque énergique protestation contre ce matérialisme politique qui est jusqu'à présent le seul résultat positif de notre démocratie industrielle; du reste, vous savez combien je sympathise avec vous, par combien de points nous nous touchons, combien j'apprécie votre talent et votre courage. Nous avons en commun la haine des libérâtres et du génoudisme nous les combattrons ensemble, j'espère, tant que Dieu nous prêtera vie. » Avec Victor Cousin la correspondance prenait un ton plus dégagé, presque amical. Vers l'époque de sa première condidature en 1837, Louis de Carné ayant écrit au philosophe pour lui transmettre une réclamation du conseil municipal de Quimper demandant que le collège communal fut transformé en collège royal comme on manisfestait l'intention de le faire pour Brest, Cousin lui répondit qu'il ne s'était agi pour Brest que d'un collège de plein exercice et qu'il faudrait que Quimper obtint d'abord ce degré, puis il ajouta : « voilà mon premier mot, mais ce n'est pas mon dernier; et je vous assure que je suis très facile à séduire à toutes les causes qui vous intéressent. Venez donc bien vite me persuader, venez surtout persuader M. Guizot, vous ne le gagnerez sûrement qu'à la Chambre. Là est toute l'influence. Il n'y a plus d'administration, de services publics constitués et marchant régulièrement, selon les besoins réels qui se développent, non, il n'y a plus ou du moins je ne vois plus qu'un ministère travaillant sur 400 députés pour en tirer une majorité ». (1) Gagner les bonnes grâces de

(1) Lettre inédite. Cette lettre datée du 28 janvier 1837 se termine ainsi : « D'ailleurs je me renferme plus que jamais dans mes études et l'humble gouvernement de l'Ecole normale et du profes-

M. Guizot à la Chambre des députés elle-même, c'était bien le plus cher de ses désirs ; mais de la coupe aux lèvres il y a souvent une très longue distance. Malgré la décoration de la légion d'honneur qu'il reçut le 30 juin 1837, en récompense de ses travaux historiques, il échoua à Quimper au commencement de novembre. Ce ne fut cependant par la faute de Buloz qui attachait beaucoup d'importance à l'élection de son collaborateur, et lui écrivait le 26 août : « je me suis rendu chez M. Molé que j'ai trouvé parfait pour vous et pour moi. M. Keratry a en effet demandé la pairie et M. Molé m'a répondu obligeamment qu'il le nommerait quand ce ne serait que pour faciliter votre élection. M. Molé tient beaucoup à votre arrivée à la Chambre et vous regarderait comme l'élément d'un nouveau parti dont l'avènement est chose désirable. Il ne négligera rien pour vous faire réussir dans votre candidature. Soyez-en sûr. Il écrira à M. Keratry. Si vous craignez malgré cela que vous ayez des difficultés à Quimper, je vous engage à prendre toutes vos précautions et voici comment j'entendrais la chose. Vous pourriez dire à M. Keratry que vous savez d'une façon certaine qu'il sera

seur de philosophie. Auriez-vous la bonté de recueillir des renseignements qui viendront à votre connaissance sur l'état de la philosophie en Bretagne. Mon professeur de Nantes est un prêtre sage, modéré, instruit qui jouit d'une grande considération. Celui de Rennes est loin de me satisfaire entièrement mais les principes sont bons. M. Jeannelle, à Pontivy, est un jeune homme fort et capable, mais pour les régents de collèges communaux je n'en sais rien ou fort peu de chose. M. Qutin s'endort à Lorient et ne tient guère sa promesse. Êtes-vous un peu content de votre régent de Quimper ? Combien je désirerais qu'il se formât en Bretagne d'abord dans les chaires de l'Université puis ailleurs une philosophie morale religieuse et en même temps animée de l'esprit nouveau ! il serait digne de vous de concourir à cette bonne œuvre. »

promu à la pairie, que loin de se présenter à Quimper il devrait vous aider à Morlaix de sorte que vous soyez nommé dans ce dernier arrondissement, si vous veniez à échouer à Quimper. Voyez enfin, si ceci est convenable, car si vous avez Toulgoat à combattre à Quimper, vous avez aussi Blaque-Belair à Châteaulin ; celui-ci vous craint beaucoup comme concurrent à Châteaulin et est allé chez M. de Montalivet de qui je tiens la chose vous dénoncer comme légitimiste : M. de Montalivet lui répondit en souriant qu'il était tranquille sur votre légitimisme, et qu'il vous verrait avec plaisir à la Chambre. Tout ceci vous montre que vous avez beaucoup à lutter, mais on vous aidera de Paris : mandez-moi tout ce qu'il y a à faire, et vous verrez que nous aplanirons bien des obstacles, car il faut que vous soyez de la Chambre prochaine » (1). Nouvelle missive le

(1) Lettre inédite. — A propos de Keratry, nous rencontrons de lui une très curieuse lettre datée du 26 mars 1836 dans la Correspondance de M. de Carné. Il le félicite d'un de ses derniers articles de la *Revue Européenne* et il ajoute : « j'y ai trouvé une recherche d'expressions, même de mots détournés de leur véritable sens, que j'eusse voulu enlever dans votre intérêt à vos belles pages ; soyez persuadé mon jeune compatriote, qu'aucun motif personnnel n'a d'influence sur ce jugement, si vous le croyez un peu sévère. Il me revient en ce moment à la mémoire qu'en citant un grand nombre de jeunes écrivains lancés aujourd'hui dans la carrière dont j'ai parcouru quelques stades, mon nom ne se soit pas trouvé sous votre plume. 1500 exemplaires vendus depuis 7 mois, de mon dernier ouvrage sur 1600 de tirage pourraient m'en consoler si le libraire Ladvocat avait acquitté ses obligations envers moi, mais je crains d'avoir été dupe de ma confiance dans un troisième dont je souhaitais contribuer à relever la fortune. Aussi ai-je porté à M. Buloz une nouvelle qu'il a insérée dans la *Revue de Paris* de dimanche dernier ; je vous engage à la lire en présence de votre mère, si vous en avez le temps parce qu'elle a pour fond une aventure arrivée dans votre propre famille chez une de Carné que l on désignait à Quimper sous le nom de *la Créole.*

11 novembre après l'échec : « J'ai été bien attristé de votre insuccès et avant que j'eus reçu votre lettre j'avais pris une initiative auprès de M. de Montalivet et de M. Molé. Je leur ai demandé qu'ils vous fissent arriver à Quimperlé, à la place de M. Tupinier qui doit opter, m'assure-t-on, pour Rochefort contre Audry de Puiravaux. On me l'a promis positivement. Mais est-ce sincère ?.. si Thiers était au pouvoir nous trouverions chez lui plus de franchise et un véritable appui. C'est un autre homme ; il a une grande estime pour votre talent et je suis sûr qu'il serait heureux de vous appeler aux affaires s'il était rue des Capucins... » (1) De son côté Thiers lui-même confirmait quelques jours après le renseignement en disant : « Je regrette vivement que vous n'ayez pas réussi à Quimper, je serai bien heureux de vous voir à la Chambre et si je puis y contribuer je le ferai volontiers, je serai à Paris le 21 novembre, je m'entretiendrai de ce sujet avec M. Buloz et je pourrai peut-être vous être utile. Si vous étiez à Paris à cette époque, il serait plus facile de nous entendre » (2). Mais le fruit n'était pas encore mûr, il fallut attendre dix-huit mois et le comte de Carné fut enfin élu député de Quimper le 2 mars 1839, contre un candidat de la gauche, afin de combattre la coalition.

Il siégea pendant neuf ans à la chambre des députés, ayant été réélu le 9 juillet 1842, le 1er août 1846, et le 10 avril 1847. Il y garda une situation indépendante, vota tantôt pour, tantôt contre, et se fit principalement remarquer par son intervention énergique en faveur de la liberté d'enseignement et des congrégations religieuses. On a de lui de nombreux discours, en particulier dans

(1) Lettre inédite.
(2) Lettre inédite.

les discussions relatives aux projets d'adresse au roi, aux fonds secrets, au projet de la loi sur l'augmentation de nos forces navales dans le Levant, à la proposition Monnier sur la Légion d'honneur, au projet de la loi sur la propriété littéraire, à la pétition des Français habitant les bords de la Plata, aux interpellations sur Tahïti, aux projets de loi sur le conseil d'Etat et sur le régime législatif des colonies, à la proposition sur la translation du domicile politique, à la création des lignes de chemins de fer, à l'impôt sur le sel, etc. Sa lettre sur la liberté d'enseignement, publiée dans la *Revue de l'Armorique*, (de décembre 1842), fut reproduite dans le *Français de l'Ouest*, de 1843 et répandue ainsi dans toute la Bretagne : « Comme mandataire de nos concitoyens, lui disait Viennet, vous n'avez eu que l'ambition d'être utile à votre pays par les conseils d'une raison éclairée par les avertissements de votre expérience et la part que vous avez prise aux luttes de la tribune vous a fait remarquer à côté des grands orateurs que vous venez retrouver dans une atmosphère plus paisible » (1).

Nul homme, a remarqué Monsieur de Champagny, n'a plus vivement senti que le comte de Carné, les anxiétés et les amertumes de la vie politique. S'il y a eu, dans les assemblées, de ces tranquilles épicuriens pour lesquels toute la carrière parlementaire se résume en une fortune à faire ou une gloriole à obtenir, certes ce n'était pas lui. « On peut dire qu'il avait la fièvre de la politique, mais d'une politique, quand même il se fut trompé, toujours sincère, toujours patriotique, toujours chrétienne » (2).

(1) Réponse de Viennet au discours de réception de M. de Carné.

(2) De Champagny. *Le comte de Carné* (*Correspondant* du 25 février 1876).

Lamartine lui avait adressé en 1840 une lettre étrangement prophétique :

« .... Les choses sont pitoyables et les hommes usés, et quand ces hommes frappés à mort auront marché encore quelques années, relevés de terre par quelques habitudes et passions posthumes, ils auront fait enfin leur temps. Je ne prends plus cela au sérieux depuis déjà trois ans. La coalition a tué tous ceux qui y ont trempé. C'est un poison dont on ne revient pas. On l'a dans le sang, bien que la peau soit nette, toutes les insuffisances et toutes les inefficacités de ceux-ci viennent de là, si vous voulez chercher la racine à chacun de leurs actes. Nous les soutenons en honnêtes patriotes, mais de bonne foi, y croyons-nous, non. Après eux, bien pis qu'eux, vous avez les petits Judas, hanteurs de tous les partis ; vous savez comment ils se nomment. Ils font passer aux chambres leurs envies de médiocrité populaire... Si l'on remanie, rentrez quelque part, je le désirerais vivement ; moi, je suis plus vieux d'antécédent, je suis décidé à ne pas entrer qu'en un jour de tempête ; je pense que ce sera logiquement dans 5 ans ou 6 ans. J'aurai 55 ans, c'est l'âge. Adieu » (1). Quand la chose arriva en février 1848, Lamartine avait 57 ans, il n'était pas loin de compte.

Ayant été plus tard vivement attaqué par le *Pays* sur son attitude à cette époque, lorsqu'il se représenta en 1869 aux élections législatives qui sonnèrent le glas du second Empire, il répondit qu'il avait presque constamment voté avec la majorité mais qu'il n'avait pas cru que la fidélité à son parti l'autorisât jamais à méconnaître les inspirations de sa conscience : « Je m'en suis

(1) Lettres inédites.

séparé quelquefois, disait-il au *Pays*, précisément à l'occasion des questions sur lesquelles j'ai émis des votes exactement contraires à ceux que vous osez m'imputer. Lisez les journaux du temps et vous verrez que j'ai repoussé la *flétrissure*, que j'ai voté contre l'*indemnité Pritchard* et le *droit de visite*, et s'il vous convient de poursuivre le cours de vos investigations vous pourrez vous assurer que seul avec M. Berryer, au milieu d'une chambre ameutée, j'ai pris la parole pour combattre l'expulsion des ordres religieux en m'abritant derrière le grand orateur dont naguères vous insultiez la tombe. La haine est mauvaise conseillère et fait quelquefois perdre la mémoire. Malgré ces votes dont je ne cesserai de m'honorer, j'appartenais si peu à la gauche que, réélu 4 fois à Quimper, j'ai à chaque élection rencontré devant moi un concurrent ardemment soutenu par elle, dans le collège qui me nommait alors et devant lequel je vais me représenter bientôt. On sait tout cela et ce souvenir que vous réveillez si à propos me donne les meilleures espérances ».

On lui reprochait aussi d'avoir vivement intrigué pour obtenir le poste de directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, auquel il fut nommé en 1847, au moment de la mort de son père, et qui nécessita une nouvelle ratification des électeurs. Le comte de Carné répliqua ainsi :

« Toutes les questions qui m'avaient séparé du ministère du 28 octobre se trouvant en 1846 heureusement terminées par le rapport du traité de droit de visite et les mariages espagnols, je crus pouvoir avec l'assentiment de mes électeurs m'associer plus intimement à la politique du cabinet, en acceptant de M. Guizot la direction commerciale que l'état de

santé de M. le Cte de Lambert son titulaire, déjà frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, était sur le point de rendre vacante. Il fut convenu pour éviter une réélection que cette promotion serait insérée au *Moniteur* avant les élections fixées au 1er août 1846. Cependant M. Guizot, rencontrant un obstacle dans le refus de M. Lambert de prendre sa retraite, voulut bien m'écrire pour m'exprimer tous ses regrets de ne pouvoir terminer cette affaire dans le délai fixé, me donnant d'ailleurs l'assurance trop confirmée par un triste événement que cette attente ne pouvait être que fort courte. Un tel délai n'avait en soi nulle importance aux yeux d'un homme qui exerçait depuis neuf ans un mandat gratuit. Mais l'engagement pris avec moi et communiqué à mes électeurs n'avait pas tardé à devenir public. Il était tombé dans le domaine de cette presse qui faisait alors dans l'intérêt de la démagogie l'œuvre que vous faites aujourd'hui dans l'intérêt du pouvoir absolu. — A l'ouverture des chambres ma situation se trouva donc des plus délicates. Je n'étais plus en effet un député placé dans des conditions ordinaires, et je n'étais pas encore un fonctionnaire associé à l'action d'un cabinet et à sa fortune parlementaire. Je dus donc presser très vivement M. Guizot d'accomplir au plus vite l'engagement pris avec moi et je le fis non par l'impatience fébrile que vous me prêtez, mais par le souci de ma propre dignité personnelle. C'est dans ces circonstances que furent écrites quelques lettres intimes dérobées après le 24 février et dont l'éditeur (Vapereau) alors ardent républicain est aujourd'hui haut fonctionnaire de l'Empire (1) ».

Guizot lui écrivait en effet très amicalement le 18 décembre 1846, après lui avoir dit quelques temps

(1) Journal *Le Pays*, lettre datée de Quimper 27 mars 1869. « J'ai été bien indigné, lui écrivit Buloz le 6 mai 1848, que votre ami Lamartine ait laissé publier vos lettres dans cette noble publication que fait M. Tachereau. Je ne crois pas d'ailleurs que cela vous ait beaucoup ému, car il n'y a rien là qui doive vous faire grand mal, à moins qu'on ne fasse ces ridicules interprétations qui ont cours aujourd'hui. »

auparavant qu'il mettait un grand prix à le faire rentrer au plus tôt dans la carrière diplomatique et à l'y avoir comme collaborateur : « Aucune nouvelle vacance n'a eu lieu dans le corps diplomatique extérieur Européen. Je n'ai eu qu'à convertir des situations intérimaires en situations définitives. Il ne s'est guère passé de jours que je n'aie pensé à vous, que je n'aie cherché pour vous et je penserai et je chercherai jusqu'à ce que j'ai trouvé. Vous êtes ma plus vive, je dirai presque ma seule préoccupation de ce genre. J'ai promis, vous avez espéré. Vous êtes une excellente acquisition à faire pour les affaires et pour moi. Je me tiens pour engagé et je veux réussir, mais ni pour vous ni pour moi je ne dois réussir à tort et à travers. Votre nomination doit être convenable. Je ne crains guère le bruit, vous le savez, je saisirai la première occasion quelqu'humeur qu'en doivent prendre bien des gens. Mais encore faut-il une occasion, une possibilité. Je crois en vérité que j'en suis aussi impatient et que j'en serai aussi content que vous. Je ne désespère pas du poste à côté de moi, mais je ne le propose pas pour but unique. »

Après la révolution de 1848, le comte de Carné abandonna pendant vingt ans la politique active, s'occupant exclusivement des intérêts départementaux, au conseil général du Finistère dont il devint le président, et des études historiques qu'il envoyait depuis 1843, au nouveau *Correspondant* parallèlement à celles de la *Revue des Deux-Mondes* et qui servirent à composer ces deux volumes sur *les fondateurs de l'unité nationale.* Suger, Saint-Louis, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, Louis XI, Henri IV, Richelieu et Mazarin, publiés en 1848 et réédités en 1856. Viennet lui-même dut s'incliner devant le souffle patriotique de ces études magistrales.

On nous pardonnera d'anticiper ici sur les événements et de dire deux mots de cette candidature de 1869, qui devait échouer devant la pression officielle de l'Empire et qui clot ce que nous aurons à dire de sa carrière de député. Il nous suffira, du reste, pour mettre les choses bien au point, de reproduire la première partie de sa profession de foi aux électeurs :

« Mes Chers Compatriotes,

Si je cède à d'honorables insistances en venant affronter après une longue retraite les hasards de cette vie politique dont m'avaient écarté les événements, c'est qu'il est des circonstances décisives ou les devoirs du citoyen l'emportent sur les convenances de l'homme privé et que l'appel adressé à la France m'a rendu pour mes idées une ambition que je n'éprouve plus pour ma personne.

Ces idées sont consignées dans des écrits nombreux, je pourrais donc me dispenser de les exposer puisque chacun est en mesure de les connaître et serait dans le cas de s'en prévaloir contre moi, si je ne leur demeurais pas fidèle. Je veux sous l'empire, ce que je voulais sous la monarchie constitutionnelle, lorsqu'en 1838, vous me fîtes l'honneur de m'envoyer à la chambre des députés. Je souhaite un pouvoir fort, mais sérieusement contrôlé par un corps législatif en mesure de faire toujours dominer la volonté du pays et de porter au pouvoir des ministres à l'exercer sous leur propre responsabilité. Si cette doctrine virile et sensée avait été conservée en France comme elle l'est dans tous les pays libres, nous n'aurions pas vu en 1860 l'unité de l'Italie enfanter la formidable unité allemande en rendant inévitable une agression contre la souveraineté pontificale qui garantit à Rome la sécurité de nos consciences, droit sacré qu'il appartient à notre gouvernement de défendre puisqu'il l'a laissé mettre en péril. Si la représentation nationale avait rencontré en face d'elle un cabinet

s'inspirant toujours de sa pensée, nous n'aurions pas englouti dans le gouffre du Mexique les ressources qui nous ont manqué en 1866 pour prévenir la guerre funeste qui a changé à notre détriment la situation politique de l'Europe ou pour la terminer par une intervention opportune... (1) »

Il est difficile de rencontrer pendant plus de quarante ans consécutifs une pareille continuité d'idées politiques. En juillet 1871, au scrutin de liste, le comte de Carné arriva pour les élections législatives complémentaires en tête de la liste conservatrice des départements du Finistère ; mais la liste républicaine passa tout entière. Il refusa, pour raison de santé, la candidature sénatoriale qu'on lui offrit en 1875. Sa carrière législative était terminée.

IV

L'Académie Française

(1863-1876).

Ayant perdu sa femme qui lui laissait deux filles et quatre fils, le comte de Carné éprouva un profond déchirement intérieur et se réfugia dans l'étude pour préparer une candidature à l'Académie française, où il comptait déjà beaucoup d'amis : je continue dans ma retraite agricole et littéraire, écrivait-il à M. de Chazelles, « à mener de toutes les existences la meilleure pour la santé de l'esprit et du corps, et Dieu a permis que je trouvasse sous ma main, au milieu de la catastrophe qui a bouleversé ma vie, ce bonheur que j'avais

(1) *Océan* du 19 avril 1869.

si longtemps poursuivi au loin. Je travaille non pas beaucoup, mais régulièrement, et je vais être en mesure de fournir à la *Revue des Deux-Mondes* une série d'études dans lesquelles toutes les grandes questions seront abordées avec l'indépendance que les partis m'ont faite » (1).

Il s'agit de la suite de ces articles sur la bourgeoisie et la Révolution française depuis 1789 qui, réunis en volumes sous le titre : *Etudes sur l'histoire du gouvernement représentatif en France* de 1789 à 1848, avaient été couronnées par l'Académie française en 1855. C'est en somme une histoire philosophique de la Révolution française, de ses développements et de ses conséquences, dans laquelle l'auteur recherche de quelle inspiration elle est issue, si elle est conforme ou contraire au développement légitime de l'esprit humain, distingue ce que l'esprit de parti s'attache à confondre, explique par le jeu des passions et par la mauvaise conduite, les extrémités trop souvent justifiées par la prétendue fatalité des circonstances et replace autant que possible les effets sous la lumière de leurs causes, en restituant à chacun sa responsabilité tout entière. Montalembert fut enthousiasmé : « ... Je ne résiste pas à l'envie de vous dire, lui écrivait-il le 8 janvier 1850, combien je suis content de votre second article, je vous avoue que je n'avais pas trop goûté le premier où vous disiez beaucoup trop de bien selon moi des deux puissances qui ont enfanté tout le mal qui nous dévore, savoir la royauté et la bourgeoisie, mais dans le second vous rendez justice à qui de droit, avec une énergie et une franchise qui m'ont été au cœur. Tant que les honnêtes

(1) Lettre inédite.

gens de tous les partis, tant que les anciens amis de la liberté surtout, n'auront pas compris et proclamé la vérité sur 1789, nous ne ferons pas le moindre progrès vers le bien. C'est à vous, mon cher ami, aux hommes courageux et laborieux comme vous, qu'il appartient de prêcher la vérité et de la prêcher sans détour et sans réserve aux hommes qui l'ont si longtemps méconnue, persécutée et trahie » (1).

Et lorsque le volume eut paru, il revint à la charge. « J'ai été frappé, toute sympathie d'amitié à part, du mérite et de la supériorité de votre livre. Je trouve bien que, malgré votre juste sévérité pour les hommes de 1789 au point de vue religieux, vous n'avez pas encore assez châtié le cruel orgueil de ces matamores qui ont sacrifié la liberté à une égalité chimérique, foulé aux pieds leurs mandats, repoussé la main que leur tendait un roi honnête homme, et qui, pour refaire la société, ont démoli et profané l'histoire. Mais enfin vous en avez encore plus dit dans ce sens que tous les autres écrivains libéraux. Je ne dis rien de ceux qui ont fait plus de mal que de bien en attaquant systématiquement toute idée de réforme et de liberté ; je suis pour les idées de 1789, mais j'avoue que les hommes de cette époque m'inspirent, à quelques exceptions près, une répulsion profonde ; laissons là du reste un très léger dissentiment. Je le répète, l'aspect général de votre livre me paraît excellent, le style est bon. Mais c'est surtout l'*acte* qui me plaît dans ce livre. C'est encore plus une bonne et courageuse action qu'un bon livre et c'est par là qu'elle se distingue des productions contemporaines » (2).

(1) Lettre inédite.
(2) Lettre inédite.

Le livre était excellent, mais la situation politique était délicate à ce début du second Empire, et Buloz avait été obligé plusieurs fois de corriger lui-même sur les épreuves des expressions qui lui avaient fait craindre la chute de l'épée de Damoclès qu'on appelait alors l'avertissement. Il y eut quelques tiraillements à l'Académie au sujet du prix et le comte de Carné fut sur le point de retirer son livre du Concours. Il ne fut tranquillisé que lorsque Guizot lui écrivit le 8 juillet 1855 : « Votre question a été enfin définitivement décidée par l'Académie tout entière et le prix vous est maintenu malgré deux abstentions et deux *non*. La discussion a été peu de chose, on ne dit rien quand on ne veut pas tout dire. On a renvoyé à la commission pour la fixation de la somme. C'est l'usage. Je suppose qu'elle fera son rapport à ce sujet, la semaine prochaine, et que tout sera terminé. Si j'avais été d'avis que vous retirassiez votre ouvrage du concours, j'aurais répondu sur le champ à votre dernière lettre, mais ce n'était mon avis, parce que c'eut été une faiblesse et de votre part et de la part de l'Académie, parce que j'avais la confiance que le prix vous serait maintenu et parce que je ne crois pas que le moment d'une candidature académique soit venu pour vous. Si vous vous présentiez pour la place qu'a laissée vacante M. de Lacretelle, vous trouveriez presque tous vos amis, (moi le premier) engagé comme on s'engage pour M. de Falloux. Il ne vous convient pas, je pense, de lutter contre lui et de lutter sans la moindre chance de succès. »

Le rapport de Villemain sur les rapports littéraires de l'année 1855, fut très élogieux et très développé sur le livre du comte de Carné dont le grand mérite est de ne par croire la liberté légale impossible en France,

parce qu'elle a subi dès l'abord un immense échec. Le secrétaire perpétuel terminait ainsi : « A part sa préférence pour une forme de gouvernement plus équitable et plus libre sans être moins forte, le comte de Carné s'attache à montrer l'indispensable appui que la politique doit toujours emprunter à la morale, c'est-à-dire le fonds de croyance publique, de vertus domestiques, de droits inviolables, sur lesquels a besoin de s'appuyer l'action de l'Etat ; puis, à cette théorie générale, à ce sentiment élevé de la civilisation moderne, il joint tout le scrupule inquiet, toute la probité du patriotisme. Ne séparant pas ce qu'il désire de ce qu'il juge praticable, croyant la liberté nécessaire, mais ne la voulant que graduelle et judicieuse, il estimait que, sur cette route difficile, il ne peut y avoir de stations et de repos, mais que jamais le principe ne doit être oublié ni le but désavoué » (1).

L'heure paraissait à Guizot prématurée pour que le comte de Carné songeât à poser une candidature académique en 1856. Le moment devint plus favorable deux ans plus tard après la mort d'Alfred de Musset. En 1858. Guizot lui écrivit que la place du poète serait certainement réservée pour Victor de Laprade, mais il ajoutait : « M. Briffaut a été bien malade, mourant, on m'écrit qu'il ressuscite. D'autres personnes ne paraissent pas croire à une longue résurrection ; s'il vient à nous manquer, il n'y aura pas à hésiter, ce sera le moment de pousser votre chance. Je la crois bonne et je m'y emploierai de mon mieux ; vous aurez, pour concurrent hors de nos rangs peut-être M. Liadière, et certainement M. de Marcellus. Pensez bien à ce dernier,

(1) *Recueil des discours* de l'Académie, période 1850 à 1859, I. 597.

et prenez vos précautions à son sujet, ce sera un concurrent sérieux. Villemain lui veut du bien. Soignez d'avance les voix qui penchent beaucoup plus vers vous que vers lui. M.de Rémusat, M.Cousin, M. de Montalembert, M. de Tocqueville, M. Mignet, M. Thiers. Occupez-vous aussi du journal des débats, Saint-Marc-Girardin et Sacy. Tout cela est subordonné à la santé de M. Briffaut et, même s'il lui arrivait malheur, l'élection n'aurait lieu que dans le cours de l'hiver prochain, mais il faut vous attacher à cette chance et la soigner d'avance, car je le répète elle sera bonne ». Briffaut mourut en effet pendant cette même année, mais ce fut Jules Sandeau qui lui succéda.

En 1859, survint la mort de M. de Tocqueville. Plusieurs amis engagèrent le comte de Carné à se présenter de nouveau : « Votre candidature lui écrivait Montalembert le 11 mai 1859, est plus naturelle et plus légitime que jamais depuis la perte de cet illustre confrère. Je ne pense pas que Marcellus veuille ou puisse se représenter, mais je ne puis vous cacher que je redoute pour vous la concurrence du père Lacordaire. Un ami qui m'est arrivé de Paris il y a quelques jours, et le seul homme que j'ai vu venant de là depuis trois mois, me dit qu'on en parlait beaucoup, surtout Cousin; il est vrai que celui-ci y met une condition que le P. Lacordaire n'acceptera jamais, celle de la renonciation à son habit de religieux pour paraître devant l'Académie ! ! *risum teneatis*. D'un autre côté ce qui vaudrait au P. Lacordaire diverses voix qu'il n'aurait pas eues l'an dernier, c'est l'attitude à mon sens très fâcheuse qu'il a prise sur la guerre d'Italie dont il s'est fait le prôneur déclaré. J'ai évité de lui écrire dernièrement précisément à cause

de ce dissentiment funeste entre nous... » (1), et Buloz confirmait ces renseignements le 8 juin en informant le comte de Carné que l'élection académique était remise à sept mois et qu'il aurait le temps d'ici là de se préparer des influences, mais il le prévenait que Villemain inclinait pour M. de Marcellus, Cousin pour le P. Lacordaire, Rémusat pour Henri Martin et Guizot pour Cuvillier Fleury, enfin que M. de Loménie se hâtait de terminer un nouveau volume pour avoir le droit de se présenter. Aussi quelle mêlée de candidats cela va faire, si vous n'obtenez pas que M. Guizot soit ferme pour vous, et refuse d'admettre la candidature de M. Cuvillier Fleury, car c'est celle qui peut vous enlever le plus de voix » (2).

Il fallut encore baisser pavillon. Lacordaire fut élu, et le comte de Carné s'en consola en publiant un nouvel ouvrage intitulé : la *Monarchie française au XVIII[e] siècle* ; Etudes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV (3). Il n'y ménageait guère le pouvoir absolu et encore moins la conduite privée des deux rois, au grand applaudissement de Montalembert, qui fut ravi de ce livre : « Sans doute il déplaira à quelques aveugles admirateurs du grand roi et de l'ancien régime, mais qu'y faire ? Je suis bien d'avis de ménager les légitimistes parce que, malgré quelques défections honteuses, ils sont restés encore plus debout que les orléanistes, et aussi parce que leurs journaux tels que le *Journal de Rennes*, l'*Union de l'Ouest*, l'*Union Franc-Comtoise* restent la plupart fidèles à la cause du gouvernement représentatif, mais il ne faut pas leur sacrifier la vérité historique,

(1) Lettre inédite.
(2) Lettre inédite.
(3) Paris, Didier, 1859, in-8°.

ni les grandes leçons qui en ressortent pour le présent. »

En 1860, il augmenta encore ses labeurs en prenant la direction de l'*Ami de la Religion* à la place de l'abbé Sisson. Il reçut de Mgr Sibour, en juillet 1861, des compliments très flatteurs sur les articles qu'il venait de publier dans ce journal sur notre politique extérieure et en particulier sur les affaires de Rome ; mais il ne devait pas garder longtemps ce poste de bataille car l'*Ami de la Religion* succomba au mois de décembre suivant. Montalembert en apprenant cette fatale nouvelle lui écrivait le 17 : « J'en conclus qu'un parti, une opinion qui ne peut pas trouver 120.000 francs pour maintenir le seul organe un peu efficace et puissant de sa pensée est à la fois indigne et incapable de vivre. C'est aussi la conclusion qu'il a été permis et même nécessaire de tirer de ce qui s'est passé l'hiver dernier pour la France libérale, mais la dissolution si récente de la société de S. V. de Paul aggrave encore le crime que viennent de commettre les évêques et les catholiques libéraux en laissant confisquer par l'ennemi l'*Ami de la Religion*. Ils montrent ainsi que rien ne les tirera de leur torpeur. Soit : il faut savoir s'y résigner comme vous le faites, mon cher ami, avec une dignité, un calme, une élevation vraiment chrétienne dont je suis vraiment touché. Vous êtes particulièrement atteint par cette catastrophe ; car vous vous étiez dévoué à cette œuvre avec une ardeur qui vous sera comptée devant Dieu si ce n'est devant les hommes d'aujourd'hui peu faits pour vous comprendre et vous suivre. Que voulez-vous, mon cher ami, nous avons fait notre temps... Je ne doute pas que le *Correspondant* ne suive de près l'*ami* dans sa tombe ».

Enfin la mort de Biot lui ouvrit, en 1863, les portes

de l'Académie française et il y fut reçu par Viennet le 4 février 1864. Dans son discours de réception il attribua modestement son élection à la bienveillante indulgence avec laquelle la compagnie accorde quelquefois à la persévérance dans les mêmes travaux et surtout à la fidélité aux mêmes pensées le prix qu'elle ne refuse jamais à des qualités plus éminentes ; puis il entama un magnifique éloge de Biot, ce savant multiple, mathématicien, astronome, physicien, chimiste « qui se jouait dans le champ de la création et semblait porter légèrement le poids de toutes ces merveilles ». Cet éloge est un des morceaux qui m'ont le plus surpris dans toute l'œuvre du comte de Carné ; il nous a déclaré dans ses *Souvenirs de jeunesse* qu'il était entré au cours de philosophie du collège Louis Le Grand parce qu'il ne se sentait aucune aptitude pour les sciences, et voici qu'il nous déroule toute la carrière scientifique de son prédécesseur avec une précision de détail, une sûreté d'exposition que n'eût pas désavouées un professeur au Collège de France. Il y a là un témoignage éclatant de la puissance d'assimilation aux choses les plus diverses que peut procurer une gymnastique soutenue de l'esprit.

Viennet lui répondit en protestant contre son attitude un peu trop effacée : « C'est une fort belle qualité sans doute, lui dit-il, que la persévérance dans le bien et surtout dans le goût des lettres et des études, mais nous n'en sommes pas réduits encore à la triste nécessité d'en faire un titre académique ; et, en lui attribuant les suffrages qui vous ont appelé dans notre sein, vous avez fait preuve d'une excessive modestie. Prenez-y garde, vous ne connaissez pas votre siècle. S'il se plaît souvent à rabaisser ceux qui s'élèvent, il ne fait pas

toujours comme le dieu du Psalmiste qui se plaît aussi à relever les humbles. Il trouve plus piquant de les prendre au mot. L'Académie ne vous imitera point. Il est de la dignité d'un corps comme le nôtre de dire hautement ce qu'il vaut. La modestie ne lui est pas imposée ; la gloire de nos ancêtres ne le permettait pas et nous acceptons tous les éloges que vous nous donnez. Nous y voyons la certitude que l'honneur de nous appartenir ne sera pas seulement à vos yeux un titre à inscrire sur le frontispice d'un livre ou à graver sur le marbre d'un tombeau. Vous serez un académicien sévère parce que votre conscience est esclave des devoirs qu'elle s'impose et qu'après tout on peut être fier de venir se rattacher à cette longue chaîne d'illustrations qui remonte à la plus belle époque de notre littérature » (1).

Le comte de Carné fut en effet un académicien très sérieux, même zélé ; et le discours sur les prix de vertu qu'il prononça dans la séance publique du 20 août 1868 est l'un des meilleurs de cette série dont les difficultés s'accroissent de jour en jour par le fait même de la monotonie de leur cadre. Si j'avais le loisir de dépouiller ici la correspondance qu'il entretient jusqu'à sa mort avec plusieurs de ses collègues, je pourrais constater de près quelle part il prit à la préparation d'un grand nombre d'élections, tantôt pour obtenir celle de Franz de Champagny, tantôt pour faire échec à Littré. Les lettres qu'il recevait de M. de Falloux, du duc de Broglie ou de l'évêque d'Orléans démontrent que son caractère inspirait à tous confiance et respect.

(1) Réponse de Viennet au discours de réception de M. de Carné au *Recueil des discours* de l'Académie de 1860 à 1869. I, 194.

Le comte de Carné n'était pas de ceux qui se reposent après leurs succès. Ayant épuisé l'histoire du gouvernement représentatif en France depuis 1889, il en rechercha les origines ou les assimilations dans certaines de nos provinces avant l'époque révolutionnaire et il en retrouva un véritable prototype en Bretagne. De là ses deux volumes sur les *Etats de Bretagne* qui furent publiés en 1868 et suscitèrent quelques critiques de détails, mais qui seront toujours consultés avec fruit par les historiens de notre province parce que personne n'avait encore essayé d'en faire une monographie complète.

On discutera sans doute longtemps encore la question de savoir si la Bretagne, solidement appuyée sur son contrat d'union, eut raison de s'opposer avec autant d'énergie aux exigences fiscales de la royauté et aux actes illégaux du ministère. C'est la thèse que soutiennent avec M. de Carné la plupart des historiens bretons ; mais ce que l'on ne contestera guère c'est la conclusion qui semble ressortir de ces deux volumes, à savoir que la ruine des libertés locales, et l'influence de la centralisation sur l'esprit politique des provinces conduisent à l'abaissement des caractères et préparent fatalement les voies soit à l'anarchie soit au despotisme ; et que l'active participation du pays à son gouvernement est l'impérieux besoin de tous les peuples honnêtes.

A cette époque, son fils aîné Louis-Marie de Carné, attaché au ministère des affaires étrangères et secrétaire de la commission d'exploration du Mé-Kong dirigée par Doudart de la Grée de 1865 à 1868, revint en France épuisé par les fatigues qu'il avait éprouvées dans le Laos et le Yunam ; pour essayer de rétablir sa santé, il s'installa avec son père dans la charmante résidence du Pérennou au bas de la rivière de Quimper, où le comte de

Carné passait depuis quelques temps la saison d'été chez sa fille aînée Mme de Rodellec du Porzic (1). Il y rédigea sur son exploration d'intéressants récits qui furent publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1869 et 1870, et bientôt réunis en volumes par le comte de Carné sous le titre de *Voyage en Indo-Chine* (2) avec une notice émue sur ce fils bien aimé fauché à la fleur de l'âge en 1871.

Les angoisses paternelles du comte de Carné étaient encore augmentées au même moment par les angoisses patriotiques que lui causaient les événements de la guerre de 1870 et les désastres de la Commune. Pour tâcher de les calmer, il écrivit alors ces *Souvenirs de ma jeunesse* dont nous avons cité de si pittoresques extraits au début de cette notice : « Vous êtes un admirable peintre de souvenirs, lui écrivait Falloux, et votre esprit s'entend merveilleusement avec votre cœur ». Ecoutez ce début : « Au Pérennou, 30 octobre 1870.

« La pluie bat mes fenêtres et, sur la mer qui m'environne, l'orage roule en grondant comme une canonnade lointaine. A l'impassible ciel d'azur qui semblait insulter à mes souffrances succède un ciel triste comme mon âme, toute promenade est mpossible, rien d'ailleurs ne m'intéresse à cette heure dans ces lieux désertés où je demeure comme écrasé sous le poids de mes pensées. Mon Dieu, combien a été rapide dans sa course la trombe qui vient de passer sur mon pays en m'atteignant dans le repos de mon foyer ; et que votre Providence fait bien de nous cacher l'avenir pour nous laisser au moins savourer en paix la passagère douceur de nos jours heureux ! A l'ouverture de cette année fatale, sur laquelle se levèrent de

(1) Le Pérennou appartenait à l'abbé du Marhallach, beau-frère de M. de Carné qui, entré dans les ordres après son veuvage, avait donné cette résidence à sa nièce.

(2) Paris, 1872, in-18 de XIX 522 p. avec une carte.

fatales espérances, je jouissais de l'éclatant triomphe obtenu par les idées auxquelles j'avais consacré ma vie, je voyais mon pays rentrer, en faisant l'économie d'une révolution, en possession de la liberté politique imposée au mauvais vouloir du second empire par le sentiment national résolument manifesté ; je croyais enfin d'une foi ferme, que rien n'ébranlerait ni dans la paix, ni dans la guerre, la couronne qu'il portait au front depuis tant de siècles. Nous voici cependant, après une courte lutte, encore plus humiliante que désastreuse, plongés dans un abîme où tournoient comme dans une ronde infernale les plus honteuses divisions, la conquête, la misère, la dissolution sociale ; voici que la nation se réveille chaque matin pour apprendre l'écroulement d'un empire dans la boue, la capitulation de places réputées imprenables, l'impéritie ou la faiblesse de généraux qui ne font plus entrer la mort au nombre des chances que laisse toujours la fortune pour échapper à la honte ; et pour que rien ne manque à cette série de prodiges voici que la capitale du monde se trouve sur un parcours de vingt lieues assez hermétiquement investie pour ne pouvoir communiquer avec lui que par des pigeons voyageurs ! Dans cette ville de 2 millions d'âmes menacées par la famine, par le fer et par le feu, se sont renfermés pour la défendre la plupart des êtres chéris pour lesquels je tiens encore à la vie. De mes quatre fils, un seul reste auprès de moi, c'est celui que ma tendresse dispute depuis deux ans à la mort, noble cœur, aujourd'hui plus torturé par le sentiment de son impuissance que par l'aiguillon de ses douleurs.

« Le caractère de cette crise sans exemple suscite en mon esprit je ne sais quelle religieuse terreur ; j'ai tout tenté pour me dérober par l'étude à cette sorte d'obsession : ni l'histoire ne me fournit d'analogie pour comprendre, ni la politique d'inductions pour conclure, tant l'invraisemblance de nos malheurs l'emporte encore sur leur étendue ! J'ai voulu compléter mon histoire du gouvernement représentatif en la poussant jusqu'au rétablissement du régime parlementaire, imposé au pouvoir personnel par la volonté du pays, mais,

repris en présence de tant de problèmes nouveaux, ce travail m'a fait éprouver une douleur dont je ne soupçonnais pas l'amertume, celle de douter sur la fin de sa carrière des idées qu'on avait le plus fidèlement servies... (1) »

Nous voudrions pouvoir encore continuer cette citation, car rien ne peint mieux le caractère d'un homme que de pareils souvenirs, mais nous l'arrêtons ici pour rapprocher ce dernier regret, de celui qu'éprouvait à peu près de la même façon le comte de Saint-Aulaire, en se sentant près de la tombe. L'heure approchait aussi pour le comte de Carné. Il publia encore en 1873 une étude sur Mme Swetchine dans laquelle, écrivait M. de Falloux, « ceux qui ont connu cette éminente femme ont la consolation de la voir revivre un instant et ceux qui ne la connaissent pas sont puissamment aidés pour la deviner » ; — puis en 1875 une étude très approfondie sur Châteaubriand dans le but de réhabiliter les mémoires d'Outre-Tombe et qu'il nous suffit de mentionner car nous y avons fait de larges emprunts dans la seconde notice de ce volume. Enfin après avoir été chargé de l'inscription latine du magnifique tombeau de la Moricière dans la cathédrale de Nantes, il prononça, comme président du conseil général du Finistère, le discours de bienvenue au maréchal de Mac-Mahon, président de la République lors de son voyage à Quimper et il mourut au château du Pérennou le 12 février 1876. Ses funérailles furent ce que devaient être celles d'un chrétien comme lui : « Son humilité avait d'avance repoussé l'hommage d'un discours prononcé sur sa tombe, mais son évêque, dans l'église même de Plomelin, ne put se dispenser de parler de l'homme de bien devant

(1) De Carné, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 1 à 3.

les personnes de toutes les classes et les 600 paysans qui s'y pressaient en foule »(1). Il laissait deux fils : Edmond, comte de Carné-Marcein qui habite le château de Kerouzien près le Pérennou, et Olivier, lieutenant de vaisseau, qui a publié sous le pseudonyme d'Olivier de Ceinmarc, anagramme de Marcein, plusieurs ouvrages, en particulier sur les doctrines des congrès ouvriers, et qui est mort prématurément en 1892 après avoir fait reconstruire le château du Marc'hallac'h. Le comte de Carné fut remplacé à l'Académie française par Charles Blanc qui prononça son éloge auquel répondit Camille Rousset.

Pendant toute sa vie notre académicien fut un travailleur acharné ; de là, l'importance de sa production littéraire qui paraît au premier abord très diverse malgré sa grande unité M. de Champagny, lui écrivant un jour de ne pas laisser passer une année entière hors de Paris, ajoutait : « Ce n'est pas que vous ayez besoin de venir reprendre le mouvement et l'activité intellectuelle, elle est incessante chez vous, vous vivez et vous vous mouvez sur vous même ; je vous admire et ne vous conçois pas » (2). Et cette production fut toujours généreuse et patriotique, concentrée autour de ce double but simultané, la défense des intérêts de la religion et de ceux du régime parlementaire : le bien en tout, lui disait Lamartine en constatant la communauté de goûts et de pensée qu'il partageait avec lui, « le bien en tout, voilà notre devise sous toute forme, sous tout régime, sous tout drapeau. Laissons les passions se moquer de nous ; les anges et les hommes nous loueront de

(1) De Champagny, notice sur le comte de Carné.
(2) Lettre inédite.

cette devise quand leurs mauvaises rages de convention seront mortes et remortes » (1).

Cette intensité de production provenait sans doute d'une faculté que nous avons signalée, à propos de l'analyse des travaux de Biot et qui lui permettait de s'assimiler en fort peu de temps les travaux les plus divers. Il y a un don que j'ai remarqué en lui, dit M. de Champagny : « C'est la facilité avec laquelle après une lecture rapide, une ou deux conversations, un court voyage, il savait se faire sur tel homme, telle époque, tel pays, tel sujet, un ensemble d'idées générales, lucides, bien coordonnées, incomplètes sans doute quant aux détails, mais lumineuses et concordantes. M. de Carné disait en plaisantant une femme qui le connaissait bien, aurait traversé un pays la nuit en voiture fermée, il aurait causé avec quelques postillons ou quelque aubergiste, il en saurait plus sur les sentiments et la situation politique de ce pays que vous après un mois de séjour et d'étude. C'était essentiellement un esprit synthétique ».

Je n'ajouterai qu'un mot et ce sera un mot de gratitude. D'un caractère naturellement affable et bienveillant, il accueillait volontiers les jeunes, pour leur donner d'utiles conseils ou même un patronage très effectif. J'en puis donner un témoignage personnel et je n'oublirai jamais que le comte de Carné a bien voulu spontanément guider mes premiers pas dans la carrière des lettres.

---

(1) Lettre inédite.

TABLE DES MATIÈRES

V

VI

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

